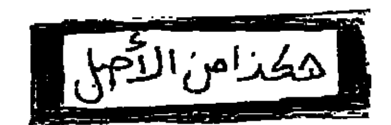
e l'education



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15162 – 7 F

JEUDI 28 OCTOBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE



La gauche polonaise à tâtons

Le premier gouvernement de gauche dans l'histoire post-communiste de la Pologne s'est mis à l'œuvre, mardi 26 octobre, avec un atout de poids : il n'aura pas à affronter sans cesse un Parlement émietté qui avait sensiblement affaibli les équipes dirigeantes précédentes, obligées de jongler avec des coalitions hétéroclites.

Les élections législatives du 19 septembre dernier ont donné une majorité confortable – 303 sièges sur 460 – au Parti paysan (PSL, ex-satellite du PC) et aux anciens communistes de l'Alliance de la gauche démocratique (SLD). Même si elle a été amplifiée par le nouveau mode de scrutin, la victoire de ces deux formations, ancrées dans «l'ancien régime», a été incontestable. Elles ont bénéficié d'un certain désarroi de l'électorat, las de la légende de Solidarité et déstabilisé par quatre années de réformes menées tambour battant.

MALGRÉ leur succès sans appel, les partis de cette coalition de gauche ont néanmoins eu le plus grand mal à former un nouveau gouvernement. Après un mois de tractations laborieuses, leurs divergences ont atteint des proportions rocambolesques, lundi, lorsque la SLD a rejeté publiquement la liste que le premier ministre désigné, Waldemar Pawlak, venait à peine de présenter au président Walesa. Autant dire que l'équipe qui a finalement prêté serment, le lendemain, devant le chef de l'Etat polonais est le fruit d'un compromis fragile.

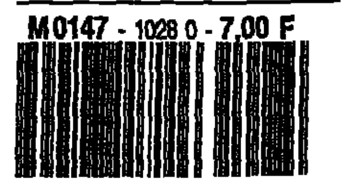
Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce sont les anciens communistes qui ont joué un rôle modérateur dans cette épreuve de force, portant essentiellement sur la politique économique. Trop content d'avoir retrouvé une légitimité par les urnes, la SLD a volontiers abandonné le prestigieux poste de premier ministre au Parti paysan, mais a insisté jusqu'au bout pour obtenir le contrôle des portefeuilles financiers.

C'EST chose faite, puisque la conduite des affaires économiques reviendra à Marek Borowski, l'éminence grise «libérale» du parti, qui passe pour le «Balcerowicz de gauche», du nom du père de la thérapie de choc polonaise. C'est le signal – encourageant – d'une certaine continuité des réformes et des privatisations, malgré les pressions protectionnistes et interventionnistes du PSL, qui a dû se contenter de ministères de second rang.

On peut se demander combien de temps ces «paysans», qui ne disposent pas du même «réservoir» de cadres que leurs alliés, accepteront d'avaler des couleuvres. Le prochain discours d'investiture de M. Pawlak devant la Diète éclairera sans doute ce rapport de force et donnera la tonalité de la politique à venir. Pour l'instant, le nouveau gouvernement tâtonne encore, mais l'enjeu de ce qui se passe à Varsovie dépasse largement le cadre polonais ; ici, comme ailleurs en Europe de l'Est, la gauche est en train de sortir de son isolement. Il lui reste maintenant à faire ses preuves.

page 3

M 0147 - 1028 0 - 7,00 F

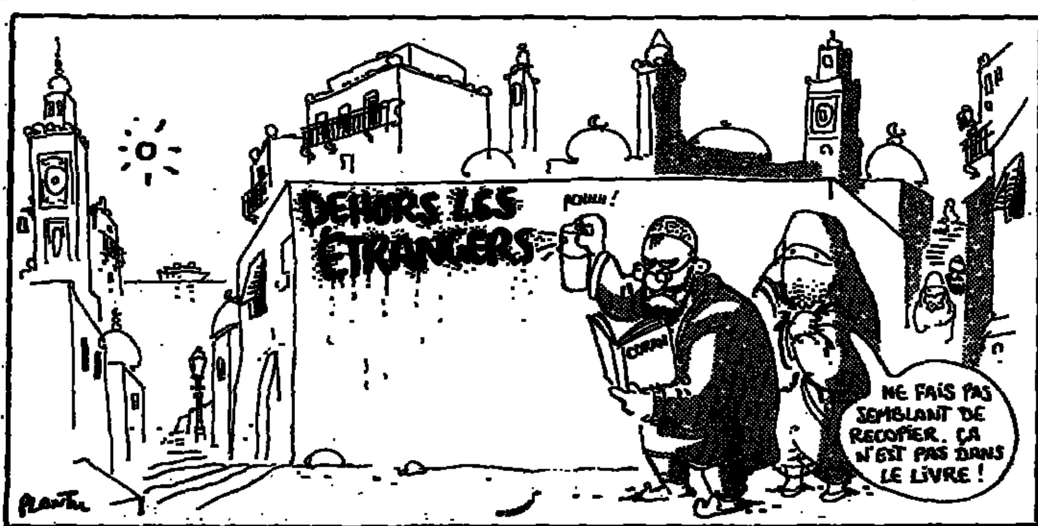


Alors que trois étrangers ont été assassinés en Egypte

Les familles françaises sont incitées à quitter provisoirement l'Algérie

Quatre jours après l'enlèvement de trois agents du consulat général de France à Alger, aucune indication sur leur sort n'avait été donnée mercredi 27 octobre, en fin de matinée. Seul, un «Groupe armé islamiste» a revendiqué ce rapt, mardi, au Maroc, dans un tract qui n'a pas été authentifié. Les forces de sécurité algériennes tentent de retrouver la piste des ravisseurs, mais on ne connaît pas les résultats de leurs investigations. Le Quai d'Orsay a jugé «opportun» que les familles françaises saisissent l'occasion des vacances de la Toussaint pour rentrer provisoirement en France. Pour sa part, l'ambassadeur de France a indiqué qu'au lycée français d'Alger les cours reprendraient après ces vacances.

En Egypte, trois étrangers – dont un Français – ont été assassinés, mardi, dans un grand hôtel du Caire, par un individu, considéré comme «malade mental» par la police. Mais l'hypothèse d'un attentat organisé par des extrémistes musulmans n'est pas écartée.



Lire nos informations page 5

La France hors d'âge

Le vieillissement relatif de la société oblige à repenser l'équilibre entre les générations

Taraudée par la peur du vieillissement, la société française découvre de manière encore diffuse que les critères d'âge prennent une importance croissante. Trop longtemps occultés, les enjeux «générationnels» concernent évidemment l'avenir des régimes de retraites, dont la maturation a bouleversé le statut social des plus de soixante ans, comme leur rôle économique. Pourtant, cette évolution-là est inéluctable et aboutit aujourd'hui à un équilibre paradoxal. Par unité de consommation, le revenu des anciens est actuellement supérieur à celui des actifs. Et ce sont eux qui aident financièrement les plus jeunes dans cette période de crise.

De même, la discrimination par l'âge prend des aspects multiformes au sein du monde du travail. Les salariés sont rejetés de plus en plus, les jeunes sont exclus, alors que les quadragénaires, qui peuvent moins souvent prétendre à la même progression de carrière que leurs aînés, voient parfois leur avenir compromis par l'évolution des techniques. Dans les entreprises, se dessine en pointillé un conflit entre expérience et compétence.

En même temps, il apparaît que le «modèle français» revient à une division du travail entre les générations. A l'extrême, le marché du travail repose sur une seule catégorie, celle des vingt-cinq à cinquante-quatre ans, alors que les autres sont inactives, en préretraite ou à la retraite.

Pourtant, l'heure est sans doute venue de repenser – et de relativiser – la notion même de vieillissement. Héritière d'un discours nataliste cinquantenaire, elle paraît anachronique. Si le pourcentage des plus de soixante-dix ans dans la population devrait passer de 11,4 % en 1990 à plus de 20 % en 2040, les études confirment que le seuil de la «vraie vieillesse», c'est-à-dire la vieillesse biologique, recule régulièrement. Paradoxalement, la France n'a découvert que très récemment la nécessité de se doter d'instruments permettant de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes. Car on ne reste pas toujours vieux, riche ... et bien portant.

Lire page 21 le premier article de notre enquête en trois volets

Le rapport Balkany sur les polices municipales

Dans un rapport remis lundi 25 octobre au premier ministre, qui l'avait chargé de *«faire des propositions concernant les missions mêmes des polices municipales et leurs rapports avec la police nationale»*, Patrick Balkany demande que les polices municipales disposent de missions et de compétences juridiques nettement étendues. Le député (RPR) des Hauts-de-Seine, maire de Levallois-Perret, souhaite que les policiers municipaux puissent *«participer pleinement à la sécurité publique»* aux côtés des polices d'Etat que sont la gendarmerie et la police nationales. La question des pouvoirs exercés dans la capitale par le préfet de police de Paris relance un débat qui divise, au sein de la majorité municipale, partisans et adversaires de la création d'une police municipale à Paris.

page 10

Un accord à EDF-GDF contre le chômage

Les directions d'EDF-GDF viennent de négocier un *«accord sur le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale»* dont le contenu devait être rendu public mercredi 27 octobre. Ce protocole, qui a déjà reçu l'aval de la CFDT, de la CFTC et de l'UNCM-CGC, consacre la lutte contre le chômage et l'exclusion *«enjeu majeur»* des deux entreprises et prévoit une série de mesures internes et externes destinées à faciliter les créations d'emplois.

page 19

Le Soleil fait frissonner la Terre

Les variations de l'activité solaire seraient responsables de fluctuations climatiques inexpliquées

Il semble délicat, en ces périodes de «tout à l'environnement», de tenter de convaincre que les perturbations de l'atmosphère ne proviennent pas seulement des gaz à «effet de serre». Presque provocateur de suggérer que les pollutions insensées issues de l'activité humaine, ces quantités industrielles de gaz carbonique et de méthane que nous crachons depuis un siècle, ne sont peut-être pas les uniques responsables de l'éventuel réchauffement de notre planète. Et pourtant : à en croire un nombre croissant de spécialistes, l'activité du Soleil pourrait bien, elle aussi, influencer les fièvres et les frissons de notre Terre. Le premier colloque international organisé sur ce thème réunit du 25 au 29 octobre à l'Observatoire de Paris, avec le support de l'OTAN, plusieurs dizaines de physiciens solaires, de climatologues et d'atmosphéristes terrestres.

Le Soleil, acteur de nos climats ? La chose, à première vue, paraît évidente, tant la succession des jours et des nuits, le déroulement des saisons, les rigueurs des pôles et la clémence de nos régions tempérées dépendent, précisément, de la position qu'adopte la Terre par rapport à lui. De même, les grandes variations climatiques qu'a connues le globe durant l'ère quaternaire, caractérisées par une succession de périodes glaciaires (d'une durée d'environ cent mille ans) et inter-glaciaires (quelques dizaines de milliers d'années), dépendent-elles du Soleil, ou plutôt de l'évolution du mouvement de la Terre par rapport à lui : du fait de l'excentricité de son orbite, du fait aussi de l'inclinaison de son axe sur le plan de l'écliptique, celle-ci détermine en effet l'ensoleillement de notre planète, selon des périodicités dominantes allant de cent mille à dix-neuf mille ans. Cette théorie astronomique, explique à elle seule la grande majorité des variations climatiques.

Mais elle ne traite que de paramètres orbitaux, non de l'activité solaire proprement dite. Or notre astre, lui aussi, a ses sautes d'humeur. Etoile «variable», sa brillance fluctue avec le temps. A ses périodes de repos succèdent des phases d'intense activité, qui se manifestent par l'apparition, à sa surface, d'une multitude de taches solaires.

C'est à l'étude de ces taches que se consacre depuis dix ans Elisabeth Nesme-Ribes, astrophysicienne à l'Observatoire de Paris-Meudon (unité 326 du CNRS), dont les travaux sont en grande partie à l'origine du colloque. *«Lorsque le Soleil entre dans une phase d'activité, celle-ci se manifeste à sa surface par l'apparition de petits champs magnétiques très concentrés, qui bloquent localement l'énergie transmise des couches profondes. Les régions où existe un champ magnétique fort deviennent donc plus froides, ce qui les fait apparaître plus sombres à l'observation»*, explique-t-elle.

Bien qu'elles aient été observées dès le quatrième millénaire avant notre ère par les astronomes chinois, il fallut attendre Galilée pour que ces taches, jusqu'alors prises pour d'étranges planètes ou de simples nuages, soient considérées comme une partie intégrante du Soleil. Et plus longtemps encore pour déterminer que leur présence à la surface de notre astre variait selon un cycle régulier de onze ans, auquel se superpose un cycle de quatre-vingts ans (dit cycle de Gleissberg), voire des périodes plus longues encore, de deux cents à trois cents ans.

Les chercheurs sont formels, ces variations de l'activité solaire sont bien trop infimes pour influer sur les grands changements climatiques. En revanche, ils sont de plus en plus nombreux à l'admettre : les alternances de repos et d'éveil, parfois chaotiques, que connaît le Soleil, pourraient être en partie responsables de fluctuations climatiques plus légères, dont on ne comprend pas encore l'origine. Une hypothèse défendue au premier chef par Elisabeth Nesme-Ribes, qui, au mur de son bureau de la tour solaire de Meudon, l'a joliment affirmé en légende d'une partition de *la Leçon de ténèbres* : *«La variabilité solaire est au climat ce que l'appogiature est à la musique baroque.»* Pour préciser son intuition, cette astrophysicienne s'est concentrée sur un événement climatique récent au regard des grandes glaciations : le «petit âge glaciaire».

Un refroidissement spectaculaire qui affecta de larges régions du globe entre 1550 et 1700 – les glaciers des Alpes, d'Alaska ou de Nouvelle-Zélande s'avançant alors bien au-delà de leurs limites actuelles –, pour atteindre son paroxysme à la seconde moitié du dix-septième siècle.

CATHERINE VINCENT

Lire la suite page 15

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 26 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

AGRICULTURE

Pour une adaptation urgente de la PAC

Pour échapper aux contraintes d'un accord réduisant les exportations subventionnées, le meilleur moyen n'est pas d'étendre les jachères, mais d'ajuster les prix intérieurs aux prix mondiaux naturellement compensés par des aide directes aux exploitants.

par Jean-Pierre Soisson

DÉJA, en novembre 1992, le gouvernement recherchait sur le GATT un accord avec l'opposition. Il souhaitait *«un accord global et équilibré»*. Il présentait *à l'Assemblée nationale* une déclaration demandant une réunion commune des ministres des affaires étrangères et de l'agriculture de la Communauté. Pierre Bérégovoy précisait : *«A cette occasion, le gouvernement confirmera qu'il opposera son veto à tout projet d'accord contraire aux intérêts fondamentaux de la France.»* Quand une telle décision pourrait-elle être prise? *«A la fin des fins»* pour le premier ministre, c'est-à-dire au terme de la négociation. *Le projet de déclaration du* gouvernement a été modifié pour tenir compte de leurs observations. En vain : l'UDF et l'UDC, au terme d'une suspension de séance, choisissaient de privilégier la solidarité avec le RPR.

L'opposition était pour un veto immédiat, alors même qu'aucun texte n'était soumis au conseil des ministres de la Communauté. Nous étions, Pierre Bérégovoy, Roland Dumas et moi-même, trop modérés et même, pour certains, *«laxistes»*. Le dialogue entre Pierre Bérégovoy, Alain Juppé et Bernard Pons, tenu à l'Assemblée nationale le 25 novembre 1992, illustre bien *l'état* d'esprit de *l'époque* :

– Pierre Bérégovoy : *«Le gouvernement opposera son veto à tout projet d'accord contraire aux intérêts fondamentaux de la France.»*

– Alain Juppé : *«A quel moment?»*

– Pierre Bérégovoy : *«Il l'opposera à tous les stades de la procédure, dès qu'un acte juridique lui sera soumis.»*

– Bernard Pons : *«Il faut le faire tout de suite.»*

– Pierre Bérégovoy : *«Je vous demande d'aider notre pays.»*

Cet appel n'a pas été entendu. La majorité actuelle est, très largement, responsable d'une situation politique qu'elle a créée, entretenue, développée tout au long de la campagne des élections législatives. Le 1er mars 1993, Jacques Chirac publiait un entretien dans *la Tribune* : *«Une seule politique s'impose à l'égard des prétentions agricoles des Américains : celle de la fermeté. Le gouvernement de l'alternance devra faire de la révision de l'accord agricole conclu entre l'Europe et les Etats-Unis un préalable à tout accord général au GATT.»*

Quelle était la position du gouvernement? A Bruxelles, avant même l'accord de Blair House, j'avais demandé à la Commission un rapport sur la compatibilité d'un accord au GATT avec la réforme de la politique agricole commune. Aucun de nos partenaires n'avait contesté cette demande. Le débat avait été renvoyé au comité spécial agricole qui a présenté ses premières conclusions au conseil des ministres de l'agriculture le 17 mars 1993. L'étude du comité agricole confirmait la thèse française : la compatibilité ne pouvait être assurée que *«si un certain nombre d'hypothèses se réalisait»*. Le commissaire à l'agriculture, René Steichen, reconnaissait que le bilan de la Commission serait remis en cause si son interprétation de l'accord de Blair House n'était pas acceptée par les Etats-Unis.

Produire et exporter

Ainsi, avant même le changement de majorité en France, tous à Bruxelles savaient que la compatibi*lité entre un accord au GATT et la* PAC devrait être assurée : ou l'accord de Blair House serait modifié ou la PAC serait adaptée.

Dans *Politique en jachère* j'ai noté, conseil après conseil, la position de nos partenaires européens. Les ministres de l'agriculture, dans leur grande majorité, ont estimé *que l'accord* de Blair House entraînerait des difficultés pour leur pays, mais ils savaient aussi qu'il ne serait pas modifié. Dès lors, ils ont demandé une adaptation de la *PAC.*

Quelle adaptation? La situation n'a guère changé depuis un an. Ce qui est toujours en jeu, c'est la *capacité à produire et à exporter* des agriculteurs français.

Au lendemain de l'accord de Blair House, j'ai écrit que, pour échapper aux contraintes d'un accord réduisant les exportations subventionnées, le meilleur moyen n'était pas d'étendre les jachères, mais d'ajuster les prix intérieurs aux prix mondiaux. *«La France pourrait proposer une nouvelle baisse des prix, naturellement compensée par des aide directes aux exploitants»* : cette idée, que je développais dans *la Tribune* du 23 novembre 1992, me paraît toujours actuelle. Le ministre allemand de l'époque, Ignaz Kiechle, y était *opposé; son successeur Jochen* Borchert, devrait y être plus favorable.

Sur le terrain de l'agriculture, le gouvernement doit faire preuve de clairvoyance. Il le doit d'autant plus qu'il a accepté, en juin dernier, sans véritables compensations, les dispositions de l'accord de Blair House *relatives aux oléagineux et* qu'il a, ce faisant, limité sa marge de manœuvre.

Certes, une telle novation conduira à augmenter le budget européen consacré à l'agriculture et une nouvelle négociation budgétaire s'imposera. Mais les enjeux sont à ce prix; un accord général au GATT aussi.

Parvenir à un accord équilibré qui ne soit pas préjudiciable aux intérêts de l'agriculture suppose une modification de la politique agricole commune. De toute façon, si aucun changement n'intervient, la PAC explosera.

Il est donc urgent de l'adapter.

▶Jean-Pierre Soisson est ancien ministre.

MONNAIE

Danger sur le franc

Les marchés financiers jouent à nouveau contre le franc. La tension internationale créée par la France sur le GATT n'est sans doute pas étrangère à ces comportements.

Lionel Stoléru

QU'IL me soit permis de tirer le signal d'alarme auprès d'Edouard Balladur, dont j'approuve la politique monétaire européenne, pour lui dire, qu'il mésestime gravement les dangers à venir sur le franc!

Tout d'abord, chacun sait qu'on aurait pu faire l'économie de la dernière crise monétaire du franc, d'une part, en ne faisant pas l'er*reur de baisser* les taux *français* au-dessous des taux allemands, d'autre part, en acceptant des dévaluations minimes du franc, de 1 % à 2 % lorsque les tensions *monétaires l'exigeaient*. Le SME est un système de parités fixes mais ajustables, et l'on a eu grand tort de vouloir camper sur des taux stables en laissant monter les pressions monétaires : mieux vaut faire retomber la pression par petites bouffées que d'attendre l'explosion de la chaudière.

Cela dit, la crise a eu lieu, et la solution trouvée par les Douze le 1er août a été excellente : passer les marges de fluctuation à plus ou moins 15 % a pris de court et pénalisé les spéculateurs, a préservé l'avenir du SME et a donné à la France le répit nécessaire pour gérer le franc.

Je persiste à croire que, par manque d'audace, la France a mal utilisé ce répit : si elle avait, dès le lendemain de l'accord, baissé brutalement ses taux d'intérêt de 3 points, le franc aurait certaine*ment chuté, mais sans doute de* moins de 10 %, et les marchés auraient pris confiance dans l'assainissement et le redémarrage de l'économie française.

Il est vrai que cela aurait coûté cher à la Banque de France : perdre 10 % de change sur les 150 milliards qu'elle avait dû lever et engloutir en vingt-quatre heures durant la crise, cela représente 15 milliards de perte sèche. Mais il y a des moments où ce qui est bon pour la France ne se confond pas avec ce qui est bon pour la Banque de France.

Dès lors, la France a perdu le beurre, c'est-à-dire la baisse du franc, et l'argent du beurre, c'est-à-dire la non-baisse des taux d'intérêt. Nous perdons sur les deux tableaux : le franc baisse par rapport au mark alors même que les taux français réels, hors inflation, restent supérieurs aux taux allemands.

Donc, aujourd'hui n'est pas bon.

Une économie saine

Mais, et c'est là que je veux en venir, demain risque d'être bien pire. Si j'observe aujourd'hui l'évolution des marchés, je vois que, sans aucun espoir de gain spécu*latif, puisque nous sommes en* taux flottant, les marchés ont grignoté 5 %, soit le tiers de la marge de 15 % permise entre le franc et le mark. Or ce devrait être exactement le contraire. Les *taux* français devraient attirer les opérateurs, et le mark devrait se rapprocher des 3,45 francs au lieu de dériver vers les 3,55 francs. La baisse-surprise des taux allemands *le 22 octobre a apporté un répit,* qui ne semble pas changer la tendance de fond.

A l'émission «7 sur 7», Edouard Balladur a traité cela par le mépris, en disant que l'économie française est saine – ce qui est exact – et qu'il ne se laisserait pas impressionner par les marchés.

Il a grand tort de tenir ce discours. La réalité est inverse : ce sont les marchés qui ne se laissent pas impressionner par Edouard *Balladur, et les marchés ne sont* plus orientés par les seuls mérites de l'économie : la sphère monétaire vit sa vie propre, elle n'est plus le simple reflet ou le simple outil de la sphère économique. Quand il s'échange 1 dollar économique, il s'échange 40 dollars monétaires, sans aucun rapport avec les *«fondamentaux»* économiques. Et que M. Balladur ait intellectuellement tort ou raison est sans importance : la raison du plus fort est toujours la meilleure, et la *raison du plus fort, c'est la raison* des marchés.

Or, en ce moment, il est clair que les marchés vont contre le franc : à tort ou à raison, ils préfèrent renoncer aux taux d'intérêt attractifs du franc pour ne pas encourir un risque de change sur le franc. Pour tous ceux qui suivent *techniquement* les *marchés en ce* moment, cela est parfaitement clair. On voit un développement de transactions d'opérateurs qui *«prennent»* ce qu'il y a de bon, le *taux français*, et *«ne prennent pas»* ce qu'il y a de mauvais, c'est-à-dire le franc : ils placent au taux français et se couvrent à terme sur le franc. C'est ce qu'on appelle *«acheter le taux sans la devise»*.

De tels comportements des marchés sont extraordinairement inquiétants. D'une part ils émous*sent complètement l'arme des* taux d'intérêt pour protéger la monnaie. Augmenter les taux français ne ferait plus baisser le mark. D'autre part, ils sont un signe précurseur de la catastrophe qui arrivera si le franc se rapproche de sa limite, au bout de sa marge de 15 %, à un mark valant environ *3,89 francs.*

Certes, me direz-vous, on en est loin! Pas tant que cela : si dérapage il doit y avoir, il sera totale*ment discontinu*. C'est-à-dire que l'évolution sera très lente, comme actuellement, tant que le franc reste assez loin de sa limite mais que, à partir d'un certain seuil, les marchés verront que le franc va aller à sa limite et, alors là, ils deviendront spéculatifs et précipiteront le franc à sa limite pour casser la barrière des 15 % et faire un profit de change.

Quel est ce seuil? A mon avis, il est aux alentours d'un mark à 3,65 ou 3,70 francs. Si le franc baisse jusqu'à ce niveau, il risque d'être catapulté en vingt-quatre heures à sa limite des 15 %, d'un mark à 3,89 francs. Et là, le franc explose, et le SME avec lui.

En conclusion, Edouard Balladur devrait prendre beaucoup plus au sérieux ce qui se passe depuis une dizaine de jours sur le marché du franc : dans l'état actuel de l'économie française et au niveau actuel des taux d'intérêt français, le mark devrait baisser. Or il reste orienté à *la hausse*.

Il faut que les autorités monétaires françaises analysent en profondeur le comportement actuel des marchés et activent les leviers *et les signaux qui incitent les opé*rateurs des marchés à modifier leurs comportements vis-à-vis du franc.

La *tension internationale* créée par la France sur le GATT n'est sans doute pas étrangère à ces comportements monétaires sur le franc. C'est dire que la date du *15 décembre, horizon du* GATT, pourrait aussi être une date à hauts risques sur le franc. Comme pour le train, un piège peut en cacher un autre. Edouard Balladur a bien vu le piège du GATT. *Il ne* semble pas avoir encore bien vu le piège du franc.

▶Lionel Stoléru est ancien ministre.

CEE/CEI

Deux communautés sœurs

La Communauté européenne doit développer des liens organiques avec les pays de l'ex-URSS afin de leur faire comprendre que la démocratie ne se limite pas au libéralisme économique.

par Maurice Duverger

LE sort de la Russie, cœur de l'ex-URSS, est plus important pour l'Europe que la signature rapide des accords du GATT. La canonnade du Parlement par Eltsine et le ralliement de la Géorgie à la CEI concernent directement les peuples de la Communauté des Douze. Ils ont cru que les révolutions de 1989 allaient étendre la liberté au-delà du rideau de fer et du mur de Berlin, enfin détruits, enracinant la démocratie *de Lübeck à Vladivostok. Quatre* ans plus tard, l'octobre sanglant de Moscou leur ouvre les yeux. Il leur impose aussi un examen de conscience, car ils n'en sont pas tout à fait innocents. *Malgré* l'apparence, leur responsabilité est plus engagée dans cette tragédie que dans celle de la Yougoslavie, où la furie des haines raciales ne leur permettait pas d'intervenir plus directement qu'ils l'ont fait.

Ils ont prêté trop peu d'attention aux guerres civiles qui ont ensanglanté – et parfois ensanglantent encore – l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et diverses régions. Ils ont délibérément ignoré les statistiques russes où l'effondrement de la durée de vie moyenne révèle un véritable génocide des vieillards. Ils ont négligé les conséquences entraînées par *la combinaison d'une économie* désagrégée, d'une pénurie persistante, d'une inflation galopante, d'une hausse des prix à grande vitesse, de salaires et de retraites en chute libre, l'ensemble condamnant 95 % de la population à vivre beaucoup plus mal que sous Brejnev, pendant que 5 % *amassent en peu de temps des fortunes énormes. Ils ne veu*lent pas voir que ce fantastique accroissement de l'inégalité efface, pour la plupart des Soviétiques, les progrès de la liberté, réels mais insuffisants et précaires.

L'armée rouge a sauvé Eltsine *et son gouvernement les 3 et* 4 octobre. Elle est ainsi devenue la colonne vertébrale d'un régime qui s'effondrerait sans elle dans une anarchie généralisée. Un directeur de recherches à l'Académie des sciences de Russie constate que l'économie est disloquée par environ 150 mafias *dominant Moscou et les grandes* villes. Elles sont organisées sur des bases ethniques rappelant les tribus d'Afrique noire : les Tchétchènes contrôlant les trafics d'armes et de drogue, les Tatars s'occupant du racket, les Azéris dominant les marchés de la capitale, les Géorgiens pratiquant les *enlèvements de personnes et les* vols de voitures, les Russes proprement dits organisant le trafic des devises et la prostitution.

Les entreprises publiques et les administrations étatiques ou locales qui interviennent dans l'exportation ou l'importation et le commerce intérieur se livrent au *marché noir* et à toutes sortes d'opérations illégales ou semi-légales, dont les bénéfices clandestins sont placés à l'étranger. L'armée même participe à ce jeu, des *avions militaires servant au trans*port de voitures japonaises importées en fraude. L'ensemble des capitaux qui prennent ainsi la fuite est évalué à 25-30 milliards de *dollars. Enracinée dans la tradition* du tsarisme et renforcée par le communisme, la corruption de la bureaucratie *atteint maintenant* des sommets. L'évasion fiscale, l'octroi d'une licence, la location ou l'achat des locaux d'une entreprise, la *préparation* d'un dossier, le simple rendez-vous avec un responsable se vendent et s'achètent comme une marchandise.

Cette économie mafieuse et cette administration malhonnête ne peuvent être réprimées. La *même impunité favorise l'expan*sion d'une criminalité qui prive les citoyens de l'un des droits de l'homme essentiels : la sécurité. L'ensemble du système juridique n'est plus *obéi*, qu'il s'agisse des lois antérieures, des textes votés par le Parlement dissous ou des ukases multipliés par le président. Désorientés, les policiers et les juges sont de moins en moins actifs. Mais l'absence d'une législation claire paralyse aussi les investisseurs occidentaux. Quand *on connaît la réussite de Lénine* ouvrant la Russie de 1921 aux capitaux étrangers *dans la NEP* (nouvelle économie politique) en leur offrant des garanties juridiques précises et audacieuses, on *s'étonne que* les liquidateurs du soviétisme aient totalement négligé l'exemple de son fondateur.

Les Etats-Unis et la Communauté ont commis une faute majeure en s'occupant presque exclusivement d'introduire en Russie une économie de marché ultralibérale. *Déjà critiquable à l'ouest,* où sa mode est en déclin, elle était inapplicable dans un pays privé de la classe d'hommes d'affaires indispensables pour la faire naître. Introduite brutalement dans un pays où le capitalisme incarnait le mal dans le système de valeurs enseigné depuis 1917, une doctrine fondée sur une concurrence sans freins ni scrupules conduisait logiquement au développement des mafias.

Il est temps que la Communauté réagisse avec vigueur à la caricature du modèle de liberté que ses Etats et leur allié de *Washington* ont *laissé exporter* dans l'ex-Union soviétique. Cela implique d'abord qu'on rende bien clair à tous les peuples de Russie que la démocratie repose avant tout sur le système de valeurs défini par la liberté politique, l'égalité sociale, la solidarité des hommes et la souveraineté des citoyens. Les mécanismes du marché n'en sont pas l'élément fondamental puisqu'ils peuvent aussi fonctionner très bien dans une *dictature*, comme *Hitler* et Pinochet l'ont clairement montré.

Reconstruire un Etat efficace

Maintenant que Boris Eltsine a les mains libres, il ne doit pas perdre de vue ces principes fondamentaux. Son *élection* au suffrage universel dans des conditions relativement équitables a *rendu légitime* – *malgré* une violence excessive – l'emploi de la force pour briser un Parlement et contrôler des assemblées locales qui n'avaient pas été élues démocratiquement. Mais un nouveau Parlement et de nouvelles assemblées locales doivent être issues du vote populaire après une campagne électorale réellement libre. Ce vote pourrait éventuellement porter aussi sur un référendum autorisant le président à agir par *décrets avec un contrôle des* députés, pendant une période limitée, nécessaire à la délibération parlementaire d'une nouvelle Constitution. Il serait évidemment inadmissible que le texte de celle-ci, déjà préparé par Elstine, soit directement soumis au vote des citoyens. Une telle méthode est celle du fascisme. Un transfert de technologie politique ne serait pas inutile dans ce domaine, car les mécanismes de la démocratie *sont aussi méconnus des peuples* sortant d'une longue dictature que les mécanismes du marché. Moscou a autant besoin d'assistance pour appliquer les premiers que les seconds. Au-delà des principes qu'on vient de rappeler, une aide est nécessaire pour reconstruire un Etat disposant d'une *administration, d'une police et* d'une justice efficaces.

En rappelant à la fois les règles et les *méthodes des régimes de liberté, nous devons prendre* conscience qu'elles définissent aussi nos propres obligations et pas *seulement celles de la Russie*. Géographiquement incluse en partie dans l'Europe, celle-ci ne pourra jamais s'intégrer dans *notre* Communauté : mais cette CEI et la CEE sont étroitement *liées politiquement, culturellement* et historiquement. Une coopération organique doit être développée entre elles le plus tôt possible. La Communauté européenne ne peut pas se borner à sa participation, avec les autres Etats riches du G7, à l'aide internationale décidée collectivement par eux. *Elle doit ajouter* ce qu'impose la solidarité fraternelle entre deux Communautés-sœurs dont le développement de chacune sera favorable à l'autre. L'ouverture des Douze vers l'intérieur par l'intégration de nouveaux membres ne peut faire oublier la nécessité de cette ouverture extérieure, trop *négligée jusqu'ici*.



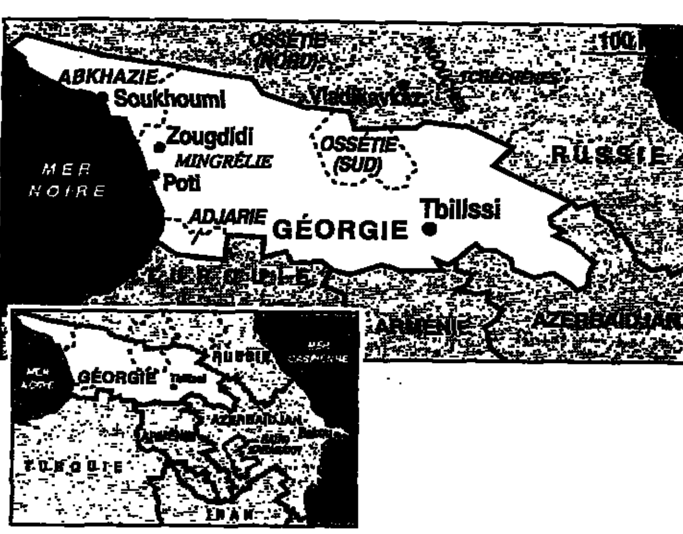
Géorgie : la victoire sans panache d'Edouard Chevardnadze

Les forces fidèles au président géorgien poursuivent leur offensive avec, cette fois, le soutien de la Russie

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Comme à la parade! Après avoir repris, en quelques jours, toutes les positions conquises par les partisans de l'ancien président Zviad Gamsakhourdia, les troupes gouvernementales géorgiennes, favorables à Edouard Chevardnadze, ne sont plus maintenant qu'à une dizaine de kilomètres de Zougdidi, la capitale de la Mingrélie, où s'est réfugié l'ancien président, qui a demandé à ses fidèles de résister par tous les moyens.



Comment expliquer cette avancée spectaculaire des forces gouvernementales, qui avaient été écrasées par les indépendantistes abkhazes puis malmenées par les *«zviadistes»* et qui apparaissaient désorganisées et démoralisées après ces revers successifs? La réponse est claire : ce retournement de situation est essentiellement dû à l'aide apportée par des troupes russes. Même si celles-ci ne participent pas directement aux combats – ce qui reste toutefois à prouver, – elles fournissent aux forces gouvernementales les quelques dizaines de blindés nécessaires pour venir à bout des *«rebelles»*.

Si, à Moscou, on continue à affirmer que l'armée russe participe, avec des unités venues d'Arménie et d'Azerbaïdjan, à *«une mission de paix»* destinée à protéger les lignes de chemins de fer et les routes dans l'ouest de la Géorgie, personne n'est dupe, non plus, de l'engagement des «seules» troupes russes dans les combats contre Zviad Gamsakhourdia. Ainsi, la participation d'un détachement de l'armée azerbaïdjanaise à cette mission *«conjointe»*, si elle est montée en épingle à Moscou, continue à être... démentie à Bakou, les autorités insistant sur leur impossibilité d'envoyer des troupes à l'extérieur, compte tenu de l'état de désorganisation dans lequel se trouve l'armée azerbaïdjanaise, qui doit aussi faire face à l'offensive des Arméniens du Haut-Karabakh. Personne ne peut non plus confirmer l'arrivée d'un contingent arménien en Géorgie, cette décision soulevant de nombreuses oppositions à Erevan.

Qu'importe en fait la *«fiction»* d'une intervention commune : Edouard Chevardnadze a reçu immédiatement de Moscou les dividendes de sa décision spectaculaire, annoncée le 8 octobre, de faire entrer son pays dans la CEI et, par là même, d'adhérer au traité de sécurité collective liant les membres de la Communauté des Etats indépendants. Cela, moins de quinze jours après avoir – au moment de la chute de Soukhoumi – vilipendé la *«trahison»* de Moscou dans l'affaire abkhaze, où les indépendantistes avaient été soutenus par les Russes.

Une démocratie sous contrôle

Certains espèrent maintenant à Tbilissi que, fortes de leurs victoires sur Zviad Gamsakhourdia, les troupes gouvernementales géorgiennes continueront sur leur lancée et pénétreront de nouveau en Abkhazie. La seule chance de succès d'une telle offensive réside, là encore, dans l'attitude des troupes russes.

Si ces dernières laissent faire, et, surtout, si elles ne parviennent pas à contrôler le matériel, et notamment les blindés, servant aujourd'hui à combattre les *«zviadistes»*, l'Abkhazie serait de nouveau embrasée par des combats qui ont déjà fait des milliers de morts et des dizaines de milliers de réfugiés. En affirmant, la semaine dernière, que Tbilissi entendait bien récupérer l'Abkhazie *«si possible par la voie politique»*, Edouard Chevardnadze n'a donc pas, lui non plus, exclu la possibilité d'intervenir de nouveau dans cette région.

Quoi qu'il en soit, la victoire de l'ancien ministre soviétique des affaires étrangères sur son éternel rival semble ne plus être maintenant qu'une question de jours. Le départ, provisoire ou définitif, de Zviad Gamsakhourdia de la scène politique pourrait certes permettre à la Géorgie d'en finir avec la guerre civile larvée qui dure depuis la proclamation de l'indépendance.

Mais le prix de cette victoire sera lourd à payer. D'abord parce que les Russes sont maintenant de nouveau présents, et bien présents, dans le pays. Le 9 octobre, soit le lendemain même de sa décision d'adhérer à la CEI, Edouard Chevardnadze ne signait-il pas un document donnant un statut légal au stationnement en Géorgie des troupes russes héritées de l'ex-URSS.

Cette présence active risque de créer de nombreuses tensions, notamment en Mingrélie, région favorable à Zviad Gamsakhourdia. Edouard Chevardnadze n'a pas non plus réussi à mettre au pas les différentes *«bandes»* hétéroclites qui composent son *«armée»*. Celles-ci – la *«victoire»* sur Zviad Gmasakhourdia aidant – auront de nouveau tendance à tenir le haut du pavé à Tbilissi, ou ailleurs, et à empêcher un fonctionnement normal du pays.

En décidant, le 14 septembre, de suspendre pour deux mois le Parlement, puis, en se passant de son avis, pourtant obligatoire constitutionnellement, en vue de ratifier l'adhésion de la Géorgie à la CEI, le président géorgien a pris, enfin, de sérieuses libertés avec les règles démocratiques. Edouard Chevardnadze, qui voulait débarrasser son pays de la présence militaire russe, l'éloigner de la CEI et rétablir une démocratie mise à mal par les pratiques jugées *«dictatoriales»* de Zviad Gamsakhourdia, vient donc de remporter une victoire dont les fruits risquent d'être bien amers.

JOSÉ-ALAIN FRALON

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Les vieux thèmes de l'entre-deux-guerres ressurgissent dans le débat politique

PRAGUE

de notre correspondant

L'histoire balbutie à Prague. Alors que l'on s'apprête à célébrer le 75e anniversaire de la création de la défunte Tchécoslovaquie, le 28 octobre, les vieux thèmes du débat politique de l'entre-deux-guerres sont de nouveau d'actualité dans la jeune République tchèque. Quarante ans de glaciation communiste n'ont rien changé aux passions que soulèvent les questions comme les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat, la coexistence avec les Allemands ou encore la décentralisation et la régionalisation, même si ces problèmes se posent aujourd'hui en des termes différents.

Dans ce pays à forte tradition anti-catholique et athée, aborder la question de la restitution des biens ecclésiastiques confisqués par les communistes, c'est aborder un terrain glissant. Tellement glissant que depuis le début de l'année (*le Monde* du 27 février), les négociations entre les partis chrétiens-démocrates et libéraux de la coalition au pouvoir sont au point mort, à la grande joie de l'opposition de gauche, qui n'hésite pas à aller puiser dans l'imagerie anticléricale des années 1920 pour fustiger ces restitutions.

Conscient que les trois quarts de la population refusent les restitutions, le premier ministre Vaclav Klaus, issu d'une famille hussite, veut limiter au strict minimum ces transferts de propriétés et en particulier ne pas rendre aux ordres et diocèses leurs importantes possessions terriennes. De plus, M. Klaus veut imposer à l'Eglise de maintenir les écoles et les centres sociaux et médicaux existant dans les bâtiments qui lui seront rendus. Mais, à la différence des débuts de la République tchécoslovaque, l'Eglise et les partis catholiques, dépourvus du poids d'avant-guerre, recherchent aujourd'hui un compromis et refusent de dramatiser cette situation.

Réformer l'administration de l'Etat

La question des relations entre Tchèques et Allemands – conflictuelle pendant des siècles – et du contentieux laissé par les crimes du régime nazi, jamais indemnisés par la RFA, ainsi que l'expulsion en 1945-1946 des Allemands des Sudètes, demeure un sujet sensible par excellence.

Aussi, les tentatives de rapprochement et de dialogue entreprises avec l'Allemagne ainsi que les revendications des organisations des expulsés des Sudètes pour le «droit au retour», comme les *«excuses»* du président Vaclav Havel, provoquent un tollé dans une société convaincue dans son immense majorité que l'expulsion était juste et définitive, car les Allemands de Bohême s'étaient opposés à la création de la Tchécoslovaquie en 1918 et avaient largement contribué à sa destruction en 1938.

La récente rencontre «privée» de M. Havel avec le chancelier Helmut Kohl, à Spire (en Rhénanie), au cours de laquelle les deux hommes ont parlé d'indemnisation et de dialogue entre Sudètes et Tchèques, a suscité des réactions mitigées alors que le gouvernement, lui, ne s'est pas prononcé.

Le troisième sujet de discorde de cette rentrée politique à Prague est la question de la décentralisation du pouvoir et de l'administration, que les communistes avaient centralisés à l'extrême en abrogeant les prérogatives de la Moravie et des capitales régionales. Ce débat renvoie à l'éclatement de la Tchécoslovaquie, résultat, selon les uns, d'une trop grande décentralisation, selon les autres, d'une trop forte centralisation.

La discussion, lancée début 1990 par les autonomistes moraves, sur la création de régions dotées d'assemblées élues, d'un budget et de revenus propres, n'est pas du goût de M. Klaus qui, tout récemment, a jugé que cette régionalisation ne pressait pas, le plus important étant de réformer l'administration d'Etat à tous ses niveaux. Hostile dans le passé aux transferts de compétence de l'ex-pouvoir tchécoslovaque vers les gouvernements tchèque et slovaque, M. Klaus met en garde contre la *«fédéralisation rampante»* et les dangers d'éclatement de la Bohême-Moravie si les intérêts locaux et particuliers venaient à prendre le dessus dans certaines régions.

De l'autre côté, le président Havel a pris position en faveur du respect du calendrier électoral qui prévoit des élections municipales et régionales à l'automne 1994. Il a demandé qu'au moins les grandes lignes de la décentralisation soient définies d'ici à la fin de l'année pour que la question de la décentralisation ne devienne pas un enjeu électoral comme le fut celle de l'autonomie de la Slovaquie, fatale à deux reprises à l'ex-Tchécoslovaquie, en 1938 puis en 1992.

MARTIN PLICHTA

POLOGNE

Un gouvernement de gauche a prêté serment devant le président Walesa

VARSOVIE

correspondance

La nomination solennelle par le président Lech Walesa d'un nouveau gouvernement polonais, conduit par le leader paysan Waldemar Pawlak, a clos, mardi 26 octobre, la longue période de marchandages politiques depuis les législatives du 19 septembre, remportées par la gauche ex-communiste.

En remettant leurs nominations aux nouveaux ministres, M. Walesa les a exhortés à *«ne pas gaspiller les acquis des quatre dernières années»*, alors que l'économie polonaise était sur le point de repartir. *«Le plus difficile a été fait par vos prédécesseurs, à vous de consolider les tendances positives»*, a dit M. Walesa qui, par ailleurs, contrôlera trois ministères politiques confiés aux «hommes du président» : les affaires étrangères, l'intérieur et la défense.

Les ex-communistes qui, sous leur nouvelle casquette sociale-démocrate, sont partisans de la poursuite du programme de réformes libérales assorties d'un train de mesures sociales, contrôlent les principaux ministères économiques. Le PSL, hostile aux privatisations et favorable à l'interventionnisme de l'Etat, en particulier dans le secteur agricole, a dû se contenter, hormis la coopération économique avec l'étranger et l'agriculture, de ministères secondaires.

Après une âpre bataille de dernière minute, il a dû abandonner le ministère des privatisations à un candidat de la SLD, Wieslaw Kaczmarek. Les futurs rapports au sein de la coalition risquent d'être souvent tendus et un rôle-clé de médiateur va sans doute revenir à un personnage absent de ce cabinet : le leader de la SLD, Aleksander Kwasniewski (trente-neuf ans), appelé à jouer les éminences grises.

M. Pawlak (trente-quatre ans) est entouré de ses deux proches collaborateurs du PSL, Aleksander Luczak, vice-premier ministre chargé de l'admistration et du ministère de l'éducation, et Michal Strak, son chef de cabinet, poste ministériel très influent en Pologne. Il est en même temps flanqué de deux vice-premiers ministres SLD : Wlodzimierz Cimoszewicz, chargé des affaires sociales et du ministère de la justice, et Marek Borowski, qui a la charge de l'économie et du ministère des finances. Aussitôt après sa nomination, il a annoncé qu'il entendait même *«accélérer»* les privatisations.

Andrzej Olechowski, ex-ministre des finances et l'un des négociateurs des accords de la Pologne avec la CEE, succède à Krzysztof Skubiszewski à la tête de la diplomatie, où il compte poursuivre la politique de son prédécesseur, a-t-il assuré. Piotr Kolodziejczyk, vice-amiral à la retraite, reprend la défense qu'il avait dirigée en 1990 et 1991, mais il revient *«en tant que civil»*, a-t-il affirmé. Enfin, Andrzej Milczanowski, à l'intérieur, est l'unique ministre de l'équipe sortante de Mme Suchocka qui garde son poste.

MICHEL GARA

RUSSIE

«Grand soir» capitaliste en Sibérie

NOVOSSIBIRSK

de notre envoyé spécial

«Ici, on peut gagner de l'argent.» Voilà la certitude de ce consultant américain en virée à Novossibirsk, qui requiert l'anonymat. Après tant de constats pessimistes, cet oracle est un baume. Pour faire bonne mesure, Ivan Indinok le nouveau gouverneur de la région en rajoute : *«Quelque chose d'extraordinaire se joue en Sibérie. Malheureusement, les Occidentaux sont en train de perdre cet immense marché à cause de leur passivité.»*

Accablée par la crise, rongée par la faillite de l'Etat, Novossibirsk serait-elle un futur Eldorado? Elle s'essaye en tout cas, à sa manière brouillonne, au capitalisme. Ainsi une banque régionale a-t-elle réussi en un an à multiplier par vingt-cinq son capital. Et à peine décrétée par Moscou, l'économie de marché a généré vingt-cinq Bourses locales en 1992. Une effervescence de courte durée. Il en reste seulement trois, la loi du marché s'étant chargée de faire le ménage.

Mais d'autres surgeons du capitalisme naissent comme les joint-ventures, au nombre de 130. Mikhaïl Pertzev, l'un des responsables de la Bourse des marchandises, qui ne cache rien des difficultés économiques actuelles, veut y voir un signal. *«Novossibirsk travaille sur un projet d'aéroport international*, dit-il. *Une compagnie américaine opère déjà et nous avons dégagé 350 millions de dollars.»* De quoi stimuler les imaginations et tourner la Sibérie occidentale vers l'Asie.

Déjà, la Chine achète ici du ciment, des fers à béton, des engrais mais aussi des camions. *«Les Chinois arrivent en masse, du commerçant au représentant du pouvoir»*, observe Iouri Kolesnik, docteur-ingénieur. Et les «petits dragons» asiatiques, qui manquent d'espace et de matières premières, rêvent de cette terre qui en regorge. Les uns ont des capitaux, les autres pas.

Un fumet de séparatisme

Du coup, la région de Novossibirsk a imaginé de prendre la tête d'un Etat sibérien qui ne veut pas dire son nom. Une habile parade pour compenser son handicap. Alors que toutes les régions sibériennes voisines sont assises sur des mines de diamants, des réserves de charbon, des filons de minerais précieux ou du pétrole, elle ne règne en effet que sur *«du sable et de la pierre»*, selon la formule d'un journaliste.

Le «conservateur» Vitaly Moukha, ancien gouverneur et proche de Rouslan Khasboulatov, l'ancien président du Soviet suprême, fut le premier à esquisser ce projet d'«Accord sibérien». Ville industrielle et véritable réservoir de scientifiques grâce à la Cité des sciences d'Akademgorodok, Novossibirsk revendiquait ni plus ni moins le privilège d'être consacrée capitale de la Sibérie occidentale et de gérer au sein d'une seule entité les budgets de dix-sept régions. Le projet, avec son fumet de séparatisme, a fait scandale à Moscou...

Mais peut-on diriger Novossibirsk et faire preuve de moins d'ambition? La ville souffre trop d'être un «nain politique». Et le nouveau gouverneur rêve à son tour de voir Novossibirsk retrouver un titre glorieux. *«Seul Boris Eltsine peut nous accorder cette couronne»*, constate un élu.

En regard de ces grandes manœuvres politico-économiques, les pays occidentaux semblent prudents. *«Timides»*, lâche Ivan Indinok. Seuls quelques marchés comme celui du téléphone – la ville doit «acheter» six cent mille appareils – ou celui de l'immobilier – les Américains doivent théoriquement construire pour juillet 1994 soixante immeubles afin d'accueillir des militaires retirés d'Europe centrale – ont retenu pour l'instant leur attention.

Les Sibériens se vexeraient presque de ne pas rencontrer plus d'enthousiasme à l'idée d'investir chez eux. *«Nous possédons tout de même deux cents usines!»*, relève Viktor Tolokonski, maire de la ville. Personne ne se risque pourtant à prétendre que ces ateliers, dont près de 60 % travaillent pour le complexe militaro-industriel, sont performants. Qu'importe.... Novossibirsk répète à l'envi le credo du jour : les privatisations sont pour bientôt. Le «grand soir» capitaliste est proche. Et chacun est invité à participer à cette foire capitaliste version russe...

LAURENT GREILSAMER

EUROPE

ALLEMAGNE

L'ex-chef de la Stasi condamné pour un double meurtre commis... en 1931

Erich Mielke, ancien chef de la Stasi – la trop célèbre police secrète est-allemande – a été condamné, mardi 26 octobre, à six ans de prison pour le meurtre de deux policiers... en 1931. Ce procès, qui a duré vingt mois, a été hautement controversé car la justice de la République fédérale avait repris à son compte un acte d'accusation d'un tribunal nazi établi en 1934 par des magistrats du IIIe Reich, et retrouvé par hasard en 1990. Elle ne disposait pas de preuves suffisantes pour juger M. Mielke pour ses activités à la tête de la Stasi de 1957 à 1989.

Le tribunal de Berlin a finalement estimé qu'Erich Mielke était *«un des auteurs»* du double meurtre et qu'il avait agi avec *«perfidie»*. En dépit de son âge – quatre vingt-cinq ans – le tribunal a décidé de le maintenir en prison, craignant qu'il ne fuie à l'étranger une fois libéré pour raisons de santé. Son maintien en détention doit toutefois être examiné le 10 novembre.

«Ce verdict porte atteinte à l'image de la justice allemande», s'est indigné l'avocat de M. Mielke, Me Hubert Dreyling. *«C'est un incroyable faux-pas»*, a-t-il ajouté, en soulignant que jamais dans les annales judiciaires allemandes, un homme n'avait été condamné pour des faits remontant aussi loin dans le temps. Le président du tribunal, Theodor Seidel, a cependant refusé de considérer les faits comme prescrits. Selon le droit allemand, le délai de prescription pour les crimes est de vingt ans. M. Seidel a fait valoir que l'acte d'accusation avait été confisqué en 1947 par les autorités soviétiques et qu'il avait été retrouvé il y a trois ans seulement.

Le parquet avait requis la prison à perpétuité contre celui qui fut jusqu'en 1989 l'homme le plus important du régime communiste est-allemand après l'ancien numéro un Erich Honecker. La défense, qui avait plaidé l'acquittement, a annoncé qu'elle ferait appel. Le procès d'Erich Mielke est vraisemblablement un des tout derniers visant un ancien dirigeant de premier plan de la RDA communiste. La justice a libéré M. Honecker, âgé de quatre-vingts ans, au début de l'année, en raison de son cancer du foie, et a renoncé à le juger pour les tirs contre les Allemands de l'est qui sont morts en tentant de franchir le mur de Berlin.

Le tribunal a estimé dans ses attendus que les principaux éléments à charge contenus dans l'acte d'accusation de 1934 étaient *«crédibles et dignes de foi»*. La condamnation de M. Mielke repose en premier lieu sur les propos tenus à l'époque par un militant communiste passé chez les nazis et le mettant en cause dans l'attentat. Cité par la défense, la fille de ce témoin-clé a affirmé que les aveux de son père – aujourd'hui décédé – avaient été soutirés sous la torture par les nazis. M. Seidel a estimé qu'elle avait livré un *«faux témoignage»*.

Dans une biographie officielle datant de 1951, M. Mielke avait reconnu avoir *«participé»* en 1931, alors qu'il était un jeune militant communiste, au double meurtre des policiers, qui était présenté comme un acte de vengeance. Mais, tout au long du procès, il a nié avoir lui-même tiré les coups de feu. M. Mielke séjourne en prison, pratiquement sans interruption, depuis décembre 1989. Il a accueilli le verdict avec calme, tandis que plusieurs personnes nostalgiques du communisme, présentes dans la salle d'audience ont crié au *«scandale!»* et entonné l'Internationale...

A. D.

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

Lord Owen est sceptique sur la proposition de M. Mitterrand de «forcer la route humanitaire»

David Owen, l'un des médiateurs internationaux pour l'ex-Yougoslavie, a réagi avec scepticisme, mardi 26 octobre, à la déclaration faite la veille par François Mitterrand selon laquelle il fallait *«forcer la route humanitaire»* entre Split et Sarajevo avant l'hiver.

«C'est une chose difficile à réaliser», a estimé David Owen, en marge d'une réunion des Douze à Luxembourg, *«cela nous rapprocherait d'un rôle de combattant»*. D'autre part, c'est d'abord dans les régions où se livrent les combats que l'hiver va le plus aggraver la situation humanitaire, c'est- à-dire surtout en Bosnie centrale. Or *«cette route de Split à Sarajevo n'y mène pas»*, a fait remarquer David Owen.

M. Mitterrand avait ajouté que l'aide humanitaire devrait *«être assortie d'une protection militaire»* et qu'il pensait *«qu'on peut avoir sur ce terrain-là un soutien américain»*. Or ces dispositions de protection militaire existent déjà. M. Owen a rappelé que les «casques bleus» avaient la possibilité de riposter en cas de *«provocation»*. Une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui date d'août 1992 les autorise même à recourir à la force pour garantir l'acheminement des secours. Enfin, les Américains se sont engagés l'été dernier à ce que les appareils de l'OTAN assurent une protection aérienne des «casques bleus» en Bosnie chaque fois que la FORPRONU leur en ferait la demande.

«Paradis pour francs-tireurs»

Lord Owen a rappelé que les Nations unies étudiaient actuellement les moyens de *«nettoyer»* les terrains longeant les routes empruntées par les convois humanitaires dans ces régions montagneuses et forestières qu'il a qualifiées de *«véritable paradis pour les francs-tireurs»*. Mais selon lui, il y a une *«différence fondamentale»* entre la riposte aux agressions commises contre les convois humanitaires par des *«seigneurs de la guerre»* et une opération militaire consistant à ouvrir une route par la force en territoire hostile : *«Selon moi, nous traverserions la frontière»*, a-t-il dit. Dans son intervention, M. Mitterrand avait lui-même insisté sur le fait que la France ne s'engagerait pas militairement dans le conflit.

Lord Owen s'est montré d'autre part assez pessimiste sur les chances de parvenir à un accord de paix en Bosnie avant l'hiver. *«Vous ne pouvez pas imposer une solution s'il n'y a pas la volonté de l'appliquer par la suite»*, a-t-il dit. Interrogé sur l'éventuelle organisation d'une nouvelle conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, sur le modèle de celle de 1992 à Londres, il a estimé qu'il fallait au préalable obtenir un accord de cessez-le-feu *«par toutes les parties en conflit en même temps et dans toutes les zones»*. Il a ajouté enfin qu'un accord de paix global dans l'ex-Yougoslavie lui paraissait *«une perspective assez lointaine»*. – *(AFP, Reuter.)*

Un village bosniaque rasé par les Croates. – Le village musulman de Stupni Do, dans le centre de la Bosnie, a été complètement rasé et des civils y ont de toute évidence été tués, ont déclaré des «casques bleus» qui sont entrés dans cette localité. Selon les «casques bleus» de l'ONU, 110 des 260 habitants du village sont portés disparus. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

Le départ de l'ambassadeur de France en Chine

Le climat des relations entre Pékin et Paris «reste gris»

L'ambassadeur de France en Chine, Claude Martin, a quitté Pékin, mercredi 27 octobre, à l'issue de trois ans de séjour, en estimant que le climat des relations franco-chinoises risquait de demeurer «gris» mais qu'il ne fallait pas «désespérer».

PÉKIN

de notre correspondant

«Le moment n'est pas encore venu de mesures de rétorsion» après les sanctions économiques prises par Pékin en représailles pour les ventes d'armes de Paris à Taïwan, a estimé, la veille de son départ, M. Martin. Ce dernier n'en a pas moins invité à une réflexion sur l'opportunité *«d'une certaine menace de rétorsion»*, en citant l'exemple des Etats-Unis dans leurs relations conflictuelles avec la Chine. M. Martin dressait la synthèse d'un séminaire, le second de ce type, ayant rassemblé à Pékin, pendant deux jours, la communauté française d'affaires de Chine et des participants venus de Paris et de la région.

Il a jugé que, en dépit des efforts de Paris pour renouer un dialogue, un climat qui *«reste gris»* plane sur l'avenir des rapports avec Pékin en raison notamment des ventes d'armes à Taïwan, auxquelles la Chine s'oppose. Il y a là, pour le gouvernement français, *«un héritage à assumer»*, même s'il n'est pas inimaginable que la position de la Chine évolue. L'équation se complique de la présence des Etats-Unis, qui ont accru eux aussi leurs ventes d'armes à Taïwan ces derniers temps sans subir, loin s'en faut, de représailles économiques. Le colloque a fait apparaître que ni les Etats-Unis ni la Grande-Bretagne, en dépit de sa querelle politique avec Pékin à propos de Hongkong, ne semblent pénalisés sur le plan économique, à l'heure où s'ouvre en Chine *«un marché particulièrement attractif»*.

Il y a là, de la part des dirigeants chinois, une manière de voir la France comme *«un pays de seconde zone»*, à laquelle il conviendrait peut-être d'opposer une position de la Communauté européenne quant à la candidature de Pékin au GATT, un objectif majeur pour la République populaire. C'est par ce levier qu'on pourrait tenter de *«rétablir un certain ordre et, si possible, une égalité»* dans les rapports franco-chinois, a estimé M. Martin.

Plusieurs industriels ont exprimé des plaintes amères eu égard aux pertes encourues à la suite des ventes d'armes à Taïwan. Pour Jérôme Monod, président de la Lyonnaise des Eaux-Dumez, de tels contrats mettent en péril une vieille présence du groupe en Chine qui promettait des perspectives portant sur plus de soixante projets d'équipement. Tout en assurant le monde industriel des préoccupations des autorités publiques, M. Martin a déploré que certains aient plus tendance à exprimer leurs doléances dans les couloirs des ministères à Paris qu'à *«dénoncer l'attitude chinoise auprès de leurs interlocuteurs qui les prennent en otages»*.

Huitième ambassadeur de France en Chine populaire depuis la normalisation de 1964 – dont on célébrera en janvier le trentième anniversaire – M. Martin devient secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay pour les affaires économiques et européennes. Son successeur à Pékin reste à nommer.

FRANCIS DERON

ANNIVERSAIRE : quarante-cinq ans de relations diplomatiques franco-srilankaises. – La France et le Sri-Lanka célèbrent cette année le quarante-cinquième anniversaire de leurs relations diplomatiques. A cette occasion, le ministre des affaires étrangères de Colombo, A. C. S. Hameed, se trouve actuellement à Paris, où ont été organisées plusieurs manifestations, – festival du film, représentations culturelles, expositions. Un séminaire sur les échanges commerciaux, organisé par le CFCE, est prévu, jeudi 28 octobre. (Ambassade du Sri-Lanka, 15, rue d'Astorg, 75008 Paris, tél. : 42-66-35-01.)

VISITE : le président d'Ouzbékistan attendu à Paris. – Le président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov, était attendu, mercredi 27 octobre, en visite officielle à Paris. Chef de l'ex-Parti communiste local, M. Karimov, âgé de cinquante-cinq ans, est président de l'Ouzbékistan depuis la déclaration d'indépendance de ce pays le 31 août 1991.

La visite du président de la République en Andorre

M. Mitterrand souligne que l'existence de petits Etats indépendants est «l'une des richesses de l'Europe»

François Mitterrand s'est rendu, mardi 26 octobre, en visite officielle dans la principauté d'Andorre, qui vient de se doter d'une Constitution démocratique. Il a souligné à cette occasion que l'existence de petits Etats indépendants est *«l'une des richesses de l'Europe»*.

ANDORRE-LA-VIEILLE

de notre envoyé spécial

Au terme d'un long mûrissement, à la mesure du conservatisme régnant dans ce vestige du passé – partis et syndicats étaient jusqu'alors interdits – Andorre a adopté par référendum, le 14 mars dernier, une Constitution inspirée des principes démocratiques modernes, qui en fait un Etat indépendant (*le Monde* du 13 mars). La Constitution est entrée en vigueur le 4 mai et Andorre a été admise à l'ONU. Désormais, les deux coprinces règnent sans gouverner sur une sorte de monarchie parlementaire.

C'est cette mutation que François Mitterrand, qui demeure coprince du nouveau micro-Etat pyrénéen, est venu marquer lors d'une visite officielle, mardi 26 octobre. M. Mitterrand a donc retrouvé le coprince espagnol, l'évêque d'Urgel, Mgr Joan Marti i Alanis, pour dévoiler un monument – une sculpture curieuse représentant une silhouette humaine évidée dans l'épaisseur grise de chacun des côtés d'un quadrilatère marron – commémoratif de l'adoption de la Constitution. Puis, sous un beau soleil d'automne, les coprinces se sont adressés aux Andorrans réunis sur la place du Peuple.

Après l'évêque d'Urgel qui s'est exprimé en catalan, langue officielle de la principauté, M. Mitterrand a salué la principauté d'Andorre, *«Etat souverain»*, en soulignant que *«le chemin ne manqua pas de difficultés»* pour en arriver jusque-là. Chaque Andorran, a-t-il ajouté, peut être *«fier»* du travail accompli, même s'il reste *«fort à faire»* aux responsables de la principauté pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositions prévues par le texte fondamental. M. Mitterrand a conclu en lançant en catalan : *«Visca Andorra!»* (*«Vive l'Andorre!»*), non sans avoir encouragé la principauté à entrer de plain-pied dans le concert des nations en observant que *«l'existence des petits Etats indépendants* (...) *est l'une des richesses de l'Europe»*.

Le débat sur le code de la nationalité

En revanche, M. Mitterrand n'a pas soufflé mot d'un différend qui a déjà surgi entre le Parlement (conseil général des Vallées), d'une part, et l'exécutif andorran et le coprince français, d'autre part : les Andorrans ont, eux aussi, un débat sur leur code de la nationalité. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la Constitution, les règles étaient, dans les faits, celles du droit du sang, puisqu'il était pratiquement impossible d'être andorran autrement que par filiation ou par un lien de parenté avec un Andorran de souche. La double nationalité n'existait pas.

Si elle maintient cette impossibilité, sauf pour les coprinces, la Constitution a laissé à la loi organique le soin de définir de nouvelles règles. Celles-ci, qui paraissent très restrictives au regard du droit français, constituent une avancée considérable pour l'Andorre : sous certaines conditions, les enfants nés sur le sol de la principauté peuvent être andorrans ; la même possibilité est ouverte aux résidents depuis 1960.

En revanche, selon les termes de l'article 20, ceux des Andorrans qui le deviennent autrement que par filiation doivent résider dans la principauté au moins les dix années suivantes, faute de quoi ils perdent leur qualité et, vu l'impossibilité de la double nationalité, deviennent apatrides. La préoccupation des Andorrans, admet-on dans l'entourage de M. Mitterrand, peut se comprendre : compte tenu de la structure de leur population – 59 000 habitants, dont 11 000 Andorrans et 30 000 Espagnols, – l'indépendance et l'identité andorranes pouraient être menacées si la moitié des habitants avaient des droits politiques à la fois en Andorre et en Espagne.

Les vertus de la «solidarité»

Malgré tout, tandis que le coprince espagnol acceptait de signer cette loi, M. Mitterrand s'y est refusé, ne serait-ce que parce qu'elle introduit une discrimination entre les Andorrans eux-mêmes. Une seule signature suffisant, la loi a été promulguée. Allusion sans doute à ce désaccord : M. Mitterrand, qui a vanté les vertus de la *«solidarité»* et rappelé l'importance du *«respect des droits de l'homme»*, a précisé : *«Rien n'est pire que le repli sur soi.»*

De toute façon, l'affaire n'est pas terminée. Le chef du gouvernement, Oscar Ribas Reig, nous a lui-même précisé que l'exécutif juge également que l'article 20, comme d'autres dispositions de la loi susceptibles d'être rétroactives, sont contraires à la Constitution. M. Ribas Reig indique donc que son gouvernement va déposer un recours devant le tribunal constitutionnel, qui n'existe pas encore mais doit être installé dans les jours qui viennent.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

La Conférence générale de l'UNESCO s'apprête à renouveler le mandat de M. Mayor

Le conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, réuni à Paris du 11 au 22 octobre, a désigné à l'unanimité l'actuel directeur général, l'ancien ministre espagnol Federico Mayor, comme candidat à sa propre succession pour un second mandat de six ans. La Conférence générale réunissant les cent soixante-dix-neuf Etats membres (1) à Paris, à compter du lundi 25 octobre, devrait confirmer ce choix.

Le conseil exécutif a, d'autre part, recommandé à la Conférence générale d'adopter un budget de 455 490 000 dollars pour le biennium 1994-1995. Près de 40 % de cette somme iront à l'éducation, notamment l'éducation de base dans les pays les moins avancés et, d'une manière générale, en Afrique noire. Plusieurs chefs d'Etat (Egypte, Mali) ou de gouvernement (Jordanie, Trinité-et-Tobago), ainsi que Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, doivent prendre la parole devant la Conférence générale.

(1) La principauté d'Andorre a adhéré à l'UNESCO.

AFRIQUE

ALGÉRIE

Le Quai d'Orsay conseille aux familles françaises de rentrer pour les vacances de la Toussaint

Les vacances de la Toussaint arrivent à point nommé pour dédramatiser des retours en France, plus nombreux que d'ordinaire après l'enlèvement de trois agents du consulat général de France à Alger, dont, mercredi 27 octobre en fin de matinée, on était toujours sans nouvelles. *« Compte tenu de la tension, il apparaît opportun que les familles qui le souhaitent puissent rentrer à cette occasion »*, a indiqué, mardi, Richard Duqué, le porte-parole du Quai d'Orsay.

Des entreprises françaises – Air France, Gaz de France, en particulier – et des sociétés étrangères, notamment allemandes – ont pris les devants en rapatriant les familles de leurs employés. Pour l'heure, il ne s'agit, le plus souvent, que de mesures de simple prudence, voire de réactions de bon sens. Faudra-t-il aller jusqu'à évacuer le plus gros de la communauté étrangère ? La réponse tient, pour une large part, au sort qui sera réservé aux trois otages français.

La sagesse veut donc que toutes les missions diplomatiques, et au premier chef l'ambassade de France, s'inquiètent de la sécurité de leurs ressortissants et veillent à la renforcer en liaison avec les autorités locales. La sagesse veut aussi qu'à tête reposée, ces mêmes missions peaufinent les plans d'évacuation qu'ici comme ailleurs, elles conservent au cas où.

Pour tenter de retrouver la piste des ravisseurs des trois fonctionnaires français, les services de sécurité algériens ont multiplié les recherches dans plusieurs bastions intégristes d'Alger et ont même lancé, mardi, un appel à témoin. L'agence officielle APS a indiqué que le véhicule qui a servi à l'enlèvement, avait été *« identifié »* mais pas encore retrouvé. Il servait au transport du personnel d'une entreprise publique dont le nom n'a pas été précisé. Son conducteur, employé dans cette entreprise, aurait disparu une heure avant le rapt.

De son côté, la radio *Médi 1* qui émet de Tanger au Maroc, a fait état, mardi, d'un *« élément nouveau »* dans l'enquête, à savoir la revendication de l'enlèvement, dans un tract circulant à Alger, non authentifié et signé par le Groupe armé islamique qui aurait revendiqué l'assassinat, le 21 août dernier, de Kasdi Merbah, ancien premier ministre. Pour autant, la question reste posée de savoir si les trois agents consulaires sont aux mains de terroristes *« indépendants »*, agissant sans vraie logique, ou dans celles d'un mouvement structuré qui pourrait vouloir tirer profit de ce rapt.

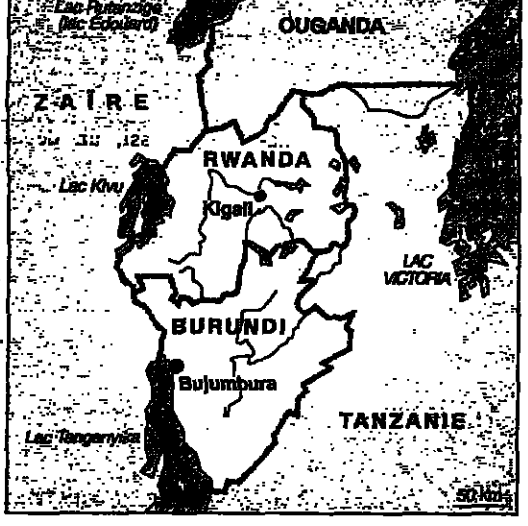
Toujours est-il que les appels à la libération des trois otages, sont, pour le moment, restés sans écho, même ceux qui ont été lancés, de l'étranger, par plusieurs responsables de l'ex-Front islamique du salut (FIS). Pour leur part, les syndicats CFDT, CGT et FO du ministère français des affaires étrangères ont dénoncé, mardi, dans un communiqué, *« l'insuffisance des conditions de sécurité pour leurs collègues en poste à l'étranger »*. Quant au Front national, dans un communiqué signé par Michel Collinot, membre de son bureau politique, il a exigé *« le rapatriement immédiat des 25 000 Français demeurant en Algérie »* ainsi que *« le retour des Algériens en Algérie »*.

J. de B.

BURUNDI

Les massacres continuent alors que le pays est coupé du monde

Les tueries entre ethnies, déclenchées par le coup d'Etat militaire et l'assassinat du président Melchior Ndadaye, ont continué, mardi 26 octobre, au Burundi. Près de 400 000 personnes (pour une population de 5,5 millions d'habitants) ont fui le pays. Les liaisons téléphoniques internationales étaient toujours interrompues mercredi matin.



Le ministre burundais de la santé, Jean Minani, joint par téléphone à Kigali, la capitale du Rwanda, où il a constitué un gouvernement en exil, a de nouveau appelé à une intervention armée internationale pour assurer la protection du gouvernement légal et ainsi *« mettre fin aux massacres »*. Selon lui, les militaires tutsis (ethnie minoritaire qui domine l'armée) *« ne veulent rien entendre et ne veulent que massacrer »*. *« C'est une force en furie que le gouvernement est incapable d'arrêter »*.

De nombreux Tutsis fuient également les campagnes, où ils sont très minoritaires et soumis aux expéditions punitives de Hutus. Le chaos semble total. La population a coupé de nombreuses routes à l'aide d'arbres, et détruit plusieurs ponts, pour empêcher les déplacements de l'armée. Les délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'ont de ce fait pas pu gagner les provinces du Nord, où ils voulaient évaluer la situation. Près de 400 000 Burundais – en grande majorité des Hutus – ont fui leur pays pour le Rwanda, la Tanzanie et le Zaïre.

Environ dix mille personnes ont manifesté dans le calme et le silence mardi à Bujumbura, en réclamant notamment que leur soient rendus les corps des victimes du putsch. De source diplomatique, on indiquait, mardi, que l'impasse est totale à Bujumbura, où les ministres de M. Ndadaye ont rejeté la demande de pourparlers et d'amnistie des putschistes.

Le gouvernement n'a obtenu aucune réponse à sa demande d'intervention armée internationale, relayée à l'étranger par de nombreuses organisations humanitaires, notamment françaises. *« Personne n'est chaud pour y aller, la situation est trop compliquée »*, a déclaré un diplomate à Nairobi. Le président ougandais, Yoweri Museveni, a néanmoins appelé les pays africains, mardi, à examiner un éventuel envoi de troupes, et annoncé qu'il consulterait d'autres chefs d'Etat d'Afrique centrale et de l'Est sur les moyens de mettre un terme à la crise.

Les autorités françaises *« font en sorte de pouvoir transporter »* à Bujumbura les Français qui se trouvent dans les régions les plus troublées, a déclaré mardi le porte-parole du ministère des affaires étrangères. Huit cents des neuf cents Français installés dans le pays résident dans la capitale, où la situation reste calme. Les quelque 1 500 Belges qui vivent au Burundi ont reçu le conseil de se replier *« préventivement »* sur Bujumbura. – (*AFP*.)

REPÈRES

GRÈCE

Athènes rappelle son ambassadeur en Albanie

Le gouvernement grec a rappelé, mardi 26 octobre, pour consultations, son ambassadeur à Tirana ainsi que son consul général à Gjirokaster. Cette décision intervient après un regain de tension dans les relations entre les deux pays. Athènes a protesté lundi auprès de Tirana au sujet des *« dernières provocations »* du gouvernement albanais et a fait état notamment d'incidents survenus la semaine dernière à Krania (sud de l'Albanie) – un village où des écoles de la minorité grecque albanaise auraient été fermées. A Tirana, le ministère de l'ordre public a rejeté ces accusations.

Le porte-parole du gouvernement grec a déclaré que son pays souhaitait *« l'amélioration des relations gréco-albanaises, qui ne peut intervenir que dans le respect du droit international, des droits de l'homme et des droits de la minorité grecque »*. D'autre part, le nouveau ministre socialiste des affaires étrangères, Carolos Papoulias, a reçu, mardi, plusieurs représentants de la minorité grecque (Epirotes du nord). Ceux-ci *« ont exposé les problèmes auxquels ils doivent faire face »*. Selon le communiqué, la rencontre a été qualifiée d' *« utile »* (...) *« dans l'optique de la visite prévue de M. Papoulias à Tirana »*, dans le courant du mois de novembre. – (*AFP*.)

LIBYE

Des Thaïlandais participent à l'installation d'armements chimiques

Selon des dirigeants américains et thaïlandais, cités, mardi 26 octobre, par le *New York Times*, des compagnies thaïlandaises construisent, dans une colline près de Tarhuna, à quelque 64 kilomètres au sud-est de Tripoli, des galeries souterraines destinées à la production et au stockage de gaz innervants et autres armes chimiques.

Washington a prévenu Bangkok que des sociétés thaïlandaises étaient maintenant les principaux investisseurs impliqués dans de tels projets, après le retrait, dans les années 80, d'entreprises allemandes et japonaises, précise le journal. Il s'agit de la firme de construction « W and M » et de deux agences de placement de main-d'œuvre. « W and M » a récemment reconnu avoir construit en Libye des *« abris anti-aériens »*. – (*AFP*.)

NIGÉRIA

Le détournement d'un Airbus ravive la crise politique

L'Airbus de la Nigeria Airways, détourné vers la capitale du Niger, était toujours bloqué, mercredi 27 octobre, dans la matinée, sur une piste de l'aéroport de Niamey, pour le troisième jour consécutif (*le Monde* du 27 octobre). A bord, restaient vingt-trois otages et les quatre pirates de l'air nigérians, se réclamant d'une organisation affirmant agir pour des motifs politiques.

Au Nigéria, ce détournement a ravivé la crise politique née de l'annulation de l'élection présidentielle du 12 juin par les militaires. Les pirates de l'air exigent la dissolution du gouvernement intérimaire, mis en place fin août, après le départ du général Ibrahim Babangida. Cette affaire est intervenue dans une *« situation de vide politique préoccupante, qui pourrait s'aggraver si elle devait tourner au drame »*, estimait-on mardi dans les milieux diplomatiques à Lagos, pour lesquels l'issue de ce détournement, quelle qu'elle soit, devrait accélérer le dénouement de cette crise. – (*AFP, Reuter*.)

PROCHE-ORIENT

EGYPTE

Deux Américains et un Français tués dans un attentat au Caire

Deux Américains et un Français ont été tués par balles et trois autres étrangers – un Américain, un Italien et un Syrien – blessés, mardi 26 octobre, à l'intérieur du Sémiramis Intercontinental, l'un des plus grands hôtels du Caire, situé le long du Nil. La police a aussitôt arrêté l'homme qui a ouvert le feu et qu'elle considère comme un malade mental. Mais l'hypothèse d'un attentat organisé par des extrémistes musulmans n'est pas écartée, les touristes ayant été, à de nombreuses reprises depuis un an, la cible des intégristes.

D'après les témoins, tard dans la soirée de mardi, l'auteur de l'attentat, très bien habillé, était installé à une table dans un café du deuxième étage de l'hôtel Sémiramis, où se trouvaient de nombreux touristes. Il s'est rendu quelques instants aux toilettes, sans doute pour charger son pistolet, puis est revenu dans la salle et a tiré sur les consommateurs. Selon la police, l'agresseur, arrêté quelques minutes après l'attentat, est un malade mental. Saber Farahat Aboul-Ila, 29 ans, diplômé de l'Institut de la musique arabe, est originaire du quartier d'al-Zawya al-Hamra, l'un des plus populeux et des plus pauvres de la capitale égyptienne.

Selon le ministère de l'intérieur, deux personnes, dont l'identité n'a pas été encore divulgée, *« se trouvant en compagnie de l'auteur de l'attentat »*, ont été également arrêtées. A en croire des témoins, l'homme qui a ouvert le feu serait un intégriste car il a notamment crié au moment de son arrestation : *« Pourquoi massacre-t-on les musulmans de Bosnie ? »*

Plusieurs touristes ont déjà été victimes d'attentats depuis un an en Egypte. Une jeune Britannique avait été tuée, le 21 octobre 1992, en Haute-Egypte. Au mois de février dernier, trois autres visiteurs étrangers avaient trouvé la mort, dans un attentat à la bombe commis contre un café du centre de la capitale. Tous ces actes terroristes ont été attribués par les autorités à des groupes armés islamistes.

Ces derniers mois, les contrôles dans les hôtels s'étaient relâchés avec la baisse du nombre des attaques contre les touristes. L'Egypte avait connu une certaine reprise du tourisme au début de la saison, fin septembre, après plusieurs mois de marasme complet provoqué par les attentats précédents. Mais l'organisation fondamentaliste Djamaa islamiya avait récemment menacé de continuer ses attaques contre les touristes, affirmant qu'il s'agissait d'*« un moyen de pression contre le régime »* du président Hosni Moubarak qui s'est avéré *« efficace »* et qui l'*« a affaibli »*. Le chef de l'Etat avait affirmé, pour sa part, à Washington où il rencontrait, lundi, Bill Clinton, que l'intégrisme ne *« constitue plus un danger pour le pays »* et que *« la sécurité règne en Egypte »*. – (*AFP*.)

Fernand Boulan un juriste de 54 ans

Les autorités égyptiennes ont donné, mercredi 27 octobre, l'identité de la victime française du Caire. Il s'agit de Fernand Boulan (cinquante-quatre ans), ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-Marseille, qui participait, dans la capitale égyptienne, à un congrès international de droit pénal, spécialité de ce juriste.

Né le 18 août 1939 à Marseille, auteur de plusieurs ouvrages, Fernand Boulan était maire (UDF-PR) de Châteauneuf-le-Rouge (Bouches-du-Rhône), une petite commune de la périphérie aixoise.

Gaza se taille déjà des uniformes

Sans attendre la création de la « police » locale prévue par l'accord avec Israël, l'OLP veut se doter d'une force de sécurité

GAZA

de notre envoyée spéciale

Depuis lundi 25 octobre, à Gaza, les soixante-quinze ouvriers de la fabrique de vêtements El Farès travaillent sans relâche : 1 500 uniformes des services de sécurité palestiniens doivent être livrés avant la fin de la semaine. Après l'assassinat, en l'espace d'un mois, de trois partisans de l'accord conclu entre l'OLP et Israël le 13 septembre dernier – Assaad Saftaoui, Maher Fawzi Kheil et Nabil Judah, – le Fatah de Yasser Arafat semble avoir décidé, sans plus attendre, de prendre en charge le maintien de l'ordre dans la bande de Gaza.

« Dans la nuit de dimanche à lundi, des membres du bureau de l'OLP sont venus me dire : taille et couds », nous a déclaré Taha Salah, le propriétaire heureux de la société El Farès. Les travaux ont donc commencé lundi et, déjà, cadences d'enfer aidant, chemises et pantalons de toutes tailles s'entassent, en attendant d'être livrés aux heureux élus qui constitueront l'avant-garde de ce que l'on appelle ici la « garde nationale » palestinienne.

Acheté sur le marché de Gaza, et donc vraisemblablement de fabrication israélienne, le tissu a été fourni par le bureau de l'OLP, et c'est Taha Salah lui-même qui en a conçu le modèle. Le résultat, observé sur l'un des ouvriers qui fait office de mannequin à l'occasion de passages de journalistes, s'apparente davantage à une tenue de commando qu'à un uniforme de forces de l'ordre. Mais peu importe. Ce qui compte, c'est de prendre en main une situation qui se dégrade considérablement et commence à inquiéter sérieusement la population.

L'assassinat, le 21 octobre, d'Assaad Saftaoui semble avoir été la goutte qui a fait déborder le vase. Dès le lendemain, en effet, le Fatah donnait des instructions à *« tous* [ses] *cadres, membres et sympathisants, pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires afin de mettre un terme »* à la détérioration de la situation. Dans les quarante-huit heures, précisait un communiqué, pas moins de 3 000 personnes seront enrôlées au sein de l'appareil de sécurité palestinien, *« qui œuvrera également à protéger les vies et les biens »*, de même que *« le processus de paix, contre toutes les tentatives visant à le mettre en échec »*.

Rassurer la population

Le recrutement, selon un responsable palestinien, Marouane Afané, se fait parmi les personnes de plus de vingt ans et de moins de trente-cinq ans, toutes membres du Fatah ou proches de lui. Trente cadres ont été envoyés en Egypte pour leur formation. Avec d'autres, qui avaient été enrôlés dans les rangs de la police israélienne et en avaient démissionné au début de l'Intifada, au mois de décembre 1987, ils encadreront les jeunes recrues. D'après notre interlocuteur, la décision a été prise à Tunis, c'est-à-dire par le commandement politique de l'OLP.

A trente-sept ans, Taha Salah a donc l'honneur d'être le tailleur des premières forces para-militaires de l'OLP à Gaza. Cette première fournée d'uniformes, il entend l'offrir à ses commanditaires en guise de contribution, dit-il, à la réussite de l'accord israélo-palestinien. Aussi longtemps qu'on lui fournira le tissu, il jure qu'il ne fera payer que le prix de la main-d'œuvre, soit 14 shekels par uniforme. A l'occasion de la signature de l'accord israélo-palestinien, il avait déjà fabriqué 1 000 drapeaux palestiniens.

D'autres avaient sans doute eu la même idée puisqu'il n'y a pratiquement pas d'immeubles à Gaza sur lesquels ne flottent ces drapeaux. Cette « garde nationale », dont il n'est pas fait mention dans l'accord conclu entre Israël et l'OLP, sera provisoire, précise Marouane Afané. Quand l'accord entrera réellement en vigueur à Gaza et à Jéricho, en principe le 13 décembre prochain, ce sont des réguliers de l'Armée de libération de la Palestine venus de Jordanie et d'Egypte qui devraient, selon lui, prendre la relève.

Marouane Afané n'a pas l'air d'en savoir plus pour le moment. Il dit que les forces de sécurité palestiniennes ne seront pas armées et que leur seule présence rassurera la population et dissuadera les terroristes. Il dit aussi que les Faucons du Fatah, le bras armé de cette organisation, aujourd'hui recherchés par Israël, les soutiendront vraisemblablement dans l'ombre. Mais il ne précise pas quand cette force sera opérationnelle. Le communiqué du Fatah ne donne aucune précision à ce sujet.

Le document signé entre Israël et l'OLP prévoit que lors de l'instauration de l'autonomie à Gaza et à Jéricho, des arrangements seront faits *« pour la prise en charge de la sécurité intérieure et d'ordre public par la police palestinienne »*. Toutefois, il y a quelques jours, après l'assassinat de Assaad Saftaoui, le ministre israélien de la santé, proche du premier ministre, avait préconisé une *« collaboration »* entre Israël et l'OLP en matière de sécurité *« afin de ne pas permettre aux ennemis de la paix de poursuivre leurs activités terroristes »*.

Mardi, à Taba, en Egypte, lors de la troisième session des négociations israélo-palestiniennes, les questions de sécurité et du transfert d'autorité ont été discutées, a déclaré le chef de la délégation palestinienne, Nabil Chaath. Selon la radio militaire israélienne, il a été décidé de créer deux sous-commissions de travail : la première serait chargée d'examiner la mise en place de la police palestinienne et le retrait de l'armée israélienne, la seconde discuterait de la sécurité des frontières et de celle des colons israéliens.

MOUNA NAIM



ASIE

MALAISIE

L'irrésistible ascension d'Anwar Ibrahim

L'UMNO, formation qui domine la vie politique en Malaisie depuis l'indépendance en 1957, doit formellement désigner, le 4 novembre prochain, l'héritier de Mahathir Mohamad, premier ministre depuis 1981. Les jeux semblent déjà faits : ce sera Anwar Ibrahim, le jeune ministre des finances de la Fédération.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

«Bébé-tigre», la Malaisie (onze Etats, 19 millions d'habitants) s'est donné pour objectif de devenir un pays industrialisé en l'an 2020. Avec un revenu annuel par tête déjà supérieur à 3000 dollars et un taux d'expansion d'environ 8 % par an, elle pourrait y parvenir. A la barre, qu'il tient d'une main ferme depuis douze ans, le docteur Mahathir demeurera l'homme qui aura géré le développement de la Fédération. D'ailleurs, à l'âge de soixante-sept ans, il a bien l'intention de rester au pouvoir au moins jusqu'en 1996.

Mais celui qui pourrait faire basculer la Malaisie dans l'ère de l'industrialisation devrait être l'un de ses protégés, Datuk Seri Anwar Ibrahim, quarante-six ans, prototype d'une nouvelle génération de politiciens, qu'on appelle ici les «professionnels», pour les distinguer des «traditionnels». M. Anwar promet, en effet, d'être désigné officiellement héritier lors du congrès de l'UMNO, prévu début novembre.

Tous les trois ans, le congrès de l'UMNO (United Malays National Organisation) constitue, encore plus que l'élection du Parlement fédéral, le véritable rendez-vous politique du pays. Puisque ce mouvement, fort de près de deux millions de membres, s'appuie sur les Malais musulmans – les Bumiputras ou «fils du sol» qui forment près de 50 % de la population de la Fédération – son président et son président adjoint (*deputy president*) deviennent automatiquement premier et vice-premier ministres. En novembre, M. Mahathir sera réélu par consensus à la présidence.

Mais deux candidats se sont opposés pour le poste de président adjoint, et donc vice-premier ministre. Leur titulaire, Ghafar Baba, assuré d'être battu par l'un des trois vice-présidents du mouvement (1), Anwar Ibrahim, a finalement jeté l'éponge, non sans s'être défendu comme un beau diable. Il a démissionné de la vice-présidence du gouvernement à la mi-octobre et annoncé qu'il ne se représenterait pas au poste de «numéro 2» de l'UMNO. M. Anwar, en effet, avait déjà recueilli en septembre les mandats de 142 des 153 «divisions» de l'UMNO, contre 7 seulement à M. Ghafar.

Pourtant, voilà deux mois à peine, on pensait que la bataille serait assez serrée pour que M. Anwar, au nom du consensus, ne dispute pas à M. Ghafar, âgé de soixante-huit ans, un ultime mandat qui aurait permis à ce dernier de prendre dignement sa retraite. Mais, début septembre, à la veille des premières «primaires», plusieurs dirigeants de l'UMNO, dont les ministres les plus influents du cabinet, s'étaient rangés derrière la candidature du ministre des finances.

Tout en se déclarant *«neutre»*, le premier ministre n'en avait pas moins jugé, le 12 septembre, que *«lorsque les gens ne veulent plus de nous, nous devrions l'accepter et céder la place»*, une allusion que M. Ghafar a bien comprise. *«Si l'UMNO veut m'écraser, qu'il en soit ainsi»*, avait-il rétorqué, avant de laisser entrevoir, fin septembre, un retrait de sa candidature en annonçant qu'il renonçait à la présidence de l'UMNO pour le Sabah (l'un des deux Etats de la Fédération situé sur l'île de Bornéo) et à celle du Front national, la coalition gouvernementale, dans le même Etat.

Les «nouveaux Malais»

La désignation d'Anwar Ibrahim comme héritier du docteur Mahathir devrait marquer le tournant d'une véritable relève politique. Ancien dirigeant étudiant islamique, M. Anwar a été arrêté en 1974 pour avoir organisé des manifestations de paysans pauvres et a passé vingt-deux mois en prison sans jugement. Après sa libération, il est devenu le chef de l'Organisation de la jeunesse musulmane, dont nombre d'anciens dirigeants occupent aujourd'hui des postes-clés. Il a donc su se doter d'une assise politique avant même que M. Mahathir, alors nouveau premier ministre, l'invite à adhérer à l'UMNO en 1982 et lui confie des portefeuilles de plus en plus influents : jeunesse, agriculture, éducation et, depuis 1991, finances.

Entre-temps, la Malaisie s'est vite transformée : dans cette ancienne colonie britannique de plantations, la population urbaine représente aujourd'hui 44 % du total et, entre 1970 et 1990, à la suite de réformes drastiques, le poids économique des Bumiputras est passé de 2,4 % à 20,3 %. Le reste de l'économie demeure surtout sous le contrôle des Chinois, qui forment près du tiers de la population.

M. Anwar est donc le chef de file d'une nouvelle génération de politiciens malais urbanisés – les *«nouveaux Malais»*, dit-on ici – que l'on oppose volontiers aux vieux briscards de l'UMNO dont la base était le *kampong*, le village. M. Ghafar, ancien maître d'école musulmane de village, est de ceux-là et s'était d'ailleurs donné pour ligne de défense l'*«identité malaise»*. Que le succès économique, avait-il dit, ne coupe pas les Malais de leurs racines, qui demeurent rurales. Mais, tout en insistant sur le critère de compétence et en s'attirant ainsi les faveurs de la nouvelle classe moyenne urbanisée, Anwar Ibrahim a été assez habile pour retourner l'argument.

Le jour où le docteur Mahathir le voudra, le jeune ministre des finances pourrait se retrouver à la tête d'un mouvement politique considéré comme l'un des plus riches d'Asie. Car si l'UMNO s'est défait voilà deux ans – à l'initiative, d'ailleurs, de M. Anwar – de tout lien direct avec une belle palette d'entreprises, la politique de patronage y prévaut encore et ses appuis économiques sont toujours jugés importants. Le prochain congrès pourrait également voir la promotion aux postes de vice-président d'autres «jeunes Turcs» comme Muhyiddin Yassin (quarante-six ans, ministre en chef de l'Etat du Johore), Muhamad Taib (quarante-huit ans, ministre en chef du Selangor) ou, encore plus sûrement, Najib Tun Razak (quarante ans, ministre de la défense).

Restant maître du jeu, le docteur Mahathir, qui a triomphé d'une grave crise au sein de l'UMNO en 1987, devrait continuer à régner encore quelque temps. Il pourrait anticiper d'une année les élections générales prévues en 1995 et continuer de gouverner jusqu'à l'échéance, en 1996, de son prochain mandat à la tête de l'UMNO. Il pourrait même se représenter encore une fois. Mais, quelle que soit sa décision, on ne pourra guère lui reprocher de ne pas avoir pensé à organiser sa succession.

JEAN-CLAUDE POMONTI

(1) La hiérarchie au sein de l'UMNO est, dans l'ordre, le président, le président adjoint et les trois vice-présidents d'un Conseil suprême de 25 membres élus par 1 753 délégués, eux-mêmes désignés par les 153 divisions.

EN BREF

Reprise à Pékin des pourparlers sur les ressources en eau au Proche-Orient. – La quatrième session de négociations sur la répartition des ressources hydrauliques au Proche-Orient s'est ouverte, mardi 26 octobre, à Pékin, dans une atmosphère plus conciliante, après la signature de l'accord sur l'autonomie palestinienne. Selon un délégué israélien, les participants sont *«beaucoup plus constructifs, beaucoup plus positifs, davantage prêts à aller de l'avant»*. Ces discussions font partie des négociations «multilatérales» lancées, parallèlement aux pourparlers «bilatéraux» entre Israël et ses voisins, après la conférence de paix de Madrid en 1991. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : six Noirs victimes du «supplice du collier». – La police a annoncé, mardi 26 octobre, que 38 Noirs avaient été tués dans les banlieues de l'est de Johannesburg depuis samedi. Six d'entre eux ont été brûlés vifs aprés qu'on leur eut passé autour du cou des pneus imbibés d'essence. Traditionnellement réservé aux *«collaborateurs»* du pouvoir, le *«supplice du collier»* leur a été infligé, par la foule, à la suite d'une affaire de droit commun. Par ailleurs, le ministre de l'intérieur, Hernus Kriel, a annoncé que le gouvernement doit rencontrer des responsables de l'Armée de libération du peuple d'Azanie (APLA, organisation armée clandestine noire) le 1er décembre, à Harare, capitale du Zimbabwe. – *(AFP.)*

ANGOLA : reprise des combats entre les forces gouvernementales et l'UNITA. – Les combats entre les forces armées angolaises et les troupes de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont repris, mardi 26 octobre, à proximité de Huambo, la capitale provinciale aux mains de l'UNITA, a annoncé un commandant militaire. Les affrontements ont eu lieu au lendemain de l'ouverture à Lusaka, la capitale zambienne, de contacts exploratoires entre les deux parties, sous l'égide des Nations unies (*le Monde* du 26 octobre), en vue de relancer le processus de paix. – *(AFP.)*

AZERBAÏDJAN : exode de réfugiés azéris vers l'Iran. – Plus de dix mille réfugiés azéris, fuyant les bombardements des forces arméniennes, sont arrivés en Iran au cours des deux derniers jours, a rapporté, mardi 26 octobre, le journal *Hamchahri*, organe de la municipalité de Téhéran. Ces réfugiés fuient l'offensive déclenchée par les forces arméniennes du Haut-Karabakh, qui contrôlent, depuis dimanche, la frontière irano-azerbaïdjanaise sur une quarantaine de kilomètres. En visite en Azerbaïdjan depuis mardi, le président iranien, Akbar Hachemi Rafsandjani, devait notamment s'entretenir de la question des réfugiés azéris en Iran. – *(AFP, Reuter.)*

GUINÉE : huit candidats à l'élection présidentielle du 5 décembre. – Les autorités guinéennes ont annoncé, mardi 26 octobre, la participation de huit candidats à la première élection présidentielle pluraliste, qui doit avoir lieu le 5 décembre. Candidat à sa propre succession, le président Lansana Conté, arrivé au pouvoir en 1984, aura pour adversaires Alpha Condé, Mamadou Ba, Siradiou Diallo, Fanciné Touré, Mohamed Mansour Kaba, Ismaël Mohamed Gassim Ghussein et Jean-Marie Doré. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE : opération anti-drogue contre un réseau géré par la'Ndrangheta. – La police italienne a annoncé, mardi 26 octobre, l'arrestation de quarante-huit personnes soupçonnées d'appartenir à un vaste réseau de trafiquants de drogue ayant des ramifications notamment en Grande-Bretagne, en Suisse et au Proche-Orient. Le directeur des services italiens anti-drogue, Pietro Soggiu, a affirmé que l'opération avait réussi à *«interrompre un des canaux les plus efficaces d'approvisionnement en cocaïne et en héroïne en Italie»*, géré par la'Ndrangheta, la mafia calabraise. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE : persistance des combats entre factions. – Les affrontements entre factions somaliennes ont continué, mardi 26 octobre, à Mogadiscio, pour la seconde journée consécutive (*le Monde* du 27 octobre). Selon un bilan somalien, les violents combats de lundi auraient fait 17 morts. Les forces de l'ONU ne sont pas intervenues. *«Nous encourageons les divers clans et factions à cesser ces hostilités et nous tentons d'établir un dialogue»*, a expliqué un porte-parole des Nations unies, ajoutant que les forces de l'ONU s'exposeraient à *«des risques inutiles»* si elles tentaient de faire cesser les combats par la force. – *(AFP, Reuter.)*.

AMÉRIQUES

HAÏTI

Paris, Londres et Washington envisagent un embargo commercial total

Admettant que le retour en Haïti du président Jean-Bertrand Aristide, prévu pour le 30 octobre, semble de moins en moins sûr, certains membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont rédigé un projet de résolution qui imposerait un embargo commercial total contre ce pays.

NEW-YORK
(Nations unies)

de notre correspondante

Selon les termes de l'accord de Governor's Island, le président Aristide doit retourner au pouvoir en Haïti le 30 octobre. Mais, au fur et mesure que cette date approche, on entend de plus en plus à l'ONU des phrases telles que *«La date du 30 octobre est-elle vraiment une date magique?»*, *«Ne vaut-il pas mieux réfléchir au-delà de cette date?»* Il semble en effet que, dans le schéma actuel, les membres du Conseil n'en fassent plus une échéance. Le retour du président en exil devrait donc être reporté.

Par ailleurs, les membres du Conseil, en particulier les *«amis de Haïti»*, à savoir la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Venezuela, ont déjà rédigé un projet de résolution qui imposerait un embargo total contre ce pays. Selon ce texte, Haïti serait privé de tous liens commerciaux avec le monde extérieur, et seuls les produits strictement médicaux et alimentaires pourraient être importés. Des exceptions pourront être faites au cas par cas, à la demande du président Aristide ou de son premier ministre Robert Malval. Cette mesure ressemble fort aux embargos déjà imposés à l'encontre de l'Irak en 1990 et de la Serbie et du Monténégro en 1992.

Selon ses auteurs, le nouveau texte *«ne sera pas mis aux voix avant la semaine prochaine»*. L'avis favorable du représentant spécial du secrétaire général en Haïti, Dante Caputo, sera essentiel pour la mise aux voix de cette résolution. Tous les Etats devront notifier au Conseil avant le 20 novembre les mesures qu'ils auront prises à cet égard. Si le trafic routier avec la République dominicaine voisine doit être inclu dans ces sanctions, l'embargo aérien est exclu, pour l'instant, du projet de résolution, qui précise que les sanctions économiques pourront être suspendues si l'accord de Governor's Island est appliqué par les militaires de Port-au-Prince.

Selon des sources haïtiennes, le président Aristide est attendu à New-York jeudi, pour s'adresser à l'Assemblée générale. M. Malval, qui se trouve en Haïti, pourrait lui aussi se rendre aux Nations unies.

AFSANÉ BASSIR POUR

Les députés terrorisés

Le Parlement haïtien n'a pas pu se réunir, mardi 26 octobre, pour voter deux lois cruciales afin de sortir de l'impasse entre le président Aristide et les militaires au pouvoir. Le quorum n'a en effet pas été atteint, la majorité des élus, terrorisés, n'ayant pas osé se rendre au Parlement pour discuter de la loi d'amnistie – exigée par les militaires et leurs partisans – et de la séparation de l'armée et de la police.

D'autre part, un navire des garde-côtes américains était attendu mercredi à Port-au-Prince pour y rapatrier quinze boat people haïtiens arraisonnés en mer mardi, alors qu'ils tentaient de se rendre aux Etats-Unis, a annoncé le porte-parole de l'ambassade américaine à Port-au-Prince. *«Il s'agit d'une opération humanitaire»*, a-t-il précisé – *(AFP, AP.)*

CANADA

Le président Clinton se félicite de la «formidable victoire» de Jean Chrétien

Le président des Etats-Unis s'est félicité, mardi 26 octobre, de la *«formidable victoire»* des libéraux canadiens et de leur chef, Jean Chrétien, aux élections législatives de lundi. Bill Clinton a ajouté qu'il *«ne croyait pas»* que le changement de majorité à Ottawa *«aurait un impact sur l'ALENA»* (l'Accord de libre-échange nord-américain). *«Je ne vois aucune raison de renégocier cet accord (...) et je pense que nous devons seulement avancer»*, a-t-il précisé.

Pourtant, M. Chrétien avait indiqué lundi soir son intention de renégocier l'ALENA avec les Etats-Unis et le Mexique afin de protéger l'industrie canadienne : *«Notre mandat est très clair. Il faut concentrer tous nos efforts sur l'économie»*, a-t-il expliqué. Il souhaite également réviser les accords de sécurité avec Washington afin de réduire les dépenses militaires ; sa première mesure sera d'annuler un contrat de 3,8 milliards de dollars portant sur des hélicoptères de combat construits par un consortium anglo-italien.

Commentant les résultats du scrutin, et surtout l'effondrement du Parti conservateur de Kim Campbell, le *Globe and Mail* de Toronto a noté que, *«jamais dans l'histoire de la politique canadienne, un parti au pouvoir n'a été à ce point écrasé comme l'ont été les conservateurs. (...) Le Canada, avec sa diversité régionale, linguistique et culturelle, n'a jamais été facile à gouverner. Maintenant, ce sera encore plus dur»*. A Montréal, *le Devoir* a estimé que *«le combat des chefs commence. Le duel Chrétien-*(Lucien) *Bouchard* (chef du Bloc québécois et nouveau chef de l'opposition aux Communes) *qui s'amorce sera féroce, impitoyable. Que deux Québecois en soient les principaux protagonistes le rendra encore plus dramatique»*. – *(AFP, Reuter.)*

NICARAGUA

Les naturalisations suspectes des sandinistes

Confronté aux révélations en chaîne sur la présence de terroristes – anciens militants des Brigades rouges italiennes notamment, – le Nicaragua s'apprête à réviser les dossiers de plus de neuf cents personnes naturalisées sous le gouvernement de Daniel Ortega pour la plupart. Le gouvernement de Mme Chamorro est soumis à d'intenses pressions des Etats-Unis qui, en échange de leur aide, exigent des enquêtes approfondies dans plusieurs cas.

MANAGUA

de notre envoyé spécial

«Nous voulons que notre pays cesse d'être considéré comme un repaire de terroristes», répète le ministre des affaires extérieures, Ernesto Leal. Il rappelle que *«le gouvernement sandiniste avait autorisé l'installation sur le territoire national de toutes sortes de mouvements de guérilla et d'organisations terroristes»* au cours de la période 1979-1990.

La découverte, la semaine dernière, des activités d'un ancien militant des Brigades rouges italiennes, Alessio Casimirri, qui participa à l'enlèvement d'Aldo Moro, assassiné à Rome en 1978, a relancé le débat sur ce thème. Condamné par contumace à quatre reprises à la prison à perpétuité pour les meurtres de quatorze personnes (carabiniers, dirigeants politiques, magistrats...), il est arrivé au Nicaragua en 1982.

Depuis 1984, les autorités italiennes tentent, sans succès, d'obtenir des informations sur Casimirri, qui s'occupait entre autres de la formation des plongeurs des services spéciaux du ministère de l'intérieur. Le gouvernement Ortega s'était borné à répondre que l'ancien terroriste ne se trouvait pas au Nicaragua. Il obtiendra pourtant la nationalité nicaraguayenne en octobre 1988 (*Journal officiel* du 1er février 1989). Depuis, l'ancien terroriste a ouvert à Managua un restaurant très fréquenté par la classe politique et les diplomates, qui ignorent pour la plupart le lourd passé du propriétaire du *Magica Roma*.

Après la défaite électorale des sandinistes en février 1990, plusieurs centaines d'«internationalistes», surpris et affolés, allaient eux aussi bénéficier d'une procédure expéditive pour obtenir un passeport nicaraguayen : près de cent vingt Espagnols, dont une quinzaine de Basques liés à l'organisation séparatiste ETA, une dizaine de Français, quinze Italiens, une soixantaine de Jordaniens, environ quarante Palestiniens, autant de Cubains et près de six cents Salvadoriens.

Un lien avec l'attentat du World Trade Center

Ces naturalisations hâtives indisposèrent le nouveau gouvernement formé par la présidente Violeta Chamorro, qui n'était cependant pas en mesure de les remettre en question, les sandinistes ayant conservé le contrôle de l'armée, de la police, de la justice et des services d'immigration. Deux explosions, survenues cette année, allaient cependant changer le cours des choses : l'attentat qui, en février, fit sept morts et plus d'un millier de blessés au World Trade Center de New-York, d'une part ; et, le 23 mai, la découverte «accidentelle» d'une énorme cache d'armes dans un quartier de Managua, d'autre part.

Dans le premier cas, la police américaine découvrit cinq passeports nicaraguayens au domicile d'un suspect, Ibrahim Elgabrowny. Selon Managua, ces «vrais» passeports auraient été obtenus grâce à de fausses déclarations des titulaires. Il reste à vérifier qu'un autre suspect détenu à New-York, Mohammed Salameh, qui aurait loué le véhicule utilisé pour l'attentat dans la métropole américaine, n'est pas la même personne qu'un Jordanien portant le nom de Mohammed Salama. Ce dernier a obtenu la nationalité nicaraguayenne le 11 avril 1990, selon la liste des étrangers naturalisés du ministère de l'intérieur.

Lors de l'explosion de la cache d'armes de Managua, on découvrit plus de trois cents passeports de vingt-deux nationalités et des milliers de pages sur les habitudes de nombreux chefs d'entreprise latino-américains, considérés comme des cibles pour des enlèvements. Le chef de l'armée nicaraguayenne, le général Humberto Ortega, attribua les quantités d'armes découvertes, y compris des missiles sol-air, et ces documents compromettants à la guérilla salvadorienne.

Les services de renseignement sandinistes pouvaient-ils cependant ignorer l'existence de cette cache et des nombreux autres souterrains découverts par la suite ? L'expulsion de trois membres de l'ETA, impliqués dans cette affaire, confirme que certaines organisations continuent de bénéficier d'appuis logistiques au Nicaragua, héritage d'une longue relation avec les sandinistes.

BERTRAND DE LA GRANGE

L'examen du projet de révision constitutionnelle à l'Assemblée nationale

La majorité devrait approuver sans difficulté la réforme du droit d'asile

■ UN DÉBAT RAPIDE. Les députés ont entamé, mercredi 27 octobre, l'examen du projet de loi constitutionnelle relatif *« aux accords internationaux en matière de droit d'asile »*, présenté par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. A quelques exceptions près, la droite devrait faire bloc derrière le gouvernement pour approuver ce texte. Après avoir été longtemps embarrassés par l'accord intervenu entre François Mitterrand et Edouard Balladur sur cette réforme, les socialistes combattront le texte mais sans recourir aux techniques d'obstruction.

■ COHABITATION. Le projet soumis au Parlement résulte d'un accord laborieux entre le président de la République et le premier ministre. M. Mitterrand a affirmé qu'il représente un progrès du droit, parce que la possibilité, pour la France, d'accorder l'asile politique à qui elle le souhaite sera inscrite dans le texte même de la Constitution, et non plus déduite du préambule de 1946, auquel renvoie la loi fondamentale actuelle. Cependant, le préambule, lui, fait obligation à la France d'offrir un refuge aux étrangers persécutés dans leur pays pour leur action en faveur de la liberté.

Depuis six mois, le scénario se reproduit à l'identique. Une frange de députés de droite succombe à quelques états d'âme ou se laisse gagner par une mauvaise grogne devant un texte gouvernemental. Les ministres et, souvent, le premier d'entre eux, entrent aussitôt en scène pour neutraliser ces humeurs défaillantes. La reprise en main a invariablement pour théâtre les réunions de groupe du mardi après-midi à l'Assemblée nationale : on fournit courtoisement aux récalcitrants les explications exigées, tout en les rappelant fermement à la solidarité vis-à-vis de l'exécutif. Et les interrogations se dissipent comme par enchantement.

Déjà observée sur des dossiers comme l'emploi ou la partie recettes du budget, cette remise en ordre de marche se produira de nouveau au sujet de la révision constitutionnelle sur le droit d'asile, dont la discussion parlementaire devrait être étonnamment rapide. Un jour de débat en séance publique, mercredi 27 octobre, un jour d'examen en commission des lois le 21 octobre, aucune commission saisie pour avis (la commission des affaires étrangères aurait pu l'être) : tout aura été fait pour édulcorer le débat.

En se déplaçant personnellement, mardi, devant le groupe UDF, Edouard Balladur, Pierre Méhaignerie, Charles Pasqua et Alain Lamassoure, ont pesé de tout leur poids pour faire taire les inquiétudes de la majorité. Charles Millon, président du groupe, attendait une *« explication très claire »* de la part du gouvernement. Il l'a obtenue au-delà des ses souhaits.

M. Méhaignerie s'est chargé de l'exposé juridique. Il a expliqué en quoi cette révision est *« nécessaire »* depuis la décision du Conseil consitutionnel du 13 août, qui fait « obligation » à la France d'examiner toute demande d'asile émanant d'un étranger se réclamant du préambule de la Constitution de 1946. Charles Pasqua, lui, s'est contenté d'arguments plus politiques. Il a rappelé que cette réforme permettrait de donner au gouvernement *« les moyens de lutter contre l'immigration clandestine »*. N'est-ce pas là un des volets du programme sur lequel la nouvelle majorité a été élue ? Les députés UDF n'ont donc guère eu de mal souscrire au propos de M. Pasqua, eux qui avaient déjà voté son premier projet de loi lors de la session de printemps.

Une minorité de sceptiques

Alors, bien sûr, il y a les grincheux. Ceux qui, comme Laurent Dominati (Paris), estiment que l'on aurait pu se contenter d'une loi ordinaire ou qui doutent de l'efficacité du nouveau dispositif. Ceux qui, tels Alain Griotteray (Val-de-Marne) ou Philippe de Villiers (Vendée), sont d'emblée hostiles aux accords de Schengen et ne voient donc pas pourquoi ils cautionneraient leur application. Ou ceux qui, à l'instar de Claude Malhuret (Allier), se sont toujours refusés à alimenter les surenchères sécuritaires qui travaillent, en permanence, la majorité.

Cependant, ces sceptiques-là, animés, au demeurant, par des motivations souvent contraires, ne pèsent pas lourd face au consensus ambiant. Le groupe UDF estime, en effet, dans son écrasante majorité qu' *« il ne faut pas couper les cheveux en quatre »*, selon la formule du centriste Jacques Barrot (Haute-Loire). Il devrait donc suivre sans sourciller l'avis de Jean-Pierre Philibert (Loire), rapporteur de la commission des lois – désigné parce qu'il avait été, déjà, le rappporteur du projet de loi de M. Pasqua sur le contrôle de l'immigration au printemps dernier, – qui considère, dans son rapport, que le *« bien-fondé »* de la politique du gouvernement *« n'est contesté que par une minorité de défenseurs du droit d'asile, dont le zèle aveugle pourrait finir par nuire à leur cause »*.

Tout au plus les députés du PR demanderont-ils qu'à l'avenir *« les modifications de la Constitution soient strictement limitées aux réformes indispensables »*, selon les termes d'un communiqué diffusé, mardi, par José Rossi (Corse-du-Sud), leur porte-parole.

Au RPR, les sceptiques sont une petite minorité, aussi, mais ils se sont fait bruyamment entendre, mardi, lors de la réunion du groupe néo-gaulliste, par la voix de Pierre Mazeaud (Haute-Savoie), qui a vertement interpellé M. Méhaignerie. Le président de la commission des lois s'est notamment interrogé sur *« l'opportunité »* d'inscrire dans la Constitution une disposition déjà contenue dans les accords de Schengen (article 29, alinéa 4), celle qui réserve à chaque Etat le droit souverain de traiter une demande d'asile qui incombe en principe à un autre Etat.

Pas d'obstruction du PS

Cette précision (le deuxième alinéa du texte gouvernemental) avait été souhaitée par François Mitterrand comme la condition *sine qua non* de sa signature au bas du projet de révision . Jugeant cet alinéa *« inutile »*, M. Mazeaud a l'intention de déposer, en compagnie de son compère André Fanton (Calvados), un amendement visant à le supprimer. D'autres députés RPR sont plongés dans la perplexité, tels Nicole Catala (Paris), Robert-André Vivien (Val-de-Marne) ou Robert Pandraud (Seine-Saint-Denis). Ce dernier demande instamment la mise en place d'un fichier spécifique aux déboutés de l'asile en Europe, faute de quoi la révision, selon lui, *« ne servira à rien »*. Si un vote négatif de la part de ces sceptiques-là semble exclu, des abstentions sont envisageables.

A gauche, l'attitude hostile du PC, qui considère que ce texte constitue *« une dérive dangereuse vers la supranationalité »*, n'a jamais posé de problème au sein du groupe parlementaire. Après avoir connu les affres de l'embarras par crainte de donner le sentiment de désavouer M. Mitterrand, les socialistes se sont, eux aussi, alignés sur une position de refus, sous la pression, notamment, de Julien Dray (Essonne).

En compagnie de Ségolène Royal (Deux-Sèvres), M. Dray souhaitait même recourir aux techniques de l'obstruction parlementaire. Le groupe a finalement décidé de s'opposer au texte, qui, s'il ne représente pas en lui-même *« un recul »*, opère *« une confusion inadmissible entre immigration et droit d'asile »*, selon Martin Malvy, président du groupe.

Le groupe socialiste n'a pourtant pas souhaité assortir ce refus d'une vigoureuse bataille de procédure. Il défendra la rituelle question préalable (signifiant qu'il n'y a pas lieu à délibérer), ainsi que le renvoi en commission, mais les députés socialistes ne déposeront pas d'amendements. Le débat ne devait donc pas occuper davantage, à l'Assemblée nationale, qu'une petite journée. Le vote aura lieu mardi 2 novembre.

FRÉDÉRIC BOBIN

ESSAIS NUCLÉAIRES : le RPR demande la création d'une mission parlementaire d'information. – Le groupe RPR de l'Assemblée nationale a décidé, mardi 26 octobre, de demander la création rapide, au sein de la commission de la défense, d'une mission parlementaire d'information sur les essais nucléaires, qui devrait déterminer si la reprise des expérimentations est nécessaire, ou non, pour passer au stade de la simulation par ordinateur. Le RPR souhaite *« éclairer ce point, connaître très exactement la position des experts »*, a déclaré Bernard Pons, président du groupe.

CLÉS/ *Chronologie*

■ **8 avril 1993 : Edouard Balladur.** Dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le premier ministre annonce que la législation sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France sera durcie.

■ **2 juin : Charles Pasqua.** Le conseil des ministres adopte le projet de loi préparé par Charles Pasqua, après que le Conseil d'Etat en a contesté diverses dispositions et que plusieurs responsables religieux ont critiqué la politique d'immigration menée par le nouveau gouvernement. De nombreuses organisations de défense des droits de l'homme condamnent ce texte. Il prévoit, notamment, que la France appliquera les accords européens sur le droit d'asile de façon à n'être contrainte d'examiner aucun dossier de demandeur d'asile ayant transité par le territoire d'un de ses partenaires.

■ **15 juin : Assemblée nationale.** La discussion du projet commence au Palais-Bourbon.Une partie de la majorité cherche à l'assouplir, alors qu'une autre, derrière Alain Marsaud, député (RPR) proche du ministre de l'intérieur, veut le durcir. La partie de ce texte sur les modalités d'application du droit d'asile n'est pratiquement pas discutée avant qu'il ne soit approuvé par le RPR et l'UDF, mais repoussé par le PS et le PCF.

■ **6 juillet : Sénat.** Charles Lederman, au nom du PC, dénonce un texte qui *« met à mal le droit d'asile »*. Les députés et les sénateurs se mettent facilement d'accord sur la version définitive du projet. Les sénateurs socialistes, ainsi que, en commun, les députés socialistes et communistes, saisissent le Conseil constitutionnel en arguant, notamment, des restrictions apportées au droit d'asile en contradiction avec l'alinéa 4 du préambule de la Constitution de 1946, qui proclame : *« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. »*

■ **13 août : Conseil constitutionnel.** Les neuf gardiens de la Constitution, à l'unanimité, censurent partiellement le texte de la loi. Ils estiment que l'application des accords européens sur le droit d'asile (de Schengen, déjà ratifiés par la France, et de Dublin, qui ne le sont toujours pas été) ne doit pas dispenser la France d'examiner les demandes d'asile des personnes se réclamant du préambule de 1946, ces accords permettant d'ailleurs à un Etat de reconnaître, par exception à la règle générale, le statut de réfugié à un demandeur dont le cas, normalement, relèverait d'un de ses partenaires.

■ **23 août : Charles Pasqua.** Le ministre de l'intérieur réagit vivement à cette décision, affirmant qu'elle *« l'empêche d'appliquer sa politique »*. Dans un entretien au *Figaro* du 23 août, M. Pasqua affirme qu'il n'y a pas *« d'autre chemin que la révision constitutionnelle »*. Lors d'une conférence de presse, le 25 août, M. Balladur reprend à son compte l'analyse de son ministre. Au cours du conseil des ministres, le même jour, le président de la République met en garde le gouvernement *« contre le réveil d'éléments passionnels »* et annonce que, lorsqu'il sera en possession des propositions de celui-ci, il procédera à sa *« propre lecture »* et veillera *« au respect strict des droits fondamentaux des personnes »*.

■ **23 septembre : Conseil d'Etat.** Pendant un mois le débat est vif. Une partie de la majorité pousse M. Balladur à engager une épreuve de force avec M. Mitterrand, M. Pasqua envisageant même un référendum sur le sujet. Les deux cohabitants, au cours de nombreux entretiens, s'efforcent d'éviter la crise. Le président de la République finit par demander au premier ministre de consulter le Conseil d'Etat, mais il est demandé à celui-ci si la France peut, par une simple disposition législative, se dispenser d'examiner les dossiers des refugiés se réclamant du préambule de 1946. Le 23 septembre, la réponse est nette : pour parvenir à ce résultat, il faut modifier la Constitution.

■ **20 octobre : conseil des ministres.** Le débat continue entre M. Mitterrand et M. Balladur, puisque, en vertu même de la Constitution, un accord entre eux est indispensable pour engager un processus de révision. Le chef de l'Etat obtient que soit ajouté un deuxième alinéa au projet reconnaissant le droit souverain de la France d'accorder le droit d'asile à qui elle veut. Le conseil des ministres adopte, alors, le texte de ce projet sans tenir compte des remarques de formes du Conseil d'Etat. Il est immédiatement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, le premier ministre faisant savoir qu'il souhaite que le Parlement l'adopte sans l'amender.

La discussion budgétaire

Michel Barnier et Ségolène Royal s'affrontent sur l'environnement

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 26 octobre, les crédits du ministère de l'environnement, d'un montant de 1,638 milliard de francs, soit, environ, un millième du budget total de l'Etat. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre, la discussion donnant lieu à un échange assez vif entre Michel Barnier et son prédécesseur socialiste au ministère, Ségolène Royal.

L'analyse budgétaire n'étant pas une science exacte, chacun pourra retenir, de celle des crédits de l'environnement, l'évolution qui l'arrange. Le projet de budget pour 1994 présenté par Michel Barnier, ministre de l'environnement, présente la particularité, en effet, d'être à la fois en baisse de 3,7 % par rapport à l'exercice en cours, en hausse de 1 % pour les crédits de paiement et de 3 % pour les autorisations de programmes par rapport à la loi de finances de 1993 et en augmentation de 9,1 % si l'on s'en tient, comme le ministre, à une comparaison *« à structures constantes »*. Prudent, le successeur de M. Barnier comme rapporteur spécial de la commission des finances, Denis Merville (RPR, Seine-Maritime), s'est contenté de relever que les moyens d'action du ministère seront *« globalement majorés »*.

Plusieurs porte-parole de la majorité se sont émus cependant de l'insuffisance des crédits de recherche, des retards pris dans l'application des lois adoptées sous la précédente législature et, plus encore, de la crise de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), créée par Brice Lalonde, pour laquelle les crédits en provenance du ministère de l'industrie seront en diminution, l'an prochain, de 40 %. Dans l'opposition, Jean Tardito (PC, Bouches-du-Rhône) a interpellé le ministre en ces termes : *« Qu'est donc devenue votre idée d'un grand ministère de l'environnement, que vous défendiez, à juste titre, lorsque vous étiez rapporteur de la commission des finances ? »*

La critique la plus féroce pour M. Barnier est venue du précédent titulaire de son ministère. Se posant en conseillère expérimentée du nouveau ministre, Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres) a dénoncé la baisse du budget, *« qui traduit l'affaiblissement d'un ministère devenu fragile et secondaire »*. *« Le gouvernement, en sacrifiant l'environnement à la crise, commet une erreur économique »*, a-t-elle ajouté. Piqué au vif, M. Barnier a répliqué : *« Compte tenu du peu de temps que vous avez passé, madame, à la tête du ministère et du bruit que vous y avez fait, je m'attendais à plus d'humilité et de réserve de votre part. »*

Dans un long plaidoyer, il n'a cessé de justifier sa politique par référence à *« l'esbroufe »* pratiquée précédemment. *« Lors de ma nomination, cinquante-cinq décrets étaient en souffrance. A la fin de l'année, il n'en restera plus qu'une vingtaine à publier »*, a précisé M. Barnier.

Il a confirmé qu'un projet de loi sur la clarification des compétences de l'Etat et des collectivités territoriales en matière d'environnement sera présenté au Parlement lors de la prochaine session de printemps, au moment même où deux cent cinquante jeunes appelés du contingent pourront effectuer, pour la première fois, leur service national au titre de la *« sécurité écologique »*.

JEAN-LOUIS SAUX

Les députés défendent en chœur la cause des anciens combattants

Face à l'hostilité des députés de la majorité RPR et UDF, Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et des victimes de guerre, a été contraint de demander, mardi 26 octobre, la réserve du vote sur les crédits de son ministère. D'un montant de 26,81 milliards de francs, le budget des anciens combattants est en baisse de 2,65 % par rapport à 1993, soit une réduction inférieure à celle du nombre de ses ressortissants.

Scène rituelle, à l'Assemblée nationale, pour l'examen du budget des anciens combattants : les bancs des députés sont exceptionnellement garnis, et les tribunes du public regorgent de spectateurs. *« Nous travaillons sous le regard des associations d'anciens combattants »*, lance Christian Cabal (RPR, Loire). On ne saurait mieux dire, et le « regard » pèse lourd. Tellement lourd qu'il bouleverse les règles pourtant bien établies de la solidarité entre la majorité parlementaire et le gouvernement. Bernard Schreiner (RPR, Bas-Rhin) dénonce *« l'absence de volonté politique qui transparait dans ce budget »*. François Rochebloine (UDF, Loire), champion toutes catégories de la démagogie, relève les *« graves insuffisances »* des crédits ministériels et *« l'action décevante »* du ministre des anciens combattants.

Parmi les orateurs de la majorité, c'est à qui s'affichera le plus sévère à l'égard du gouvernement. Le jeu est sans risque et sans gloire : face à l'opposition du RPR et de l'UDF, le gouvernement a déjà laissé entendre qu'il demandera la réserve des crédits de ce budget, c'est-à-dire qu'il ne les soumettra pas à un vote à la fin de la séance. Les députés peuvent donc jouer sans crainte les matamores face aux délégués des associations d'anciens combattants, présents dans les tribunes.

Victime « consentante » de ce petit jeu parlementaire, Philippe Mestre, ministre des anciens combattants, savait parfaitement à quoi s'attendre en entrant dans l'hémicycle. Son budget, il le sait, ne répond pas à une des revendications essentielles des associations, le bénéfice de l'ouverture de la retraite anticipée pour les anciens combattants d'Algérie.

Aux députés, M. Mestre est donc venu dire que le coût de cette mesure, évalué au minimum à 60 milliards de francs, *« est si élevé qu'il s'avère totalement incompatible avec la politique gouvernementale de redressement de l'équilibre financier des régimes sociaux »*. Maigre consolation, *« le gouvernement n'entend pas en rester là »*, précise le ministre des anciens combattants, et *« il recherche une mesure tangible pour témoigner de la reconnaissance de la nation à l'égard des anciens d'Algérie »*. Aucun député n'est parvenu à obtenir des éclaircissements sur le sens de cette « tangibilité ».

La place de M. Mestre était d'autant moins enviable qu'il est signataire, avec le premier ministre, M. Balladur, et l'ensemble des députés RPR et UDF, d'une proposition de loi, rédigée dans l'euphorie de l'opposition, en faveur de l'octroi de cette retraite anticipée. Il ne lui restait plus, dès lors, qu'à accepter de subir patiemment, pendant trois heures de débat, la rhétorique de foire des parlementaires, en méditant sur les signatures que l'on appose sans réfléchir au bas de certains textes.

PASCALE ROBERT-DIARD

La course au vote

Les nouvelles modalités du vote personnel, voulues par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, ont des conséquences imprévues sur les rythmes biologiques des députés. Au coup de sonnette annonçant le scrutin, les couloirs du Palais-Bourbon se transforment en une dangereuse piste de course pour les parlementaires, qui se ruent vers l'hémicycle afin de prendre part au vote. *« C'est Pavlov ! »* a constaté, mardi 26 octobre, Martin Malvy, le président du groupe socialiste. Le député du Lot venait d'interrompre brutalement sa conférence de presse hebdomadaire pour aller voter contre les crédits du ministère de l'industrie et des postes et télécommunications.

Parti à grandes enjambées, Charles Millon, son homologue de l'UDF, n'a, hélas, pas eu l'heur de regagner son banc à temps. Quant au président de la commission des finances, Jacques Barrot (UDF), il a été, lui aussi, pris de court, en dépit d'efforts méritoires. *« J'ai glissé »*, s'est-il excusé, avant de réclamer *« une prime de risque »*.

Claude Malhuret (UDF) a impressionné par la souplesse de sa foulée, Georges Hage (PC) a téléscopé sans ménagement un fonctionnaire de l'Assemblée nationale. Le plus sérieusement du monde, Daniel Garrigue (RPR) a pris la parole dans l'hémicycle, pour exiger une modification du règlement de l'Assemblée, accordant davantage de temps au vote afin de préserver, à l'avenir, la santé des parlementaires.

P. R-D.

Le projet de loi sur la santé publique et la protection sociale

Les sénateurs instituent le dépistage obligatoire du sida pour les tuberculeux

Le Sénat a examiné en première lecture, mardi 26 octobre, le projet de loi relatif à la santé publique et à la protection sociale, présenté par Philippe Douste-Blazy (UDF-CDS), ministre délégué à la santé. Il a adopté le texte, dans la nuit, après l'avoir modifié par une soixantaine d'amendements, souvent contre la volonté du ministre. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre. L'amendement le plus spectaculaire et le plus controversé institue le dépistage obligatoire du sida pour les personnes atteintes de la tuberculose.

Philippe Douste-Blazy se souviendra longtemps de la défense de son premier projet de loi important devant des parlementaires. Les sénateurs ne lui ont pas fait de cadeau, mardi, l'attaquant sur tous les fronts, réécrivant sur certains points le texte à l'opposé des intentions gouvernementales. D'entrée de jeu, tout en remerciant le ministre d'avoir déposé en premier lieu ce projet devant le Sénat, Claude Huriet (UC, Meurthe-et-Moselle), rapporteur de la commission des affaires sociales, l'avait prévenu : son texte visait un objectif louable, celui *«d'adapter l'appareil sanitaire aux nouveaux enjeux de santé publique»*, mais il comportait des *«méthodes maladroites et inopportunes»*, et les sénateurs se proposaient *«d'y remédier»*.

En fait, nombre de sénateurs regrettaient de devoir discuter d'un vaste «DMOS», texte fourre-tout comportant diverses mesures d'ordre social, qui ne disait pas son nom, alors qu'ils attendent avec impatience la fameuse loi quinquennale sur la protection sociale, promise par Simone Veil, dont certains ont déploré l'absence au Palais du Luxembourg.

M. Douste-Blazy aurait dû se méfier, aussi, du ton patelin de Jean-Pierre Fourcade (Rép. et Ind.), président de la commission des affaires sociales, engageant le jeune ministre à se prêter au débat dans le même esprit d'ouverture que les sénateurs. *«C'est la première fois que vous participez à un débat parlementaire sur un texte difficile, où vous avez rassemblé un certain nombre de mesures délicates»*, avait relevé M. Fourcade. Moyennant quoi, le sénateur des Hauts-de-Seine ne s'est pas privé, à chaque tournant stratégique du débat, d'intervenir pour «emporter le morceau» face au ministre qui ne montrait pas, il est vrai, une grande pugnacité.

C'est ainsi qu'a été adopté, contre l'avis de M. Douste-Blazy, l'amendement le plus spectaculaire : l'obligation du dépistage du sida pour les malades de la tuberculose, voulue par les sénateurs, dont l'assemblée a pris souvent les allures d'une réunion de médecins prêchant pour leurs chapelles. Présentant l'amendement incriminé, adopté contre son gré, M. Huriet a exprimé, d'ailleurs, son embarras par un lapsus, en parlant de *«proposer»* le dépistage alors que le texte de l'amendement prévoyait l'*«obligation»*.

Les ambiguïtés de M. Fourcade

Rappelé à l'ordre par Jean Chérioux (RPR, Paris), il a avoué : *«J'ai pris mes désirs pour la réalité... La majorité de la commission a retenu l'obligation.» «Il faudrait avoir, tout de même, le courage de décider le dépistage obligatoire»*, a répliqué M. Chérioux, tandis que Charles Descours (RPR, Isère), plus nuancé, reconnaissait : *«Je suis perplexe. J'ai déposé un amendement sur le dépistage des détenus qui souffrent de tuberculose.»*

Le rapporteur espérait implicitement l'adoption de ce dernier amendement, en accord avec le ministre, qui refusait, en revanche, le dépistage obligatoire des tuberculeux. Malgré ce soutien et celui du sénateur socialiste Franck Sérusclat (Rhône), qui a fait remarquer que le dépistage obligatoire n'est pas raisonnable, parce qu'il faudrait y soumettre les intéressés tous les trois mois, le ministre a été emporté par la vague des sénateurs RPR les plus durs – Alain Vasselle (Oise), Paul Blanc (Pyrénées-Orientales), Jacques Sourdille (Ardennes) –, dont les arguments ne pouvaient cacher des relents de moralisme.

M. Fourcade n'a pas arrangé les choses en adoptant une attitude ambiguë. *«Votons cet amendement! Qu'il soit considéré comme un signal d'alarme!»* a-t-il affirmé, tout en proposant, simultanément, au gouvernement de *«mettre à profit la navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale pour trouver une solution qui satisfasse tout le monde»*.

Le ministre a été battu, aussi, à l'unanimité, sur son intention d'imposer un recours hiérarchique contre les décisions de l'Agence du médicament, *«instrument scientifique de qualité»* chargé d'autoriser la mise sur le marché des médicaments sans se laisser imposer les classifications américaines ou allemandes. *«Faites ce que vous voulez sur les prix et la remboursabilité*, s'est emporté M. Fourcade, *mais laissez l'Agence décider librement de la valeur d'un médicament! Il en va de la crédibilité internationale de notre pays sur le plan scientifique.»*

Le ministre a dû, quand même, à la commission de pouvoir garder à peu près intact son objectif de planification hospitalière, prévoyant notamment la fermeture de nombreux lits, malgré l'opposition de certains sénateurs qui ont défendu leur position d'élu local, généralement président du conseil d'administration de l'établissement de santé de leur territoire.

CLAIRE BLANDIN

Les principales mesures adoptées

Les sénateurs ont adopté en première lecture, mardi 26 octobre, après les avoir profondément amendés, les principaux articles suivants du projet de loi relatif à la santé publique et à la protection sociale :

– l'article 1er rénove la législation en matière de lutte contre la tuberculose : la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG devient obligatoire, mais, surtout, un amendement oblige les *«personnes atteintes d'une tuberculose évolutive»* à se soumettre *«obligatoirement à un test de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine»*;

– l'article 2 assure la prise en charge sanitaire des détenus par le service public hospitalier en milieu pénitentiaire et, si nécessaire, en milieu hospitalier;

– l'article 3 affilie obligatoirement les détenus aux assurances maladie et maternité du régime général de la Sécurité sociale, à compter de la date de leur incarcération; l'Etat est redevable d'une cotisation pour chaque détenu affilié, mais une contribution peut être demandée aux détenus qui disposent de ressources suffisantes;

– l'article 6 *bis* prévoit que : *«à l'occasion de l'examen médical effectué lors de l'incarcération, la réalisation d'un test de dépistage du sida est systématiquement proposée au détenu»*;

– l'article 17, amendé à l'unanimité, consacre l'indépendance de l'Agence du médicament, organisme créé à l'initiative du Sénat, qui autorise la mise sur le marché des médicaments;

– les articles 19, 20 et 21 organisent les restructurations hospitalières, en établissant de nouvelles dispositions pour la création, l'extension ou la transformation de tout établissement de santé, de toute installation ou activité de soins; les sénateurs ont modifié plusieurs dispositions, afin de rendre la suppression de lits ou de services moins soumise à des risques d'arbitraire et à des critères flous du type *«période suffisamment longue»* ou *«taux d'occupation ou d'utilisation peu élevé»*.

COMMENTAIRE

Déraison

REVIENT-IL aux sénateurs de dicter ce que doit être le comportement des médecins face à l'épidémie de sida? L'adoption par une large majorité des membres de la Haute Assemblée d'un texte prévoyant l'obligation du dépistage de l'infection par le virus du sida chez les personnes déjà infectées par le bacille de Koch démontre à quel point l'irrationnel, la passion et la déraison peuvent continuer à prévaloir dès lors que l'on traite de cette épidémie et des moyens de la contrôler.

La fréquence de l'association de ces deux infections est un phénomène inquiétant déjà observé depuis plusieurs années en différents endroits du monde. Pour autant aucun argument rationnel ne permet d'affirmer que l'instauration d'un dépistage contraignant serait de nature à freiner l'extension du fléau. On sait bien au contraire que toute initiative allant dans le sens de la stigmatisation est, sans même évoquer le respect des droits de l'homme, totalement contraire aux intérêts de la santé publique.

Ecrire ces vérités ne doit nullement conduire à une sous-estimation de la réalité épidémiologique. La nouvelle et grave situation créée par l'épidémie de sida impose un bouleversement des rapports entre le médecin et celui qui se confie à lui, la recherche des stigmates de l'infection virale ne pouvant être mise en œuvre qu'avec l'accord du patient. Le corps médical prend progressivement la mesure de l'évolution qu'impose dans sa pratique quotidienne la dissémination de ce virus sexuellement transmissible.

L'exemple des femmes enceintes qui, dans leur immense majorité, acceptent aujourd'hui ce dépistage est là pour démontrer l'inanité de tous les appels lancés à la fin des années 80 par quelques mandarins extrémistes pour rendre cette recherche obligatoire. La démarche adoptée par la majorité des sénateurs, à laquelle n'a pas pu s'opposer le ministre délégué à la santé, se fonde sur une conception largement dépassée des rapports médecin-malade et sur le mythe d'un contrôle policier des maldies infectieuses. A ce titre elle ne pourra qu'échouer.

JEAN-YVES NAU

Selon le président de leur groupe

Les députés UDF sont majoritairement favorables à un accord sur le GATT

Les députés de l'UDF se sont réunis, mardi 26 octobre, à l'Assemblée nationale, pour évoquer le dossier du GATT. Selon Charles Millon (UDF-PR), président du groupe, *« il a été souligné, d'une manière claire, que la non-signature de l'accord serait négative pour la France ». « Dans ces conditions, tout en respectant les intérêts français, il faudra tout mettre en œuvre pour qu'on puisse aboutir à la libération des échanges »*, a ajouté M. Millon qui avait déclaré, le 15 octobre, que *« la France ne peut pas dire « non » au GATT »* (*le Monde* daté 17-18 octobre). *« On a pu constater que le groupe, dans son ensemble – même si certains parlementaires sont plus en repli, plus protectionnistes. – adopte les positions émises par Raymond Barre, par Valéry Giscard d'Estaing et par moi-même »*, a affirmé M. Millon.

Jacques Barrot (UDF-CDS), vice-président du groupe UDF, a déclaré, lui aussi que *« l'UDF, dans sa très grande majorité, est favorable à un accord. »* M. Barrot a observé, *« depuis trois semaines, une évolution des esprits ». « En regardant bien le dossier*, a-t-il expliqué, *les gens ont convenu qu'un accord est souhaitable, qu'il faut qu'il soit le meilleur possible et* qu'a priori *on ne peut pas admettre que l'on boude un accord »*. M. Barrot s'est déclaré cependant partisan de *« clauses de sauvegarde et d'anti-dumping pour répondre à l'accélération des échanges »*.

Du côté du RPR, l'un des rares partisans de la signature du traité, Patrick Devedjian, député des Hauts-de-Seine, assure, dans un entretien publié par *Globe-Hebdo* (daté 27 octobre-2 novembre), que *« si le gouvernement signe les accords, l'opinion, qui a été chauffée à blanc, le prendra comme une capitulation »*. En revanche, ajoute M. Devedjian, *« s'il ne les signe pas, les conséquences économiques seront proprement catastrophiques pour notre pays »*.

Alain Juppé rappelle les conditions françaises

Dans une « tribune » publiée par *le Figaro* mercredi 27 octobre, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, indique, à propos des négociations du GATT, que la France a intérêt à un accord, *« à condition qu'il s'agisse d'un bon accord »*, parce que *« l'économie française est une des plus ouvertes au monde »* et parce qu' *« un échec aurait des conséquences néfastes »* en renforçant *« les tendances protectionnistes qui existent tant en Europe qu'ailleurs dans le monde »*.

M. Juppé relève, cependant, quatre obstacles à cet accord : *« l'accès au marché »*, dossier sur lequel les Etats-Unis sont, selon lui *« en retrait »*, alors que *« l'Europe des Douze constitue déjà le marché le plus ouvert » ; « l'exception culturelle »* ; la création d'une *« organisation mondiale du commerce »*, souhaitée par l'Europe communautaire ; *« les problèmes sectoriels »*, dont l'agriculture, à propos de laquelle M. Juppé rappelle l'opposition du gouvernement au préaccord de Blair House.

M. Juppé estime que la Communauté a fait, sur ces sujets, *« des propositions raisonnables »* et souhaite que les Etats-Unis ne s'enferment pas *« dans une intransigeance absolue »*. Il assure, enfin, que ce débat *« souligne la nécessité d'un meilleur respect des pouvoirs respectifs des institutions communautaires »*.

BIBLIOGRAPHIE

Où sont passés les « rénovateurs » de la droite ?

GÉNÉRATION BIDON
de Hugues Dewavrin.
Lattès, 216 p., 129 F.

Qu'avons-nous fait de nos talents ? A l'instant où les cheveux grisonnent, s'éclaircissent, où la silhouette s'alourdit, Hugues Dewavrin, directeur du journal du Parti républicain, dont il est aussi le délégué général adjoint, mesure le chemin parcouru par sa génération, celle des ci-devant « quadras » et « rénovateurs », les Léotard, Longuet, Noir et autres Millon. Horreur ! Pas de traces ! Pas d'empreintes ! Le dossier est vide. *« La page est blanche, désespérément blanche, de nos idées, de nos actes, de nos projets. »*

« Génération des actes manqués », la « génération bidon », est-il dit sans nuances, a tout raté. Ayant laissé aux socialistes les réformes « rénovatrices » de la vie politique, dont Hugues Dewavrin dresse la liste, elle a épuisé son audace dans la course aux médias, dérisoire, des jeunes *« Rastignac pressés »*. Comme le personnage de Balzac, les voici à présent ministres, pour les plus chanceux, gonflés de leur toute nouvelle importance, mais qu'ils ne s'y trompent pas ! Leur marge de manœuvre reste des plus étroites, puisque nos « quadras » vieillissants sont *« sous tutelle »*, celle d'Edouard Balladur, leur contraire, qui, pour avoir tracé seul son chemin, se retrouve, selon l'auteur, dans la position idéale.

Contrainte de passer son tour pour la présidentielle de 1995, alors qu'elle croyait ne pas le manquer, la « génération bidon » va donc devoir attendre 2002 et *« les rivages fatigués de la soixantaine »*. Pour quel projet ? Pour quel idéal ? Lorsque l'heure tant désirée sera enfin venue, sera-t-elle seulement capable à son tour *« d'écrire l'Histoire »* ?

Une fois faite, avec un brio certain, *« la part de spectacle qui consiste, justement, en la dénonciation du spectacle que nous avons présenté »*, les doutes de l'auteur, qu'un Léotard, pourtant, ne lasse toujours pas, restent entiers. Le défi est d'autant plus ambitieux que la bataille s'annonce fratricide. Elle risque d'opposer, nous dit-on, nationaux et européens, conservateurs et libéraux, *« dans nos vieilles familles où vivent depuis longtemps, se côtoient et s'affrontent les deux tendances opposées »*.

« Qu'on ne s'y trompe pas ! Notre adversaire n'est plus la gauche, passive, dépendante, morte, c'est nous-mêmes », assure Hugues Dewavrin, soudain sentencieux. Et notre « quadra » pénitent, en dix commandements, de conseiller notamment à ses pairs, avec le sérieux des frais repentis, de *« savoir déplaire »*, de *« reconnaître ses erreurs »*, de *« clarifier* [leurs] *rapports avec les médias »* et de *« retrouver une morale face à l'argent »*. *« Vaste programme ! »*, aurait sans doute rétorqué de Gaulle à ce vieux galopin.

GILLES PARIS

CONSEIL EUROPÉEN : M. Chevènement demande une information préalable du Parlement. – Jean-Pierre Chevènement, député (app. PS) du Territoire de Belfort, a demandé, mardi 26 octobre, qu'à l'occasion de la réunion du Conseil européen, le 29 octobre, qui doit aborder la mise en œuvre du traité de Maastricht, le Parlement puisse bénéficier d'une information préalable de la part du gouvernement.

La préparation du congrès du PCF

Controverses sur la participation des communistes au gouvernement Mauroy

Plusieurs militants du PCF se sont étonnés des propos tenus lors d'une conférence de presse par André Lajoinie, selon lesquels il fallait avoir *« une certaine dose de crétinisme pour penser qu'avec quatre ministres sur quarante-quatre, nous allions pouvoir peser sur le cours des choses »* (*le Monde* daté 3-4 octobre). M. Lajoinie avait ajouté : *« J'ai été un partisan acharné, avec Georges Marchais, du retrait de nos ministres du gouvernement. »*

Dans une lettre adressée le 15 octobre à M. Lajoinie, Louis Odru, ancien député de Seine-Saint-Denis, et Claude Poperen, ancien membre du bureau politique, écrivent notamment : *« Nous sommes stupéfaits par ta version des faits et nous sommes certainement très nombreux à l'être, à travers tout le pays. »* Ils rapportent une série de déclarations de Georges Marchais entre 1981 et 1984.

« Dans un entretien avec Claude Cabanes (l'Humanité *du 10 mai 1982)*, rappellent-ils, *Georges Marchais, après avoir évoqué la déception des travailleurs devant les promesses non tenues, déclare : « Mais ces faits, aussi réels soient-ils, doivent-ils nous aveugler ? Devons-nous prendre nos distances, voire même quitter le gouvernement ? (...) S'il advenait que des communistes pensent ainsi, ils se tromperaient lourdement, totalement. Non seulement une telle éventualité ne serait pas plus favorable, mais elle serait désastreuse pour notre peuple et – c'est une certitude – désastreuse pour le Parti communiste français lui-même. »*

MM. Odru et Poperen citent, aussi, la réunion du comité central des 18, 19 et 20 janvier 1984, révélatrice, selon eux, *« de la poursuite obstinée de cette orientation ». « Citons encore Georges Marchais : « L'œuvre d'ores et déjà réalisée par la gauche est importante, encourangeante. Outre les mesures sociales prises dans les deux premières années de la législature, des réformes, qui recèlent de grandes potentialités transformatrices, ont été décidées. Nous avons dit dans la déclaration commune du 1ᵉʳ décembre (1) qu'il y avait là un bilan très supérieur aux grandes conquêtes du Front populaire et de la Libération. »* Ils concluent : *« Ces textes significatifs – et il y en a de nombreux autres – s'opposent complètement à tes déclarations* au Monde. *Alors, à qui donc peut bien s'adresser la « certaine dose de crétinisme » dont tu parles douze ans après ? »*

M. Lefort critique le projet de résolution

La « tribune de discussion », publiée chaque jour par *l'Humanité*, continue, d'autre part, d'illustrer les débats en cours au PCF. Parmi beaucoup de textes qui ne font souvent, comme par le passé, que paraphraser le discours de la direction, apparaissent des témoignages sur le mauvais fonctionnement du parti, ou la fragilité de cellules dont le nombre d'adhérents a singulièrement baissé au cours des dernières années. *« Je suis un communiste différent. Nous le sommes tous. Cette idée m'a longtemps paru sacrilège. J'avais peur des différences chez nous, redoutant qu'elles ne nous affaiblissent dans le combat de classe »*, reconnaît, ainsi, un militant de l'Yonne. *« N'y a-t-il pas encore trop d'ordres d'en haut, d'objectifs parachutés ? »* demande un communiste corse.

Député du Val-de-Marne, Jean-Claude Lefort estime que *« le projet de statuts, en son état actuel, manque d'audace démocratique réelle »*. Evoquant le caractère un peu flou du projet, déjà souligné par d'autres membres du comité central, l'ancien collaborateur de M. Marchais s'interroge : *« Sans droits reconnus et explicites, de quelle garantie dispose l'adhérent ? Sans conséquence concrète, qu'en est-il d'un droit ? Cela m'apparaît un recul démocratique (...). A rester dans l'imprécision, on court le risque d'aggraver l'insupportable décalage qui existe encore sur bien des points entre ce qui est proclamé et ce qui est pratiqué. »*

Enfin, M. Lefort, qui avait marqué son opposition à l'abandon du centralisme démocratique, lors de la dernière session du comité central, regrette le fait que *« les adhérents ne peuvent intervenir concrètement sur le choix des principaux dirigeants »*.

J.-L. S.

(1) Il s'agit d'une déclaration publiée, le 1ᵉʳ décembre 1983, après la troisième rencontre au sommet du PS et du PCF depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

■ RAPPORT. – Le 1er juillet, Edouard Balladur avait invité le député (RPR) des Hauts-de-Seine, Patrick Balkany, maire de Levallois-Perret, à *« faire des propositions concernant les missions mêmes des polices municipales et leurs rapports avec la police nationale »*. Ce rapport a été remis, lundi 25 octobre, au premier ministre et au ministre de l'intérieur. Charles Pasqua doit présenter un projet de loi sur les polices municipales à la session de printemps du Parlement.

■ PARIS. – Derrière la question de la sécurité dans la capitale se profilent des stratégies politiques différenciées au sein de la majorité municipale. UDF et RPR s'accordent à demander une remise en cause du rôle spécifique joué par la préfecture de police de Paris. Jacques Chirac voudrait disposer de certains pouvoirs de police mais n'est pas favorable à la création d'une police municipale, contrairement à certains élus libéraux.

■ ARMES. – Plus d'un tiers des policiers municipaux sont dotés, en France, d'une arme à feu. Leurs missions ne sont pas d'abord répressives : c'est le cas, par exemple, à Strasbourg.

Dans son rapport au premier ministre

M. Balkany demande que les polices municipales aient des missions et des compétences plus étendues

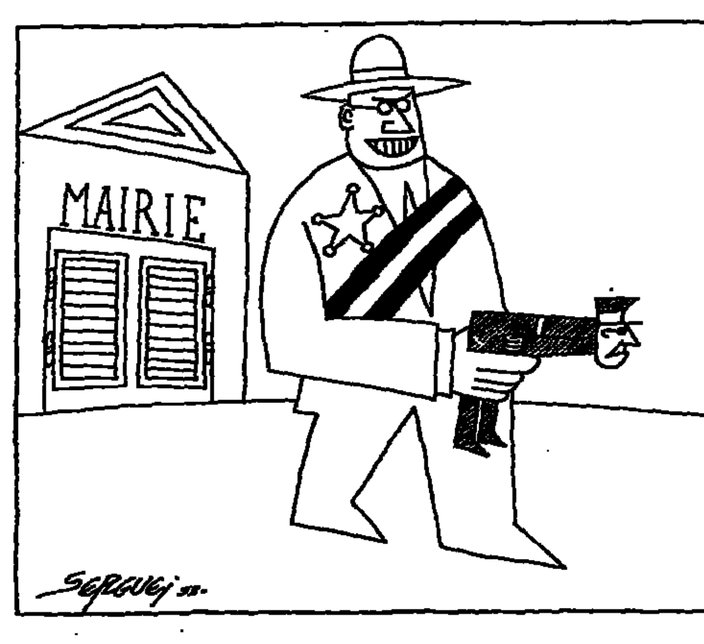
Des policiers municipaux armés de revolver et habillés d'un uniforme bleu marine; des policiers recrutés, payés et dirigés par le maire, mais autorisés à relever les identités des contrevenants et à verbaliser pour tapage nocturne aussi bien que pour excès de vitesse; des fonctionnaires encadrés, dans les grandes villes, par des inspecteurs ou des commissaires détachés de la police nationale; des missions insistant sur la participation des policiers municipaux à la sécurité publique : le modèle de police municipale choisi par le rapport Balkany est celui qui empiète le plus sur les prérogatives des polices d'Etat (gendarmerie et police nationales). Il opte clairement pour des forces composées de *« fonctionnaires de police à part entière »* et à même de *« participer pleinement à la sécurité publique »*.

Aux yeux du maire de Levallois-Perret, le développement des polices municipales constaté au cours des années 80 s'explique non seulement par l'extension des pouvoirs que les lois de décentralisation ont confiés aux maires, mais surtout par la volonté des élus de répondre à *« l'extrême pression de leurs administrés face à la montée d'une petite et moyenne délinquance difficilement contenue »*. Or, considère M. Balkany, les policiers d'Etat *« ne parviennent pas à veiller au respect des prescriptions arrêtées par le maire et à assurer la surveillance de la voie publique »*. La police et la gendarmerie nationales remplissent mal les missions relevant de la *« police de proximité »*, ajoute son rapport, préconisant d'inscrire nettement les polices municipales dans la lutte contre la *« petite délinquance »* et dans le champ de la *« sécurité publique »* et de la *« police de proximité »*. Considérant que les policiers municipaux ne sont pas, aujourd'hui, *« à même d'agir efficacement »*, le rapport propose donc d'étendre très sensiblement les missions et les compétences juridiques qui leur sont dévolues.

● **Les contraventions pour infractions flagrantes** : les policiers municipaux pourraient *« verbaliser les contrevenants en cas d'infraction présentant un caractère flagrant »* et relevant *« des cinq catégories de contraventions prévues par le code pénal »*. Du tapage nocturne aux dégradations par graffitis ou aux jets d'immondices sur des passants, l'ensemble des infractions passibles de contraventions seraient ainsi visées. Avec des sanctions de niveau élevé : les contraventions de cinquième classe prévoient des amendes allant jusqu'à 10 000 francs et des peines privatives telles que la suspension (pour un an au plus) du permis de conduire.

● **La circulation routière** : il est prévu d' *« étendre la compétence des policiers municipaux aux infractions les plus patentes au code de la route : franchissement d'un stop, non-respect d'un feu de signalisation ou d'un sens interdit, franchissement de ligne continue, dépassement de vitesse autorisée en ville »*, notamment, à l'exclusion des infractions *« commises sur les voies à grande circulation et des accidents s'accompagnant de blessures graves »*.

● **L'exécution des arrêtés municipaux** : les policiers du maire auraient l'autorité de *« faire exécuter les arrêtés de police municipale et de verbaliser en cas d'infraction »* dans les domaines relevant de la tranquillité publique ou du stationnement sur la voie publique.



● **L'environnement et l'hygiène publique** : des infractions relevant de l'environnement et de l'hygiène publique (*« les dépôts sauvages sur la voie publique, l'évacuation des eaux usées, les pollutions atmosphériques d'usage domestique »*) seraient aussi de la comptétence des agents municipaux.

Liberté pour les maires

Afin d'assurer ces missions, les policiers municipaux disposeraient du *« pouvoir de relever l'identité de l'auteur d'une infraction située dans leur sphère de compétences »*. Si le contrevenant ne s'exécutait pas, ils devraient le présenter *« immédiatement devant un officier de police judiciaire* [OPJ] *de la police ou de la gendarmerie nationales »*. Les policiers municipaux seraient aussi *« dotés du pouvoir de consulter le fichier des cartes grises »*. Ils devraient *« obligatoirement »* transmettre leurs rapports et procès-verbaux aux OPJ.

La philosophie du rapport Balkany est finalement que les maires doivent être libres de confier à leurs policiers des missions adaptées à leurs communes, y compris les missions « à risques » que sont les patrouilles nocturnes sur la voie publique, les rondes dans les parkings ou les interventions sur déclenchements d'alarme de particuliers ou de commerçants. Il est dès lors logique que les policiers municipaux « à la mode Balkany » ressemblent fort, par leur aspect extérieur et leur armement, aux fonctionnaires d'Etat. Ils seraient vêtus d'uniformes de couleur bleu marine et les maires conserveraient le droit de choisir *« une tenue semblable à celle portée par les fonctionnaires de la police nationale »*. Ils devraient toutefois *« porter un écusson suffisamment grand et portant l'inscription « Police municipale »*. Evoquant un *« droit à l'armement des policiers municipaux »*, le rapport propose de laisser *« les maires, et eux seuls »*, décider de les doter ou non d'une arme de quatrième catégorie, qui serait *« un revolver, arme à barillet »*. Les édiles seraient uniques destinataires de l'autorisation préfectorale d'acquisition des armes.

Soucieux de laisser les coudées franches aux maires, le rapport leur donne toute latitude de créer, ou non, une police qui devra avoir une compétence *« strictement limitée à la commune »*. Il complète toutefois le dispositif existant par plusieurs propositions visant à renforcer le contrôle et la professionnalisation des policiers municipaux. Le maire pourrait ainsi nommer à la tête des forces municipales de plus de trente agents un inspecteur ou un commissaire détaché de la police nationale, qui serait désigné (pour trois ans) sur une liste établie par le ministère de l'intérieur. Les policiers municipaux devraient en outre recevoir l'agrément du procureur de la République, qui existe déjà, ainsi que celui du préfet du département. Une formation initiale de trois mois, avec un enseignement *« assez proche de celui reçu par les gardiens de la paix »*, leur serait dispensée dans les écoles des polices d'Etat. Une *« Commission nationale de contrôle des polices municipales »* et un *« code de déontologie »* seraient créés à l'usage des policiers municipaux.

Sans trancher l'épineuse question des pouvoirs de police municipale à Paris, le rapport préconise enfin d'instaurer, *« pour la capitale, un statut voisin de celui des villes à police d'Etat »*. Dix ans après la parution de la loi du 26 janvier 1984 sur la fonction publique territoriale, et alors que les policiers municipaux restent les seuls agents concernés à ne pas bénéficier d'un statut, M. Balkany propose d'appliquer le projet de décret édicté en la matière et approuvé, le 10 février 1993, par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Ce projet devrait toutefois être aménagé par, notamment, la création d'un *« cadre d'emploi d'encadrement d'officiers de polices municipales classés en catégorie B »*.

E. In.

La bataille de Paris

Les projets tendant à municipaliser les affaires de police dans la ville-capitale risquent fort de rallumer de vieilles querelles au sein de la majorité municipale et avec la préfecture de police de Paris. Reprenant à son compte les positions de Jacques Chirac, le rapport Balkany rappelle ainsi que *« pour bien des raisons, la création d'un corps de police municipale n'est pas souhaitée par le maire de Paris »*. Si *« un tel projet n'est donc pas d'actualité »*, le député (RPR) des Hauts-de-Seine précise qu'il serait *« souhaitable, comme nous l'a confirmé le maire de Paris »*, de promouvoir *« une extension du pouvoir de police du maire de Paris afin de conférer à la capitale un statut voisin de celui des villes à police d'Etat »*.

Autant dire que le statut d'exception accordé à la préfecture de police de Paris – depuis un fameux arrêté des consuls du 12 Messidor an VIII (1er juillet 1800), toujours en vigueur – s'en trouverait sérieusement écorné. En vertu de cette conception consulaire, Paris reste la seule commune de France où les pouvoirs de police municipale échappent au maire. Le préfet de police y concentre les attributions relevant de la police administrative (papiers d'identité) comme de la police judiciaire ou de la police de voie publique, de la salubrité (immeubles vétustes) comme de la sécurité-incendie, de l'ordre public comme de la circulation. Nommé en conseil des ministres et représentant l'Etat, le préfet n'est donc pas loin d'être le « co-maire » de Paris.

Cette concentration des attributions, assortie d'une unité de commandement, est présentée comme un gage d'efficacité par les tenants d'une force publique d'Etat dans la capitale. Comment contrôler les 7 000 événements publics – 1 500 manifestations battant le pavé parisien, auxquelles s'ajoutent 2 000 cérémonies ou déplacements officiels et 2 500 salons, spectacles ou expositions organisés chaque année – si l'on ne maîtrise pas, en même temps, la police de la circulation, interrogent-ils par exemple ?

Au sein de la majorité municipale, certains élus appartenant à l'UDF se montrent cependant plus exigeants que l'actuel maire de Paris. Maire du deuxième arrondissement parisien, Benoîte Taffin a ainsi prôné, dans son bulletin municipal du 15 octobre, *« une réforme profonde de la police à Paris, en tout cas celle de la voie publique, celle qui a vocation à devenir la police municipale »*, ajoutant qu' *« il est encore temps que Jacques Chirac, depuis longtemps réservé sur ce dossier, s'y engage »*. Auteur d'une récente proposition de loi sur l' *« extension des pouvoirs de police du maire de Paris »*, Laurent Dominati est allé dans le même sens en proposant non seulement d'abroger l'arrêté des consuls, mais encore de créer une police municipale placée sous l'autorité directe du maire. Il envisage de consulter à ce sujet les Parisiens par référendum.

Dans l'histoire mouvementée de la police parisienne, la préfecture de police a – comme la lieutenance de police, son ancêtre instauré en 1667 par un édit du Roy – souvent joué le rôle d'interface entre le pouvoir central et les pouvoirs parisiens. La « grande maison » de l'île de la Cité, où s'élaborent compromis politiques et opérationnels, a alors permis d'éviter que s'expriment en des face-à-face explosifs les rivalités pouvant exister entre le gouvernement et la Ville. Nul doute que le projet de loi sur les polices municipales, qui sera présenté par Charles Pasqua à la session de printemps et qui doit s'inspirer du rapport Balkany, sera l'enjeu d'empoignades.

ERICH INCIYAN

Asnières : mieux armés que les « nationaux »

Créée en décembre 1985 et aujourd'hui l'une des dix que compte le département, la police municipale d'Asnières (Hauts-de-Seine) avait des véhicules et des tenues ressemblant à s'y méprendre à ceux de la police nationale mais ne disposait, pour mener à bien ses missions et faire usage de la force en cas de nécessité, que de matraques, bombes lacrymogènes et menottes. C'est une échauffourée devant un poste de police situé dans un quartier chaud de la commune, à deux pas de Colombes et de Gennevilliers, le 16 octobre 1992, qui fit basculer la décision du maire de la ville, Michel Maurice-Bokanowski (RPR). Pour que force reste à la loi, le maire de la commune décidait sur le champ d'armer sa police et transmettait une demande en ce sens au préfet des Hauts-de-Seine trois jours plus tard. Depuis le début de l'année, les trente fonctionnaires de la police municipale d'Asnières sont équipés de Glock 17, *« une arme autrichienne peu connue en France, et dont sont seulement dotés les policiers du RAID ou du GIGN »*.

Comme le prévoyait l'autorisation du préfet, avant de prendre possession de leurs armes, les fonctionnaires ont dû suivre un stage. Pendant une semaine, deux instructeurs envoyés par le fabricant, un policier suisse et un espagnol, sont venus les former au maniement d'arme. Richard Neuillet, adjoint au maire, chargé de la sécurité, aurait préféré une formation émanant de la police nationale, demande à laquelle le préfet n'a pas donné suite.

Les policiers d'Asnières effectuent donc leurs missions Glock 17 à la ceinture. Pas question pour autant de tirer sur tout ce qui bouge, au nom de la légitime défense. En neuf mois de pratique, les Glock 17 n'ont pas quitté les holsters et le stock de munitions est intact.

Les trente policiers municipaux ont une moyenne d'âge de vingt-cinq ans et beaucoup d'entre eux ont été policiers ou gendarmes auxiliaires avant de se présenter au concours dont le jury est composé d'un magistrat et d'un représentant de la police nationale et de la gendarmerie. Equipée de trois voitures et de trois motos, la police municipale d'Asnières a réalisé, l'an dernier, 5 601 interventions, allant du simple déclenchement d'alarme à l'interpellation en flagrant délit. Elle dispose d'un budget de fonctionnement de 6 millions de francs par an, auquel s'ajoutent 200 000 francs d'investissement.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Strasbourg : éviter qu'ils ne jouent aux cow-boys

STRASBOURG

de notre correspondant régional

La police municipale de Strasbourg existe depuis 1791. Les quelques gardes champêtres d'il y a deux siècles sont devenus une centaine de fonctionnaires municipaux, armés de pistolets automatiques, disposant de onze véhicules équipés de liaisons radio et d'une cinquantaine de motos et de scooters. Installés dans le centre administratif de la ville, les policiers occupent, en outre, des antennes réparties aux quatre coins de la capitale alsacienne. Pour compléter la « professionnalisation » de sa police, la municipalité socialiste vient de mettre à sa tête un officier de paix en remplacement d'un lieutenant-colonel en retraite de l'armée de l'air.

Il n'est cependant pas dans les intentions de Catherine Trautmann de *« se transformer en shérif »*. Pour le maire de Strasbourg, la police municipale, malgré une importance accrue et la multiplication de ses tâches, ne doit pas s'écarter de sa mission originelle : travail de proximité pour assurer la prévention et la protection. Afin d'éviter toute maldonne, la ville a signé avec l'Etat, en décembre 1992, un projet local de sécurité établissant de manière précise la frontière avec la police nationale (forte, elle-même, d'un effectif de 850 policiers à Strasbourg).

En dehors de ses tâches traditionnelles – qui vont du contrôle du stationnement à celui des cartes de pêche en passant par la délivrance des autorisations pour les manifestations de toutes sortes (foires, marchés, braderies, concerts), – la police strasbourgeoise, l'augmentation de la petite et moyenne délinquance aidant, a rapidement accru son rôle au cours des dernières années. Elle s'est vue chargée non seulement de la gestion des objets trouvés mais aussi de la surveillance du domaine public (cimetières, marchés, galeries marchandes, jardins, espaces verts). En coopération avec la police d'Etat, elle participe au service d'ordre lors de l'organisation de manifestations d'envergure : conférences internationales, tour de France cycliste, fêtes de fin d'année.

Pour les responsables de la cité alsacienne, la répression relève *« exclusivement de l'Etat »*, et ils veulent éviter le dérapage vers une police « musclée ». *« Pour ma part*, affirme Jean-Charles Quintiliani, adjoint responsable des policiers strasbourgeois, *je n'accepterai jamais des missions d'enquête ou de maintien de l'ordre car nos fonctionnaires ne sont pas formés à l'application de ces tâches. » « Nous devons rester proches et à l'écoute de nos administrés*, ajoute-t-il, *et nous limiter aux interpellations pour les flagrants délits. »* Recrutés sur concours (fonctionnaires de catégorie C), les policiers strasbourgeois effectuent des stages de tir, organisés par la police nationale, avant de disposer d'un pistolet automatique. *« Ensuite*, explique M. Quintiliani, *nous tâchons de nous assurer qu'ils ne seront pas tentés de jouer aux cow-boys. »*

Depuis les élections municipales de 1989, la ville a augmenté de 40 % ses effectifs et n'a équipé jusqu'ici qu'une soixantaine de policiers, préférant parfaire la formation des recrues récentes avant de leur fournir une arme à feu.

MARCEL SCOTTO

CLÉS/ *Missions*

Lutter contre l'insécurité

■ Un développement rapide. – Le nombre de policiers municipaux a doublé depuis 1984 : il y avait alors 5 641 agents affectés dans 1 748 communes ; il y en a aujourd'hui 10 977 dans 2 849 communes. La plupart des nouvelles polices municipales ont été créées dans des villes disposant déjà d'un commissariat de police nationale ou d'une brigade de gendarmerie. C'est notamment le cas des 47 polices municipales comptant plus de trente agents. Mais une forte proportion des polices municipales sont des petites unités comptant un ou deux agents.

■ Missions. – Faute d'un cadre juridique précis, les missions confiées par les maires à leur police municipale sont très variables. Certaines se bornent à assurer des tâches de police administrative (service des objets trouvés, port et notification des enquêtes ou décisions administratives) découlant des pouvoirs du maire. D'autres se sont engagées dans la lutte contre l'insécurité urbaine, allant de l'îlotage et de la prévention, liée à une présence dissuasive, à des interventions plus « musclées » qui ont caractérisé l'action de certaines polices municipales, particulièrement dans le sud-est de la France. Les polices municipales empiètent alors sur les missions de la gendarmerie et de la police nationale, la sécurité publique étant considérée en France comme une mission régalienne de l'Etat.

■ Armement. – Chaque maire peut décider d'armer ses policiers, en vertu d'un décret du 12 mars 1973 et en fonction des missions qu'il leur assigne. 36 % des policiers municipaux sont aujourd'hui dotés d'une arme à feu. Une autorisation préfectorale d'acquisition doit être délivrée, soit au nom du maire pour l'ensemble de sa police, soit au nom de chacun des agents municipaux.

polices municipales
etences plus étendues

Le Monde de l'éducation

PALMARÈS 1993 DES ÉCOLES DE COMMERCE :

LES MEILLEURES NE SONT PAS TOUJOURS CELLES QU'ON CROIT

Pour la première fois, un palmarès n'hésite pas à remettre en cause les hiérarchies traditionnelles des 44 premières écoles de commerce. Les classements se sont modifiés, chez les plus grandes comme pour les ESCAE. De quoi réjouir certains et faire grincer des dents à d'autres.

Grâce à dix critères croisés d'analyse, *le Monde de l'éducation* vous permet de repérer les écoles qui montent, celles qui ont su s'adapter, les valeurs sûres de demain. Et de mesurer leurs points forts, leurs domaines réels d'excellence.

Le Cahier des parents et le Club

Le Monde de l'éducation

Mensuel · N° 209 novembre 1993 · 25F

Études supérieures
L' ENVOLÉE DES FILLES

Les meilleures ne sont pas toujours celles qu'on croit
LE PALMARÈS DES ÉCOLES DE COMMERCE

Loi pour l' emploi
Le débat sur l' apprentissage

Numéro de novembre en vente partout

EDUCATION

Respectant l'avis du Conseil d'Etat

M. Bayrou confirme que le gouvernement n'interdit pas le port du foulard islamique à l'école

Le ministre de l'éducation nationale devait rendre publique, mercredi 27 octobre, une circulaire sur le *« respect de la laïcité »* dans les établissements scolaires. Pour François Bayrou, il importe de couper court aux polémiques déclenchées, au sein de la majorité parlementaire, par quelques incidents récents dans des collèges où des élèves musulmanes entendent porter le voile islamique.

François Bayrou n'aura pas traîné. Il y a tout juste une semaine, le 20 octobre, lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, il avait été brutalement interpellé par Ernest Chénière, député (RPR) de l'Oise et ancien principal du collège de Creil où avait éclaté « l'affaire » du foulard islamique à l'automne 1989.

« Monsieur le ministre, cela ne peut plus durer ! », lançait M. Chénière, vigoureusement soutenu par le groupe RPR, avant de dénoncer cette *« djihad insidieuse »* lancée dans notre bonne école laïque et républicaine par plusieurs centaines de jeunes musulmanes qui, *« poussées par leur famille, entendent imposer à leurs camarades et à l'administration scolaire l'expression outrancière de leur différence, l'expression visible de leur engagement radical »* (*le Monde* du 22 octobre). M. Bayrou avait eu toutes les peines du monde à calmer le jeu en annonçant qu'il préparait une circulaire destinée à rappeler aux chefs d'établissement les principes qui doivent guider leur attitude dans pareille situation.

C'est ce texte qu'il devait rendre public, mercredi 27 octobre, après l'avoir adressé aux recteurs, inspecteurs d'académie et chefs d'établissement du second degré. Son objectif est double. D'une part, rassurer des chefs d'établissement parfois désemparés, en réaffirmant nettement la position du gouvernement sur le port du foulard islamique par des élèves musulmanes. D'autre part, éviter que ce débat ne rebondisse, ne s'envenime et dérape. Bref, faire taire les excités de la majorité.

Le rôle des chefs d'établissement

Son argumentation mesurée les satisfera-t-elle ? Le ministre de l'éducation nationale, avec l'aval de Matignon, s'en tient, pour l'essentiel, à la réponse qu'il avait esquissée à l'Assemblée le 20 octobre et qui avait à plusieurs reprises déclenché les huées des députés RPR. L'état du droit sur cette question, rappelle-t-il fermement dans sa circulaire, est établi par l'avis du Conseil d'Etat du 27 novembre 1989, rendu à la demande du ministre de l'époque, M. Jospin, pour mettre un terme à la première « affaire du foulard ». Et M. Bayrou de citer intégralement le passage essentiel de l'analyse du Conseil : *« Le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas, par lui-même, incompatible avec le principe de laïcité, dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression (...). Mais cette liberté ne saurait permettre aux élèves d'arborer des signes d'appartenance religieuse qui, par leur nature, par les conditions dans lesquels ils seraient portés individuellement ou collectivement, ou par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande. (...) perturberaient le déroulement des activités d'enseignement. (...) enfin, troubleraient l'ordre dans l'établissement. »*

Rappeler ainsi le droit revient donc à écarter toute hypothèse d'une modification de la législation. On souligne d'ailleurs, au ministère, que seules quelques dizaines de jeunes filles – sur près de trois millions de collégiennes et lycéennes – entendent porter le voile islamique. Et que les quelques incidents récents, à Nantua (Ain), Noyon (Oise) ou Paris, ne justifient aucunement un changement d'attitude sur le fond. Mais il est clair que l'attitude d'une partie de la majorité sur ce sujet est trop épidermique pour que le ministre de l'éducation nationale ne s'emploie pas à leur donner quelques gages de bonne volonté.

En réaffirmant les grands principes, tout d'abord. *« L'école est un lieu fréquenté par les enfants : son rôle est de favoriser l'intégration et non la division. Le respect de ce principe de laïcité est impératif »*, souligne-t-il.

En incitant, ensuite, les chefs d'établissement à davantage de fermeté. *« Vous avez à apprécier,* leur rappelle-t-il, *si un comportement constitue un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, s'il trouble l'ordre de l'établissement ou le fonctionnement normal du service public. Si c'est le cas, et après avoir dialogué avec les jeunes et les parents, il appartient au chef d'établissement, après consultation des instances compétentes de l'établissement, de prendre individuellement les décisions nécessaires. »*

C'est, en réalité, le seul point sur lequel M. Bayrou se démarque un tant soit peu de la circulaire de M. Jospin, établie en décembre 1989 dans le prolongement de l'avis du Conseil d'État. Les principaux de collège et proviseurs de lycée sont invités à réagir rapidement et sans s'encombrer de procédures trop lourdes. Maigre satisfaction pour M. Chénière et ses amis.

GÉRARD COURTOIS

JUSTICE

Devant la cour d'appel de Grenoble

Le parquet demande le renvoi en correctionnelle du sénateur (RPR) Charles Ginesy pour complicité d'ingérence

NICE

de notre correspondant régional

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble, présidée par Daniel Farge, devait examiner, jeudi 28 octobre, l'affaire dans laquelle Charles Ginesy, sénateur (RPR) et président du conseil général des Alpes-Maritimes, ainsi que son fils, Charles-Ange, ont été mis en examen pour délit d'ingérence (*le Monde* des 30 novembre 1991 et 23 septembre 1992). Le parquet général a requis leur renvoi devant le tribunal correctionnel.

L'affaire fait suite à une plainte déposée, le 4 décembre 1990, par cinq personnalités niçoises de gauche (1). Selon l'accusation, le syndicat intercommunal de Valberg – regroupant les communes de Péone et Guillaumes – avait fait appel, au début de 1987, aux services de trois sociétés privées auxquelles il avait concédé l'exploitation des centres d'activités et de loisirs de la station de sports d'hiver.

Présidé par Charles Ginesy, ce syndicat avait reçu, entre 1987 et 1989, plus de 20 millions de francs de subventions du conseil général des Alpes-maritimes dont M. Ginesy, par ailleurs maire de Péone, était, à l'époque, premier vice-président. Or le fils de M. Ginesy, Charles-Ange – lui-même adjoint au maire de Péone, vice-président du syndicat et directeur de l'office du tourisme de Péone-Valberg – était, également, actionnaire majoritaire des trois sociétés concessionnaires, exploitant les remontées mécaniques et les équipements sportifs de Valberg.

Une confusion d'intérêts se serait donc créée à travers Charles Ginesy, à la fois décideur financier, en tant qu'élu, maître d'ouvrage, comme président du syndicat, et maître d'œuvre, par le biais des trois sociétés concernées. Le sénateur Ginesy, qui conteste les accusations dont il fait l'objet, s'appuie sur une consultation d'un éminent juriste, Mᵉ Flécheux, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris. Il appartiendra à la chambre d'accusation de trancher, soit dans le sens du parquet, soit en prononçant un non lieu en faveur du sénateur Ginesy, soit, encore, en renvoyant celui-ci devant le tribunal correctionnel sous une autre qualification pénale, la complicité d'ingérence.

GUY PORTE

(1) MM. Jean-Hugues Colonna, ancien député (PS) des Alpes-maritimes, Max Cavaglione et Pierre Joselet, alors conseillers municipaux (div. g) de Nice, le général François Binoche, ancien conseiller municipal (div. g) de Nice et Joseph Figueras, enseignant. M. Joselet est, depuis, décédé. Par ailleurs, MM. Cavaglione et Binoche ont retiré leur plainte deux mois plus tard.

Un voyageur qui avait refusé de présenter son billet SNCF est relaxé

La grève et le contrôleur

La cour d'appel d'Orléans a relaxé, le 25 octobre, Guy Blanchard, maire de Huisseau-sur-Mauves (Loiret). Celui-ci avait, à deux reprises, le 29 mai 1991 et le 14 mai 1992, refusé de présenter son billet, bien qu'il soit régulièrement composté, au contrôleur sur la ligne SNCF entre Paris et Orléans. Il entendait ainsi protester contre les *« grèves et les retards »* des trains, et faire entendre *« les droits des usagers »*.

« Quand la SNCF fait grève, ce sont tous les voyageurs qui sont pris en otage, avait-il ajouté. *Il arrive que des personnes n'aient pas composté, parce qu'elles étaient en retard. Elles ont été sanctionnées par une amende. D'autres, qui, un jour, ont oublié leur carte d'abonnement dans une autre veste, ont été également pénalisées, alors que le contrôleur les voit tous les jours. C'est une politique trop répressive. »*

Lors d'une première comparution devant le tribunal, le 27 septembre 1992, M. Blanchard avait été condamné à deux amendes de trois cents francs. Ce n'est pas sur le fond que la cour d'appel a prononcé sa relaxe. Pour la première contravention, les magistrats ont estimé qu'il y avait prescription. Pour la seconde, ils ont considéré que la procédure des poursuites engagées par la SNCF comportait des irrégularités. – *(Corresp.)*



L'exploitation des maisons de jeux en Languedoc-Roussillon

Georges Tranchant s'estime autorisé à prendre le contrôle du casino de Sète

MONTPELLIER

de notre correspondant

Soupçonné d'avoir écarté le groupe Perez pour prendre le contrôle du futur casino de Sète (*le Monde* du 22 octobre), Georges Tranchant affirme n'avoir exercé *« aucune action machiavélique »* dans cette affaire. *« Pourquoi aurais-je eu besoin d'un espion ? »*, dit-il en évoquant le rôle d'Alain Verbyst, cet ancien avocat qui, avant de travailler pour le groupe Tranchant, avait œuvré pour la holding des casinos du Grand Sud de Francis Pérez.

« La ville de Sète a effectivement signé un cahier des charges avec le groupe Pérez. Pour des raisons sur lesquelles je ne porte pas de jugement, ce groupe n'a jamais obtenu d'autorisation de jeu. Le contrat étant suspensif à l'obtention de cette autorisation, la ville a recherché un nouveau postulant », précise l'ancien député RPR d'Asnières. *M. Verbyst était chargé de trouver un terrain. Il s'est acquitté avec beaucoup de conscience de sa mission. A ma connaissance, il n'a jamais infiltré un groupe quelconque. Jusqu'à ce jour, je ne savais pas qu'il était inculpé. »*

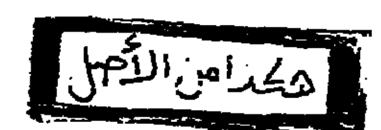
Georges Tranchant, patron d'une holding qui à la fois vend des machines à sous et exploite des casinos (dix-sept à ce jour), se dit persuadé qu'il aura, sur la base du dossier déposé, l'autorisation d'ouverture de l'établissement de Sète avant la fin de l'année. Et le conseiller général des Hauts-de-Seine ne se base pas seulement sur ses rapports avec le ministre de l'intérieur, *« un ami vieux de vingt ans »*. *« Le processus d'autorisation lui échappe. Que je sois bien ou mal avec Charles Pasqua, cela n'a aucune importance. »*

Georges Tranchant déclare enfin qu'il n'existe aucun texte qui fasse obstacle à une société important des machines à sous d'exploiter des casinos. *« C'est un mythe, »* déclare le patron de la société Techni Import.

RICHARD BENGUIGUI

CONDAMNATION : dix-huit ans de prison pour le chimiste de la « French Sicilian Connection ». – Condamné par défaut en juin 1992 à vingt ans de prison, André Bousquet, un médecin devenu le chimiste de la « French Sicilian Connection » a été condamné, le 26 octobre, après comparution, à dix-huit ans de prison par le tribunal de grande instance de Marseille pour sa participation à un vaste trafic de morphine-base entre la Turquie et la France entre 1977 et 1980. Il avait été arrêté en août 1980, en plein « travail » dans un laboratoire installé près de Palerme (Sicile) et condamné par la justice italienne à seize ans de prison.





MÉDECINE

Spécialiste de chirurgie cardiaque

Le professeur Jean-Paul Cachera est mort

Le professeur Jean-Paul Cachera, chef du service de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire à l'hôpital Henri-Mondor, à Créteil (Val-de-Marne), est décédé dans la nuit du lundi 25 au mardi 26 octobre à son domicile de Meudon (Hauts-de-Seine), à l'âge de soixante-deux ans. Le professeur Alain Carpentier, chirurgien à l'hôpital Broussais, lui rend hommage.

par le professeur Alain Carpentier

Avec le professeur Jean-Paul Cachera, la chirurgie cardio-vasculaire française perd l'un de ses représentants les plus éminents, l'un de ceux qui, aux premiers temps de la chirurgie à cœur ouvert, il y a trente ans, contribua à élever cette discipline au rang des thérapeutiques médicales bien codifiées et sûres. Son tempérament réservé, une parfaite maîtrise de soi, une honnêteté intellectuelle sans faille le désignaient plus que tout autre pour devenir ce chirurgien rigoureux et élégant que ses étudiants admiraient.

Ses nombreuses contributions au progrès de la chirurgie des artères coronaires, des gros vaisseaux, des valves cardiaques traduisent ce souci permanent qu'il avait de perfectionner les techniques existantes pour les rendre plus efficaces et plus fiables.

Mais le nom du professeur Cachera restera dans l'histoire médicale attaché principalement à la première transplantation cardiaque réussie en Europe. C'était au début de l'année 1968, quelques mois seulement après la première greffe du professeur Barnard, au Cap. Ce nouveau succès de la transplantation cardiaque fut reçu avec d'autant plus d'attention que la plupart des tentatives faites ailleurs étaient marquées par l'échec.

La personnalité exubérante du Père Damien Boulogne, volontaire pour subir cette première transplantation, estompa dans la mémoire collective le souvenir de ses chirurgiens – les professeurs Cachera et Dubost, – mais chacun parmi les initiés savait que ce succès mérité couronnait une longue, lente, patiente et rigoureuse préparation en laboratoire, dont Jean-Paul Cachera était l'auteur. En 1973, il quittait l'hôpital Broussais pour fonder, à l'hôpital Henri-Mondor, à Créteil, un nouveau service de chirurgie cardiaque où il put donner sa mesure d'organisateur et de chef d'école. Ses élèves, qui étaient pour lui un motif de fierté légitime, y continuent son œuvre. A Meudon, où il habitait, se pressaient, hier, mardi 26 octobre, sa famille, ses élèves et ses amis venus apporter à son épouse, à sa fille et à ses fils le témoignage de leur affection et de leur sympathie.

Il y avait là aussi un prêtre, venu manifester la consolation de l'Eglise et sa propre reconnaissance : vingt-cinq ans après le Père Boulogne, il avait lui aussi bénéficié d'une greffe de cœur.

[Jean-Paul Cachera est né le 8 décembre 1930 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Interne des hôpitaux de Paris en 1955, il obtient son diplôme de docteur en médecine en 1962. Chirurgien des hôpitaux de Paris depuis 1966, il travaille à la clinique de chirurgie cardio-vasculaire de l'hôpital Broussais, dans le service du professeur Charles Dubost. En 1973, il entre à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne), où il prendra la tête du service de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.

Jean-Paul Cachera a procédé à de nombreux travaux expérimentaux sur les transplantations cardiaques, consacrés aux traitements pré- et post-opératoires des transplantés, aux divers modes de conservation du foie, du cœur et du sang, ainsi qu'à la mise au point de cœurs auxiliaires (dits «artificiels»). Il s'est à plusieurs reprises exprimé dans nos colonnes sur l'état de la recherche chirurgicale en France et, récemment, sur le statut des infirmières.]

EN BREF

STUPÉFIANTS : trois tonnes de cannabis saisies au Pays basque. – Les douaniers de Biriatou (Pays basque français) ont mis la main dans la nuit de dimanche 24 à lundi 25 octobre sur 3,2 tonnes de résine de cannabis cachées dans un camion néerlandais censé n'acheminer que des fleurs coupées. Avec cette prise record, le volume saisi de drogue à cette frontière en 1993 atteint déjà 12 tonnes contre 6 seulement pour toute l'année 1992 et 1,5 tonne en 1991. Le chargement arrivait de Pontevedra, en Galice, une province du nord-ouest de l'Espagne réputée être un pivot du trafic de drogue. Il était destiné à la Hollande, suivant ainsi une filière traditionnelle à laquelle s'est ajouté, plus récemment, un trafic important de la péninsule ibérique vers la Grande-Bretagne, également *via* le Pays basque français. – *(Corresp.)*

RELIGIONS : troisième journée d'études du judaïsme français. – Après deux précédentes éditions en 1989 et en 1991, à l'initiative de Joseph Sitruk, grand rabbin de France, la troisième journée d'études du judaïsme *(Yom Hathora)* aura lieu dimanche 31 octobre au Bourget. Ce *Yom Hathora* accueillera en particulier les présidents des grandes institutions juives, des intellectuels (Pierre Drai, Ady Steg), les rabbins et grands maîtres du judaïsme français.

FOOTBALL : le FC Tours dépose son bilan. – Le FC Tours a déposé son bilan lundi 25 octobre. Le club de football, qui évolua en première division de 1980 à 1984, avait été rétrogradé, en fin de saison, de la division 2 au national 2 en raison de ses difficultés financières. Le FC Tours est lourdement endetté et une décision définitive sur son avenir – redressement judiciaire ou mise en liquidation – sera prise la semaine prochaine par le tribunal de Tours.

Championnat de France de deuxième division. – Nancy et Rennes ont fait match nul (1-1), mardi 26 octobre, en match avancé de la dix-huitième journée du championnat de France de deuxième division. Les deux équipes occupent respectivement les troisième et deuxième places du classement emmené par Nice.

RUGBY : nouvelle victoire de l'Australie. – L'Australie, qui doit disputer le premier test-match de sa tournée en France samedi 30 octobre à Bordeaux, a battu une sélection du Sud-Est (24-23), mardi 26 octobre à Grenoble. C'est la quatrième victoire en quatre matches des Wallabies.

DÉFENSE

Pour entrer chez Thomson

Bernard Retat s'apprête à quitter la délégation générale pour l'armement

Actuel délégué aux relations internationales et, à ce titre, haut fonctionnaire chargé des exportations et de la coopération internationale en matière d'armement au ministère de la défense, Bernard Retat, ingénieur général de l'armement, quittera prochainement ses fonctions à la délégation générale pour l'armement (DGA).

Il devrait prendre les responsabilités de directeur général adjoint au sein du groupe Thomson-CSF.

M. Retat était déjà à la tête des affaires internationales de la DGA depuis 1987 lorsqu'il fut appelé, en 1990, par le groupe Dassault-Aviation, aux fonctions de directeur général international.

En février dernier, sur l'insistance du délégué général pour l'armement, Yves Sillard à l'époque, il est, avant les élections législatives, rappelé au poste de délégué aux relations internationales de la DGA et il est élevé au rang d'ingénieur général hors classe (à quatre étoiles, dans la nouvelle hiérarchie de l'armement).

Problème de subordination

Le gouvernement de M. Balladur, issu du scrutin de mars 1993, remplace, le 19 mai, M. Sillard par Henri Conze, qui avait quitté la DGA après la réélection de François Mitterrand à l'Elysée.

Avec celui de Michel Scheller, ingénieur général de l'armement et aujourd'hui conseiller auprès du ministre de la défense pour les questions industrielles et la recherche, le nom de Bernard Retat avait été également avancé, il y a six mois, pour les fonctions de délégué général pour l'armement. Le problème de la subordination de M. Retat au nouveau délégué, en réalité, était posé depuis le début de l'été, d'autant que ces deux hauts fonctionnaires avaient déjà eu à travailler ensemble, au milieu des années 80, quand ils furent affectés à la direction des affaires internationales.

M. Conze a soumis à M. Léotard, qui en a approuvé les grandes lignes, un projet de réorganisation des différentes directions internes à la DGA (*le Monde* du 22 octobre).

Au sein de l'actuelle DGA, on évoque le départ d'autres responsables qui ont servi notamment au cabinet du délégué, à la direction des missiles et de l'espace, ou à la direction des programmes.

M. Léotard suggère la création d'un conseil national de sécurité. – Le ministre de la défense, François Léotard, a suggéré, mardi 26 octobre, à Paris, la création d'une *«structure de sécurité, placée au plus haut niveau de l'État»*, qui soit l'équivalent du Conseil national de sécurité aux États-Unis, afin de mieux adapter le renseignement français à la *«multiplication des risques et des sources de conflit»*. Il a souligné que la création d'un tel organisme, qui participerait à l'élaboration de la politique générale de renseignement, permettrait d'améliorer *«l'effort de coordination»* entre les différents services de son administration, dont la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la direction du renseignement militaire (DRM) et la direction de la protection et de la sécurité de défense (DPSD), l'ex-Sécurité militaire.

Ivan Barbot nouveau président de l'Office français d'exportation de matériel aéronautique

A la suite du départ du général d'armée aérienne (cadre de réserve) Roger Pessidous, invité par le gouvernement à donner sa démission, l'Office français d'exportation de matériel aéronautique (OFEMA) a porté, mardi 26 octobre, à sa présidence Ivan Barbot, ancien préfet. Créé en 1937 et contrôlé par les principaux groupes aéronautiques français, l'OFEMA est chargé de promouvoir dans le monde l'exportation de matériels militaires. Il y a quatre mois déjà (*le Monde* du 29 juin), un autre office, la Société française d'exportation de systèmes d'armement (SOFRESA), avait changé de responsable : Jean-Claude Sompairac avait été prié de céder la place à Jacques Douffiagues, ancien ministre de l'équipement du gouvernement Chirac (1986-1988) et proche de M. Léotard.

[Né le 5 janvier 1937 à Plœuc (Côtes-d'Armor), Ivan Barbot a successivement été préfet de la Charente et du Var, avant d'être nommé directeur général de la police nationale (1987-1989), président d'Interpol, puis préfet de la région Poitou-Charentes et préfet de la Vienne (1989-1991). Préfet hors cadre, il a appartenu au cabinet d'Edith Cresson à l'hôtel Matignon (1991), où il s'est occupé des affaires de police et de renseignement. Il présidait depuis 1992 la Société du tunnel du Mont-Blanc.]

REPÈRES

DROGUE

La France propose à l'ONU un renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants

La France a proposé, mardi 26 octobre, par la voix de Simone Veil, ministre français des affaires sociales, de la santé et de la ville, de renforcer le contrôle et l'application de la convention des Nations unies du 20 décembre 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Mme Veil s'exprimait devant l'Assemblée générale de l'ONU à New-York, à l'occasion d'une séance extraordinaire consacrée à la lutte contre les drogues. Ce renforcement pourrait se faire grâce à l'élaboration d'un protocole créant une instance dotée du pouvoir d'infliger des pénalités et, dans les cas ultimes, des sanctions. Il s'agirait d'une extension *« considérable mais nécessaire »* des compétences de l'organisation internationale de contrôle des stupéfiants. Mme Veil a lancé un appel à la ratification *« la plus large possible »* de la convention de 1988. Quatre-vingts États l'ont pour l'instant ratifiée, dont la France, le 31 décembre 1990. – *(AFP.)*

PARIS

Surveillance renforcée des lieux de diffusion des thèses racistes

La cellule parisienne de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie s'est réunie, mardi 26 octobre, sous la présidence du préfet de police de Paris, Philippe Massoni, et a fixé comme priorité *« la surveillance des lieux et médias de diffusion des thèses racistes ainsi que le renforcement des moyens policiers »*. Selon le communiqué de la cellule – mise en place, le 21 juillet, à la suite des instructions données, le 12 juillet, à tous les préfets de France, par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur – les publications faisant l'apologie des crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou provoquant la discrimination vont être *« systématiquement contrôlées »*, les groupuscules extrémistes *« faisant l'objet d'une particulière vigilance, tout spécialement (ceux) tendant à s'organiser en groupes de combat »*. Les policiers seront *« sensibilisés, informés et formés »* et seront appelés à *« collaborer avec les associations, les magistrats et les institutions représentatives »*.

ILE-DE-FRANCE

Une campagne de prévention contre l'excision

« Nous protégeons les petites filles », tel est le slogan figurant sur les plaquettes et les affiches qui vont être diffusées en Ile-de-France dans le cadre d'une campagne de prévention contre l'excision. Cette mutilation sexuelle pratiquée sur les fillettes africaines a été importée en France notamment par les immigrés en provenance du Sénégal. Interdite par la loi, elle est pratiquée clandestinement et dans de telles conditions d'hygiène qu'elle a entraîné plusieurs décès par hémorragie ou infection. On estime que l'excision menace 4 000 fillettes d'origine africaine résidant en Ile-de-France. Appuyée par diverses associations féminines et sanitaires, la préfecture de la région lance donc une campagne d'information – c'est la première du genre en France – pour que les parents sachent que l'excision est interdite. Il s'agit aussi de soutenir ceux qui tentent de protéger leurs enfants et de fournir aux professionnels concernés (enseignants, médecins de PMI, travailleurs sociaux) du matériel de sensibilisation.

GRAND STADE

La Seine-Saint-Denis approuve le montage financier

A l'unanimité (communistes, socialistes, UDF et RPR), le conseil général de Seine-Saint-Denis s'est prononcé, mardi 26 octobre, en faveur du projet de construction du Grand Stade sur la commune de Saint-Denis (*le Monde* du 20 octobre). Les élus ont également accepté que le département participe au montage financier pour 110,5 millions de francs. Toutefois Bruno Le Roux, au nom du groupe socialiste, a indiqué que cette somme ne pourrait être révisée à la hausse même si l'État le demandait. *« Le département*, a-t-il précisé, *ne peut remettre en cause des opérations prioritaires, ni demander à ses contribuables de supporter des demandes financières supplémentaires du gouvernement. »* Le même jour, au conseil régional, Yannick Bodin, président du groupe socialiste, a indiqué que ses amis approuveront le principe d'une contribution financière de la région. Toutefois il y a posé une condition : le respect par l'État de ses engagements à l'égard de Sénart. Cette ville nouvelle, candidate malheureuse à l'implantation du Grand Stade, devrait bénéficier d'une nouvelle station RER, d'une gare d'interconnexion du TGV et d'une université.

DIFFAMATION

Mise en examen de la présidente du Syndicat de la magistrature

La présidente du Syndicat de la magistrature, Béatrice Patrie, qui est à ce titre directrice de la revue *Justice*, a été mise en examen, mardi 26 octobre, pour diffamation envers une administration publique et un ministre à la suite d'une plainte du ministère de l'intérieur. Celui-ci a estimé qu'un article (*le Monde* du 4 juillet) contestant la relation officielle de la mort d'Eric Schmitt, le preneur d'otages de la maternelle de Neuilly, avait *« mis en cause le comportement et la conscience professionnelle des fonctionnaires de police, ainsi que la légalité des ordres qui leur auraient été donnés dans l'affaire de la prise d'otages de Neuilly »*.

DINOSAURES

Des fossiles au pied des falaises du pays de Caux

Des fossiles d'ichtyosaure et de plésiosaure, des reptiles marins vivant à l'époque jurassique, il y a cent millions d'années, ont été découverts sur la plage de Sainte-Adresse (Seine-Maritime), a-t-on appris mardi 26 octobre auprès du Muséum d'histoire naturelle du Havre. Ces vestiges, qui gisaient sous une décharge aujourd'hui abandonnée et peu à peu « nettoyée » par la mer, ont été trouvés fortuitement par Gérard Breton, directeur du muséum, au cours d'une sortie au pied des falaises avec des membres de la Société géologique de Normandie. Les fossiles sont emprisonnés dans trois blocs de calcaire pesant entre 150 et 250 kilos.

ESPACE

Les débris d'un satellite chinois devraient s'écraser sur la Terre

Un satellite scientifique chinois de quatre tonnes, lancé en orbite le 8 octobre dernier, plonge vers la Terre. Normalement, le frottement de l'air lors de leur rentrée dans l'atmosphère suffit à carboniser les débris. Mais, selon les spécialistes du groupe d'observation de Kettering (Grande-Bretagne), plusieurs d'entre eux, trop volumineux pour brûler totalement, pourraient atteindre le sol. Le plus dangereux est un bouclier de deux tonnes destiné précisément à préserver le satellite lors de sa rentrée. Il devait se séparer de l'ensemble en fin de course et être ralenti par un parachute avant de retomber sur le sol chinois, mais, les contrôleurs ayant perdu le contrôle de l'engin, cette manœuvre n'est pas possible. Les débris – parmi lesquels un médaillon à l'effigie de Mao Tsé-toung entouré de diamants – plongeront probablement dans l'Atlantique ou le Pacifique. Mais, selon la revue américaine *Aviation Week*, le US Space Command ne pourra prédire le point d'impact des débris que quelques heures avant leur arrivée, possible à partir de vendredi 29 octobre.

ENVIRONNEMENT

La collecte et le recyclage des déchets automobiles

Renault crée le premier « réseau vert » européen

Comme plusieurs constructeurs européens, notamment suédois et allemands, Renault et Peugeot développent leur système de collecte et de recyclage des déchets automobiles. Renault termine la mise en place du premier « réseau vert » européen, tandis que Peugeot lance une opération pilote dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Renault achève l'installation, dans dix pays de l'Europe de l'Ouest, de son « réseau vert », système de collecte et de recyclage des déchets automobiles. De Swindon (Grande-Bretagne) à Vienne (Autriche) et d'Amsterdam à Lisbonne, en passant par Paris, Bruxelles ou Milan, ce sont, dès 1994, 1 million de pare-chocs, 700 000 batteries, 3 millions de litres de solvants, 3 millions de pneumatiques et 120 000 mètres cubes d'emballages usés qui, chaque année, seront ramassés, puis « valorisés » (c'est-à-dire transformés en de nouvelles matières premières) par des professionnels du recyclage.

Mise en route, à l'été 1991, dans la région de Tours et en Allemagne, cette filière a déjà permis, par exemple, d'utiliser quelque 120 000 pare-chocs usagés pour la fabrication de pièces neuves (ailes et boucliers) équipant les derniers modèles de Safrane, Clio et Twingo. Elle doit impliquer les 13 500 concessionnaires et agents du réseau commercial européen de Renault : de tous les points de vente et de réparation, les camions, qui livrent les pièces de rechange neuves, repartiront avec une cargaison de déchets automobiles vers des « plates-formes » régionales ou nationales (ainsi Zurich pour la Suisse ou Valladolid pour l'Espagne). Les déchets seront alors triés et les stocks de même « famille » acheminés vers des entreprises de recyclage agréées.

Avec la Compagnie française des ferrailles, Renault a, par ailleurs, implanté, en septembre 1992 à Athis-Mons (Essonne), le premier centre industriel de traitement des véhicules hors d'usage. En un an, cette usine a recyclé quelque 10 000 voitures avec, indique la firme, *« un taux de valorisation supérieur à 90 % »* et une bonne rentabilité économique. Dans moins de dix ans, *« pas plus de 10 % »* du poids d'un véhicule seront relégués dans des décharges contre 25 % aujourd'hui. En effet, à côté des centres existants (Athis-Mons, Madrid et, en Allemagne, Würzburg), Renault entend en créer de nouveaux – notamment à Toulouse –, parfois en collaboration avec d'autres constructeurs, comme c'est le cas avec BMW à Würzburg.

Les « garages propres » de Peugeot

A une moindre échelle, Peugeot se préoccupe aussi du ramassage de déchets automobiles (huiles, batteries et pneus). Avec le Conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA), la firme sochalienne vient de lancer une expérience pilote dans la région Nord-Pas-de-Calais : les automobilistes qui entretiennent eux-mêmes leurs véhicules sont incités à apporter les matériaux usagés dans les établissements équipés à cet effet (quarante d'ici à la fin de l'année, plus de deux cents en 1994). Ces matériaux sont ensuite dirigés vers des centres de recyclage. Si cette expérience est positive, ce système sera étendu à toute la France.

Parallèlement, Peugeot mène une opération « garages propres », après que cette formule a été, selon le constructeur, testée *« avec succès »*, depuis décembre 1992, par le concessionnaire de Douai (Nord) : elle consiste à trier à la source les déchets d'ateliers destinés à être recyclés.

Le consommateur verra-t-il la facture du garagiste augmenter pour « cause verte » ? Renault écarte cette hypothèse, du moins *« à court terme »*... Peugeot envisagerait l'éventualité d'un *« forfait environnement »* au nom d'un *« civisme des temps modernes »*. Car, selon la firme sochalienne et le CNPA, ce sont, chaque année en France, 100 000 tonnes d'huiles de vidange, 2 millions de batteries et 15 millions de pneumatiques qui sont abandonnés, trop souvent dans des décharges sauvages. Chiffres à rapprocher des efforts entrepris.

M. C.

هكذا من الأصل

SCIENCES

Le Soleil fait frissonner la Terre

Suite de la première page

Or, les archives l'attestent, cette même période s'est caractérisée par une absence quasi totale de taches solaires. Une mise en repos comme notre astre n'en a pas connue depuis lors, appelée «minimum de Maunder» du nom de l'astronome anglais qui, à la fin du dix-neuvième siècle, fut parmi les premiers à s'intéresser à cette anomalie.

Du minimum de Maunder au petit âge glaciaire, y aurait-il eu une relation de cause à effet? Envisagée dès 1976 par le climatologue américain John Eddy (Boulder, Colorado), cette hypothèse a été sérieusement étayée, ces dernières années, par les travaux d'Elisabeth Nesme-Ribes. Une étude d'autant plus approfondie que l'astrophysicienne se trouvait directement à pied d'œuvre pour explorer les meilleures observations de l'époque, réalisées en France à la fin du seizième siècle par Jean Picard et les frères La Hire, et consignées depuis lors... aux archives de l'Observatoire de Paris.

Ses conclusions? *«Attesté par cent quatre-vingts à deux cent trente observations par an* [dix mille jours au total], *le minimum de Maunder a atteint son paroxysme de 1645 à 1705. Soit une période d'accalmie solaire anormalement longue, durant laquelle l'énergie rayonnée sur la Terre a diminué d'environ 1 watt par mètre carré»*, résume-t-elle. Reste à comprendre, au plan théorique, le mécanisme magnétique de telles «anomalies» (1), et à élaborer des modèles climatiques prenant en compte ces variations d'activité solaire. Une étude à laquelle se consacre d'ores et déjà Robert Sadourny, directeur du laboratoire de météorologie dynamique du CNRS à l'Ecole normale supérieure de Paris, dont les premiers résultats (à paraître dans le *Journal of Geophysical Research)* démontrent que la baisse d'activité solaire correspondant au minimum de Maunder est bien compatible avec les variations de température observées durant le petit âge glaciaire.

«Si l'on suppose que la luminosité solaire était de 4 % plus faible qu'aujourd'hui entre 1650 et 1700, nous obtenons un refroidissement d'un ordre de grandeur comparable aux données réelles, affirme-t-il. *Même si des éruptions volcaniques ou des fluctuations lentes de l'océan ont également pu influencer le climat de cette époque, le minimum de Maunder est donc un candidat plausible pour expliquer le petit âge glaciaire.»* Constatation annexe, et autrement troublante : en simulant dans les mêmes proportions non plus une diminution mais une augmentation de la constante solaire, les modifications climatiques obtenues sont à peu près similaires à celles que l'on obtient... en augmentant la concentration des gaz à effet de serre.

Aux côtés des rejets de méthane et de gaz carbonique (dont la teneur dans l'atmosphère, il faut le rappeler, a augmenté de 25 % depuis le début du siècle dernier), l'intense activité dont témoigne actuellement notre étoile (*le Monde* du 19 juillet 1989) participerait-elle au relatif réchauffement de la planète observé ces dernières années? Il est encore trop tôt pour l'affirmer, mais un nombre croissant de climatologues prennent désormais l'hypothèse en considération. Si celle-ci se confirme, les futures réunions du Programme international Géosphère-Biosphère (IGBP), qui étudie les changements climatiques à l'échelle mondiale, pourraient bien accueillir, dans un avenir proche, un nombre croissant de spécialistes du Soleil...

CATHERINE VINCENT

(1) Objectif auquel se consacre désormais Elisabeth Nesme-Ribes, en collaboration avec Jean-Claude Ribes (directeur de l'Observatoire de Lyon), Dmitry Sokoloff (du département de physique de l'université de Moscou, actuellement détaché en France) et André Mangeney (théoricien à l'Observatoire de Paris-Meudon).

▶ A lire, pour mieux comprendre les rouages complexes et les enjeux de la «machine» climatique : *Climat d'hier et de demain*, de Sylvie Joussaume. CNRS Editions/CEA, 144 p., 185 F.

ARTS

DANI KARAVAN à Nuremberg

Une colonnade pour les droits de l'homme

NUREMBERG

de notre envoyée spéciale

Dani Karavan, artiste israélien, a conçu un *Chemin des droits de l'homme* pour la rue piétonne qui mène au Germanisches Nationalmuseum de Nuremberg récemment modernisé et agrandi. C'est un alignement de colonnes de béton blanc, qui portent, gravés, les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 par les Nations unies. Sur chaque colonne de 9 mètres de haut, le texte est inscrit deux fois : en allemand et dans une langue toujours différente, parlée dans des pays qui ont été attaqués par le nazisme, ou qui ont combattu le nazisme. Le choix des langues a été fait en accord avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (de même pour la traduction).

L'ordre de l'inscription sur la colonnade prise entre une ancienne porte de la ville et une porte créée par l'artiste en écho à l'autre, dépend de la distance entre Nuremberg et la capitale du pays retenu. Il devrait y avoir trente colonnes apparentes. En fait, il y en a vingt-sept. Deux ont dû être enfoncées dans le sol pour laisser un passage aux voitures, et à la place d'une d'entre elles, Karavan a voulu un arbre, pour introduire un élément végétal dans cette rue complètement soumise au minéral, à la pierre, à la brique, au verre des nouvelles façades du musée. Le chêne est dédiée aux langues et aux pays non représentés.

L'idée du *Chemin* est claire et belle, sa réalisation aussi qui n'allait pourtant pas de soi, car si la municipalité de Nuremberg s'y reconnaît aujourd'hui (1), il a fallu, pour que le projet de Dani Karavan aboutisse, cinq ans, et la détermination de l'architecte chargé de la rénovation du Germanisches Nationalmuseum conjuguée à celle des conservateurs qui l'ont choisi parmi d'autres (Serra, Sol Lewitt, Uecker...).

Dani Karavan est un grand routier international de l'art public, qui, depuis près de trente ans, crée des environnements en s'appuyant sur l'histoire et la géographie des sites où il choisit d'intervenir (le désert ou la ville, Israël, Florence ou Cergy-Pontoise) pour les modeler ou remodeler, en dégager des perspectives symboliques qu'il matérialise par des volumes simples, des pyramides, des portions de sphères, des escaliers, des rampes, des gradins, des tracées géométriques au sol, de la végétation, des rayons laser...

Si le plus souvent il œuvre en doublant son vocabulaire formel de messages de paix, jamais encore il n'avait chargé son œuvre d'un message aussi visiblement politique qu'à Nuremberg, où pour la première fois le contenu prime sur la forme. A site chargé, œuvre chargée, qui répond par la force des paroles d'égalité entre les hommes aux souvenirs de paroles impardonnables proférées par Hitler du haut de la tribune des grands rassemblements nazis, qui existe toujours. Le *Chemin* est aussi une œuvre qui heureusement remplit son contrat artistique : elle est de justes proportions et contribue à mettre de l'unité dans cette rue du musée qui en avait bien besoin.

GENEVIÈVE BREERETTE

(1) L'inauguration de l'œuvre de Dani Karavan, le 24 octobre, a été l'occasion d'une journée de rencontres des organisations internationales pour les droits de l'homme, à laquelle participait Danielle Mitterrand.

Clint Eastwood bienfaiteur du MoMA

NEW-YORK

correspondance

A partir du vendredi 29 octobre, et pendant près d'un mois, le Musée d'art moderne de New-York projettera la quasi-intégralité de l'œuvre de Clint Eastwood, acteur et réalisateur. *«Ce sera,* dit Mary Lea Bandy, conservateur en chef du département cinéma du musée, *la rétrospective la plus complète jamais présentée ici.»* C'est au MoMA qu'eut lieu, en 1980, la première mondiale de *Bronco Billy*; c'est avec un autre film d'Eastwood que, deux ans plus tard, le MoMA organisa son premier gala de bienfaisance et de collecte de fonds au profit des Archives cinématographiques.

Le mercredi 27 octobre, c'est avec un hommage à l'auteur, bardé l'an dernier d'Oscars, et un montage de ses grands moments au cinéma que se tiendra un autre gala de bienfaisance au profit du nouveau centre de préservation des films dont le MoMA entreprend la construction à Philadelphie.

Clint Eastwood pulvérise tous les records de collectes de fonds jamais organisés par le département cinéma du MoMA. L'hommage consacré à Audrey Hepburn avait rapporté 400 000 dollars. Celui dont Eastwood est l'objet – la location a commencé dès le début du mois de septembre – a déjà fait rentrer 750 000 dollars (chaque table du souper coûte 25 000 dollars) et, *«les comptes n'étant pas encore arrêtés,* ajoute Mary Lea Bandy, *il est probable que l'hommage à Clint Eastwood représente la somme la plus élevée jamais recueillie par le Musée d'art moderne, toutes disciplines artistiques confondues»*.

H. B.

INSTITUT

La séance de rentrée des cinq Académies

La formation d'une culture européenne

Le GATT passera-t-il sous la Coupole? A l'heure où se discute la question d'une «exception culturelle européenne», c'est précisément sur l'esprit du Vieux Continent que se sont penchés les membres de l'Institut de France. Réunis, mardi 26 octobre, pour la séance de rentrée des cinq Académies (française, Inscriptions et Belles-lettres, Sciences, Beaux-Arts, Sciences morales et politiques), les immortels ont présenté quelques aspects de la «formation d'une culture européenne». D'où il ressortait que notre patrimoine commun, toujours vivace, avait puisé sa richesse dans la diversité des connaissances et des aspirations exprimées au fil des siècles dans les différents pays d'Europe.

Le *«lent travail des humanistes»* fut ainsi toujours mené *«dans un contexte international»*, comme le rappela Jean-Pierre Babelon, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Et que dire de la Russie de Catherine II, tout imprégnée de culture française avant de se tourner, au XX[e] siècle, vers la pensée allemande? Pour Hélène Carrère d'Encausse, de l'Académie française, l'apport de la France est *«un gage de l'unité spirituelle de l'Europe aujourd'hui recomposée»*. Une reconstruction qui constitue un ferment d'espoir aux yeux de Raymond Gallois Montbrun, de l'Académie des beaux-arts. *«L'union de l'Europe,* a-t-il affirmé, *scellera la parenté artistique, intellectuelle et morale des pays qui se seront reconnus frères.»*

Les obstacles à cet avenir radieux n'ont cependant pas été passés sous silence. Convaincu que *«si la vision d'une recherche européenne n'avait pas prévalu depuis près de quarante ans, nous ne serions plus aujourd'hui qu'une nation scientifique assez modeste»*, Edouard Brézin, de l'Académie des sciences, a mis en lumière les carences qui pourraient faire obstacle au développement scientifique de la France : *«pas assez de trilinguisme»*, un système de grandes écoles peu attractif pour les jeunes Européens et le manque de possibilités d'accueil de chercheurs étrangers.

Roland Drago, de l'Académie des sciences morales et politiques, a insisté, de son côté, sur les méfaits de *«l'encadrement de la culture juridique européenne»*. Ou comment la menace d'une *«réglementation sans âme»* met en péril notre capital culturel.

R. R.

LETTRES

Le Booker Prize à Roddy Doyle. – Le Booker Prize, prix littéraire le plus prestigieux en Grande-Bretagne, a été attribué, mardi 26 octobre, à l'écrivain irlandais Roddy Doyle pour son roman *Paddy Clarke Ha Ha Ha*. Agé de 35 ans, Roddy Doyle est l'auteur de *The Commitments*, paru en 1987 et adapté à l'écran par le réalisateur Alan Parker en 1991.

Universités : la rénovation à géométrie variable

Quelques facs ont réorganisé leurs premiers cycles. D'autres résistent avec force. La majorité s'engagent progressivement sur la voie de la réforme

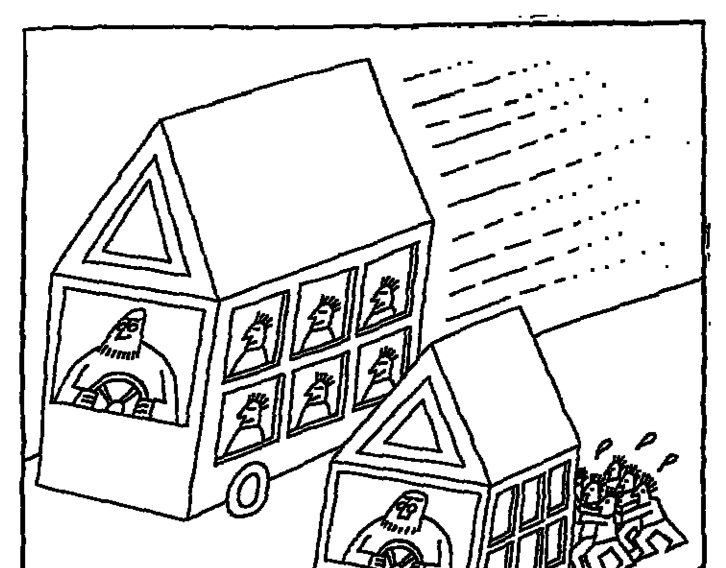
OÙ en est-on vraiment sur le dossier de la rénovation pédagogique des cursus universitaires et, en particulier, des premiers cycles ? En pleine rentrée universitaire, la question mérite d'être posée car, si les textes officiels sont clairs, la réalité se révèle beaucoup plus confuse.

Pour le juriste, la réponse est évidente : l'arrêté du 26 mai 1992 qui définit la nouvelle organisation du diplôme d'études universitaires générales (DEUG) indique, en effet, dans son article 25, que *« les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée universitaire 1993-1994 »*. En bonne logique, les 247 000 bacheliers qui viennent de s'inscrire en première année à l'université devraient suivre les nouveaux cursus, élaborés pour limiter l'échec lors de l'entrée dans le supérieur en évitant une spécialisation trop rapide et en permettant des choix et une orientation progressifs.

En fait, les étudiants de premier cycle ne seront pas tous soumis au même régime. Certains bénéficieront, certes, de ces dix nouveaux DEUG, assortis de leurs mentions (1), qui ont fait l'objet de plusieurs arrêtés ministériels entre l'automne 1992 et le printemps 1993. Mais un nombre important d'entre eux seront intégrés dans des premiers cycles « à l'ancienne ».

Ainsi, l'étudiant en sciences humaines et sociales de l'université d'Aix-Marseille suivra une première année organisée selon le principe des modules capitalisables, alors que son camarade de Poitiers devra se frayer un chemin dans le maquis des unités de valeur, non compensables, non capitalisables et assorties parfois de notes éliminatoires. En revanche, l'étudiant en sciences de Poitiers va intégrer un DEUG rénové et sera notamment soumis au verdict d'un jury composé de trois enseignants.

Ces décalages, qui créent un système à géométrie variable, ne traduisent pas, de la part des universitaires un mépris désinvolte des échéances fixées par le précédent gouvernement. La date butoir de la rentrée 1993-1994, fixée par l'arrêté général, a, en effet, été repoussée par le ministre de l'enseignement supérieur lui-même. Dès son arrivée rue Descartes, François Fillon incitait les présidents d'université *« à la plus grande prudence dans la mise en œuvre de cette réforme, si vous n'êtes pas en mesure de pouvoir financer ce que vous entreprendrez »*. Et s'il a tenu à préciser, à l'occasion de la rentrée universitaire, que la poursuite de la rénovation pédagogique faisait partie de ses *« priorités »*, il a réaffirmé qu'elle devrait être mise en œuvre *« à un rythme correspondant aux moyens disponibles »*.



Ni carotte ni bâton

Un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale sur ce dossier, remis au ministre au mois de mai, avait pourtant semblé lever l'incertitude sur le coût de la réforme : son application, précisait l'inspection, *« ne devrait pas engendrer de surcoûts réels en moyens d'enseignement, sauf exceptions ponctuelles »*. Seules quelques dispositions devraient se révéler consommatrices de crédits, comme la généralisation de l'apprentissage de l'informatique et de la pratique d'au moins une langue vivante, mais, globalement, estime l'inspection, l'application de la rénovation à moyens constants est possible (*le Monde* du 19 juin 1993).

Malgré ces conclusions, François Fillon n'a pas appelé les présidents d'université à appliquer le plus rapidement possible la rénovation pédagogique. Le butoir fixé est désormais celui du renouvellement ou du réexamen à mi-parcours des contrats quadriennaux entre l'Etat et les universités, c'est-à-dire, au plus tard, à la rentrée 1996. Bref, le ministère ne forcera pas l'allure.

Il n'y aura donc, vis-à-vis des universités, ni carotte ni bâton : les établissements qui appliqueront la rénovation pédagogique ne seront pas récompensés pour leur dynamisme, pas plus que ne seront handicapés ceux qui choisiront le *statu quo*. *« L'autonomie des universités ne saurait être battue en brèche*, indiquait au *Monde*, il y a quelques semaines, le directeur général des enseignements supérieurs, Jean-Pierre Bardet. *Les établissements d'enseignement supérieur gardent la maîtrise de la mise en œuvre de cette réforme »*. Cette attitude circonspecte risque d'entraîner une certaine confusion jusqu'en 1996. En cette rentrée universitaire, par exemple, cinq universités appliquent la réforme à tous leurs étudiants, soixante la mettent partiellement en œuvre à l'occasion de la création de diplômes nouveaux ou par transformation de formations existantes, quinze en revanche n'ont absolument pas retouché l'organisation de leurs premiers cycles.

La grande majorité des universités commencent néanmoins à appliquer la réforme, chacune à son rythme et selon ses préférences. Ainsi, l'université d'Amiens a défini et testé dès 1992 une organisation en modules. Elle s'applique cette année à assurer un tutorat d'accueil et d'accompagnement ainsi qu'à mettre en place des jurys d'examen. Celle de Créteil a procédé de manière inverse, engageant des tuteurs et sollicitant des enseignants pour les jurys d'année en 1992, avant d'organiser les cursus sous forme de modules.

Ailleurs, on ne fait rien ou presque. Ainsi à Paris-IV, le président Jean-Pierre Poussou justifie le peu de changements introduits cette année par le poids plus faible qu'ailleurs des premiers cycles par rapport aux effectifs globaux accueillis par l'université de Paris-Sorbonne – 9 000 sur 24 000. *« De plus, la rénovation pédagogique est très coûteuse à mettre en œuvre*, estime-t-il. *Nous tentons de l'appliquer en premier cycle d'histoire et géographie, cela monopolise énormément de crédits. »*.

Au-delà de ces arguments financiers apparaît une opposition sur le fond. Même si personne ne conteste les objectifs de la réforme – lutter contre l'échec –, certains n'en acceptent pas les modalités. La réorganisation des enseignements en modules, notamment, se révèle parfois difficile et se heurte aux susceptibilités des responsables de chaque discipline, soucieux de défendre leur territoire. Curieusement, alors que les architectes de cette réforme avaient prédit une forte réticence dans les filières juridiques et économiques, ces formations se sont révélées plus malléables que les littéraires. En revanche, la transformation des premiers cycles de sciences est, comme prévu, quasi générale.

Deux clivages se superposent désormais : celui concernant les filières et celui divisant les universités. L'inspection générale de l'administration avait déjà pressenti cet état de fait en précisant, dès le mois de mai, que *« toutes les universités ne sont pas également prêtes, pour des raisons diverses – position de principe, difficultés du dialogue interne, faiblesse des directions, moyens globalement insuffisants ou mal gérés –, à entrer dans la rénovation »*. Et l'inspection concluait alors à la nécessité de fixer un délai, au plus tard la rentrée 1995, sous peine de *« nuire à l'économie générale de la réforme »*. Un danger qui n'a pas disparu.

MICHÈLE AULAGNON

(1) Sciences, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), technologie ; lettres-langues, sciences humaines et sociales, arts-culture, théologie ; droit et sciences politiques, économie-gestion, administration économique et sociale.

Toulouse-Le Mirail, la bonne élève

Confrontée à des taux d'échec considérables en DEUG, l'université toulousaine a pris la réforme à bras le corps.

TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Avec près de 25 000 étudiants dont plus de la moitié inscrits en premier cycle, l'université de Toulouse-Le Mirail avait-elle le choix ? Pouvait-elle, cette fois encore, comme elle l'avait fait en 1984, rater le train de la réforme, ne pas saisir la chance de remettre à plat ses formations restées inchangées depuis le début des années 70 ?

Que ce soit en lettres, en langues vivantes ou en sciences humaines, sur 100 bacheliers entrant en DEUG à Toulouse-III, 50 disparaissent au bout de trois ans sans aucun diplôme et seulement 14 parviennent à décrocher leur DEUG en deux ans. Ces deux chiffres suffisent à comprendre pourquoi la plus grosse université littéraire provinciale a décidé, cette fois, de ne pas rater le coche. Et pourquoi les douze UFR (unités de formation et de recherche) qui la composent sont parvenues – chose rarissime – à se mettre d'accord sur une architecture commune.

Particulièrement exposée, ces dernières années, à l'inflation galopante des effectifs étudiants (+ 35 % en six ans), prise à contre-pied par un flot croissant de jeunes bacheliers encombrant son premier cycle, plus fragiles et indécis dans leurs choix, socialement et culturellement décalés dans l'université, Le Mirail, devenue une gigantesque machine à produire de l'échec, broyait du noir. A chaque rentrée universitaire, c'était plusieurs milliers de nouveaux bacheliers (plus de 4 000 cette année, dont 1 000 en psychologie), qu'il fallait, tant bien que mal, accueillir dans des locaux bourrés à craquer et chaque année plus dégradés.

Ces deux dernières années, les choses se sont néanmoins nettement améliorées. Grâce au métro, les étudiants du Mirail ne se sentent plus bannis du centre-ville. Et les largesses du plan Université 2000 ont permis de repousser un peu les murs. Des locaux supplémentaires, une maison de la recherche et une bibliothèque interuniversitaire seront en service dans le courant de cette année scolaire (coût total 139 millions de francs).

L'amélioration du cadre de vie, et surtout la création, en trois ans, de 87 postes ont sans doute donné à l'équipe d'enseignants l'élan nécessaire pour attaquer l'essentiel : l'amélioration de l'accueil et la rénovation des DEUG.

L'accueil et le tutorat

L'équipe de présidence ne s'est pas attaquée d'entrée de jeu à la refonte des 870 unités de valeur (dont plus de 400 rien qu'en premier cycle) proposées par l'université, dans lesquelles les étudiants piochaient, un peu au hasard, pour composer leur menu, à coups d'options et d'« UV libres ». Car on ne réforme pas d'un coup de baguette magique un système monstrueux, ossifié depuis une bonne vingtaine d'années.

La critique est pourtant quasi générale aujourd'hui dans les rangs des universitaires du Mirail : avec 25 000 étudiants, le système des UV était devenu ingérable. Chaque enseignant « bricolait » dans son coin, protégé par un splendide isolement, les UV étant autant de fiefs conquis souvent de haute lutte, étroitement articulés sur les goûts, les aptitudes et les recherches des uns et des autres. Si le système, vaille que vaille, résistait au changement de mission et d'échelle qui s'imposait à l'université, c'était donc au prix *« d'un morcellement toujours plus grand de l'enseignement et d'une dilution croissante de la responsabilité pédagogique des enseignants »*, comme le souligne Jacques Fijalkow, vice-président du Mirail. Sans compter l'isolement des étudiants et l'absence de lisibilité des formations et des parcours.

C'est en fait la création, à la rentrée 1992, du Dispositif d'aide à la réussite en DEUG (DARD) qui a permis de repenser, dans un deuxième temps, l'architecture des DEUG. En instaurant des procédures d'accueil et d'information des « primo-arrivants » en juillet et septembre, puis, tout au long de l'année, un système de tutorat assuré par des étudiants de maîtrise et de DEA, sous le contrôle d'un réseau d'enseignants répartis dans les douze UFR du Mirail. Une centaine de tuteurs ont été recrutés et sont rémunérés (55 francs net de l'heure) pour servir de grands frères aux bizuts de premier cycle.

Patricia Rossi, thésarde et tutrice à l'UFR de psycho a ainsi pu expliquer à plusieurs centaines d'étudiants, *« avec un succès mitigé mais pas totalement nul »*, que le DEUG de psycho n'était pas forcément le meilleur choix pour qui voulait entrer à l'IUFM. *« Or les trois quarts de ceux qui veulent s'inscrire en DEUG de psycho ont ce projet en tête »*, dit-elle.

Démarrent ensuite, pour se poursuivre tout au long de l'année, des permanences et des ateliers d'aide au travail universitaire. Sur la base d'un horaire fixe attribué à un tuteur et à un thème, les étudiants de premier cycle volontaires peuvent ainsi, par groupes d'une quinzaine, approfondir un point du cours ou se familiariser avec des méthodes de travail (exposés, bibliographie, etc...) qu'ils maîtrisent mal. D'après une enquête menée par l'observatoire de la vie étudiante, 89 % des étudiants connaissaient le dispositif et un sur trois a utilisé le tutorat en 1992-1993. Un résultat satisfaisant, selon la présidence, entre tuteurs et enseignants, *« peuvent nettement être améliorées »* – ce que confirment les tuteurs.

Après un an de fonctionnement du DARD, la réflexion sur l'orientation des étudiants, la lutte contre l'échec en DEUG et le remodelage des cursus se sont presque imposés d'eux-mêmes. Une dizaine de réunions impliquant l'ensemble des structures de l'université et tous les responsables d'UFR ont permis de dégager un schéma d'ensemble. Même si, d'une UFR à l'autre, la réflexion a plus ou moins abouti, et si les résistances à l'abandon des UV ont cédé plus ou moins complètement.

Accélération des cursus, bidisciplinarité et possibilité de réorientation après une période probatoire de neuf semaines de cours : ce sont les trois principes auxquels ont, peu ou prou, adhéré les douze UFR du Mirail. Les quatorze UV de premier cycle font désormais place à huit modules qui devraient, grâce à la compensation des notes dans chaque module, augmenter les chances de réussite des étudiants. Et limiter, surtout, le nombre des étudiants traînant, des années durant, un DEUG incomplet.

Chaque étudiant choisit en première année une première discipline, dite « majeure », et une seconde, dite « mineure » mais correspondant à la « majeure » d'une autre DEUG. Avantage : permettre une éventuelle réorientation de l'étudiant. Préparés par les enseignants, les tuteurs sont intervenus fortement au moment des inscriptions de septembre pour guider les étudiants dans le choix de leur *« mineure »*. A ceux qui, par exemple, se sont entêtés à s'inscrire en psychologie pour entrer à l'IUFM, on a pu conseiller de prendre anglais ou lettres modernes plutôt que sociologie).

« Ce système qui oblige les étudiants à s'investir dans deux pôles et à se projeter dans l'avenir est stimulant et préfigure ce que sera, sans doute, l'université dans dix ans, explique Daniel Filatre, directeur de l'UFR de sociologie du Mirail. *Quand 500 étudiants entrent en première année de sociologie et qu'il en sort à peine cinquante au niveau du DEA, il faut bien un jour ou l'autre accepter de reconnaître que l'UFR de sociologie ne fabrique pas des sociologues. La réflexion sur les modules nous a conduits par exemple à proposer à tous les étudiants de sociologie un enseignement centré sur les techniques et les méthodes de travail à l'université. Impensable au temps des UV. »*

Le jeu de la concertation

En lettres modernes, où l'on s'est pourtant prudemment cantonné au remodelage de la première année de DEUG, un enseignement de la dissertation a, de la même façon, pu être introduit grâce au système des modules. Car ces derniers, mêlant, en première année, « spécialistes » et « non-spécialistes », une réflexion sur les méthodes et les outils à donner aux étudiants s'imposait d'autant plus.

Même si l'UFR de lettres modernes s'est entendue avec celle de langues pour limiter à ces deux disciplines les possibilités de choix des étudiants entre *« mineure »* et *« majeure »*, le nouveau système, bidisciplinaire, confronte les universitaires à de vertigineux changements d'échelle. Le module de littérature, par exemple, accueille cette année plus de 1 000 étudiants (deux fois plus que les UV équivalentes, l'an dernier), un bon tiers se destinant, à priori, à des études d'anglais, d'allemand ou d'espagnol. *« Le paradoxe*, souligne Michel Bressolette, directeur de l'UFR de lettres modernes, *est que nous aurons désormais à accueillir des populations étudiantes encore plus hétérogènes et à maîtriser les flux de manière beaucoup plus globale. »*

Autre difficulté : moins éclaté, le nouveau dispositif gonfle la taille des groupes d'étudiants et « tire » l'enseignement vers le cours magistral ou la « conférence », au moins dans les neuf premières semaines de la première année de DEUG. Enfin, l'organisation des « jurys de module » qui devront se réunir en fin d'année, va quelque peu bousculer les habitudes, puisque historiens et sociologues, anglicistes et littéraires devront statuer ensemble sur le sort de leurs étudiants communs.

C'est évidemment de la capacité des enseignants du Mirail à jouer à fond le jeu de la concertation et de la maîtrise globale des flux d'étudiants que dépendra la réussite de la rénovation entamée cette année. Et du soutien que voudra bien leur apporter le ministère. On sait déjà que les cinquantes heures de langues vivantes théoriquement prévues pour tous en première année de DEUG vont être ramenées à vingt-cinq cette année. Et dans le cadre du budget 1994, l'université s'attend à recevoir neuf postes d'enseignant supplémentaires alors qu'elle en espérait trente.

CHRISTINE GARIN

Les IUFM après la tourmente

Placés cet été sur la sellette, les instituts universitaires de formation des maîtres se plient aux nouvelles orientations ministérielles

LYON

de notre envoyé spécial

UN petit discours de François Fillon, prononcé le 1er juillet devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, avait semé la consternation dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Même si le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'était ensuite attaché à en gommer les aspérités, ses propos avaient donné le sentiment que le dispositif de formation des maîtres, conçu par la loi d'orientation de juillet 1989, était l'objet d'un réquisitoire brutal et d'une remise en cause profonde (*le Monde* des 3, 8 et 15 juillet).

« C'est vrai, les gens ont été choqués, meurtris, constate aujourd'hui avec recul Alain Bouvier, directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Lyon. *« Tous ont mal vécu les attaques portées aux IUFM, et surtout celles dirigées contre ceux qui, en leur sein, s'évertuaient à mettre en œuvre un dispositif complexe. Mais cela appartient désormais au passé. »* On fait d'ailleurs remarquer que François Fillon a tenu, fin septembre, devant les sénateurs, un langage bien plus amène vis-à-vis des personnels.

Absorbé par la rentrée qui s'achève, l'IUFM, comme bien d'autres, a « digéré » la mini-tourmente estivale : le coup de semonce du ministre, tout d'abord, qui semblait donner quelque crédit aux promesses électorales du RPR de suppression pure et simple du dispositif, puis le communiqué du 15 juillet, plus conciliant, concocté avec François Bayrou, son collègue de l'éducation nationale, puis, enfin, la circulaire explicative de la direction générale de l'enseignement supérieur adressée pendant les vacances aux directeurs d'IUFM et aux présidents d'université.

A l'examen, les nouvelles orientations sont apparues, finalement, moins spectaculaires que ne l'avaient été les propos de François Fillon. De portée essentiellement symbolique, ces orientations annonçaient une autonomie réduite des IUFM face aux universités, la fin des affectations à temps plein d'enseignants-chercheurs en IUFM et, surtout, l'effacement de l'épreuve professionnelle à l'oral des concours de recrutement des enseignants du second degré.

L'effacement de l'épreuve professionnelle

« C'est comme si le temps de la politique, inévitable, avait vécu, commente Alain Bouvier. *Comme si celui de la gestion, du travail concret, arrivait enfin. »* Sur le terrain, dans les différents centres, on a épluché, non sans angoisse, les textes ministériels. Les plans de formation, validés pour 1992-1994, restent valables. Dont acte. Après 1994, *« circulaires ou pas, il aurait bien fallu de toute manière les revoir »*, explique un responsable de centre. *Idem* pour les modalités de formation des futurs professeurs des écoles, des conseillers principaux d'éducation, des professeurs de lycée et collège stagiaires en deuxième année d'IUFM, qui ne changent pas. On recommande bien de limiter la formation commune des futurs enseignants du premier et du second degré. Soit. Mais celle-ci l'était déjà de fait. A Lyon, par exemple, la formation commune représente 10 à 15 % du temps de formation en première année.

La seule nouveauté finalement – mais de taille – a consisté à transformer en profondeur l'épreuve orale dite « professionnelle » des concours de recrutement des professeurs des lycées et collèges (CAPES, CAPET, CAPLP2). Pour la majeure partie des candidats, celle-ci consistait à analyser des situations d'enseignement vécues lors de leurs stages de première année. L'épreuve est désormais remplacée par une épreuve sur un dossier fourni par le jury, comportant un exposé suivi d'un entretien. Son but ? *« Permettre d'évaluer l'aptitude du candidat à communiquer, à exposer et à débattre, à concevoir des démarches d'investigation, à mener une réflexion sur l'apprentissage de sa discipline, et à mesurer sa connaissance du programme de l'enseignement secondaire dans sa discipline. »*

« En supprimant l'épreuve professionnelle, constate Yves Bruchon, coordinateur pédagogique du centre de Saint-Etienne, *on a voulu toucher à ce qui constituait l'une des originalités des IUFM : la volonté de rapprocher la formation professionnelle de la formation disciplinaire. »* La tendance, remarque-t-on, est de nouveau à accentuer la seule préparation disciplinaire au concours. Aussi, *« à quoi vont servir désormais les stages d'observation qui restent prévus dans les plans de formation ? »*, demande Yves Bruchon, qui réfute une *« conception trop « ethnographique » des stages ».* Car ces stages n'ont pas disparu. La circulaire du 6 août, signée par le directeur général des enseignements supérieurs, Jean-Pierre Bardet, maintient en effet les stages de sensibilisation, les stages de pratique accompagnée, préparés et analysés avec l'aide du professeur conseiller pédagogique et de formateurs de l'IUFM. Elle prévoit même de les maintenir au-delà de 1994 pour une durée minimale de quinze jours pendant la première année de formation. Mais quel lien établir entre ces stages et le concours ?

Les consignes des jurys

Déjà, on scrute ce que seront les consignes des différents jurys de concours (à paraître prochainement). Car si un arrêté daté du 22 août est venu bel et bien enterrer l'épreuve professionnelle, on brandit à l'inverse la circulaire du 6 août qui indique que *« l'exposé et l'entretien pourront s'appuyer sur des observations et des analyses de pratiques d'enseignement vécues lors des stages de première année de formation »*... Dans l'esprit de beaucoup, rien ne serait donc fondamentalement changé, pour peu que les jurys de concours le veuillent bien. On sait déjà, par exemple, comment celui d'histoire-géographie avait su, à force d'expérience, tirer profit de ces pratiques et observations ponctuelles menées tout au long de l'année par les candidats. Et comment aussi un tel questionnement sur des expériences personnelles est déjà monnaie courante dans les disciplines techniques.

Chemin faisant, les IUFM semblent donc pouvoir retrouver leurs marques dans les méandres des nouveaux textes. On indique également que bon nombre de dispositions, pour spectaculaires et symboliques qu'elles soient, ne changent rien à l'affaire. Ainsi par exemple si, pour réduire l'autonomie dont jouissait les IUFM, les crédits dévolus aux universités sont désormais versés directement aux universités, cela se fera... sur la base des conventions qu'elles ont signées avec les IUFM. Ni plus ni moins.

Soumis successivement au regard de l'inspection générale (à deux ou trois reprises), puis à celui des sénateurs, aux investigations de la direction des enseignements supérieurs, puis à l'avis de l'Académie des sciences, à l'expertise du Comité national d'évaluation, puis de cette éphémère commission Kaspi (dont le rapport établi en un temps record devait servir à étayer les propos virulents de François Fillon), les IUFM balbutiants n'avaient de cesse d'être évalués. *« Il est donc grand temps de se remettre au travail,* indique, pragmatique, Alain Bouvier. *Sans états d'âme, pour rendre l'outil encore plus performant. »*

JEAN-MICHEL DUMAY

Sécurité de l'emploi

8 000 préinscriptions par Minitel pour 2 170 places en première année. A l'IUFM de Lyon, comme ailleurs, on a dû faire face, cette année, à un afflux massif de candidatures. Les chiffres sont éloquents. En première année pour le professorat des écoles, 630 dossiers ont été acceptés sur 2 778 demandes d'inscription. On en comptait 1 000 de moins l'an passé pour moins de 500 places.

En trois ans, les effectifs de l'IUFM n'ont cessé d'augmenter. 3 300 étudiants en 1991, 3 400 en 1992, 4 030 en 1993. 26 % de hausse entre 1992 et 1993 pour l'ensemble des CAPES, 55 % pour le seul CAPES de mathématiques. Et plus encore pour les disciplines techniques, vers lesquelles s'orientent de jeunes diplômés ou d'anciens professionnels en quête de reconversion : toutes sections confondues, les effectifs des CAPET (enseignement technique) augmentent de 55 %, ceux des CAPLP 2 (lycées professionnels) de 159 %. L'attrait de la fonction publique, la sécurité de l'emploi, la peur du chômage, la meilleure « lisibilité » du dispositif de formation des enseignants, expliquent sûrement cet engouement. Les candidatures multiples aussi. Car, désormais, les étudiants font leur choix. Ainsi, tel maître auxiliaire en poste à Rennes l'an passé n'a pas hésité à déposer... quatorze dossiers d'inscription avant d'opter pour Lyon, l'académie *« la plus offrante »* à ses yeux : en termes de formation et, surtout, de possibilité d'allocation en première année.

Enfin, si bon nombre de candidatures au professorat des écoles s'expliquent par le souhait ouvertement manifesté de plusieurs candidats d'échapper, dans le second degré, au mouvement national des affectations qui est la règle, l'afflux vers le professorat des écoles résulte également d'une autre peur : celle des classes « difficiles » des collèges situés en zones d'éducation prioritaires ou autres zones sensibles. Ils le savent : ce sont là le lot quotidien des premières affectations.

Que demandent en définitive ces jeunes en formation ? *« Des recettes, des choses simples »*, indique par exemple Françoise, vingt-six ans, qui prépare à Saint-Etienne un CAPES d'anglais. *« Moins de bla-bla et de verbiage pédagogique. Des analyses de cas précis surtout, un point de discipline par exemple ou encore comment présenter un texte, préparer un exercice. » « Et des stages dès la première année,* ajoute Nathalie, vingt-cinq ans, qui prépare le même CAPES, *où j'irai même s'ils devenaient facultatifs. Parce que c'est encore au fond de la classe, qu'on perçoit le mieux ce qu'est un cours ».*

J.-M. Dy.

REPÈRES

ÉDUCATION-ÉCONOMIE. Jean Garagnon, qui était, depuis le mois d'avril, conseiller au cabinet de M. Bayrou, ministre de l'éducation nationale, vient d'être nommé président du haut comité éducation-économie. Il remplace Michel Gouilloud.

ÉTUDIANTS LIBÉRAUX. Gérald Lagier, étudiant en maîtrise de droit à Paris-II (Assas), vient d'être élu président national du Collectif des étudiants libéraux de France (CELF). Il remplace Vincent Lafaye à la tête de cette organisation proche de l'UDF et en perte de vitesse depuis quelques années.

MINISTÈRE. Guillaume Drago, doyen de la faculté de droit et de sciences politiques de Rennes-I, vient d'être nommé conseiller technique au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, où il sera chargé, notamment, des relations avec les organisations professionnelles. Au-delà de la qualité des hommes, cette nomination donne une tonalité particulière au cabinet de M. Fillon : après Christian Philip, fils du préfet Olivier Philip, et Roland Debbasch, fils du doyen Charles Debbasch, Guillaume Drago est le troisième à faire figure d'« héritier ». Son père, Roland Drago, professeur de droit, a été l'un des responsables de la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et, à ce titre, l'un des opposants acharnés à la loi Savary au début des années 80.

SIDA. A l'initiative du Rassemblement des étudiants de Paris, la mutuelle étudiante SMEREP organise, jeudi 28 octobre, à partir de 15 heures, sur le campus de Jussieu, une grande « Mobilisation des étudiants de Paris contre le sida ». Ce colloque, ouvert à tous les étudiants, abordera les problèmes du dépistage, de la prévention, des soins et de la recherche et réunira quelques-uns des meilleurs spécialistes du sida en France (les professeurs Gentilini, Gluckman et Klatzmann de La Pitié-Salpêtrière, Vilde et Leport de l'hôpital Bichat-Claude-Bernard).

UNIVERSITÉ-ENTREPRISE. Créé à l'initiative de l'association Université et Entreprise, le Club des présidents a été officiellement inauguré, lundi 25 octobre, à la Sorbonne. Il réunit une cinquantaine de présidents d'université et autant de présidents de grandes entreprises françaises et de PME, parmi lesquelles EDF, Carrefour, Hewlett-Packard, CEGOS, La Poste, la SEITA, la SNCF, Elf, Accor, Radio-France, Bouygues, Chargeurs, La Redoute, Ikea... C'est le PDG de la SNECMA, Gérard Renon, qui va présider ce club, en remplacement de Kléber Beauvillain, PDG de HP, qui en a assuré le lancement. Destiné à améliorer et à renforcer la communication et les partenariats entre universités et entreprises, le Club des présidents entend réfléchir rapidement sur plusieurs thèmes précis : le rôle et l'image des troisièmes cycles, la mobilité des personnels, les stages en entreprise ou les métiers de l'an 2000.

► **Pour tous renseignements : Université et Entreprise, 11, rue Bernard-Palissy, 75006 Paris, tél. : 45-48-40-02.**

Le long chemin de l'école bilingue

STRASBOURG

de notre correspondant

Le bilinguisme dans l'école publique progresse trop lentement, ont estimé les délégués de la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (FLAREP) réunis à Saverne (Bas-Rhin), les 23 et 24 octobre. Quatre mille élèves seulement sont actuellement inscrits dans des classes maternelles ou primaires « paritaires », où deux langues et deux enseignants se partagent équitablement le temps scolaire.

A cette lenteur s'ajoute une extrême diversité selon les régions, qui varie avec l'attitude des collectivités locales et de l'éducation nationale, et le statut de la langue elle-même. Le docteur Thierry Delobel, président de la FLAREP, a par exemple dénoncé des difficultés nouvelles en Pays basque français : *« Des copies de brevet des collèges rédigées en basque ne sont pas corrigées alors que les enseignements ont été donnés dans cette langue ! ».* Tandis qu'un délégué de Thionville (Moselle) a déploré la situation *« désespérée »* du dialecte francique luxembourgeois *« alors que le Luxembourg tout proche donne l'exemple d'une école trilingue »*.

Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie de Strasbourg, a insisté sur *« le pragmatisme qui doit caractériser une construction progressive d'un cursus bilingue »*. L'Alsace compte depuis la rentrée 1993 vingt-trois sites à treize heures en allemand, dont quatre jusqu'au cours préparatoire (CP) et environ cent trente classes où l'allemand prend une part plus modeste. *« Je souhaite qu'il y ait en Alsace, dans cinq ans, une vingtaine de sites complets à treize heures, de la maternelle au cours élémentaire 2 »*, a indiqué le recteur. Parallèlement, l'Association pour le bilinguisme en classes maternelles (ABCM), à l'origine des premières expériences, gère onze classes bilingues subventionnées par les collectivités locales. Le développement des classes bilingues butte indéniablement sur les problèmes du recrutement et de la formation des maîtres. Patrick Kleinclaus, chargé de mission au conseil général du Haut-Rhin, a suggéré une refonte des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

En Alsace, par exemple, il propose soit d'introduire l'allemand au concours et dans la formation, soit de créer un second IUFM spécialisé. *« On ne fera pas de réel cursus bilingue sans la participation motivée des enseignants »*, a répondu M. de Gaudemar, qui a insisté sur son *« souci constant d'évaluation »* des classes bilingues et a mis en place pour cela une commission spécifique.

JACQUES FORTIER

Paul McCartney university

L'ex-Beatle crée dans sa ville natale, Liverpool, un institut supérieur des arts du spectacle

Chaque soir de la tournée européenne de Paul McCartney, quelques spectateurs acceptent de payer au prix fort (3 500 francs) un *LIPA ticket*. En plus d'une poignée de petits cadeaux (T-shirt, programme dédicacé, CD et vidéo), ce ticket chic leur offre la possibilité de passer quelques moments privilégiés avec leur idole (conférence de presse, repas végétarien partagé en coulisse). Accessoirement, il apporte la satisfaction de participer au financement d'un des projets les plus chers au cœur de l'ex-Beatle : le Liverpool Institute for Performing Arts (LIPA), une école des arts du spectacle bâtie sur les rives de la Mersey.

L'idée de cette université du showbiz est née il y a trois ans d'une rencontre avec Mark Featherstone-Witty, spécialiste en formations artistiques, et de la volonté du chanteur – gentleman-farmer dans le Sussex mais sensible à ses souvenirs d'enfance – d'aider sa ville natale. Paul McCartney racontait récemment à la BBC l'origine de cette démarche philanthropique.

« En discutant avec des gens de quartiers de Liverpool qui venaient d'être touchés par des émeutes, je les entendais regretter le manque de lycée technique dans cette ville. Je ne me voyais pas enseigner la mécanique automobile. Mais George Martin, notre ancien producteur, m'avait dit qu'il travaillait avec Mark à un projet d'école des arts de la scène centrée sur la musique. Un soir en me promenant dans Mount Street, j'ai revu avec nostalgie mon ancien lycée, où George Harrison fut aussi élève. Ce beau bâtiment de 1825 était laissé à l'abandon à cause d'une toiture trop chère à réparer. Les idées se sont alors emboîtées. Sauver l'école, le besoin de projet éducatif, l'idée de George et de Mark... La devise du lycée n'était-elle pas « Pas pour nous-mêmes, mais pour le monde dans lequel nous vivons » *? Nous avons contacté le conseil municipal, puis à travers le journal local j'ai demandé aux habitants ce qu'ils pensaient de cette idée. Les encouragements ont été unanimes. »*

Le talent ne s'apprend pas

Après deux années de travaux, le LIPA ouvrira ses portes en 1995. Le directeur de l'institut, Mark Featherstone-Witty en souligne l'aspect innovateur. *« Il y a quelques années nous avons lancé à Londres une école de ce type mais affiliée à l'enseignement secondaire, où les disciplines du spectacle ne constituent qu'un quart du programme. Le LIPA est plus comparable à une université et sera réservé aux plus de 18 ans. Les matières spécialisées représenteront 100 % de leurs cours. Nous croyons qu'aujourd'hui les artistes doivent multiplier leurs compétences et avoir une vision globale de tous les métiers du spectacle, de leurs aspects techniques en particulier. De façon à mieux comprendre les gens avec lesquels ils travailleront et pour avoir, éventuellement, la possibilité de se reconvertir. Nous n'accueillerons d'ailleurs pas que des interprètes, nous formerons aussi des techniciens et des managers. De bonnes connaissances en économie, en droit et même en psychologie sont nécessaires. »*

En plus des cours directement liés à l'interprétation artistique, les élèves (300 dans un premier temps, sélectionnés selon leur motivation et leur talent) apprendront l'enregistrement, la chorégraphie, la régie, la vidéo, le graphisme, le maquillage et le costume, ou l'éclairage.

Paul McCartney, musicien sorti du rang, pur produit de l'école de la rue et des galères, ne sait d'ailleurs toujours pas déchiffrer une partition. Croit-il à la pertinence d'une école de musique pop ? *« Ce sont bien sûr des choses très difficiles à enseigner. Le talent ne s'apprend pas. Nous n'aurons d'ailleurs pas affaire à des débutants. Il faudra faire attention à ne pas être trop directif. Il s'agira peut-être plus de rencontres avec des gens désireux de faire partager leur expérience que de cours didactiques. Je leur consacrerai, par exemple, quelques heures pour parler de l'écriture. »*

Le soutien actif du « gentil Paul » s'est aussi traduit par du mécénat. Mais plus peut-être que les 10 millions de francs sortis de sa poche, c'est son efficacité comme VRP international qui a permis de rassembler les 120 millions de francs nécessaires au lancement du LIPA. Seules les chansons des Beatles et la possibilité de rencontrer l'un d'entre eux pouvaient rassembler hommes politiques, industriels, hauts fonctionnaires européens, particuliers anonymes et famille royale. La reine et des célébrités par douzaines ont envoyé leur chèque.

Le gouvernement britannique, pourtant avare en subventions culturelles, a débloqué 35 millions de francs, la société Grundig 20 millions. En échange, le chanteur a fait une entorse à son éthique en acceptant qu'une de ses chansons soit utilisée pour une publicité de la firme allemande. A la suite d'un déjeuner à Bruxelles, la Communauté européenne a accordé une aide de 30 millions de francs pour encourager la dimension internationale du LIPA et sa volonté d'ouvrir largement ses portes aux artistes et aux intervenants européens. A son initiative s'est d'ailleurs mis en place un réseau d'organismes de formations artistiques appartenant à la CEE, la France y étant représentée par le Studio des variétés (notre LIPA national) et le Centre d'information du rock. Les premières candidatures d'élèves seront reçues en 1994.

STÉPHANE DAVET

■ L'ÉTAT DU TRAFIC. – Les grèves ont atteint leur apogée, mardi 26 octobre, à Air France : tous les avions de la compagnie sont restés cloués au sol, Air Inter ne réussissant à assurer que la moitié de son trafic. Mercredi matin, alors que la situation était « normale » selon la direction d'Air Inter, elle demeurait incertaine à Air France. Au départ d'Orly, la compagnie prévoyait d'assurer mercredi quatre vols moyen-courriers ainsi que cinq vols long-courriers et onze vols moyen-courriers au départ de Roissy. Les premiers vols de la matinée étaient partis normalement.

■ POURSUITE DE LA GRÈVE. – Le personnel au sol d'Air France à l'aéroport de Roissy a décidé, mercredi matin, en assemblée générale, la poursuite de la grève jusqu'à l'obtention de garanties écrites de la direction sur le retrait du plan social. La veille, en fin d'après-midi, les grévistes du fret avaient décidé de la poursuite de la grève pour une *« durée illimitée »*. Alors que la CGT et la CFDT appellent à *« continuer la lutte, sous des formes à déterminer »*, le syndicat FO d'Air France a confirmé son appel à la reprise du travail.

■ L'ATTITUDE DE BERNARD BOSSON CONTESTÉE. – Alors que, au niveau des confédérations, FO, par la voix de Marc Blondel, et la CGT, par celle de Louis Viannet, invitaient le nouveau président d'Air France à ne pas répéter les *« erreurs »* qu'il aurait commises dans le passé à la RATP, les critiques fusaient dans le monde politique contre l'attitude du ministre des transports, Bernard Bosson, la majorité ne se montrant pas en reste. Pour sa défense, M. Bosson a estimé que le mouvement s'apparentait plus à *« une révolte »* qu'à *« une grève »* et que *« ce n'est pas avec les CRS qu'on ramène la paix publique »*.

Les conflits dans les transports aériens

Bernard Bosson dénonce les « trois erreurs » de Bernard Attali

Bernard Bosson, ministre des transports, de l'équipement et du tourisme, a estimé, mardi 26 octobre, lors de la communication hebdomadaire du gouvernement à l'Assemblée nationale, que le mouvement social qui a affecté ces derniers jours Air France *« n'était plus une grève »* mais *« une révolte de la base »* face à *« ce qui était ressenti comme injustice et marque de mépris »*. M. Bosson s'est employé à justifier l'attitude du gouvernement en expliquant qu'il avait lui-même cherché à *« renforcer l'aspect financier »* et *« le volet commercial »* du plan de retour à l'équilibre présenté par l'ancien président du groupe, Bernard Attali, tout en prennant des dispositions visant à *« adoucir les mesures concernant le personnel »*. Il a précisé que ce plan *« aurait pu être accepté »* si *« trois erreurs n'avaient pas été commises »*.

En premier lieu, selon M. Bosson, *« on a curieusement choisi de commencer à négocier, non sur les revenus les plus élevés, mais sur les moins élevés »*. Ensuite, a ajouté le ministre des transports, *« les 50 millions qui devaient servir à atténuer les conséquences des mesures retenues sur les revenus les plus faibles ont été mal utilisés puisque, le 9 octobre, on a proposé une prime de 1 000 francs pour tous les salaires jusqu'à 240 000 francs par an »*, initiative qui *« a été très mal ressentie »*. Enfin, a précisé M. Bosson, *« est intervenue une mesure qui résultait des négociations menées par la direction en octobre 1992 sur l'extension à 100 pilotes des accords conclus sur le passage du pilotage de trois à deux »*, le salaire de ces pilotes se trouvant ainsi *« augmenté de 5 000 francs par mois »*. Ainsi la situation a-t-elle *« dérapé »*, car le personnel *« avait le sentiment que l'effort était injustement réparti »* et qu'*« il n'y avait ni dialogue social ni respect des hommes »*, a souligné M. Bosson, précisant que *« la coupure totale entre le président, la direction et le personnel de l'entreprise »* interdisait d'*« élaborer un nouveau plan »*. *« M. Attali est parti, je le dis, avec noblesse »*, a conclu M. Bosson.

Au sein du groupe RPR, la gestion de la crise d'Air France a suscité des remous. Mardi, en fin de matinée, Bernard Pons, le président du groupe, déclarait *« ne pas avoir très bien compris »* l'attitude et *« la volte-face »* du gouvernement dans le ce conflit. En fin d'après-midi, le ton changeait quelque peu, M. Pons indiquant que son groupe *« faisait confiance »* au nouveau PDG d'Air France, Christian Blanc, *« un homme qui, dans une autre entreprise, la RATP, a montré un certain courage et une indépendance d'esprit »*. Le scepticisme de certains députés RPR s'est toutefois exprimé par la voix de Jacques Godfrain (Aveyron). *« Nous avons un habile négociateur, dont nous souhaitons qu'il devienne un grand dirigeant*, a expliqué M. Godfrain. *A ses côtés, il faut un homme de l'entreprise, capable d'inspirer confiance aux hommes et aux femmes qui la composent. »*

Evoquant cette nomination, Charles Millon, président du groupe UDF, a estimé que certains députés avaient pensé qu'*« au lendemain du congrès du PS, il aurait fallu prendre des précautions »*. Il a ajouté que *« nombre »* de ses collègues de l'UDF avaient également *« regretté la confusion qui est apparue assez rapidement entre la mission de la direction de la compagnie et la mission du ministère »*.

F. B.

COMMENTAIRE

Les fautes du ministre

BERNARD BOSSON a bien de la chance de n'avoir pas perdu son siège comme Bernard Attali, le président d'Air France. Il est vrai qu'il n'a pas démissionné, lui, et que son patron, le premier ministre, ne le prie pas de le faire comme il aurait peut-être été décent qu'il le fît. Car le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a accumulé beaucoup de fautes en une semaine !

Mauvais négociateur, il a consenti, dès avant l'ouverture des discussions avec les syndicats d'Air France, une meilleure répartition des sacrifices au sein de la compagnie et, dès avant la grève, l'abandon des amputations de revenus les plus contestées. Alors qu'il est indispensable de se laisser arracher – ou de donner l'impression de se laisser arracher – des concessions si l'on veut que les syndicats et la base puissent éprouver la satisfaction d'avoir mené une lutte fructueuse... Mauvais supérieur hiérarchique, il s'est substitué à un président d'entreprise publique dans le dialogue avec ses salariés, achevant de le décrédibiliser (ce qui était peut-être l'un de ses buts) et faisant disparaître tous les fusibles entre le gouvernement et le terrain.

Mauvais ministre, il a alterné les rodomontades en affirmant qu'il avait demandé un durcissement du plan de redressement d'Air France pour prétendre ne l'avoir jamais dit quand le feu a été à la maison. Il risque de bientôt mesurer, à la SNCF, ce qu'il en coûte de perdre et la face et sa crédibilité.

Voilà qu'il expédie, de la tribune de l'Assemblée nationale, une ultime ruade au président de la compagnie nationale : c'est trop. Un profil bas eût été plus convenable dans les circonstances actuelles.

ALAIN FAUJAS

M. Spinetta s'explique sur sa démission de la présidence d'Air Inter

« J'ai estimé que le président d'Air Inter n'avait pas les moyens d'assurer une gestion équilibrée de l'entreprise », a expliqué, mardi 26 octobre, Jean-Cyril Spinetta, président démissionnaire de la compagnie nationale (*le Monde* du 26 octobre), *« le système de transport aérien que la France met en place ne fonctionnera pas »*.

L'ouverture du ciel français à la concurrence impose à Air Inter de se comporter comme une entreprise concurrentielle et la compagnie ne sera plus en mesure d'assurer son rôle dans l'aménagement du territoire. Dès le mois de juin, le président d'Air Inter avait demandé au gouvernement de fermer quelques lignes déficitaires et d'augmenter les tarifs sur certaines autres, ce qui lui avait été refusé.

Il lui fallait également *« redessiner sa flotte »*. En d'autres termes remplacer ses gros porteurs par de plus petits avions en renégociant une commande de quinze Airbus A330, des appareils de plus de 400 places. Or le ministre des transports, Bernard Bosson, a maintenu cette commande. La compagnie devra prendre livraison des cinq premiers appareils à partir de l'année prochaine, même si la livraison des dix autres est reportée au-delà de 1998. L'arrivée d'un concurrent sur les lignes Orly-Marseille dès avril 1995 et Paris-Toulouse un an plus tard imposait de se doter d'avions plus petits pour faire baisser les coûts d'exploitation et de multiplier les fréquences pour satisfaire les usagers, selon M. Spinetta. Ce fut le cas sur la ligne Orly-Nice avec l'arrivée de la compagnie AOM.

Pour compenser l'introduction d'une concurrence aérienne franco-française dès 1995, Bernard Bosson avait annoncé l'attribution à Air Inter de trois lignes sur l'Espagne et de dessertes vers le Maghreb au départ de Marseille. Mais ces lignes n'arriveront à l'équilibre qu'au bout de quelques années, avant de dégager éventuellement des bénéfices, continue le président d'Air Inter.

« En France, une entreprise de transport aérien ne peut disparaître. Elles survivent sous perfusion comme AOM, Euralair ou Air Littoral, poursuit-il. *Dans un contexte de concurrence, je trouve désagréable qu'on demande à Air Inter d'abriter ces petites compagnies sous son aile protectrice. »* Car la compagnie intérieure n'est déjà plus en situation de monopole. Les trains à grande vitesse n'ont cessé au fil des ans de lui tailler des croupières. Sans le TGV, Air Inter pourrait compter sur cinq millions de passagers supplémentaires chaque année, estime son président. Et en 2002, la compagnie aura perdu près de 12 millions de voyageurs au profit des trains à grande vitesse. Le seul TGV Sud-Ouest a fait perdre 600 millions de recettes annuelles à la compagnie. *« Il est impensable de faire co-exister ce modèle de concurrence intermodale et un modèle de concurrence aérienne*, continue M. Spinetta. *On est en train d'organiser un système qui assure la prééminence du ferroviaire sur les distances supérieures à trois heures »*.

M. La.

REPÈRES

EMPLOI

Les services ont perdu 30 000 postes en 1992

Les services marchands ont perdu 30 000 emplois en France en 1992, soit une baisse de 0,8 %, selon le dernier rapport de l'INSEE. Au premier semestre 1993, les effectifs sont restés stables en chiffres corrigés des variations saisonnières, les pertes dans l'intérim ayant été compensées par des créations dans les services aux entreprises (+ 11 000) et ceux aux ménages (+ 12 000). Après les bonnes années 1985-1990, une rupture a été observée en 1991. Elle s'est confirmée en 1992, la croissance de la valeur ajoutée ayant été nulle : les services aux entreprises ont été les plus touchés (baisse de 1,3 % en volume de la production) mais ceux aux ménages (hors santé) ont réussi à garder une croissance positive (0,4 %). Parmi ceux-ci, les jeux de hasard affichent une augmentation de 11 % en volume.

FINANCE

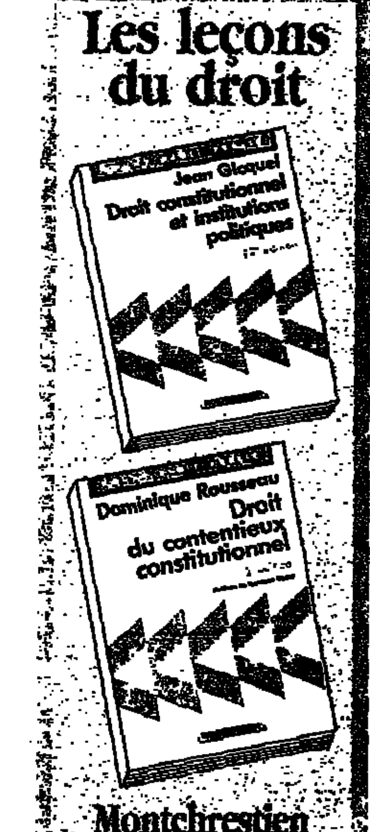
Les banques veulent une réforme radicale de la Caisse des dépôts

L'Association française des banques (AFB) a repris l'offensive contre la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Manifestement inquiète du retard pris par la réforme de la Caisse, qui figurait pourtant en bonne place dans la déclaration de politique générale du premier ministre, Édouard Balladur, le 8 avril, l'AFB a rendu public, mardi 26 octobre un projet de *« recentrage »*. Il cantonnerait la Caisse dans *« ses activités de mission de service public »*. Le document publié par l'AFB sous le titre « La Caisse des dépôts et consignations, une institution à réformer », propose un véritable démantèlement de la CDC, réduite à une *« centrale d'épargne »*, la totalité de ses filiales et participations devant être *« totalement privatisées, au profit de l'Etat »*. La CDC y est qualifiée notamment d' *« Etat dans l'Etat »* et de *« dinosaure doté de plusieurs dizaines de milliards de fonds propres »*.

INTERNATIONAL

Le Japon ouvre son marché du BTP

Le Japon a fini par accepter l'ouverture de son marché du bâtiment et des travaux publics (BTP). L'adjudication des contrats publics du BTP s'effectuera bientôt selon un système d'appels d'offres ouvert aux sociétés étrangères, a déclaré mardi 26 octobre à Tokyo Masayoshi Takemura, secrétaire du gouvernement. Jusqu'à présent, ces appels d'offres n'étaient ouverts qu'aux constructeurs agréés par les pouvoirs publics. Un système fortement critiqué à la suite de nombreux scandales et pots-de-vin. A l'annonce de cette décision, Mickey Kantor, le représentant du président Clinton pour les questions du commerce international, a déclaré qu'il allait demander au président de suspendre jusqu'au 20 janvier les sanctions qu'il s'apprêtait à appliquer le 1er novembre si aucune décision n'était prise du côté japonais.



Les manifestations des grévistes d'Air France

« Sauvons la maison ! »

La nostalgie, camarades ! La nostalgie, la vraie ! De celles qui vous remuent les sens en secouant des souvenirs ; qui teintent d'émotion certaines situations que l'Histoire réédite. Et le frisson qui, mardi 26 octobre, parcourut une partie du personnel d'Air France au cours des différentes manifestations tenait plutôt de celles-là. La nostalgie du bon vieux temps des « manifs » unitaires, des utopies collectives et des luttes sociales exemplaires ; la nostalgie des fraternités chaleureuses, des marches interminables et des coude à coude solidaires ; des slogans simplistes et des chansons édifiantes composées en pleine nuit et chantées sur l'air de *la Bonne du curé* ou des *Jolies colonies de vacances*...

Nostalgie... Elle ne se décrète pas, elle est imprévisible. Au départ du fret, à Roissy, où commença le mouvement, la diffusion par haut-parleur de *la l'Internationale* mit les marcheurs en condition En un éclair, syndicalistes ou pas, ils se figeaient et reprenaient en chœur le refrain, le col relevé et le poing en l'air. *« Ça rappelle 68 ! »*, glissait dans sa moustache un leader CFDT. Soupirs. Le ton était donné. Après si forte évocation, on ne pouvait plus faiblir. *« Soyons à la hauteur ! cria un mécano aux allures de Gavroche. Demandons l'impossible ! Pour Bosson qui convertit l'irrévocable en révocable, c'est sûrement possible ! »*

Le convoi s'est ébranlé, alerte, joyeux, presque euphorique. Un Antillais brandissait une pancarte souhaitant la *« bienvenue à M. Blanc pour cette journée noire »*, tandis que des musiciens en combinaisons blanches tapaient sur des percussions de fortune pour chasser *« les idées noires »*. D'étape en étape, le cortège grossissait. Et la foule représentait plus de deux mille personnes.

« C'est magnifique ! clamait un représentant de la CFDT. *La grève a secoué tout le monde : le gouvernement qui comptait sur l'anesthésie du chômage ; les travailleurs qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour s'opposer à leurs gouvernants ; et puis les syndicats qui ronronnaient et qui, grâce à* Bosson, *retrouvent un regain d'énergie et de crédibilité dans l'entreprise. »* *« Quel mouvement exemplaire !* confirme un délégué CGT. *Rarement combat aura montré une telle efficacité. Jamais lutte ne s'était justifiée de façon aussi rapide et édifiante. Cela va relancer l'esprit militant. La base a tant d'idées ! »* Et tant pis si, méfiante à l'égard d'organisations jugées trop politiques, elle n'est que très peu syndiquée. *« Ce qui compte, c'est qu'elle ait le goût de s'intéresser à son entreprise et de se battre*, affirme un délégué du personnel CFDT. *Ce mouvement a appris la solidarité à beaucoup d'entre nous. Il nous a donné une nouvelle complicité et un sentiment formidable de force... »*

Des garanties écrites

Une force, disent-ils, qu'ils partagent aujourd'hui avec l'ensemble des salariés de France. Leur combat n'est-il pas exemplaire ? Applaudi, encouragé, soutenu par tous les employés ? N'ont-ils pas crié *« Stop ! Casse-cou ! »* au nom de tous les autres, les sans-grade qu'on terrifie en les menaçant de chômage, les enfants auxquels on ne sait plus quoi promettre pour l'avenir, et même tous les Français auxquels il était temps de rappeler *« une tradition de lutte et de résistance »*. C'est simple, résume une hôtesse frigorifiée : Air France est *« un panache fabuleux, un morceau de l'identité de la France. On en est tous coresponsables. Déserter, aujourd'hui, alors que le monde entier nous observe, serait criminel »*.

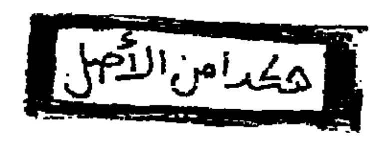
Courage, camarades ! Voilà qui élève le débat et ferait presque oublier le plan honni à l'origine du mouvement. Mais, au fond, puisqu'il est officiellement retiré, vous vous battez pour quoi ? La question semble obscène et rend très suspect. Certains disent vouloir des garanties écrites de la part du ministre sur l'abandon du projet Attali. D'autres veulent recevoir l'engagement qu'aucun autre plan de restructuration ne verra le jour dans trois mois... surtout sous la férule d'un patron réputé pour avoir *« voulu casser le droit de grève et mettre au pas les syndicats de la RATP »*.

Un commandant de bord, orateur redoutable, en quelques phrases habiles apaisera les préventions des manifestants à l'égard des navigants et exprimera au fond tout ce qui, depuis des mois, empoisonne le climat : *« Nous sommes tous des petites mains de cette grande société, tous interdépendants les uns des autres, tous exigeants sur nos prestations et inquiets sur les risques de dégradation ou de mises en sous-traitance. Il faut résister à la déréglementation qui se fait au détriment de tous, y compris de la sécurité. Il faut résister au mirage des billets trop peu chers qui nivellent les services. Moi, quand je charge un passager, je veux pouvoir le regarder dans les yeux : " Tu es vivant. Je m'engage à t'amener à destination sain et sauf. Et content. " Or si j'atterris et qu'aucun employé du sol ne peut m'aider à me garer, il va attendre ; si l'hôtesse fait 40 plateaux quatre fois par jour, elle n'aura guère de temps pour se montrer affable ; si l'on réduit le personnel chargé des bagages, les files d'attente vont s'étendre. Et voilà comment on ruine une réputation jusqu'ici exemplaire... »*

La foule, silencieuse, l'écoute. Alors le commandant va monter le ton et faire passer un message au nouveau président : *« On est prêts à repartir avec le nouveau président dès qu'on nous donnera la garantie qu'on ne bradera pas Air France, mais qu'on la défendra, qu'on la redéploiera. Vous croyez que les gens ne souffrent pas de ne rien faire ? On a besoin d'un vrai chef d'entreprise. Quelqu'un qui ait du cœur, qui parle avec ses tripes, et nous dise enfin : Allons-y tous ensemble, et sauvons la maison ! Vous êtes tous indispensables. »*

Un fax, une lettre, quelques phrases... Peu importe. C'est un pacte de confiance qu'attend aujourd'hui le personnel d'Air France.

ANNICK COJEAN



SOCIAL

Les directions et des syndicats d'EDF-GDF s'entendent pour développer l'emploi

Les directions d'EDF-GDF viennent de négocier avec les syndicats un *« accord sur le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale »* dont le contenu devait être rendu public mercredi 27 octobre. Ce protocole a d'ores et déjà reçu l'aval de la CFDT, de la CFTC et de l'UNCM-CGC, mais a été rejeté par la CGT (majoritaire). FO devrait, pour sa part, se prononcer le 17 novembre sur ce texte qui, pour la première fois dans l'histoire d'EDF-GDF, présente la lutte contre le chômage et l'exclusion comme *« un enjeu majeur »* des deux entreprises.

Après des mois de discussions et plusieurs semaines de négociations, les responsables d'EDF-GDF et plusieurs syndicats se sont mis d'accord, vendredi 22 octobre, sur un document de quarante pages qui, dès son préambule, consacre qu'*« en tant qu'entreprises publiques EDF-GDF se doivent d'apporter leur contribution à la collectivité nationale »*, s'agissant *« du défi majeur auquel la société française est aujourd'hui confrontée »*, à savoir *« l'emploi »*. Non seulement *« la lutte contre le chômage et l'exclusion deviennent pour elles un enjeu majeur »*, mais, précise ce préambule, *« la légitimité »* des deux entreprises est dorénavant *« fondée sur leur capacité à articuler efficacité économique et intérêt général »*.

« Au moment où EDF-GDF s'apprêtent à entrer dans une zone de turbulences, nous ne voulions pas laisser croire que les milliers de suppressions d'emplois annoncées dans nos entreprises étaient une fatalité », explique Bruno Léchevin, secrétaire général de la Fédération (CFDT) du gaz et de l'électricité. *« Et nous n'entendions pas non plus nous confiner au rôle de* « brancardiers du social », *proposé par les directions et n'agissant que sur les conséquences des choix stratégiques »*. De leur côté, les responsables d'EDF-GDF recherchaient sans doute une nouvelle légitimité sociale après que l'annonce, en janvier, de l'accélération du rythme annuel des suppressions d'emplois (de 1 000 entre 1984 et 1992 à 1 700 sur la période 1993-1995) eut suscité un véritable *« traumatisme »* au sein du personnel déjà fortementdésorienté, par les réformes de structures (décentralisation, gestion prévisionnelle des emplois) engagées unilatéralement par les directions depuis la fin des années 80. C'est pourquoi ce texte affirme son souci de développer le dialogue social national et local en renforçant, d'une part, *« le rôle joué par les organisations syndicales, préalablement aux choix stratégiques et en particulier en ce qui concerne leurs répercussions sur l'emploi »*.

L'évolution des durées et rythmes de travail

Par le protocole, les directions s'engagent, d'autre part, à ouvrir avec les seuls syndicats signataires, et dès la ratification du présent accord, d'autres chantiers de négociations : réduction collective du temps de travail, création d'un fonds d'encouragement à la solidarité, amélioration du système de formation...

« Les signataires s'engagent ensemble pour contribuer à enrayer le développement du chômage et de l'exclusion. » Cet engagement, qui s'illustre au travers des deux premiers chapitres, détaille à la fois les contributions qu'EDF-GDF sont susceptibles d'apporter vis-à-vis de l'extérieur et les mesures internes, fondées sur *« une évolution des durées et rythmes de travail »*, visant à dégager des emplois supplémentaires. En externe, l'accord prévoit d'aider au développement local des zones fragiles et de soutenir les structures d'insertion grâce notamment à la création d'un *« fonds d'encouragement à la solidarité »*, alimenté par le futur quatrième plan d'épargne entreprise. L'accord prévoit aussi de financer 200 contrats d'apprentis pour le compte d'entreprises extérieures et de favoriser l'emploi des 3 000 CES (contrats emploi solidarité) actuellement en poste grâce à un véritable plan individuel d'insertion sociale et professionnelle. Enfin, EDF-GDF s'engagent à recruter, sur les emplois d'exécution, 25 % de non-diplômés et 50 % de titulaires de BEP-CAP.

En interne, les quelque 200 unités d'EDF-GDF sont invitées à négocier localement avec les seuls syndicats signataires au niveau national – dans les dix-huit mois suivant la signature du présent accord – *« une nouvelle organisation du travail favorisant l'aménagement des durées et des rythmes de travail »* et respectant certains principes. Ainsi les durées de travail libérées par le développement du temps partiel seront-elles *« mutualisées et intégralement converties en créations d'emplois supplémentaires au niveau de l'unité »*.

En étant applicable aux agents déjà à temps partiel sous certaines conditions, ce dispositif permettrait déjà, selon la CFDT, de dégager *« plusieurs centaines d'emplois »*. Un *« compte-épargne temps »* est également créé afin de faciliter les congés de longue durée (six mois minimum), les postes ainsi vacants devant être pourvus.

Grâce à ce compte, constitué par une épargne sur les congés annuels et sur certaines primes (treizième mois), les agents désireux de bénéficier de ces congés disposeront d'un capital-temps rémunéré. En outre, un mi-temps (rémunéré à 70 %) est proposé aux agents âgés de plus de cinquante-cinq ans. Parallèlement, les signataires s'engagent à *« assurer à chacun un emploi utile et un développement professionnel »* en moralisant le dispositif de gestion individuelle des emplois, en étendant les systèmes d'aide à la mobilité géographique et professionnelle et en facilitant les changements de métier.

Nombre de ces innovations sociales avaient certes été déjà envisagées par les directions. Mais cette fois-ci un nouveau pas a été franchi puisqu'il s'agit de préparer l'avenir de l'entreprise en y associant étroitement les organisations syndicales. Reste pour les signataires à convaincre le personnel d'adhérer à ce projet...

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

SNCF : les sept fédérations de cheminots décident le boycott des réunions nationales. – Les sept fédérations syndicales de cheminots (CGT, CFDT, FO, CFTC, FGAAC, FMC, CFE-CGC) ont annoncé, mardi 26 octobre, leur décision de boycotter toutes les réunions nationales avec la direction de la SNCF, car sa *« conception du dialogue »* relève du *« diktat »*. *« Il va de soi »*, soulignent-elles, que si la direction *« persiste dans son attitude »*, elle prend la *« responsabilité de voir se développer de nouveau dans l'entreprise un conflit social majeur »*. Les fédérations rappellent que les cheminots, lors des journées d'action des 6 et 12 octobre, *« ont clairement signifié leur ferme opposition à la politique que développent la direction et les pouvoirs publics en matière d'emploi et de salaires »*.

CONJONCTURE

Selon le Conseil économique et social

Le gouvernement est trop optimiste dans ses prévisions de croissance pour 1994

Le Conseil économique et social (CES) estime que le taux de croissance du PIB (produit intérieur brut) retenu par le gouvernement pour 1994 (+1,4 %) est trop optimiste. Selon le CES, la croissance en France ne dépasserait pas 0,8 %.

Les pouvoirs publics fondent leurs prévisions de croissance pour 1994 sur l'espoir que la demande extérieure adressée à la France augmentera de 4,6 % l'année prochaine (après avoir baissé de 0,7 % en 1993), et qu'une baisse du taux d'épargne des ménages entraînera une relance de la consommation. Or, selon Henri de Benoist, rapporteur du projet d'avis sur la conjoncture économique au second semestre 1993, la hausse envisagée de la demande extérieure reste *«une supposition fragile»*. Car non seulement la croissance américaine sera plus molle que prévu, mais le pouvoir d'achat des Allemands, nos principaux partenaires commerciaux, sera au mieux maintenu en 1994. Quant à l'épargne des Français, elle se déplacerait vers des placements à long terme comme la Bourse et l'immobilier, au détriment de la consommation.

La croissance modeste prévue par le CES (0,8 % en 1994) devrait, selon le rapporteur, se traduire par une hausse du chômage. Le nombre des demandeurs d'emplois atteindrait ainsi, fin 1994, 12,4 % de la population active contre 11,4 % en 1993.

Faute de possibilités de relance au niveau national, le CES préconise que le relais soit assuré au niveau européen par un renforcement de l'Initiative européenne de croissance dont le principe avait été retenu au sommet d'Edimbourg en décembre 1992. Ce renforcement pourrait être financé par un emprunt communautaire libellé en écus. Le Conseil économique appelle également de ses vœux une initiative franco-allemande pour aboutir le plus rapidement possible à une monnaie unique. Le traité de Maastricht n'écarte pas, en effet, la possibilité pour une minorité d'Etats membres de constituer une union monétaire avant les échéances prévues. *«La convergence des économies n'est pas une nécessité de départ. Elle pourrait être provoquée par cette monnaie unique»*, a indiqué M. de Benoist.

Invité, mardi après-midi 26 octobre, lors de la présentation du projet d'avis, à l'assemblée plénière du CES, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a rappelé les grands axes de la politique économique française. *«Le chiffre de 1,4 % est réaliste»*, a-t-il déclaré avant d'ajouter qu' *«il ne faut pas pécher aujourd'hui par excès de sous-estimation qui entretiendrait le climat de morosité»*. Selon le ministre, la France a tous les atouts pour *«profiter de l'embellie que tout le monde prédit pour l'Europe»*, avec notamment une faible inflation, une maîtrise des coûts et la baisse de l'endettement des entreprises. M. Alphandéry a annoncé, par ailleurs, qu'il allait rencontrer prochainement le ministre allemand des finances, M. Théo Waigel, pour confronter les programmes de convergence des deux pays en vue de l'Union économique et monétaire.

INTERNATIONAL

La préparation du conseil européen du 29 octobre

Les Douze s'apprêtent à saluer l'entrée en vigueur du traité de Maastricht

Mise en œuvre du traité de Maastricht, état des négociations d'élargissement de la Communauté engagées avec l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède, échange de vues sur la situation économique dans la Communauté et, peut-être, un bref coup d'œil sur le GATT : tel est l'ordre du jour du conseil européen extraordinaire qui se tiendra vendredi 29 octobre à Bruxelles.

LUXEMBOURG
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis mardi 26 à Luxembourg, ont manifesté le souci d'éviter de s'appesantir sur des dossiers trop conflictuels : les chefs d'Etat et de gouvernement seront rassemblés pour fêter le terme tant attendu du processus de ratification du traité de Maastricht et pour lancer l'Union européenne. Le moment serait peu opportun d'étaler au grand jour des controverses qui ne sont pas toutes essentielles.

Ce parti pris de sagesse n'exclut cependant pas les surprises. Celles-ci pourraient venir de la difficulté de certains choix (les sièges d'organisations européennes qui sont à pourvoir), du débat sur les aménagements institutionnels à prévoir dans la perspective de l'élargissement de la Communauté... ou encore d'une initiative franco-allemande dont il était beaucoup question mardi à Luxembourg et dont l'objet serait, semble-t-il, de mettre en exergue le caractère politique de l'événement. En revanche, sur le dossier du GATT, dans l'attente de réactions américaines aux offres de la CEE, personne ne semble croire nécessaire un échange de vues prolongé.

Eclaireur de pointe

Les Douze confirmeront le passage, le 1er janvier 1994, à la deuxième étape du programme d'Union économique et monétaire (UEM). Lundi 25 octobre, les ministres des finances ont approuvé les règlements nécessaires. L'opération devrait se dérouler dans un climat consensuel dont personne n'est dupe : depuis un an, les turbulences sur les marchés des changes, avec, en fin de parcours, début août, l'implosion du système monétaire européen (SME), ont fragilisé l'exercice et certains Etats membres – au moins la Grande-Bretagne – ne cachent plus qu'ils considèrent l'objectif assigné (la création d'une monnaie unique) comme irréaliste.

Le seul point ouvert concerne le siège de l'Institut monétaire européen (IME), qui doit être mis en place dès le 1er janvier, éclaireur de pointe de la future banque centrale européenne qui, elle, si tout se déroule comme prévu, verra le jour entre 1997 et 1999.

En dépit de l'agacement que l'insistance allemande a suscité à Londres, La Haye et Paris, la désignation de Francfort semble acquise. Jean-Luc Dehaenne, premier ministre belge qui préside le conseil européen, présentera un projet de compromis pour répartir entre les Etats membres les lieux d'implantation des futures organisations communautaires : Agence de l'environnement, Office des marques, Europol...

La mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) exige, outre l'adoption de règles de procédures, que les Douze arrêtent une première liste d'actions communes, points chauds de la planète ou enjeux diplomatiques. Les ministres des affaires étrangères proposent d'en retenir cinq : la définition d'une politique de stabilité en Europe (il s'agit de poursuivre les débats sur les propositions présentées en juin à Copenhague par Edouard Balladur), le processus de paix au Moyen-Orient, l'Afrique du Sud, la Russie et, en dépit des réticences de Douglas Hurd, le conflit dans l'ex-Yougoslavie.

Coopération judiciaire et policière

Sur ces différents thèmes, quelques orientations minimales devraient être arrêtées par le conseil européen. S'agissant de la Yougoslavie, la suggestion exprimée par François Mitterrand d'ouvrir une route de l'Adriatique à Sarajevo et, le cas échéant, de *«forcer le passage»* pour faire parvenir l'aide humanitaire a été accueillie comme peu réaliste par lord Owen, le médiateur européen.

Le traité de Maastricht comporte un «troisième pilier» : la coopération judiciaire et policière. Il y a sur ce terrain une demande, l'impression largement partagée qu'un effort collectif est nécessaire notamment pour lutter contre la drogue et la criminalité organisée. Personne ne semble douter que la coopération entre ministres de l'intérieur et de la justice, jusqu'ici artisanale, ne puisse rapidement s'organiser.

La présidence belge ne souhaite pas que l'échange de vues sur les négociations d'élargissement donne lieu à un débat sur les aménagements institutionnels. L'affaire est conflictuelle (entre «petits» et «grands» Etats membres, avec le Parlement européen) et les Douze ne sont pas prêts. Il n'est pas exclu cependant que l'un ou l'autre passe outre, et l'on peut imaginer alors une décision de procédure, autrement dit qu'un comité de «sages», la présidence ou la Commission, soient chargés de préparer des propositions.

Jacques Delors s'efforcera de sensibiliser les chefs d'Etat et de gouvernement à l'idée d'entreprendre une action d'envergure, au niveau européen comme au niveau national, pour relancer l'activité et créer des emplois. Vendredi 29, il s'agira d'amorcer un débat inscrit dans les agendas pour le conseil européen de décembre. Mais c'est assurément le dossier de fond des deux prochains mois et le président de la Commission, échaudé par l'accueil glacial réservé lundi 25 octobre à ses idées par les ministres des finances, cherchera à obtenir le soutien des chefs d'Etat et de gouvernement.

PHILIPPE LEMAITRE

Après les suggestions de M. Mitterrand

Bonn regrette l'absence de projets sérieux de grands travaux européens

FRANCFORT

de notre correspondant

Le gouvernement allemand n'est pas opposé par principe à une relance des grands travaux européens financée par des emprunts de la Banque européenne d'investissement, comme l'a suggéré M. Mitterrand dans son entretien télévisé lundi 25 octobre sur France 2. La réponse officielle ne sera sans doute apportée que lors du sommet européen extraordinaire de fin de semaine, mais l'idée ne provoque pas de rejet.

L'Allemagne reste pourtant prudente, explique-t-on à Bonn, parce que le passé récent a montré que *«ce sont plus les projets qui manquent que l'argent»*. Des crédits du fond de cohésion bruxellois (destinés aux zones déshéritées) sont restés sans affectation, faute de trouver des travaux d'infrastructure dont l'utilité est démontrée. Bonn ne veut pas voir *«d'anciens projets déjà écartés comme non bénéfiques à la conjoncture»* réapparaître. L'Allemagne refusera de financer ces autoroutes non rentables ou ces ponts à vocation plus politique qu'économique, que les élus de tous les pays sortent régulièrement de leurs cartons.

Quelle que soit la réponse finale faite aux propositions du chef de l'Etat français, le gouvernement allemand souhaite que les crédits communautaires soient accordés avec une surveillance plus fine et il *«se méfie des grosses sommes»*.

E. L. B.

Après les propositions de la direction

Les syndicats allemands sont favorables à la semaine de quatre jours chez Volkswagen

FRANCFORT

de notre correspondant

«C'est la bonne direction», a dit Oskar Lafontaine, le responsable de l'économie au Parti social-démocrate. *«Nous sommes prêts à en discuter»*, a fait savoir le syndicat IG Metall (métallurgie). L'étude pour un éventuel passage à la semaine de quatre jours de travail chez Volkswagen, confirmée en début de semaine au siège de la firme à Wolfsburg, a relancé le débat sur l'emploi en Allemagne. IG Metall, qui a proposé de son côté *«un moratoire contre les suppressions d'emplois»*, sans écho pour l'instant, s'est réjoui de voir la firme automobile lui répondre.

IG Metall attend de connaître les détails du plan proposé. Il tient à ce que le travail sur quatre jours reste une option réversible. Ursula Engeler-Kefer, numéro deux de la confédération DGB, tout en se félicitant de la proposition, est allée dans le même sens en expliquant que beaucoup d'ouvriers ne pouvaient pas se permettre une baisse de leurs revenus de 20 %. Si les 32 heures devenaient obligatoires pour tous, il ne s'agirait plus de *«partage du travail»* mais de *«réduction du temps de travail»*, et IG Metall fait savoir qu'en échange il n'accepterait qu'une baisse des revenus plus limitée. Le syndicat s'interroge sur l'impact pour les retraites et les régimes sociaux. Il demande que VW s'engage sur une garantie d'emploi que la firme ne peut que refuser.

ÉRIC LE BOUCHER

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

La France hors d'âge

I. – Vieux, riches et bien portants

Depuis le milieu des années 30, la peur de vieillir est une angoisse collective très française. Alors que ses caractéristiques démographiques sont plutôt meilleures que celles de la plupart des autres nations développées, la France – un des rares pays à encourager ouvertement la natalité – observe avec anxiété la lente érosion de son taux de fécondité.

Aujourd'hui, les difficultés économiques et leurs répercussions sur l'emploi et les régimes sociaux accentuent les conséquences d'un vieillissement qui paraît inéluctable. Onze millions trois cent mille individus (un cinquième de la population) ont dépassé la soixantaine contre neuf millions en 1980. En 2020, ils seront 17 millions. De manière encore diffuse, la société française découvre que les critères d'âge deviennent déterminants et que les enjeux *«générationnels»*, trop longtemps occultés, ne concernent pas uniquement l'avenir des régimes de retraite mais influent aussi sur la répartition des revenus ou du patrimoine et sur le monde du travail.

Pourtant, cette sourde inquiétude devant les évolutions démographiques, qui alimente régulièrement les discours xénophobes, apparaît à de nombreux égards paradoxale. Elle repose en effet sur une conception largement dépassée du cycle de vie et n'intègre pas le recul régulier de l'âge de la vieillesse biologique. Si les clichés sur le *«troisième âge»* ont pris des rides, c'est aussi parce que le statut social des retraités s'est modifié en profondeur.

Globalement, il ne s'agit plus d'une catégorie à faible pouvoir d'achat : les revenus moyens par unité de consommation des ménages de retraités dépassent désormais légèrement ceux des actifs et, de 1979 à 1989, leur consommation a augmenté de 64 %, contre 22 % pour la moyenne des ménages. Du coup, le poids économique des plus de soixante ans est devenu essentiel. Selon les travaux du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), ils sont «les *grands bénéficiaires de l'augmentation, au cours des années 80, des départs en vacances et du développement de l'usage de l'automobile*» (1). *«Dans les prochaines années,* relève Robert Rochefort, directeur du CREDOC, *nous verrons apparaître des octogénaires relativement aisés. Ce qui était parfaitement inimaginable il y dix ans.»*

Cette révolution est le fruit d'un contrat entre générations. Après avoir cotisé pour leurs aînés, les retraités comptent désormais sur les actifs d'aujourd'hui pour assurer leurs revenus. Or le ralentissement de la croissance, la montée du chômage et les modifications de la proportion entre actifs et inactifs ont nécessité, au cours des quinze dernières années, une forte augmentation des prélèvements obligatoires, afin d'honorer des engagements de plus en plus lourds, compte tenu de la forte expansion des années 1945-1975. Grandeur et servitude de la retraite par répartition ; les *«acquis sociaux»* des uns sont les cotisations des autres.

A législation inchangée, un relèvement de quelque neuf points supplémentaires des cotisations serait nécessaire d'ici à 2010. Une charge supportée, pour l'essentiel, par les actifs nés pendant le baby-boom (1945-1965). La récente réforme des retraites de la Sécurité sociale vise précisément à atténuer ce fardeau. Les efforts supplémentaires qu'il faudra consentir au début du siècle prochain s'en trouveront allégés mais, en contrepartie, la pension de base ne représentera dans une quinzaine d'années que 40 % du plafond de la Sécurité sociale contre 47 % actuellement.

Solidarité ascendante et descendante

L'autre aspect du débat porte sur la répartition du patrimoine dont près du tiers est entre les mains des plus de soixante-cinq ans. Jusqu'au début des années 80, la progression du pouvoir d'achat et le faible niveau des taux d'intérêt réels ont offert à plusieurs générations des conditions extrêmement favorables à la constitution d'actifs mobiliers ou immobiliers. Un rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale souligne que, en 1991, les contribuables *«ne déclarant aucune personne à charge, essentiellement les retraités, représentaient 83,2 % des redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune»*. Epargnant davantage que la moyenne des ménages, les plus âgés bénéficient aujourd'hui du haut niveau atteint par les taux d'intérêt, même si de très fortes inégalités de revenus existent parmi eux.

Legs des années où ils représentaient un groupe social défavorisé, les retraités bénéficient actuellement d'une cotisation d'assurance-maladie notoirement sous-estimée (perçue auprès des personnes imposables, son taux est de 1,4 % sur la pension de base et de 2,4 % sur les retraites complémentaires contre 6,8 % pour tous les actifs). Alors que les plus de soixante ans sont d'importants consommateurs de soins de santé, on voit mal ce qui, aujourd'hui, justifie le maintien d'un tel écart. Sans l'avouer publiquement, des élus vont même jusqu'à s'interroger sur le bien-fondé de certains avantages attribués sans condition de ressources. *«La gratuité ou quasi-gratuité systématique dans les transports collectifs aux personnes âgées, quel que soit leur revenu, est franchement discutable. Mais revenir là-dessus serait politiquement suicidaire»*, murmure l'adjoint au maire d'une grande ville.

La société française entretient-elle des inégalités entre classes d'âge ? Certains font remarquer que l'Etat s'accommode de voir les dépenses de retraite progresser plus rapidement que celles liées à l'éducation ou à la politique familiale. D'autres voient dans les *«baby boomers»* des générations «perdantes», condamnées à cotiser davantage sans espérer pouvoir obtenir les mêmes avantages sociaux que leurs aînés. Faudra-t-il se résoudre à généraliser – comme le propose l'économiste Lawrence J. Kotlikoff, très en vogue aux Etats-Unis – une *«comptabilité par générations»* (2), consistant à évaluer systématiquement l'impact des choix budgétaires à travers la pyramide des âges ? *«On assiste à une montée du courant d'analyse générationnelle qui tend parfois à supplanter l'analyse par classes sociales. Ce n'est, au fond, pas surprenant. Cela peut s'analyser comme le signe d'une société en crise qui découvre qu'elle est mortelle»*, souligne André Masson, chercheur au CNRS.

L'introduction, en 1990, de la contribution sociale généralisée (CSG) – qui, pour la première fois, prenait acte du niveau de vie atteint par les retraités – aurait pu être le point de départ d'une réflexion collective. Ce fut une occasion manquée. Sujet inépuisable de polémiques, le débat sur les revenus des retraités est pourtant plus complexe qu'il y paraît car toutes les données du problèmes doivent être prises en considération. Toutefois, s'ils ont effectivement vu leurs ressources croître dans des proportions importantes (de 1975 à 1986, le pouvoir d'achat des pensions a progressé de 36 %), les retraités n'ont pas toujours conscience de cette réalité. Certains ressentent surtout que la technique d'indexation des pensions de Sécurité sociale (qui évoluent depuis 1987 selon l'indice prévisionnel des prix) leur interdit de bénéficier de gains de pouvoir d'achat et pénalise particulièrement les pensions modestes, c'est-à-dire le plus souvent les personnes les plus âgées.

En outre, on oublie trop souvent que la solidarité institutionnelle ascendante, alimentée par les cotisations des actifs, se double d'une solidarité familiale descendante. Le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) a ainsi évalué qu'entre 1986 et 1991 un tiers des *«personnes âgées»* ont consenti des prêts, souvent sans intérêt, et des dons à leurs enfants représentant en moyenne 52 900 francs pour les premiers et 40 500 francs pour les seconds (*le Monde* du 18 avril 1992). La multiplication des donations participe aussi de ces pratiques que le poids des droits de succession ne peut qu'encourager.

Mais le rôle social des retraités ne se limite pas aux seuls flux monétaires. Leur influence sur l'aménagement du territoire est notable. Ils déterminent une large part des migrations de population, notamment au détriment de la région parisienne, accélérant le vieillissement de certaines régions (Ouest, Limousin, Auvergne, Bourgogne) mais contribuant aussi à créer des emplois dans le secteur de la santé ou dans l'ensemble des services.

De même, les associations, auxquelles appartiennent près d'un tiers des retraités, sont moins introverties qu'auparavant. A côté des traditionnels *«clubs du troisième âge»* émergent des groupes menant des actions de solidarité (soutien scolaire, services aux personnes dépendantes, banques alimentaires) ou de défense de l'environnement. Dans le cadre de «l'Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre générations», la Fédération nationale des aînés ruraux (900 000 adhérents) va multiplier des initiatives vers les jeunes et les adultes *«exclus de la société»*. A l'opposé, d'autres associations, conscientes que les plus de soixante ans représentent le quart des électeurs inscrits et le tiers des votants, se sont spécialisées dans le *«lobbying»* auprès des élus avant, pendant et après les échéances électorales.

Opposer des *«vieux devenus riches»* aux *«actifs corvéables à merci»* n'a, en définitive, guère de sens. Pourtant, faute d'intégrer le long terme dans leurs décisions et pour n'avoir pas osé introduire davantage de transparence dans les mécanismes de la protection sociale, les pouvoirs publics ont laissé germer des malentendus entre générations.

JEAN-MICHEL NORMAND

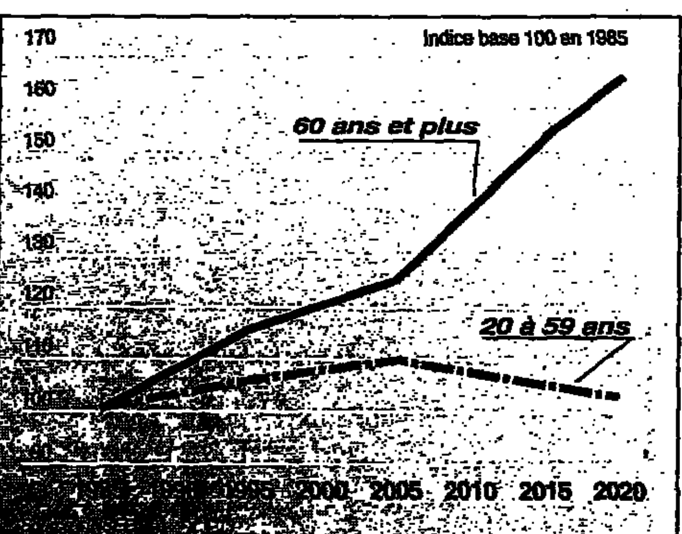
(1) «Consommation et modes de vie» (CREDOC) n° 63, décembre 1991.

(2) Lire à ce sujet l'article de François Lacasse dans les Analyses de la SEDEIS (n° 89, septembre 1992).

Prochain article :

Le monde du travail pris en étau

Forte augmentation des 60 ans et plus baisse des 20-59 ans



Une évolution inéluctable

Les préoccupations sur le vieillissement peuvent être nourries par l'évolution de la population française. Si la majorité de la population (environ 30 millions) demeure en *«âge d'activité»* (de 20 à 59 ans), les 60 ans et plus sont aujourd'hui 11,3 millions, soit 20 % de la population ; ils n'étaient que 9,9 millions (soit 17 %) en 1980. Les moins de 20 ans sont environ 15 millions (26,5 %), ils étaient 16,4 millions (plus de 30 %). Résultat de la baisse de la fécondité et de l'allongement de la durée de vie (passée en vingt ans de 68,4 à 73 ans pour les hommes, de 75,9 à 81 pour les femmes). Encore le vieillissement de la France s'est-il provisoirement ralenti au début des années 80 par l'arrivée à l'âge de la retraite de «classes creuses».

Une amélioration de la santé

La situation est peu différente dans le reste de l'Europe occidentale. D'une part, ce n'est guère qu'en Espagne, au Portugal, et surtout en Irlande que la proportion des *«60 et plus»* est plus faible, et celle des jeunes, plus élevée (1). D'autre part, malgré le chômage, les préretraites et l'abaissement de l'âge de la retraite, en France, 724 000 personnes de plus de 60 ans travaillaient encore en 1990 : 21 % des hommes et 17 % des femmes de 60 à 64 ans. On en rencontrait dans toutes les catégories socio-professionnelles, mais plus chez les non-salariés et moins parmi les *«professions intermédiaires»* (techniciens, cadres moyens, etc.). Dans la plupart des cas, l'objectif est d'obtenir une retraite à taux plein : le nombre d'actifs devient négligeable après 65 ans.

De plus, l'allongement de la durée de vie s'est accompagné d'une amélioration de l'état de santé des personnes naguère considérées comme «âgées». Selon l'enquête décennale sur la santé réalisée par l'INSEE en 1991, pratiquement 80 % des personnes âgées de 65 à 70 ans ne présentent aucune incapacité, et, au cours de la décennie passée, c'est surtout entre 60 et 70 ans que le taux de personnes gênées ou handicapées a diminué. Cela continuera-t-il ?

Au cours des prochaines années, selon les projections faites par l'INSEE sur la base de l'évolution actuelle de la fécondité et de la mortalité, les glissements entre les classes d'âge vont continuer. Le nombre et la proportion des plus de 60 ans continuent à croître – au détriment des moins de 20 ans – mais aussi, dans un premier temps, la tranche d'âge actif, qui – en l'an 2005 –, dépassera 32,8 millions de personnes (soit 54,2 % de la population). Ensuite, en revanche, le paysage changera beaucoup plus vite *(voir graphique)*. Le nombre et la part des 20-59 ans diminueront ; en 2010, les moins de 20 ans et les 60 et plus se trouveront à égalité : 14 millions de personnes, 23,6 % de la population.

Ce vieillissement paraît inéluctable. Un relèvement – qui paraît aujourd'hui peu probable – du taux de fécondité n'apporterait guère de changement avant 2005 : en effet, la première classe d'âge de la population adulte en 2010 est déjà née. Des gains d'espérance de vie moins importants qu'au cours de la dernière décennie ne pourraient que ralentir le mouvement. Là encore, la France ne se distinguera guère des autres pays développés. En 2010, par exemple, la proportion de 60 ans et plus atteindrait 25 % environ en Allemagne, en Suède et en Italie, et la France aurait été *«rattrapée»* par le Japon avant la fin du siècle, et par les Pays-Bas dans les premières années du siècle prochain. Ne resteraient plus *«jeunes»* que l'Espagne, le Portugal, l'Irlande, une partie des pays de l'Est, et, hors d'Europe, les Etats-Unis.

GUY HERZLICH

(1) Aux Pays-Bas, la proportion de personnes âgées est plus faible, mais celle de jeunes aussi...

COMMUNICATION

Le projet de réforme de l'audiovisuel

M 6 milite pour une seconde coupure publicitaire

Le ministre de la communication, Alain Carignon, souhaite que le projet de réforme du système audiovisuel arrêté sous l'arbitrage du premier ministre (*Le Monde* du 27 octobre) soit discuté en décembre par le Parlement. Le fait que le chef du gouvernement préfère renvoyer à plus tard la question de l'opportunité d'autoriser une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles mécontente M 6, qui n'entend pas en rester là.

« Hormis la présomption de renouvellement des autorisations des chaînes privées, rien dans ce projet ne facilite notre développement » : le directeur général de M 6, Nicolas de Tavernost, résume ainsi la déception de sa chaîne face au projet de loi sur l'audiovisuel préparé par M. Carignon, et sa ferme volonté de le voir amendé. *« Nous sommes la chaîne la plus vulnérable à la réglementation, celle qui a le plus souffert de son alourdissement, de ministre en ministre*, souligne-t-il. *L'interdiction de la seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles nous a gravement pénalisés depuis 1989, parce que contrairement à TF 1 qui passe beaucoup de variétés, nous sommes une chaîne de fictions et de magazines, considérés comme des œuvres. »*

M. de Tavernost évalue entre 80 et 120 millions de francs le manque à gagner de sa chaîne, pour cause de manque de place dans les écrans de grande audience, spécialement le soir. *« Seules ces sommes nous permettraient de continuer d'investir dans la production française (nous lui consacrons près de 300 millions de francs, soit 26 % de notre budget, plus que nos obligations), de muscler nos programmes. »*

« On est dans la politique... »

Or, poursuit M. de Tavernost, c'est l'intérêt de tout l'audiovisuel que M 6 se renforce. Car, si l'équilibre lui semble correct entre secteur public et secteur privé, il déplore le déséquilibre au sein des chaînes privées. Multiplier les chaînes n'est pas la solution, l'échec de La Cinq l'a prouvé. Il vaut mieux, pour M. de Tavernost, débloquer le potentiel de M 6 : *« Tout le monde est pour nous accorder la seconde coupure : le CSA, les producteurs audiovisuels (l'USPA), les annonceurs, qui ne veulent pas que TF1 domine le marché. »* Et les risques de transfert de ressources au détriment de la presse ou des chaînes publiques ? *« La seconde coupure n'affecte pas la publicité locale, celle de la presse régionale ; ni celle de la presse magazine*, répond-il. *Pour le reste, il suffirait de limiter la mesure à M 6, puisque aussi bien TF 1 s'était engagée à une seule coupure. »* Il serait paradoxal que TF 1 puisse bloquer le processus, ou que *« l'on refuse à M 6 le rétablissement de son droit, sous prétexte que le cadeau fait à TF 1 déstabiliserait le secteur »*.

M 6 va donc militer pour cette seconde coupure, en écrivant à tous les parlementaires, en ne renonçant pas à convaincre le gouvernement, en expliquant *« les réalités du métier, dont toutes les lois sur l'audiovisuel ne tiennent pas assez compte »*. Un exemple, mineur, parmi d'autres. En interdisant la seconde coupure, les parlementaires ont aussi interdit les bandes d'autopromotion des chaînes dans les coupures des œuvres. M 6 ne peut donc promouvoir ses secondes parties de soirée, alors que les autres chaînes le font dans les « non-œuvres » que sont les variétés.

Plus globalement, *« quelle formidable contradiction que de prôner le développement de l'audiovisuel, et de brider qui veut investir !* s'exclame le directeur général. *M 6 ne demande aucune subvention, mais le simple droit de se développer, de franchir un nouveau palier, en étant jugée par son public (nous sommes la deuxième chaîne chez les jeunes) »*.

Quand le projet de loi ne parle ni des quotas de diffusion *« antiperformants »* ni de la seconde coupure *« handicapante »*, c'est qu' *« on est dans la politique, et pas dans le développement audiovisuel »*, assène M. de Tavernost, en jugeant toutefois M 6 *« bien seule pour desserrer l'étau »* de la domination de TF 1.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Le développement de l'interactivité

Multipoints, jeu promotionnel et « machine à gagner »

L'interactivité est l'un des chevaux de bataille de la télévision du futur et constitue l'un des domaines de pointe des chaînes du service public français. Au dernier Marché international des programmes de télévision (MIPCOM), le 12 octobre, à Cannes, le président de France Télévision, Hervé Bourges, avait cité les jeux « Hugo Délire » (France 3) et « Multipoints », en indiquant qu'il souhaitait aller plus loin en matière d'interactivité, en étudiant la possibilité de programmes couplés avec des cassettes, des jeux vidéo, des disques compactes interactifs, etc. M. Bourges avait émis l'idée de lancer ces « packages » avec différents partenaires, industriels ou éditoriaux, comme Hachette, Philips, Thomson ou France Télécom, voire d'autres services publics européens versés dans l'audiovisuel.

Sans attendre, Multipoints devrait passer ces jours-ci à un palier supérieur. Ce système interactif lancé par la SYMAH, société holding de médias électroniques du groupe Lagardère, est diffusé sur France 2 et France 3. Pour y jouer, il suffit d'acheter une carte « Multipoints » (199 francs), et de suivre certaines émissions – « Que le meilleur gagne », « Televisator 2 », sur France 2 ; « Microkid's » ou « C'est pas sorcier » sur France 3, par exemple. Le système, fondé sur une carte optique inviolable, que l'on « charge » d'informations en la plaquant devant l'écran en début d'émission, permet de jouer en temps réel et d'accumuler des points. Ceux-ci permettent de s'offrir du matériel hi-fi, des voyages, des jouets, etc. présentés dans un catalogue, à un prix extrêmement concurrentiel. Le tout forme un outil de promotion croisée sans équivalent.

Plusieurs entreprises partenaires de la SYMAH ont en effet créé le « Club Multipoints ». Des médias contrôlés par Hachette comme *Télé 7 jours*, *Elle* ou *Parents*, Europe 1 et Europe 2, ou le réseau de distribution du groupe, Relais H, mais aussi des journaux gratuits de la Comareg ou des éditions gratuites de *France-Soir*, en sont membres, à l'instar de France 2 et de France 3 ou de l'afficheur Avenir. Ils accroissent la popularité du jeu, en lui offrant espace rédactionnel et audience, et en augmentant, en retour, leur lectorat et leur audience. Des entreprises comme Quick, Les Trois Suisses, Havas Voyage, Virgin, Gymnasium, etc., en font aussi partie : elles fidélisent leur clientèle en lui offrant des codes qui se transforment en « Multipoints ».

1,8 million de joueurs potentiels

Soixante-quinze mille cartes « Multipoints » ont aujourd'hui été vendues, ce qui fait de ce jeu *« le plus important système interactif mondial »*, selon Marc Meyer, directeur général de SYMAH. Le potentiel est de plus de 1,8 million de joueurs mais l'objectif est de parvenir à 200 000 à la fin 1994. De nouvelles émissions vont servir de tremplin au jeu. C'est le cas, à partir du 25 octobre, de la série « l'Annexe » (France 2), en attendant « les Cinq Dernières Minutes », « les Mondes fantastiques » et « Fort Boyard ». Côté prix, les promoteurs de Multipoints ont enrichi leur catalogue et l'ont ouvert aux non-possesseurs de la carte « Multipoints ». Dorénavant, les joueurs pourront gagner gratuitement, chaque mois, une voiture, des voyages, des participations aux coulisses des émissions, etc.

Le réseau de distribution des cartes et des annonceurs va s'élargir et la grande distribution entre dans le jeu : 300 enseignes Carrefour, BHV, Auchan, But, etc. vont proposer la carte Multipoints de « deuxième génération » (carte et cassette vidéo pour 299 francs), ainsi que 7 000 buralistes et 200 maisons de la presse. Enfin, une campagne de spots est prévue pour le 23 novembre, *« qui va tout axer sur le gain et montrer qu'il s'agit d'une machine à gagner »* ... On attendait TF 1 sur ce terrain de prédilection, mais *« le service public s'est montré plus visionnaire et plus branché »*.

L'investissement, tenu secret, *« n'est pas déraisonnable pour ce jeu qui marie les innovations techniques de marketing et de télévision »*, confie M. Meyer. La SYMAH a d'autres projets dont SYMAH Vision, un système publicitaire pour les matchs sportifs, et Ludo TV, une chaîne câblée de jeux interactive. Mais elle peaufine aussi son « Multipoints » avant de le vendre « clef en main » aux télévisions allemande, japonaise ou américaine intéressées.

YVES-MARIE LABÉ

Fusion des journaux du groupe Hersant

« Nord-Matin » est absorbé par « Nord-Eclair »

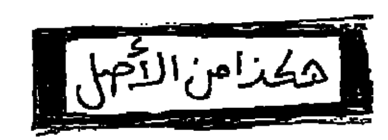
Depuis plusieurs années, le quotidien *Nord-Matin* était en sursis. Lundi 25 octobre, le PDG du titre, Michel Nozière, a annoncé au comité d'entreprise *« un projet de cession des éléments essentiels du fonds de commerce »* de *Nord-Matin* à un autre titre, en l'occurrence *Nord-Eclair*, qui appartient, lui aussi, au groupe Hersant. Appliqué à une région, il s'agit là d'un processus similaire à celui qui, à Paris, avait abouti au « phagocytage » de *l'Aurore* par *le Figaro*.

Nord-Matin, implanté au cœur du bassin minier (Lens, Hénain, Bruay, etc.), a été racheté en 1967 par Robert Hersant à la Fédération socialiste du Nord-Pas-de-Calais. L'accord stipulait qu'un traitement favorable (tribunes, éditoriaux) devait être réservé aux élus socialistes. Le rachat, quelques années plus tard, de *Nord-Eclair* (Roubaix) par le groupe Hersant, a renforcé les rumeurs concernant la vente ou l'arrêt du journal du bassin minier. Depuis 1986, la diffusion de *Nord-Matin* s'est écroulée, pour atteindre aujourd'hui 30 000 à 40 000 exemplaires. Ses pages, à l'exception de la « une » et des pages locales, sont devenues progressivement celles de son confrère roubaisien *Nord-Eclair*. L'opération d'intégration vient d'être achevée. Prenant acte de la crise économique, M. Nozière, qui est aussi PDG de *Nord-Eclair* et récemment des *Dernières Nouvelles d'Alsace* (Strasbourg), a indiqué que cette intégration sauvait les cent quarante emplois de *Nord-Matin*, dont ceux de la quinzaine de journalistes restants. Les bureaux locaux de *Nord-Matin* devraient être maintenus, afin de garantir la pénétration dans le bassin minier du nouveau titre qui pourrait être rebaptisé *Nord-Eclair-Nord-Matin* ou *Eclair-Matin*.

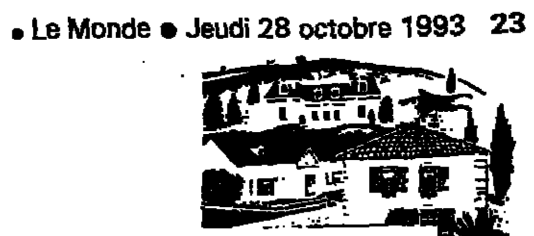
Cette opération a lieu presque simultanément avec le licenciement du délégué du Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) à *Nord-Matin*, Eric Chauveau. L'autorisation de le licencier a été donnée directement par le ministère du travail à M. Nozière, qui se l'était vu refuser à trois reprises par l'inspection du travail. La Ligue des droits de l'homme, le SNJ-CGT, la CFDT et le comité de groupe de la Socpresse ont protesté contre ce licenciement qui *« constitue une entrave à la liberté syndicale »* et ont dénoncé *« les pressions du groupe Hersant sur Michel Giraud, ministre du travail aux ordres »*. Une délégation doit se rendre le 9 novembre au ministère du travail.

Y.-M. L.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.







Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

appartements ventes

1er arrdt

Mº LES HALLES
Studio 30 m² s/cour, 5e ss asc. Cuis. am., s.-de-bns, nomb. rang., clair, calme, 550 000 F. 44-93-88-28 (Rpd).

5e arrdt

PLACE MONGE
Récent, séj., 2 chbres, 75 m², 3e ét. s/jard. 1 850 000 F
FONCIA - 45-44-55-50

R. DE LA HUCHETTE
2 P. 40 M² 895 000 F
PARTENA 42-66-36-53

6e arrdt

VANEAU - 2 PIÈCES
tt cft, cuisine séparée, clair et calme, étg élevé.

1 280 000 F
CASSIL RG - 45-66-43-43

FURSTEMBERG
(Près). Exceptionnel 2 P. 70 m² env., gde classe 3e ét., sans asc. Calme 3 300 000 F. 43-25-81-64.

7e arrdt

2 p., caractère adorable, 33 m², cour 7e, 100 m Seine, 4e, asc. T. 45-55-79-21 (rpd)

45, RUE BOURGOGNE
2 P. en parfait état, imm. ancien, asc. Exclusivité. Ag. MARCHE. 46-51-84-00.

7e ÉCOLE MILITAIRE

STUDIO 635 000 F
PARTENA – 42-66-36-53

GRENELLE-St-GUILLAUME
Imm. XVIIe, 121 m², soleil, gd charme. 3 600 000 F
VERNANGE 44-18-60-93

VIIe, PRÈS SEINE
Bel ancien, r.-de-ch., très calme, 2-3 p., trav. à prévoir. 1 150 000 F
FONCIA - 45-44-55-50

8e arrdt

8e ST-LAZARE

2 p. 35 m² 738 000 F
PARTENA – 42-66-36-53

RARE, ELYSÉE-MATIGNON, 3 p. 1 490 000 F, prof. libér. poss. 44-53-05-07

12e arrdt

BASTILLE – BEAU STUDIO ensoleillé, sans vis-à-vis, charme, poutres, cheminée.
A SAISIR 650 000 F
CASSIL - 45-66-43-43

13e arrdt

PL. ITALIE, 3 p., 68 m², 14e étage, vue, 1 250 000 F. 45-31-51-10

RUE DUNOIS
Récent, séj., + 3 chbres, park., vue très dégagée. 1 400 000 F
FONCIA - 45-44-55-50

14e arrdt

Montparnasse, récent 3-4 p., 120 m² à revoir, tr. b. expos., p. prof. 2 600 000 F 43-35-18-36

Alésia, stdg ss vis-à-vis, pl. sol., calme, 4-5 p., 106 m², gr. c. 2 bs, balc., box, p. 43-35-18-36

MONTPARNASSE
150 m², grand atelier mezz. + 2 ch.. Prof. lib. possib. Imm. classé. Prix : 4,6 M. Tél. soir 46-33-18-39.

MONTPARNASSE
Récent 4 p., dble expo., 2 entrées, park. 1 975 000 F
FONCIA – 45-44-55-50

PLAISANCE. 2 P., coin cuis., s. bns, refait nf, soleil, 635 000 F. – 43-22-61-35

Studio, bd E.-Quinet, 5e étage, ascenseur confort, grande s. de bains. 560 000 F - 43-20-77-47

TRÈS BEAU 4 P
3e ét., clair, calme, vue dég., charme, 2 ch. Gd liv. dble, 40 m², cuis. équip. 2 600 000 F. part.
Tél. : 16-33-58-23-48.
Mº Quinet.

15e arrdt

FALGUIÈRE - STUDIO SUR JARDIN. Tt conft

400 000 F
CASSIL RG - 45-66-43-43

Résidence Arcadie
2 P., 46 m², 9e ét., park. 990 000 F. – 45-31-51-10

Studio, Vaugirard-Convention, bel imm. ancien, 5e étage, asc. 380 000 F à rafraîchir. 43-20-77-47

16e arrdt

EXCEPTIONNEL 44-18-60-93

MOZART-ASSOMPTION
de imm. P. de T., gd stand. liv. + 3 chbres + 2 s. de bns. ét. élevé, soleil, beau décor.
Prix 3 100 000 F

Radio, 2-3 p., 70 m², p. de t., 2e ss vis à vis, box. 45-31-51-10

RARE - TROCADÉRO
PL. MEXICO. Studio, cft stand. 559 000 F. – 48-74-48-12

17e arrdt

17e GUY MOQUET

2 p. 34 m² 490 000 F
PARTENA – 42-66-36-53

18e arrdt

AVENUE JUNOT, 120 m², luxueux 3-4 pièces tt cft. 2 950 000 F
Immo. MARCADET 42-51-51-51

AVENUE JUNOT
4/5 PIÈCES, 130 m², imm. grand standing. 3 300 000 F
ORPI
42-55-66-18

EXCEPTION. 3 P.
NEUF, DERNIER ÉTAGE
Vue Sacré-Cœur, 3 P., balc., sud sur jard. 42-71-23-30.

JULES-JOFFRIN
2 P. tt cft.
volume caractère
lit mezzanine, 620 000 F
Immo. MARCADET 42-51-51-51

appartements achats

CABINET KESSLER
78, Champs-Elysées, 8e recherche de toute urgence beaux appart. de standing. Petites et grandes surfaces. Evaluation gratuite sur demande.
46-22-03-80 – 43-59-88-04.

EMBASSY SERVICE
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS DE HAUT DE GAMME PARIS RÉSIDENTIEL et HÔTELS PARTICULIERS

(1) 47-20-40-03

IMMO. MARCADET
Professionnel FNAIM recherche activement 2 pièces avec ou sans confort PARIS Intra-Muros.
42-51-51-51 FAX 42-55-55-55

propriétés

A 110 km de Paris, direct Aut. Sud – COURTENAY (45), dans bel environnement, proche bourg ts commerces

AUTHENTIQUE MOULIN
av. BIEF ET ROUE
A AUBE Rivière 1re cat.
3 HA AV. PEUPLERAIE
300 m², habit. cft, nombr. dépend. 1 800 000 F
F.A.LA.I.E. (16) 38-85-89-62

Vends BERGERIE rénovée, mezz. chem. Tél. 2 ha, une pinède, une prairie et un puits am. Pr.: 350 000 F
Tél. : 68-56-62-96.

A VENDRE URGENT
PROPRIÉTÉ VITICOLE
Dans le Bordelais 16 HA
7 HA de GRAVES
Rouge et Blanc
7 HA de BORDEAUX
Supérieur Rouge
2 HA de TERRE CA 1 MF
Vente bouteilles
MISE DE CHATEAUX
Prix hors stock 4 MF
Tél. : 16-56-27-10-42
Fax : 16-56-27-14-13

fermettes

Dans le Poitou, fermette à vendre, 6 pces tt confort, 900 m² de terrain. Prix : 300 000 F.
Tél. : (16) 78-30-18-66 le soir

locations non meublées offres

Paris

16e, BEAU 2 p. tt conft, Mº MIRABEAU 5 012 H. CH
PARTENA - 47-42-07-43

8e RUE D'ARTOIS, 5e ét., asc., 2 P, 44 m², 4 248 F.
PARTENA 47-42-07-43

Gambetta, bel imm. p. de t., beau 2 p. + bureau, 4 300 F + ch. 42-78-55-55

LOUE STUDIO
Rue du Cardinal-Lemoine, Ve, imm. classé, dispon. de suite. Loyer mensuel 3 000 F CC.
Tél. : H.B. 44-09-33-47.

MONTPARNASSE.
beau 3/4 p., 3e ét., bel imm. 7 600 F - 42-54-16-20

R. SOLFERINO, superbe 135 m², 4 m s/plaf., gd balc., 15 500 H. CH PARTENA 47-42-07-43

St LAZARE TRINITÉ
Duplex 2-3 P. Charme. 8e ét., asc., 8 400 F. 47-42-07-43

TERNES, dans parc, 3 p., charme absolu, 9 000 F/mois 42-40-35-94

16e TROCADERO-PASSY
dble séj., 2 chbres, cuis. équip., vue tour Eiffel. 15 000 F. Prop. 46-47-47-50.

Région parisienne

ANTONY
2 minutes du RER centre, immeuble neuf en pierre de taille, grand standing, construction FRANCO SUISSE BATIMENT, loyer hors charges, parking s/sol compris, à partir de
3 P. 72 m² 5 930 F
4 P. 99 m² 8 417 F
5 P. 119 m² 10 500 F
EFIMO 46-60-63-36 - 46-60-71-74

SCEAUX
2 minutes RER ROBINSON, immeuble neuf, grand standing, construction FRANCO SUISSE BATIMENT, loyer hors charges, parking s/sol compris, à partir de
2 P. 47,50 m² 4 600 F
3 P. 75,50 m² 7 600 F
3 P. 75 m² duplex 7 400 F
4 P. 110 m² 10 000 F
EFIMO 46-60-71-74 - 46-60-63-36

Le Coudray, Chartres, à louer appartement 100 m², + dépendances et jardin, 4 500 F + charges 37-23-01-73

A LOUER

VERSAILLES
Boul. Saint-Antoine, sur jardin, appt. récent 2 p., 54 m² standing (entrée, séjour, chambre, cuis. équip., salle de bains, W.C., dressing, placards) + cave et parking, 2e étage. (ascens.). – 4 200 F/mois.
Tél. : 39-54-43-79.

maisons individuelles

ILE DE RÉ
SAINT-MARTIN
Urgent, cause départ, à saisir maison de ville rénovée 140 m² + dépendances + studio indépendant aménagé 20 m², jardin paysager. Excellent état. Charme, 5 mn du port. Prix à débattre. Part. (1) 49-60-32-22 (H.B.) (1) 47-51-18-96 (après 20 h).

Vd Périgord vert mais. de campagne excell. état avec piscine dépend. sur 1 ha. conviendrait à tous types d'artisanat ou promoteur. Offre prix. (16) 58-78-10-43

viagers

Achète à particulier VIAGER LIBRE ou OCCUPÉ pour placement : 42-42-28-29.

locations meublées offres

Paris

MÉTRO VANEAU,
STUDIO tout conft, bel haut. s/plafond, mezzanine, loyer 3 700 + ch. 200 F
CASSIL RG - 45-66-43-43

locations non meublées demandes

EMBASSY SERVICE
rech.
APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE

FNAIM

Ventes

2 P., RASPAIL-VAVIN
3e ét., Sud, superbe état 1 100 000 F. 43-20-77-47

Montparnasse récent 3-4 P. 120 m², à revoir, tr. b. expos. p. prof. 2 600 000. 43-35-18-36

Arago nf jam. hab. dern. ét. 3/4 P. 96 m², 2 bs, gr. ter., sol. calm. abs. frais nut. réd. 43-35-18-36

RUE SARETTE, récent 58 m², 2 P., 5e ét., asc., calme soleil, balcon. Px 1 150 000 F
VALETTE. 45-61-44-37

RUE DE LA PAIX, 60 m²
2 P., 3e asc., calme impeccable 2 400 000 F, 45-61-44-37

Métro LIÈGE POSSIB. LIBÉRAL 128 m², 5 P., 2e ét., asc., balcon cheminées, calme serv., 3 100 000
VALETTE : 45-61-44-37

R. DE LA HUCHETTE
2 P., 40 m², 895 000
PARTENA. 42-66-36-53

STUDIO Rue Vaugirard
bel im. ancien, 5e ét., asc. 370 000 F. 43-20-77-47

AV. KLEBER
Tr. beau 2 P., 63 m² + 14 m², loggia, étage élevé,soleil, vue dégagée
PARKING & CAVE
Prix 2 500 000 F
PGI 40-41-99-99

C. Mont. Id. nv imm stdg murs bur 120 m², ét. el, loué 21 000 HT, asc. loc 2 650 000 F 43-35-18-36

Rue de Milan
Beau 2 pièces de 52 m², t. b. état, 2e étage, bien exposé.
PRIX 980 000 F
Tél. PGI 40-41-99-99

A 1 500 m Paris Sud et 400 m RER B, s/2500 m² terrain, pav. 5/6 P., style ancien bcp charme, s/s. sol, gar. c c gaz. 1 350 000 F
Tél. : 46-65-79-99

Denfert A sas b. imm. 2 p. ent., c., bs., WC, 35 m², B. ét. E-O soleil 630 000 F 43-35-18-36

Locations

92 ANTONY-CROIX-DE-BERNY. 4 PIÈCES, cuisine aménag., salle de douche-lavabo. Chff. central par radiateurs, dans parc arboré. T.B. ÉTAT. Loy. mens. : 4 500 F + charges.
LALEVÉE : 42-37-63-39.

ANTONY
2 min. du RER, centre. Imm. neuf en pierre de taille, grand standing. construction FRANCO SUISSE BATIMENT. Loyer hors charges, park. sous-sol compris, à partir de :
3 PCES, 72 m² 5 930 F
4 PCES, 99 m² 8 417 F
5 PCES, 119 m² 10 500 F
EFIMO : 46-60-63-36 ou 46-60-71-74.

SCEAUX
2 mn. RER ROBINSON. Imm. neuf, grand standing, construction FRANCO SUISSE BATIMENT. Loyer hors charges, parking sous-sol compris, à partir de :
2 PCES, 47,50 m² 4 600 F
3 PCES, 75,50 m² 7 600 F
3 PCES, 75 m² duplex 7 400 F
4 PCES, 110 m² 10 000 F
EFIMO. 46-60-71-74 ou 46-60-63-36.

MADELEINE
BEAU 4 P., 120 m², 5e ét. P. de T., balc., 18 m² 13 000 H. CH PARTENA 47-42-07-43

R. SOLFERINO
Superbe apt de récept., 135 m² d'angle s/gd. balc., 15 500 H C PARTENA 47-42-07-43

16e POMPE
Spacieux, 2 P., balc., 5e étg. 5 760 H. CH PARTENA 47-42-07-43

Dans imm. neuf QUARTIER commerç. du studio au 7 P. (loggias terrasses) livrables immédiat. visite s/place de 14 h à 18 h 30 du lundi au samedi au : 5-7, r. du Fg Poissonnière Ag. MILAN. 42-94-25-16

Val-d'Oise, locaux d'activité à partir de 100 m² location/vente financement conditions exceptionnelles 34-64-15-62

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

pavillons

SURESNES
Pav. 120 m², gd jard. Face parc. Château. Soleil. Calme. Petits travaux. 42-71-23-30.

terrains

ENV. MANOSQUE (04)
1 600 m² plat, vues splendides, tous raccords, clos haies, avec goutte-à-goutte. 5 mn à pied tous commerces. Poss. 2 lots, C.U. 360 000 F.
Tél. : 42-42-95-51, ap. 19 h.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS
et tous services 43-55-17-50.

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

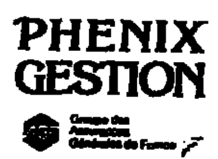
Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
4e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 100 m², 3e étage	18, rue Quincampoix SAGGEL-VENDÔME – 47-42-44-44 Frais de commission	8 000 + 1 581,62 5 760
7e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 45 m², 1er étage	44, av. de Saxe CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	4 180 + 950 3 280
10e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 86 m², 9e étage, parking	1, place Robert-Desnos SAGGEL-VENDÔME – 42-66-61-05 Frais de commission	7 400 975 5 328
12e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 58 m², 8e étage cave, park.	66-68, cours de Vincennes PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	4 945 + 863 3 518
13e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 66 m², 8e étage cave, park.	68, rue de la Glacière PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	5 600 + 510 3 985
F4, 82 m², 4e étage, park.	16, rue des Frères-d'Astier-de-La-Vigerie AGIFRANCE – 45-85-64-15 Frais de commission	6 295 + 922 4 480
14e ARRONDISSEMENT		
F3 77 m² 5e étage, park.	102, avenue du Maine AGIFRANCE – 43-22-23-81 Frais de commission	7 782 + 841 5 538
15e ARRONDISSEMENT		
3-4 PIÈCES 105 m² + balc. 5e étage, possib. park.	17, rue Bausset CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	8 440 + 1 900 8 347
16e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 50 m², RDC	23, bd Flandrin PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	5 400 + 550 3 843
F5. 135 m² 6e étage	51, av. Bugeaud AGIFRANCE – 47-27-44-79 Frais de commission	19 279 + 1 200 13 719
17e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 136 m², + chbre de service 3e étage	9, rue des Dardanelles GCI – 40-16-28-71 Frais d'acte	15 800 + 1 856 604
2 PIÈCES 50 m² + balc. 7e étage	26, rue Boursault CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	4 410 + 760 3 445
20e ARRONDISSEMENT		
5 PIÈCES DUPLEX 131, 87 m² + 36 m² terrasse 7e/8e étage, park.	Av. Gambetta PHÉNIX-GESTION – 40-30-23-27 DIAMANT VERT Honoraires de location	10 945 + 1 318,70 7 788,46
78 – YVELINES		
2 PIÈCES 65 m², RDC cave, park.	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 2 bis, rue de La Rochejaquelein PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	5 400 + 795 3 843
2/3 PIÈCES 65 m² + balc. 1er étage, park.	LE CHESNAY 60-62, rue Moxouris CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	3 250 + 1 200 2 610
VERSAILLES		
3 PIÈCES 75 m², 2e étage possib. park.	35 bis, rue du Mal-Gallieni CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 700 + 900 4 374
92 – HAUTS-DE-SEINE		
STUDIO 56 m², 1er étage park.	BOULOGNE 33-35, rue Anna-Jacquin PHÉNIX-GESTION – 48-25-39-65 Honoraires de location	3 800 + 1 300 2 704,08
2 PIÈCES 56 m², 1er étage cave, park.	SAINT-CLOUD 9, square de l'Hippodrome PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	4 876 + 650 3 470
3 PIÈCES avec 3 chbres récent, 78 m², 2e étage, park.	GARCHES « Domaine de La Verboise » 19, rue des Quatre-Vents SAGGEL-VENDÔME – 46-08-80-36 Commission d'agence	4 600 + 1 327 + 3 312
4 PIÈCES 77 m², 3e étage cave, park.	SURESNES 13, av. Georges-Pompidou SAGGEL-VENDÔME – 46-93-91-46 Frais de commission	4 860 + 1 175 3 499,20
5 PIÈCES 109 m², 4e étage, cave	COURBEVOIE 82, galerie des Damiers SAGGEL-VENDÔME – 46-93-91-46 Frais de commission	5 101 + 1 818 3 673
3/4 PIÈCES 63 m², 8e étage park.	BOULOGNE 229, bld Jean-Jaurès GCI – 40-16-28-71 Frais d'actes	6 000 + 790 310
STUDIO 29 m², + terrasse 19 m² 5e étage, park.	NEUILLY-SUR-SEINE 22, bd du Gal-Leclerc GCI - 40-16-28-68 Frais d'actes	4 000 + 480 275
2 PIÈCES, 59 m², 2e étage, park.	NEUILLY-SUR-SEINE 22, bd du Gal-Leclerc GCI - 40-16-28-68 Frais d'actes	5 600 + 770 330
94 – VAL-DE-MARNE		
3 PIÈCES 74,38 m², 3e étage parking	VINCENNES 35, av. du Petit-Parc PHÉNIX-GESTION – 43-66-58-53 Résidence du Parc Honoraires de location	6 396 + 817 4 551,39
95 – VAL-D'OISE		
Pav. F4 105 m², park.	CERGY 7, allée de l'Albatros AGIFRANCE 34-42-03-10 Frais de commission	6 875 + 260 4 893

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de











VIE DES ENTREPRISES

L'affaire Tuffier en correctionnelle

L'audition des premiers témoins précise les déficits de la charge

La deuxième audience de ce qu'il convient maintenant d'appeler l'«affaire Tuffier» (première faillite retentissante d'une société de Bourse en 1990) s'est tenue, mardi 26 octobre, devant la onzième chambre correctionnelle du Tribunal de Paris, présidée par Olivier Pérusset. L'audience de la veille avait permis aux prévenus de se présenter, d'exposer les faits et de se lancer dans un débat très technique – notamment sur certaines prises en pension effectuées par la charge. Celle de mardi a donné au procès une dimension nouvelle grâce aux premières dépositions de témoins, à charge ou à décharge.

Après avoir longuement disserté sur les différentes opérations de prises en pension et sur leur légalité, se sont successivement exprimés Thibaut de Lambeye, expert-comptable entré chez Tuffier en 1985, qui a présenté sa démission en 1989, et Régis Rousselle, ancien président de la Société des Bourses françaises (SBF) et du Conseil des Bourses de valeurs. Si les arguments avancés par Thibaut de Lambeye – seul témoin à charge – n'ont pas eu l'heur de convaincre le tribunal même si celui-ci avançait que *«la situation de la trésorerie était très souvent déficitaire»* sans pouvoir réellement l'argumenter, ceux avancés par Régis Rousselle ont au moins installé un certain doute, si ce n'est quelques certitudes.

Régis Rousselle s'est attaché à démontrer les relations entre la SBF et la charge Tuffier, Ravier et Py (TRP) à l'époque. Une convention de trésorerie avait été passée entre la SBF et TRP comme avec les autres charges. Celle-ci autorisait aux sociétés de Bourse un découvert technique limité à la fois sur le montant, la durée et l'objet. En novembre 1989, TRP a connu une première crise de trésorerie, puis une autre encore au cours des mois de janvier et de février 1990 qui ont motivé un rappel à l'ordre de la SBF. Le compte a bien fonctionné en mars et avril avant de connaître de nouveaux déboires en mai. Parallèlement, la Société des Bourses françaises avait dépêché une mission d'inspection qui révélait quelques irrégularités sur certaines opérations de prises en pension. La SBF a bien tenté de faire rentrer la charge dans la norme de façon progressive mais, devant le refus d'accepter les diverses propositions élaborées conjointement avec la société de Bourse, l'autorité de tutelle du marché a été contrainte de dénoncer la convention de trésorerie devant l'ampleur du découvert. La SBF, a précisé Régis Rousselle, n'est pas une banque mais une autorité de marché, c'est-à-dire une institution financière spécialisée (IFS) dont l'objet spécifique n'est pas d'avoir une activité de banque.

En refusant de nouvelles facilités de caisse à la charge – ce qui signifiait l'arrêt de son activité – la SBF ne voulait-elle pas «contraindre» l'actionnaire principal de Tuffier, la Caisse centrale des banques populaires, à recapitaliser la charge pour éviter le dépôt de bilan?

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Après l'arrêt définitif des machines

Les salariés licenciés tentent de faire redémarrer l'usine Valisère

GRENOBLE

de notre correspondant

L'une des plus anciennes entreprises grenobloises, Valisère, spécialisée dans la lingerie féminine, a cessé définitivement, mardi 26 octobre, son activité commencée lors de la création de la société, en 1913. Le groupe suisse Triumph International, qui l'avait rachetée, en 1990, a décidé de rapatrier ses fabrications dans son usine d'Obernai (Bas-Rhin), qui emploie 650 personnes, et de délocaliser certaines productions dans les pays du Maghreb. *«Trois ans auront suffi à Triumph pour récupérer la marque Valisère, acquérir la maîtrise de la production et de la création, et enfin liquider l'entreprise»*, explique le secrétaire général de la CGT Isère, Bruno Bouvier.

Valisère, créée par le gantier Perrin, qui perçut très tôt l'avenir du tissu indémaillable lancé aux Etats-Unis, contribua très largement à la notoriété industrielle de Grenoble. La société demeura, pendant longtemps, la principale entreprise de cette cité. En 1950, elle employait près de 3 000 personnes. Ses effectifs diminuèrent lentement, jusqu'à 800 salariés au début des années 80. A plusieurs reprises elle changea de mains : vendue au groupe Poron, spécialisé dans les vêtements d'enfants, puis à Phildar, qui tenta en 1989 de fermer le site grenoblois tout en conservant la marque. Lors de son rachat par Triumph, Valisère employait encore 320 personnes, essentiellement des femmes. Les 90 personnes qui y travaillaient encore, l'été dernier, viennent de recevoir leurs lettres de licenciement.

Ces dernières tentent d'utiliser leur savoir-faire pour créer, dans l'usine, installée à Echirolles (Isère), un atelier de sous-traitance. *«Nous savons que de grands groupes textiles sont à la recherche de sites industriels très qualifiés pour réaliser des productions qu'ils ne souhaitent pas délocaliser»*, déclare le responsable de la CGT. Le groupe Triumph a fait connaître au personnel licencié qu'il était disposé à céder gratuitement les machines arrêtées depuis quelques jours. Les anciens salariés s'efforcent d'obtenir l'appui de la préfecture de l'Isère et du ministère du travail et de l'emploi pour décrocher des contrats et faire redémarrer leur usine. Leurs représentants seront notamment reçus le 2 novembre par la chambre patronale de Lyon.

CLAUDE FRANCILLON

Michelin augmente le capital de sa Manufacture française

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Après les pertes de son groupe, qui se chiffrent à 3,1 milliards de francs au premier semestre, Michelin a décidé d'augmenter le capital de sa Manufacture française (seize sites industriels en France), à hauteur de 2 milliards de francs. La Manufacture a enregistré, elle aussi, une perte dont le montant n'a pas été précisé.

Cette information devait faire l'objet d'une communication au comité central d'établissement, mercredi 27 octobre, à Clermont-Ferrand. Actuellement, le capital de la Manufacture française des pneumatiques Michelin (France) est détenu à 80 % par la Compagnie générale des établissements Michelin, société holding du groupe, les 20 % restants étant détenus par la Compagnie financière Michelin, qui a son siège à Fribourg (Suisse) et qui regroupe toutes les sociétés industrielles étrangères, dont la société nord-américaine.

Selon la direction, c'est pour répondre à *«un besoin pressant de fonds propres indispensables à la Manufacture française des pneumatiques»* que cette recapitalisation a été décidée. Cette augmentation sera faite exclusivement par la Compagnie financière, qui deviendra ainsi l'actionnaire principal de la Manufacture avec 60 % du capital, les 40 % restants étant détenus par la Compagnie générale des établissements Michelin.

JEAN-PIERRE ROUGER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

NOMINATIONS

RENAULT-VOLVO : les instances dirigeantes du groupe se mettent en place. – Pehr G. Gyllenhammar, président du conseil d'administration de Volvo, ne sera plus chargé de *«missions spéciales»* au sein du groupe automobile suédois à compter du 1er janvier 1994, pour se consacrer à sa fonction de président du conseil de surveillance du nouveau groupe Renault-Volvo, dont le PDG sera Louis Schweitzer, président actuel de Renault. Celui-ci présidera le comité de direction dont les affectations des quatre autres membres ont été précisées mardi 26 octobre. Côté suédois : Lennart Jeansson, PDG de Volvo Personvagnar AB (voitures particulières), sera en charge de l'économie et des finances, Karl-Erling Trogen, PDG de Volvo GM Heavy Trucks (poids lourds), aura la responsabilité des poids lourds et des véhicules de transports en commun. Côté français : Philippe Gras sera responsable de la politique produits et de la production et Patrick Faure sera en charge de la stratégie commerciale.

RENAULT : le gouvernement français a nommé les représentants de l'Etat au conseil d'administration de Renault SA. – Le gouvernement français a nommé les administrateurs représentants de l'Etat au conseil d'administration de Renault SA au *Journal officiel*. Certains étaient déjà au conseil d'administration de Renault : il s'agit de Thierry Aulagnon, chef de service à la direction du Trésor, Dominique Balmary, délégué à l'emploi au ministère du travail, Anne-Marie Idrac, directeur des transports terrestres, Jean-Pierre Landau, directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'économie, Didier Lombard, directeur des stratégies industrielles au ministère de l'industrie. Trois autres font leur entrée chez le constructeur automobile : Claude Mandil, directeur de l'énergie et des matières premières au ministère de l'industrie, François Monier, directeur de la prévision et Jean Picq, conseiller à la Cour des comptes.

OPA

DANFOSS INTERNATIONAL : ouverture de l'OPA simplifiée sur Maneurop. – L'offre publique d'achat (OPA) simplifiée du groupe danois Danfoss International sur le groupe Maneurop (réfrigération commerciale et industrielle), a reçu l'aval des autorités boursières. Du 28 octobre au 19 novembre, Danfoss International s'est engagé à se porter acquéreur sur le marché, au prix unitaire de 387 francs, de toutes les actions Maneurop présentées à la vente. Le principal actionnaire de Maneurop, Nord-Est, une holding industrielle contrôlée par Paribas, avait conclu le 18 octobre un accord portant sur la cession de 457 230 actions Maneurop, représentant 53,6 % du capital de cette société au prix unitaire de 387 francs. La cotation de l'action Maneurop, au second marché de la Bourse de Lyon, reprendra jeudi 28 octobre.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 27 octobre ↓ Faible

Pour la troisième séance consécutive, la Bourse de Paris manifestait des signes de faiblesse mercredi 27 octobre dans un marché calme préoccupé notamment par la dégradation du climat social en France. En baisse de 0,27 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,28 %. Aux alentours de 12 h 30, la tendance baissière se confirmait et les valeurs françaises abandonnaient en moyenne 0,5 %. Selon les intervenants, les investisseurs se montrent prudents depuis quelques jours en raison de la situation sociale en France. De plus, remarquaient certains gestionnaires, les taux commencent à monter aux Etats-Unis aussi bien sur le long terme que sur le court terme. Ce mouvement pourrait, s'il s'accentue, freiner la détente des taux en Europe, craignent certains.

Les investisseurs étrangers, acheteurs ces dernières semaines, dans le Sud-Est pacifique, commencent également à s'intéresser au Japon. Pour la filiale française du courtier britannique Warburg, les actions japonaises ne sont pas chères compte tenu du niveau des taux d'intérêt à Tokyo.

Sur les grandes valeurs françaises, les gestionnaires manquent d'idées. En revanche, ils s'intéressent aux «petites» comme le prouve l'engouement actuel pour les introductions sur le second marché.

Le marché semblait bien accueillir les mesures adoptées pour assainir la Banque Hervet avant sa privatisation, le CCF ne perdant que 0,10 % à 287 francs malgré les importantes pertes semestrielles de la privatisable annoncées mardi.

NEW-YORK, 26 octobre = Pause

Wall Street a marqué une pause mardi 26 octobre au lendemain de son dernier record, des prises de bénéfices étant compensées par de bons résultats financiers de sociétés et un léger repli des taux d'intérêt sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance à 3 672,49 points en baisse infime de 1,12 point (- 0,03 %). Les échanges ont été fournis avec quelque 285 millions de valeurs traitées. Les titres en baisse ont été plus nombreux que les actions en hausse : 1 122 contre 917.

Le principal baromètre de Wall Street a perdu jusqu'à une dizaine de points après la publication d'une baisse inattendue (à 59,4 %) de la confiance des consommateurs dans l'économie américaine en octobre. Mais ce repli a été temporaire. *«Le marché semble juste un peu fatigué après la dernière course, il est normal qu'il se repose un peu»*, a indiqué Andrew Brooks, analyste chez Rowe Price Associates. Les analystes continuent toutefois de noter que l'ensemble du marché ne suit pas la performance des valeurs vedettes.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé à 5,98 % contre 6 % la veille.

VALEURS	Cours du 25 octobre	Cours du 26 octobre
Alcoa	70 3/4	68 5/8
ATT	58	58
Boeing	37 3/8	36 5/8
Chase Manhattan Bank	33 1/2	32 7/8
Du Pont de Nemours	48 1/8	47
Eastman Kodak	59	57 7/8
Exxon	66 1/2	66 3/4
Ford	59 3/8	59 5/8
General Electric	96 3/4	96 3/8
General Motors	44 1/2	45 1/2
Goodyear	45 3/8	44 7/8
IBM	44 7/8	46 1/8
ITT	93 1/4	93
Mobil Oil	81 5/8	81 7/8
Pfizer	62 1/2	62 1/8
Schlumberger	61 7/8	62 3/4
Texaco	67 3/4	67 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	143 1/4	146 3/8
Union Carbide	19 5/8	20
United Tech.	64 3/8	62 3/4
Westinghouse	13 3/8	14 1/8
Xerox Corp.	73 1/2	72 1/4

LONDRES, 26 octobre ↓ Repli

Les valeurs ont perdu du terrain, mardi 26 octobre, pour la deuxième séance consécutive à la Bourse de Londres, en raison de prises de bénéfices, de la faiblesse de Wall Street et d'une étude de la CBI (Confédération de l'industrie britannique) montrant un moindre optimisme des entreprises dans la reprise économique. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 19,5 points à 3 165,3 points, soit un repli de 0,6 %. Le volume des échanges est resté moyen avec 587,3 millions d'actions contre 480,7 millions la veille.

La Footsie avait commencé la séance en hausse mais devait vite déchanter avec la publication de l'étude trimestrielle de CBI qui montrait un recul de la confiance des entreprises. Cette étude a servi de prétexte à de nombreux opérateurs pour prendre des bénéfices après les records atteints la semaine dernière. Par ailleurs, la baisse s'est accélérée dans l'après-midi avec l'ouverture négative de Wall Street.

VALEURS	Cours du 25 octobre	Cours du 26 octobre
Allied Lyons	5,92	5,89
BP	3,40	3,36
BTR	3,74	3,69
Cadbury	4,89	4,80
De Beers	13,50	13,63
Glaxo	7,12	6,82
GUS	5,35	5,30
ICI	7,19	7,10
Reuters	16,40	16,58
RTZ	6,78	6,83
Shell	7,06	7,08
Unilever	11,55	11,48

TOKYO, 27 octobre ↓ Sous les 20 000 points

Les valeurs ont nettement perdu du terrain pour la deuxième séance consécutive mercredi 27 octobre à la Bourse de Tokyo, qui a continué à subir le contrecoup des transactions effrénées sur East Japan Railway au deuxième jour de sa cotation. L'indice Nikkei s'est inscrit en clôture en baisse de 184,82 points (0,9 %) à 19 838,78 points, tombant en dessous de la barre des 20 000 points pour la première fois en deux semaines. Le volume des échanges s'est élevé à 270 millions de titres contre 258 millions la veille.

Les autorités boursières ont suspendu la cotation de East Japan Railway à la mi-séance en raison d'un trop important flot d'ordres d'achats, impossible à gérer par l'ordinateur central du marché. Après la suspension, le marché a été affaibli par des ventes éparses de la part des investisseurs étrangers et des arbitragistes, ont indiqué les opérateurs.

VALEURS	Cours du 26 octobre	Cours du 27 octobre
Ajinomoto	1 400	1 380
Bridgestone	1 350	1 380
Canon	1 510	1 480
Fuji Bank	2 390	2 380
Honda Motors	1 610	1 590
Matsushita Electric	1 500	1 480
Mitsubishi Heavy	683	677
Sony Corp.	4 900	4 850
Toyota Motors	1 850	1 840

CHANGES

Dollar : 5,8555 F ↑

Mercredi 27 octobre, le deutschemark remontait à 3,4920 francs au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4810 francs mardi en fin de journée (3,4864 francs cours Banque de France). Le dollar ouvrait à 5,8555 francs sur le marché des changes parisien contre 5,8500 francs la veille en fin de journée (5,8710 francs au cours de la Banque de France).

FRANCFORT	26 oct.	27 oct.
Dollar (en DM)	1,6810	1,6789
TOKYO	26 oct.	27 oct.
Dollar (en yens)	108,61	108,21

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (27 oct.) .... 6 13/16 %-6 15/16 %

New-York (26 oct.) .... 3 1/8 %

BOURSES

	25 oct.	26 oct.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	608,23	609,73
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 227,73	2 210,37

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	25 oct.	26 oct.
Industrielles	3 673,61	3 672,49

LONDRES *(indice «Financial Times»)*

	25 oct.	26 oct.
100 valeurs	3 184,80	3 165,30
30 valeurs	2 395,90	2 381,50
Mines d'or	220,10	218,80
Fonds d'Etat	103,24	103,36

FRANCFORT

	25 oct.	26 oct.
Dax	2 074,39	2 058,72

TOKYO

	26 oct.	27 oct.
Nikkei Dow Jones	20 023,60	19 838,78
Indice général	1 645,31	1 631,95

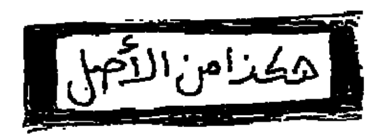
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8500	5,8530	5,8980	5,9030
Yen (100)	5,4066	5,4120	5,4651	5,4728
Ecu	6,6701	6,6766	6,6605	6,6705
Deutschemark	3,4865	3,4880	3,4869	3,4900
Franc suisse	3,9527	3,9574	3,9717	3,9794
Lire italienne (1000)	3,6066	3,6108	3,5873	3,5937
Livre sterling	8,6679	8,6754	8,6891	8,7003
Peseta (100)	4,3640	4,3696	4,3319	4,3406

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 3/8	3 1/2	2 5/16	2 7/16	2 1/4	2 3/8
Ecu	7 3/16	7 5/16	7 1/16	7 3/16	6 7/8	7
Deutschemark	6 7/16	6 9/16	6 5/16	6 7/16	6 1/16	6 3/16
Franc suisse	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 3/16	4 5/16
Lire italienne (1000)	8 1/2	8 3/4	8 7/16	8 11/16	8 1/4	8 1/2
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 5/8	5 3/4	5 7/16	5 9/16
Peseta (100)	9 3/8	9 11/16	9 1/8	9 7/16	8 15/16	9 5/16
Franc français	6 13/16	6 15/16	6 5/8	6 3/4	6 1/4	6 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 27 OCTOBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 8,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : −0,81 % (2192,42)

Règlement mensuel

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
01/08/93	EDF-GDF 3%	5980	5980	—
30/07/93	B.N.P. (T.P)	1080	1085	+0,47
22/10/93	Cr.Lyonnais(T.P.)	1011	1016	+0,49
24/10/90	Renault (T.P.)	2280	2285	+0,22
01/10/93	Rhone Poulenc(T.P)	2540	2531	−0,35
15/07/93	Saint Gobain(T.P.)	1140	1155	+1,32
01/06/93	Thomson S.A (T.P)	1030	1040	+0,97
10/07/93	Accor 1	617	616	−0,16
01/07/93	Air Liquide 1	817	813	−0,49
30/07/93	Alcatel Alsthom 1	775	769	−0,77
28/06/93	Alcatel Cable 1	644	644	—
25/06/93	Alspi 1	385	385	—
12/07/93	AGF(Ass.gle.Fce) 1	728	728	—
21/07/93	Axa 1	1608	1575	−2,05
15/06/90	Bail Equipement 1	48	49,50	+3,13
12/07/93	Bail Invest. 1	1100	1100	—
28/03/93	Bancaire (Cie) 1	550	531	−3,45
15/06/90	Banque Colbert C2	150,50	155	+2,99
21/06/93	Bazar Hot. Ville 2	620	616	−0,65
15/09/93	Berger (M) 2	1228	1218	−0,82
21/12/92	Bertrand Faure 2	487	470	−3,49
15/07/93	BIC 1	1273	1238	−2,75
01/07/92	BIS 1	138,50	135,30	−0,98
—	BNP 1	292,40	290,10	−0,79
15/07/92	Bollore Techno. 1	408,90	410	+0,27
17/05/93	Bongrain 1	2999	2995	−0,13
02/07/93	Bon Marche (Au) 1	633	638	+0,79
30/07/93	Bouygues 1	686	677	−1,31
28/06/93	BSN 1	902	891	−1,22
16/09/93	Canal + 1	1322	1307	−1,13
30/03/92	Cap Gemini Sogeti	172	170,80	−0,70
15/06/93	Carnaudmetalbox 1	206	203,20	−1,36
30/04/93	Carrefour 1	3650	3660	+0,27
10/06/93	Casino Guichard 1	180,40	180	−0,22
10/06/93	Casino Guich.ADP 1	137,50	139,20	+1,24
21/06/93	Castorama Dl (Li) 1	748	744	−0,53
22/06/93	C.C.F. 1	287,20	284,60	−0,91
30/06/91	CCMC-Manugiz(Ly) 2	43,60	43	−1,38
21/06/93	Cegid (Ly) 1	284	290	+2,11
31/07/91	Centrest (Ny) 2	30,80	30,80	—
01/07/93	CEP Communication 1	410	418	+1,95
01/07/90	Cerus Europ.Reun 1	117	118,80	−0,18
28/03/93	Cetelem 1	1163	1148	−1,29
15/09/93	CGIP 1	1323	1325	+0,15
25/06/93	Chargeurs 1	1158	1155	−0,26
30/06/93	Christian Dior	325,10	325	−0,03
28/06/93	CICA (M) 2	470	520	+10,64
30/06/93	Ciments Fr.Priv.B	325	320	−1,54
15/07/93	Clarins 1	468,80	468	−0,34
05/07/93	Club Mediterranee 1	350	349	−0,29
29/06/93	Colas 1	959	949	−1,05
21/09/93	CSF (Papiers)(Ly) 2	555	—	—
15/07/92	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
14/09/93	Comptoir Moder. 1	1634	1615	−1,16
01/07/93	CPR Paris.Reesc. 1	519	528	+1,73
28/06/93	Credit.F.France 1	1241	1232	−0,73
15/09/93	Credit Local Fca 1	461	459	−0,43
01/07/93	Credit Lyonn.CIP 1	730	735	+0,68
01/06/93	Credit National 1	685	674	−1,61
—	CSEE 1	520	523	+0,58
15/07/93	Damart 1	5070	5030	−0,79

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	119,50	6,003
CEPME 8,5% 88 CB	109,50	2,748

[illegible]

Étrangères

[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ceragan Holding	38	38
Champex (Ny)	9	9
CIC Un.Euro.CIP 1	314,10	314,10
C.I.T.R.A.M. (B)	3200	—
Cpt Lyon Alem 2	363	365
Concorde-Ass Risq2	980	1080
Constr.Met.Prov.	11,50	11,50
Credit Gen.Ind.	110	110
Derblay	610	—
Didot Bottin	915	980
Eaux Bassin Vichy	2597	—
Ecia 1	435	430

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ent.Mag. Paris	4600	[illegible]
Eddanie Beghin CI	728	[illegible]
Fide(Fodernofice)2	345	[illegible]
Fondere	364,90	[illegible]
F.I.P.P.	219	[illegible]
Taittinger 1	2381	2400
Tour Eiffel	272	—
Ufiner Cofreth	1781	1721
Vicat 2	431,70	433
Viniex	105	106,80

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.N.I.M. 1	1325	1303
Codetour	331	330
Creeks	142	140
Dauphin OTA	245	242
Devanlay 2	1240	1250
Laber.Dolisos	120	—
Editions Belfond	133	—
Europ Propulsion 2	292	290
Finacor	208,90	209,70
G.I.M. S.A.	780	785
Gravograph	138	135
Guintoli	799	822
Sopra	244	—
TF1-1	525	528
Thermador Hold(Ly)	391,90	389
Unilog	270	280
Vial et Compagnie*	209	209,50

Sicav (sélection) 26 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Energia	398,95	398,80
Epargie	4191,83	4191,83
Eparcourt-Sicav	4433,53	4422,47
Epargne Associat.	26884,32	26360,72
Epargne-Unie	1612,48	1573,18
Eufi Cash capi.	9877,72	9877,72 ◆
Euros Solidarité	1253,47	1241,86
Eurocic Leaders	1308,13	1262,28
Eurodyn	1421,24	1386,58
Euro Gan	7818,32	7517,81
Fonsicav	16480,37	16427,51
France-gan	13728,02	13182,33
Nord Sud Dévelop.	1955,94	1952,04
Obli-Associations	189,39	189,39
Oblicic-Mondial	3180,90	3133,89
Oblicic-Régions	1164,89	1147,77
Oblitur	3484,59	3419,62
Oblig. ttes cat.	213,52	210,36
Oblifion	1788,64	1751,13
Oblisécurité Sicav	14695,14	14695,14
Obliys	527,39	518,80
Oraction	1644,11	1604,01
Paribas Capitalisation	1908,11	1870,51
Paribas Opportunités	151,86	147,24
Univar	284,19	284,19 ◇
Univers Actions	1624,08	1584,47
Univers Obligations	2136,36	2098,53
Valorg	2322,18	2319,84 ◆
Valrea	60394,70	60394,52
Winterthur St-Honoré	275,28	282,78

[illegible]

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 26/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8480	5,8710	5,50	6
Ecu	6,6900	6,6745	—	—
Allemagne (100 dm)	349,7000	348,6400	341	364
Belgique (100 F)	16,0815	16,0660	15,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	311,2800	310,4100	303	324
Italie (1000 lires)	3,6305	3,6225	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	87,0300	86,7900	82	90
Irlande (1 iep)	8,2370	8,2380	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,8940	8,8855	8,25	9,05
Grèce (100 drachmes)	2,4210	2,4320	2,69	3,09
Suisse (100 f)	398,3400	395,8900	389	411
Suède (100 krs)	72,3300	72,3100	68	77
Norvège (100 k)	80,2900	80,1100	76	85
Autriche (100 sch)	49,7070	49,5610	48,70	51,70
Espagne (100 pes)	4,3670	4,3645	4,10	4,65
Portugal (100 esc)	3,3850	3,3700	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4641	4,4377	4,10	4,55
Japon (100 yens)	5,3790	5,4311	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 26/10
Or fin (kilo en barre)	70000	69750
Or fin (en lingot)	69000	69750
Napoléon (20f)	400	398
Pièce Fr (10 f)	365	—
Pièce Suisse (20 f)	400	397
Pièce Latine (20 f)	408	398
Souverain	508	501
Pièce 20 dollars	2440	2438
Pièce 10 dollars	1300	1225
Pièce 5 dollars	725	—
Pièce 50 pesos	2585	2600
Pièce 10 florins	417	415

Matif (Marché à terme international de France)

26 octobre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 146 543

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	128,82	128,24	124,52
Précédent	128,94	128,32	124,66

CAC 40 A TERME
Volume : 49 215

Cours	Oct. 93	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2212	2226	2237,50
Précédent	2224	2238	2252

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

– Robert Demaux
Et tous ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Alberto APONTE-BALZAC,

survenu le 26 octobre 1993, à l'âge de trente-quatre ans.

« Vienne la nuit sonne l'heure

Les jours s'en vont je demeure. »

Selon la volonté du défunt, l'incinération aura lieu le vendredi 29 octobre, à 9 heures, au cimetière du Père-Lachaise (entrée place Gambetta).

– Chambéry. Lyon.

M. Claude Bosser
Et sa fille Anne,
M. Pierre Roesch,
M. et Mme François Vulliod,
M. et Mme Bernard Blanc
et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Bosser,
M. et Mme Michel Marlier
et leurs enfants,
M. Jacques Bosser,
Les familles Roesch, Vionnet, Aulois, Combe, Niermont, Bosser,
Parents, alliés,
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claude BOSSER,
née Catherine Roesch,

survenu à l'âge de cinquante-six ans.

La messe de funérailles aura lieu en la cathédrale Métropole, à Chambéry, le vendredi 29 octobre 1993, à 10 h 30, suivie de l'inhumation, dans l'intimité familiale, au cimetière de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

La défunte repose à la chambre funéraire de La Motte-Servolex, 249, rue du Curé-Jacquier.

M. Claude Bosser,
18, place du 8-Mai-1945,
73000 Chambéry.

– M. et Mme Jacques Engelmann,
M. et Mme Renaud Elzière,
M. et Mme Kai Giortz-Laursen,
M. et Mme Rolando Schinasi,
M. et Mme Charles Elzière,
M. et Mme Paul Elzière,
Leurs enfants et leurs petits-enfants,
Mme Daniel Schlumberger,
ses enfants, ses petits-enfants et son arrière-petite-fille,
Les familles Elzière, Durand-Gasselin,
Parentes et alliées,
Et ses innombrables amis de tous âges et toutes nationalités,
sont bien tristes d'annoncer la mort, le lundi 25 octobre 1993, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

Mme Jean ELZIÈRE,
née Claude Durand-Gasselin,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, tante, grand-tante, arrière-grand-tante et amie.

Un service religieux aura lieu le 28 octobre, à 11 heures, au temple de l'Eglise réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e.

9, rue Férou,
75006 Paris.

– Natacha Michel et Pierre Giraud,
Sylvain Lazarus,
Lydia Michel,
Antoinette Lazarus,
Jeanne Giraud,
ont l'immense douleur de faire part de la mort accidentelle de leur fils et petit-fils,

Victor LAZARUS-GIRAUD,

survenue le 24 octobre 1993, dans sa vingt et unième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de son grand-père, André Michel, le 29 octobre, à 10 h 15.

Parents, proches et amis se réuniront à l'entrée du cimetière, boulevard Edgar-Quinet.

19, villa Santos-Dumont,
75015 Paris.
15, rue Victor-Marquigny,
94250 Gentilly.

– Mme Jean-Paul Cachera,
son épouse,
Charles et Laura Cachera,
Jean-Baptiste et Nathalie Cachera,
Géraldine Cachera,
ses enfants,
Félix et Margaux,
ses petits-enfants,
ont l'immense chagrin de faire part du décès du

docteur Jean-Paul CACHERA,
professeur à l'université Paris-XII,
chirurgien de l'hôpital Henri-Mondor,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 25 octobre 1993.

Il a rejoint, dans la Maison du Père, sa fille

Aline,

décédée le 5 janvier 1989.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 octobre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-Bellevue, avenue du Maréchal-Gallieni, à Meudon (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, rue Marcel-Allegot,
92190 Meudon.

– Le président de l'université Paris-XII-Val-de-Marne,
Les membres du conseil de gestion,
Et le doyen de la faculté de médecine de Créteil,
Le personnel enseignant de la faculté de médecine de Créteil,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 25 octobre 1993, de

M. le professeur
Jean-Paul CACHERA,
professeur des Universités,
praticien hospitalier,
chef du service
de chirurgie thoracique et cardiaque
de l'hôpital Henri-Mondor,
chevalier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier de l'ordre national
de la Légion d'honneur.

Le doyen.

– Le professeur Daniel Loisance,
directeur de l'Unité de recherche associée CNRS « Thérapeutiques substitutives du cœur et des vaisseaux » et du Centre de recherches chirurgicales Henri-Mondor,
Les chirurgiens chercheurs,
Les chercheurs,
Les techniciens,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la grande douleur de faire part du décès du

professeur Jean-Paul CACHERA,
directeur honoraire
du Centre de recherches chirurgicales
Henri-Mondor,
directeur du groupe de recherche
de l'Association Claude-Bernard.

CHU Henri-Mondor, Créteil.

– Le professeur Daniel Loisance,
Les médecins,
Et tout le personnel du service de chirurgie cardiaque et thoracique du CHU Henri-Mondor,
ont la grande douleur de faire part du décès de leur patron, le

professeur Jean-Paul CACHERA,
chef de service.

CHU Henri-Mondor, Créteil.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur général,
Et le président de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris,
Le président de la commission de surveillance,
Le directeur,
Et le président du comité consultatif médical de l'hôpital Henri-Mondor, à Créteil,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 25 octobre 1993, de

M. le professeur
Jean-Paul CACHERA,
professeur des Universités,
praticien hospitalier,
chef du service
de chirurgie thoracique
et cardio-vasculaire
de l'hôpital Henri-Mondor,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
officier de la Légion d'honneur.

(Lire page 13.)

– Plancher-les-Mines. Paris. Antibes. Buenos-Aires.

Mme Maria Guigo,
née Mendez,
son épouse,
Ses enfants, Bernabé, Hernán et Joaquim,
M. et Mme Marie-Joseph Guigo,
ses parents,
M. Michel Guigo,
son frère,
Les familles Guigo, Noëll, Mendez, Cretin, Petit,
ont la grande douleur de faire part du décès accidentel, le lundi 18 octobre 1993, en Haute-Saône, à l'âge de trente-neuf ans, de

M. Denis GUIGO,
ingénieur civil des Mines,
ethnologue-chercheur (CNRS-CRG),
récemment chargé de mission
pour l'insertion au conseil général
du Territoire-de-Belfort.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité, le mercredi 20 octobre 1993, en l'église de Plancher-les-Mines (Haute-Saône).

L'inhumation a eu lieu à Plancher-les-Mines.

13, rue de Fresse,
70290 Plancher-les-Mines.
32, boulevard Diderot,
75012 Paris.

– Françoise, Paul et Ariane,
ont le regret de faire part du décès de leur père,

André LE JUGE DE SEGRAIS,
né le 11 juin 1910,
secrétaire de la Conférence
de l'ordre des avocats.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 2 novembre 1993, à 14 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

150, rue de Rivoli,
75001 Paris.

– Nathalie Fustier,
sa compagne,
Antoine SALAGNON,
son fils,
profondément bouleversés, font part de la disparition de

Jean-Michel.

« Le Sud, le Sud », et ce cri d'allégresse résonne toujours de mille promesses.

Remerciements

– Mme Y. Raoux,
très émue par les regrets exprimés au décès de son mari, ainsi qu'à son propre chagrin, exprime ses profonds remerciements à tous les amis qui ont connu et estimé son époux,

Paul RAOUX.

Avis de messes

– Ses lecteurs,
Ses amis,
Ses confrères,
vous invitent à vous unir d'intention à la messe qui sera célébrée le samedi 6 novembre, en l'église Saint-Eustache, à Paris, à 18 heures, à la mémoire de

Marie SUSINI,
romancière.

Anniversaires

– Le 28 octobre 1984,

Alain GUEZ,
docteur en physique,

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, tél. : 42-71-68-19, jeudi 28 octobre 1993, à 20 h 30, Henri Minczeles de retour de Vilnius : « Y a-t-il encore une Jérusalem de Lituanie ? »

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur
de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur
des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

AUTOMOBILE

Les coréennes sont là

Les voitures coréennes (du sud) qui sont, il faut bien le dire, les japonaises des Japonais, s'installent en France, tout doucement et l'air de rien, sur un marché qui n'en demandait pas tant. La marque Hyundai a précédé, dans l'affaire, les Kia. Si Hyundai est importé par Sonauto, qui représente déjà dans l'Hexagone, Porsche, Chrysler, Mitsubishi et d'autres firmes à deux et quatre roues, Kia, la très nouvelle venue qui a bénéficié des compréhensions de l'Etat français en matière de quotas à la suite du succés du TGV au pays du matin calme, dépend de TKM Motors. Il s'agit là d'une société du groupe Inchcape-France, qui importe par ailleurs les voitures Mazda. Aussi ne faudra-t-il pas trop s'étonner que dans les Hyundai on trouve des éléments mécaniques de Mitsubishi et dans les Kia des moteurs directement inspirés par Mazda.

Quoi qu'il en soit et bien que puisse paraître compliquées les choses, ce qui importe – c'est le cas de le dire – est de savoir si ces voitures, au demeurant intéressantes au moins au niveau des tarifs, apportent quelque chose de vraiment nouveau dans le paysage automobile européen. Autant le dire tout de suite, cela n'apparaît pas évident.

Dans la gamme Hyundai, déjà représentée par un 1 300 cm³, un 1500 cm³ à carburateur et un autre à injection, il faut mettre à part une Sonate de 2 litres de cylindrée et 16 soupapes (1997 cm³ et 10 CV fiscaux) à quatre cylindres et 139 ch de puissance au moteur. Il s'agit là d'une berline vraiment agréable à mener qui ne souffre d'aucun défaut majeur de comportement, même à haute vitesse, et qui délivre, au son, des harmonies que tous les amoureux des moteurs qui tournent rond aimeront. Seule, Alfa Romeo pourrait faire mieux dans ce domaine. Cette 2 litres peut être envisagée avec un simple ou double arbre à cames. Le tout est alerte, et l'accumulation des équipements en série qui passe par le coussin anti-chocs (côté conducteur) et autre ABS, radio à quatre HP et volant réglable etc. ne manquera pas de tenter les indécis (119 500 francs). Chez Ford qui a senti le danger, on multiplie aussi à l'heure actuelle les éléments d'équipements.

Chez Kia, on voit les choses plus modestement. Du même coup, les prix en profitent qui mettent une Sephia directement en concurrence avec les modèles les plus familiers de la production européenne. Pour l'essentiel là aussi et surtout, l'équipement peut faire la séduction bien qu'il soit en base plus modeste qu'on pourrait le penser. Véhicule bruyant, relativement endormi malgré un 1 600 cm3 à arbre à cames donné pour 80 chevaux au moteur, le freinage à disques et tambours (à l'arrière) n'offre pas tout ce que l'on pourrait attendre de lui. Les prix constitueront l'essentiel de son attrait (de 64 990 francs à 78 990 francs). Pour les constructeurs européens, il reste que, devant l'augmentation grandissante de l'infidélité des automobilistes à une marque donnée, ce type de véhicule, généralement garanti pour trois ans, peut faire basculer un choix.

CLAUDE LAMOTTE

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6158

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	■								
II									
III									
IV				■					■
V					■				
VI						■		■	
VII				■					
VIII		■				■			
IX			■	■					
X									
XI					■		■		■

HORIZONTALEMENT

I. Ne doivent pas être oubliés à l'embarquement. – II. Parfois tenue par une demoiselle. – III. Lettres d'autrefois. – IV. Boisson. Un petit mammifère. – V. Mauvaise, elle peut être une preuve d'affection. Fixa un œil. – VI. Aujourd'hui, c'est surtout la petite qui est redoutée. – VII. Donnait de mauvais conseils. Un vieux bâtiment. – VIII. Pas de très bon goût. Homère y mourut. – IX. Adverbe. Petite quantité de liquide. – X. Point du jour. – XI. Antique héros.

VERTICALEMENT

1. Une dame qui vaut un as. – 2. Autrefois, on pouvait compter sur lui. Une puissance pour les gnostiques. – 3. Difficiles à cacher. Démonstratif. – 4. Station étrangère. Lie. Pronom. – 5. On y fit la noce. Est levé pour élargir. – 6. En Savoie. Une fille devenue belle. – 7. Doit être bonne quand on attaque. – 8. A bien en main. Sont distribués avant de jouer. – 9. Possessif. Rendus polis.

Solution du problème n° 6157

Horizontalement

I. Costumes. – II. Découragé. – III. Identités. – IV. Vêla. Art. – V. Otalgie. – VI. Sati. Réer. – VII. Il. Ne. – VIII. Bicéphale. – IX. Lai. Ni. – X. Estivante. – XI. Ere. Est.

Verticalement

1. Divisibles. – 2. Cède. Alias. – 3. Ocelot. Cité. – 4. Sonatine. Ir. – 5. Tut. Epave. – 6. Uri. Lr. – 7. Matage. Anne. – 8. Egérie. Lits. – 9. Sesterce. Et.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

Moins de nuages au nord. – Du Languedoc-Roussillon au sud de la Garonne, le ciel sera très nuageux à couvert toute la journée, avec des ondées locales, des pluies plus marquées sur les Pyrénées-Orientales. Le vent d'autan soufflera à une vitesse de l'ordre de 30 km/h.

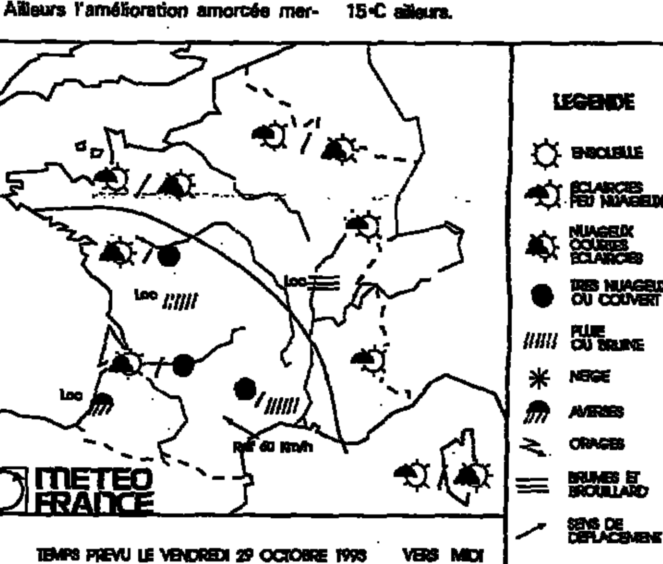
Près des côtes de Provence et de la Côte d'Azur, les nuages bas ne se lèveront pas et le vent soufflera de l'est avec des rafales atteignant 60 km/h.

En Corse, les éclaircies seront entrecoupées d'averses. De la Bretagne aux Charentes, au Massif Central et aux Alpes du Sud, la journée sera bien ensoleillée avec une tentative de débordement des nuages méridionaux sur les Charentes et le sud de l'Auvergne.

Ailleurs l'amélioration amorcée mercredi se confirmera, surtout au sud de la Seine. La matinée sera encore nuageuse, avec des brumes, voire des brouillards en Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes parfois persistants dans les vallées mais du soleil au-dessus de 1 000 mètres. L'après-midi, les éclaircies se développeront et deviendront belles.

Les températures minimales seront localement voisines de 0 degré de l'Alsace et de la Lorraine à Rhône-Alpes, au Centre et au Limousin. Ailleurs elles varieront de 3 degrés à 9 degrés.

Les maximales atteindront 7 à 10 degrés dans le Nord-Est, 15 à 10°C dans les régions méridionales 16 à 18°C sur les Charentes et le Limousin, 11 à 15°C ailleurs.





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 27-10-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 26-10-1993 à 18 heures TUC et le 27-10-1993 à 6 heures TUC

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	19	9	N
BIARRITZ	12	3	B
BORDEAUX	13	3	B
BOURGES	10	5	C
BREST	12	9	C
CAEN	10	10	C
CHERBOURG	11	11	C
CLERMONT-FER.	7	5	C
DIJON	9	4	D
GRENOBLE	11	6	C
LILLE	11	9	C
LIMOGES	9	3	D
LYON	8	6	C
MARSEILLE	17	6	N
NANCY	9	4	C
NANTES	12	6	D
NICE	20	11	N
PARIS-MONTS.	10	8	C
PAU	13	4	B
PERPIGNAN	13	6	C
POINTE-A-PITRE	32	24	D
RENNES	11	10	C
ST-ETIENNE	7	5	C
STRASBOURG	9	5	C
TOULOUSE	11	3	B
TOURS	11	5	N

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	23	16	C
AMSTERDAM	13	7	P
ATHÈNES	25	18	N
BANGKOK	34	26	N
BARCELONE	17	15	P
BELGRADE	13	1	D
BERLIN	9	5	P
BRUXELLES	10	8	P
COPENHAGUE	8	4	B
DAKAR	–	–	–
GENÈVE	9	6	C
ISTANBUL	20	16	N
JÉRUSALEM	30	19	N
LE CAIRE	32	19	D
LISBONNE	17	10	D
LONDRES	12	9	C
LOS ANGELES	22	14	D
LUXEMBOURG	7	4	N
MADRID	8	6	P
MARRAKECH	21	13	D
MEXICO	23	13	N
MILAN	16	7	C
MONTRÉAL	12	-1	N
MOSCOU	1	-1	[illegible]
NAIROBI	26	15	D
NEW-DELHI	31	15	D
NEW-YORK	19	11	P
PALMA-DE-MAJ.	18	11	P
PÉKIN	16	10	C
RIO-DE-JANEIRO	21	[illegible]	C
ROME	22	12	D
HONGKONG	28	22	D
SÉVILLE	19	12	N
SINGAPOUR	32	26	D
STOCKHOLM	11	4	N
SYDNEY	24	14	N
TOKYO	20	12	D
TUNIS	24	16	C
VARSOVIE	6	5	C
VENISE	16	8	C
VIENNE	8	6	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ÉCHECS : le championnat du monde FIDE. – Anatoli Karpov et Jan Timman ont fait nul, lundi 25 octobre, dans la dix-huitième partie du championnat du monde d'échecs organisé par la Fédération internationale des échecs. Karpov, qui mène désormais au score par 11,5 points à 6,5, n'a plus besoin que d'un point pour décrocher le titre mondial.



RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 27 OCTOBRE

TF 1

14.35 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Invitée : Marc Jolivet.
19.50 Le Bébête Show (et à 23.50).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Spécial séries télévisées.
22.45 ▶ Documentaire : Décisions secrètes. Ce soir, le pape est venu de l'Est.
23.55 Journal et Météo.
0.05 Série : Passions.
0.30 Série : Intrigues (et à 1.40).
1.00 TF 1 nuit.
1.05 Documentaire : Histoires naturelles Le Championnat de pêche à Quiberon ; La nature et le Coran ; Tous en Seine.

FRANCE 2

15.40 Variétés : *La Chance aux chansons.* Surprise-partie chez Mylène Demongeot.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Série : L'Instit. Concerto pour Guillaume, de Jacques Ertaud.
22.30 Documentaire : Chroniques de l'hôpital d'Armentières. De Daniel Karlin (7e chronique).
23.30 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit.
0.50 Court métrage : *Histoire courte.* La Petite Amie d'Antonio.

Les interventions à la radio
RTL, 18 heures : Pierre Giacometti (BVA).
RTL, 19 h 20 : Débat : Les Français et leur logement », avec Hervé de Charette, ministre du logement (« Le téléphone sonne »).

1.15 Magazine : Bas les masques (rediff.).

FRANCE 3

14.45 Magazine de Sénat.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Outils de nos ancêtres*, de Jean-Noal Mouret.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Magazine : *La Marche du siècle.* Communisme et nationalisme : deux nouveaux dangers à l'Est ? Invités : Hélène Carrère d'Encausse, historienne, membre de l'Académie française ; Iouri Afanassiev, historien, recteur de l'université des sciences humaines à Moscou ; Michel Foucher, géopolitologue, directeur de l'observatoire européen de géopolitique ; Reportages : Y-a-t-il un *Etat russe ?*, de Bernard Vaillot, Bertrand Lachat et Marina Iakouchkine ; *Violence en Georgie*, de Pascal Richard et Simon Ross : *Démocratie polonaise*, d'Agniezka Deniau.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.10 Téléfilm : Le Crépuscule des vampires. De John McBride.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche.
— *En clair jusqu'à 21.00* —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Rediffusion de l'émission avec Alain Souchon.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Pensées mortelles. ■ Film américain d'Alan Rudolph (1991).
22.35 Flash d'informations.
22.45 Cinéma : L'Amant. ■■ Film franco-britannique de Jean-Jacques Annaud (1991) (v.o., dernière diffusion).
0.35 Cinéma : La Semaine du sphinx. ■■ Film italien de Daniele Luchetti (1989) (v.o.).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Documentaire : Une pièce pour vivre. (rediff.).
17.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte (rediff.).
18.50 Chronique : *Le Dessous des cartes.* De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Série : Assaulted Nuts.
19.30 Court métrage : Plan séquence. De Cyril Meunier.
19.35 Magazine : Mégamix. Joseph Racaille, Ministry, Django Reinhardt, Frank Black, Blanca Li, Caetano Veloso, Gilberto Gil.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Musicarchive. De Christian Labrande. Marian Anderson.
21.15 Opéra : Œdipus Rex. De Jean Cocteau, d'après Sophocle. Musique d'Igor Stravinsky. Avec Philip Langridge, Jessye Norman, Min Tanaka, Bryn Terfel, Harry Peeters, Robert Swensen, Michio Tatara, Kayoko Shiraishi, la Chorale Shinu-Kai, les Tokyo Opera Singers, l'Orchestre Saito-Kinen, dir. : Seiji Ozawa.
22.15 Documentaire : Prometeo, de Luigi Nono. De Norbert Beilharz.
23.00 ▶ Cinéma : El Cochecito. ■■ Film espagnol de Marco Ferreri (1959) (v.o.).

M 6

15.40 Magazine : E = M 6.
16.10 Magazine : Flashback. L'Année 1968 *bis*. Caned Heat, Michel Polnareff, Julie Driscoll, Aphrodite Childs, Janis Joplin, Jimi Hendrix.
16.35 Magazine : Fax'O (et à 1.00). Présenté par Olivier Cachin. Interviews : FFF, Earth, Wind & Fire ; Peter Gabriel.
17.10 Variétés : Multitop.
17.40 Série : L'Etalon noir.
18.10 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6. La peau de poisson se porte bien.
20.45 Magazine : Etat de choc. Présenté par Stéphane Paoli. Tragédie à Clairvaux ; Pirates de la route ; Les nuit de la pleine lune ; La traque.
22.35 Téléfilm : Seule face au crime. De Michael Switzer.
0.15 Magazine : Emotions.
0.45 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Il court, il court, le français. Avec Alain Rey.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Premiers regards sur un Nouveau Monde : les Etats-Unis ou l'Amérique telle qu'ils l'ont vue (3).
22.40 Les Nuits magnétiques. Paris dans tous les sens (2).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Munich) : Mise Eire, de O'Riada ; Concerto pour piano et orchestre, de Field ; Symphonie irlandaise, de Harty, par l'Orchestre de la radio-télévision d'Eire.
23.09 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Des paillettes dans l'abbatiale

GUY BEDOS nous attendait à 20 h 30, sur ARTE. Guy Bedos ? Sur ARTE ? Eh oui. Tout arrive, même des vedettes sur ARTE. Dieu sait que la chaîne culturelle, à sa naissance, l'avait juré : jamais on ne la prendrait en flagrant délit de racolage. Elle portait dans ses gènes le mépris de l'audience, un mépris orgueilleux, blindé. Mais voilà : on a beau ne pas percevoir un sou de recettes publicitaires, les scores, les maudits scores, inondent la presse, les radios, les « professionnels de la profession », créent un climat auquel on n'échappe pas. En arrivant au bureau, le président d'ARTE doit lire chaque matin de la compassion dans les regards de ses secrétaires. Combien hier soir ? 0,6 % ? 1,25 % ? Sans oublier qu'il se trouve toujours un député pour chercher un petit succès de tribune avec le rapport coût-audience d'ARTE. Comment, à la longue, accepter cette réputation de la chaîne qui ne parle à personne, ou presque ?

Pour façonner l'émotion, on n'avait donc reculé devant rien. On admira des photos d'enfance de Bedos, qui avait été un fort beau bébé. L'humoriste découvrit en même temps que nous le témoignage enregistré d'un ami d'école. Il raconta avec une pudique émotion la mort de son autre ami Desproges. *« Mais c'est « Sacrée soirée »* ! s'exclama-t-il soudain avec un effarement amusé. Ne manquaient en effet que les retrouvailles lacrymales avec le vieux copain, et le jeu-concours en partenariat avec un magazine de programmes (question : combien de fois Guy Bedos a-t-il rencontré François Mitterrand en douze ans ? Premier prix : deux places pour la *Résistible ascension d'Arturo Ui*).

A contempler ces quelques timides paillettes ainsi accrochées aux ogives de l'abbatiale, on reconstituait aisément la genèse des festivités. Les responsables d'ARTE, on le devine, avaient dû s'interroger sur les règles mystérieuses du fonctionnement de la machine à audience. Ils avaient foncé droit à TF 1. Et ils y avaient découvert l'immuable recette de la potion magique : 1) des vedettes ; 2) de l'émotion.

Soudain, au détour de l'émission, surgirent des marionnettes, *« équivalents allemands des « Guignols de l'info » et du « Bébête Show »*, expliqua le présentateur Daniel Leconte. Les marionnettes représentaient deux garde frontières. On comprit vaguement qu'il était question des étrangers, de l'extrême droite. Et ce fut tout. Le sketch était-il xénophobe ou antiraciste ? Plutôt « Guignols » ou plutôt « Bébête Show ? » Ni Bedos ni Daniel Leconte ne semblèrent le saisir mieux que nous. Mais cette étrangeté même était terriblement attirante. Les Allemands rient donc ? Mais de quoi ? Jusqu'où ? De quoi s'interdisent-ils de rire ? Mille questions naissaient soudain, mais on était déjà passé à autre chose. Car ARTE avait aussi découvert le rythme !

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 28 OCTOBRE

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce.
7.00 Journal.
7.20 Dessin animé : Transmutazors (et à 8.25).
7.25 Club Dorothée vacances.
8.30 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée vacances.
11.25 Feuilleton : Santa Barbara.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Bruno Peyron.
19.50 Le Bébête Show (et à 0.50).
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Trafic infos.
20.50 Série : Navarro. Les Chasse-neige, de Nicolas Ribowski.
22.30 Magazine : Leçon d'amour. De Bernard Bouthier avec la participation de Christian Spitz. Garçons et filles ; Propos de corps ; les fesses des hommes ; L'amour dans le monde : l'Afrique ; L'amant idéal ; Histoires de lingerie.
23.40 Feuilleton : La Mafia 2. De Damiano Damiani (2e épisode).
0.55 Journal et Météo.
1.05 Série : Côté cœur.
1.30 TF 1 nuit (et à 2.05, 3.05, 4.05, 4.40).
1.40 Série : Passions.
2.10 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie. La Rivière enchantée.
3.10 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.10).
4.10 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.45 Musique.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Magazine : Matin bonheur. Invité : Loïck Peyron, à la veille de son départ pour « la Route du café » .
10.25 Série : L'Equipée du Poney-Express.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.55 Jeu : Pyramide (et à 4.40).
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.55 Loto, Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : Les deux font la paire.
15.35 Tiercé, en direct d'Evry.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Surboum chez les yé-yé. Avec Annie Philippe, Monty, Claudine Coppin, Hervé Vilard, Sylvie Vartan, Michel Orso, les Vagabonds, Richard Antony.
16.50 Jeu : Des chiffres et des lettres. Animé par Laurent Romejko.
17.10 Magazine : Giga. Avec les séries : Goal ; L'Annexe ; Promo 96.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.40).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Présenté par Paul Nahon et Bernard Benyamin. Venezuela : la loi du silence, d'Eric Perrin et Didier Dahan ; Le marché de la mort, d'Arnaud Hamelin, Pierre-Marie Bernoux et Gadh Charbit.
22.25 Divertissement : Juste pour rire. Présenté par Elie et Dieudonné. Les meilleurs moments du Festival de Montréal. Avec Popeck, Pierre Palmade, Alex Métayer, Michel Boujenah, Michel Leeb, Lilia, Roland Magdane, Muriel Robin, François Silvant, Smaïn, Jacques Villeret.
23.30 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. En direct de Marseille pour la Fiesta des docks.
0.55 Téléfilm : Les Soins meurtriers.
2.20 Le Magazine de l'emploi (rediff.).
3.25 Magazine : Mascarines (rediff.).
4.25 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service. Présenté par Brigitte Vincent.
7.15 Bonjours les petits loups. Muppet Babies ; Bonjour les bébés ; Kimboo ; Les Histoires du père Castor.
8.00 Les Minikeums. Les Entrechats ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Denver ; Dinosaures ; Roger Ramjet ; Docteur Doogie.
11.40 Espace entreprises : L'Homme du jour.
11.45 La Cuisine des mousquetaires. Spécial Christian Petit. Cassolettes d'escargots au roquefort ; civet de lotte au faugère.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Présenté par Marie-Dominique Montel. Spécial bilan des cas résolus grâce à l'émission.
13.30 Série : Les Mystères de l'Ouest.
14.20 Série : La croisière s'amuse.
15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot. Invité : Frédéric François.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Grenoble à l'occasion des Six Jours cyclistes et de la rencontre de rugby France-Australie.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. Présenté par Olivier Barrot. *La Claire Lumière du jour*, d'Anita Desai.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Cinéma : La Couleur pourpre. ■■ Film américain de Steven Spielberg (1985).
23.25 Journal et Météo.
23.55 Cinéma : Saïgon, l'enfer pour deux flics. □ Film américain de Christopher Crowe (1987).
1.35 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Cheng.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. Corentin.
— *En clair jusqu'à 8.10* —
7.50 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
8.10 Documentaire : L'Arbre et les Fourmis. De Jean-Yves Collet.
9.05 Cinéma : Par une nuit de clair de lune. ■ Film italien de Lina Wertmuller (1989).
10.50 Flash d'informations.
10.55 Téléfilm : Meurtre dans les hautes sphères. De John Byrum.
— *En clair jusqu'à 13.35* —
12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. Banc d'essai : Les algues en frais ; L'accoucheuse d'écriture ; J'ai appris à lire à l'âge adulte.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Hot Spot. ■■ Film américain de Dennis Hopper (1990).
15.40 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
16.05 Cinéma : Amazon. ■ Film finlandais de Mika Kaurismaki (1990).
17.35 Documentaire : Les Allumés... Toupie or not toupie, de Diego Garcia-Moreno.
18.00 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.
— *En clair jusqu'à 20.30* —
18.30 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Rediffusion de l'émission avec Alfredo Arias du 18-9-93.
20.15 Sport : Football. Auxerre-Cannes. Match de 15e journée de championnat de France de D1, en direct ; à 20.30, coup d'envoi.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Rocketeer. ■■ Film américain de Joe Johnston (1991). Avec Bill Campbell, Jennifer Connelly, Alan Arkin (v.o.). *Scènes d'action, péripéties rocambolesques et mise en scène spectaculaire.*
0.20 Cinéma : Sexes faibles. □ Film français de Serge Meynard (1992).
1.45 Documentaire : Florilegio ou le cirque à l'italienne.
2.35 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Cinéma : Chère Elena Sergueïevna. ■ Film soviétique d'Eldar Riazanov (1988, v.o., rediff.).
19.00 Série : Assaulted Nuts.
19.30 Documentaire : Lalala Human Sex Duo nº 1. De Bernar Hébert.
19.40 Documentaire : Danser pour vivre. De Claudia Wilke. *La thérapie par la danse selon Trudi Schoop.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Du temps que les surréalistes avaient raison. Soirée proposée par Michel Pamart et Dominique Rabourdin.
20.41 Introduction. Lecture de textes surréalistes.
20.50 ▶ *Cinéma : L'Age d'or.* ■■■ Film français de Luis Bunuel (1930). Avec Gaston Modot, Lya Lys, Max Ernst.
21.55 Documentaire : Souvenirs de l'Age d'or.
22.25 Documentaire : Gros Plan Dali.
23.00 Documentaire : Marcel Marien, l'imitation du cinéma.
23.10 Documentaire : Breton par Breton.
0.05 Documentaire : Le Surréalisme après Breton.
0.30 Documentaire : Voyage à travers le Grand Verre.

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Aurélie (et à 8.05). Emission présentée par Aurélie Berry.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.15, 6.30).
10.55 Série : Cagney et Lacey.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 M 6 Kid.
14.45 Magazine : Destination vacances. Vidéofan : Téléphone.
17.10 Variétés : Multitop.
17.40 Série : L'Etalon noir.
18.10 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Météo 6.
20.50 Cinéma : Les Sous-doués en vacances. □ Film français de Claude Zidi (1981). Avec Daniel Auteuil, Guy Marchand, Charlotte de Turckheim.
22.40 Téléfilm : Le Syndrome de la pleine lune. De Bill Crain, avec David Carradine, Craig Wasson. *Suspense.*
0.10 Informations : Six minutes première heure.
0.20 Magazine : Fréquenstar.
2.30 Rediffusions.

Les interventions à la radio
France-Inter, 7 h 45 : Valéry Giscard d'Estaing (« Spécial petit déjeuner »).

FRANCE-CULTURE

20.30 Ecritures pour marionnettes. Le Guignol au gourdin, de Federico Garcia Lorca.
21.30 Profils perdus. Rudolf Steiner (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Paris dans tous les sens (3).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Sarah Kofman (Explosion 2 : les enfants de Nietzsche).
0.50 Musique : Coda. Le Nil, des sources au delta (9).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 octobre à Munich) : Sinfonietta, de Papandopulo ; Concerto pour cor et orchestre, de Baranovic ; Mageia, de Kelemen ; Sucana Polja, de Bersa ; Simfonijsko Kolo, de Gotovac, par l'Orchestre philharmonique de Zagreb, dir. Milan Horvat.
23.09 Ainsi la nuit. Quintette pour piano et cordes en la majeur op. 114, de Schubert ; Divertissement pour flûte, violon et violoncelle nº 3 en sol majeur, de Haydn.
0.00 L'Heure bleue. Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat. Concerts et clubs : Ray Charles à Paris en 1961 ; Thème et variations : The World Is Waiting For The Sunrise.

AU JOUR LE JOUR

Droit d'asile

Le Parti socialiste est particulièrement attaché au droit d'asile. Il devait le confirmer, à l'Assemblée nationale, en votant contre le projet de révision constitutionnelle réformant l'exercice de ce droit en France. Le président de la République y a donné son accord? Il n'importe!

Proclamé par la Révolution française, l'asile offert sur le territoire de la République aux combattants de la liberté est un principe inviolable aux yeux des socialistes. Ils n'acceptent pas de voir transformer en une simple possibilité d'accueil le droit, pour les victimes d'atteintes aux libertés, de trouver refuge sur le sol français. L'obligatoire deviendrait facultatif.

Le PS ne parle pas en l'air. Michel Rocard a annoncé que la liste qu'il conduira aux élections européennes sera une terre d'asile... pour les femmes. La présence de femmes parmi les candidats aux élections n'était, au PS, que facultative. Elle devient obligatoire. Siéger dans la minorité rend sensible aux aspirations des minoritaires.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Danger sur le franc

Les marchés financiers jouent à nouveau contre le franc. La tension internationale créée par la France sur le GATT n'est, pour Lionel Stoléru, sans doute pas étrangère à ces comportements *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Géorgie : la victoire de M. Chevardnadze

Après avoir repris, en quelques jours, toutes les positions conquises par les partisans de l'ancien président Zviad Gamsakhourdia, les troupes gouvernementales géorgiennes, favorables à Edouard Chevardnadze, et désormais soutenues par la Russie, ne sont plus maintenant qu'à une dizaine de kilomètres de Zougdidi, la capitale de la Mingrélie, où s'est réfugié l'ancien président *(page 3)*.

Les naturalisations suspectes du Nicaragua

Confronté aux révélations en chaîne sur la présence de terroristes – anciens militants des Brigades rouges italiennes notamment, – le Nicaragua s'apprête à réviser les dossiers de plus de neuf cents personnes naturalisées sous le gouvernement de Daniel Ortega pour la plupart *(page 6)*.

POLITIQUE

L'examen du projet de loi sur le droit d'asile

Les députés ont entamé l'examen du projet de loi constitutionnelle relatif « aux accords internationaux en matière de droit d'asile », présenté par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Le recyclage des déchets automobiles

Comme plusieurs constructeurs européens, Renault et Peugeot développent leur système de collecte et de recyclage des déchets automobiles. Renault termine la mise en place du premier « réseau vert » européen, et Peugeot lance une opération pilote dans la région Nord-Pas-de-Calais *(page 14)*.

ÉDUCATION ◆ CAMPUS

Universités : la rénovation à géométrie variable

Quelques facultés ont réorganisé leurs premiers cycles. D'autres résistent avec force. Pour la majorité, elles s'engagent progressivement sur la voie de la réforme *(page 16)*.

ÉCONOMIE

Confusion à Air France pour une fin de grève

Les grèves ont atteint leur apogée, mardi 26 octobre, à Air France : tous les avions de la compagnie sont restés cloués au sol, Air Inter ne réussissant à assurer que la moitié de son trafic. Alors que la CGT et la CFDT appellent à « continuer la lutte, sous des formes à déterminer », le syndicat FO d'Air France a confirmé son appel à la reprise du travail *(page 18)*.

COMMUNICATION

La réforme de l'audiovisuel

Le ministre de la communication, Alain Carignon, souhaite que le projet de réforme du système audiovisuel arrêté sous l'arbitrage du premier ministre soit discuté en décembre par le Parlement. M6 milite pour une seconde coupure publicitaire *(page 22)*.

Services

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Le Monde des livres

Hector Bianciotti a lu *King Jesus* du poète anglais Robert Graves. Nicole Lapierre rend compte du recueil d'essais posthumes de l'historien et sociologue Michael Pollak. Hugo Marsan présente plusieurs livres sur Venise.

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté 29 à 38

Le numéro du « Monde » daté mercredi 27 octobre a été tiré à 493 458 exemplaires

Belfast dans l'attente du prochain massacre

La tension reste très vive en Irlande du Nord après le nouvel attentat de mardi

BELFAST

de notre envoyé spécial

Belfast, la nuit, a toujours été déserte, recroquevillée sur elle-même. L'est-elle davantage, ce mardi soir, alors que chacun, catholique ou protestant, a des raisons de se calfeutrer, en attendant la prochaine explosion de violence, de vengeance? Etrangement, on chercherait en vain ces fameux renforts de forces de sécurité annoncés le matin par Hugh Annesley, le chef du Royal Ulster Constabulary (RUC, la police nord-irlandaise), quelques heures après l'attaque perpétrée par des hommes de main des Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF), un groupe paramilitaire loyaliste, contre des employés municipaux catholiques.

Les deux tueurs sont arrivés en voiture à l'heure du thé du matin, avant le début de la journée de travail. Ils avaient le visage enfoui sous des cagoules. Posément, ils ont vidé les chargeurs de leurs pistolets mitrailleurs sur les quinze hommes rassemblés. Une soixantaine de balles ont été tirées, et le bilan (deux morts et cinq blessés), dans ces conditions, est presque miraculeux. Puis ils sont partis, certains de ne pas s'être trompés de « cibles » : ce dépôt municipal est situé sur Kennedy Way, au nord du quartier d'Andersonstown, presque dans le prolongement de Falls Road, le « poumon » du quartier catholique de Belfast-Ouest.

Cette nuit, Kennedy Way est vide. Des dizaines de bouquets de fleurs ont été accrochés aux grilles du dépôt et, sur le sol, quatre grosses bougies luttent contre le souffle léger du vent. Il n'y a rien, personne : ni policiers, ni soldats, ni familles. Quel contraste! Shankill Road, à la même heure, est beaucoup plus animée. Elle aurait presque son visage habituel, s'il ne lui manquait une part d'elle-même, un immeuble, soufflé par l'explosion de samedi. A la place, un espace envahi par des décombres. A quelques dizaines de mètres de là, devant l'église méthodiste, ce sont des centaines de bouquets qui tapissent le trottoir.

Union sacrée à Londres

Des fleurs, des messages et des ours en peluche, pour la mémoire des deux enfants qui, parmi les dix victimes, ont été tués par la bombe de l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Les amis et les passants sont venus en famille, avec de très jeunes enfants. Chacun, dans la nuit, tente de lire les messages de condoléances que l'on se répète à mi-voix, comme une étrange liturgie mortuaire. Dans la journée, les obsèques de quatre des victimes protestantes ont pris la forme d'un imposant défilé silencieux, qui a remonté Shankill Road avec les cercueils en tête. Au cours de leurs sermons, les hommes d'Église ont demandé, rituellement, un arrêt du cycle de la violence, pour que les meurtres de Kennedy Way, qui répondaient au massacre de Shankill, ne se perpétuent pas à l'infini.

Sur les plateaux de télévision, les hommes politiques de la province se sont efforcés de condamner la violence *« d'où qu'elle vienne »*, mais il n'a pas fallu attendre longtemps pour comprendre que ce sont les « autres » qui n'ont jamais accepté de faire la moindre concession. A Londres, cette nouvelle flambée de violence dans la province de l'Ulster a pour résultat de forger une « union sacrée » qui, pour être temporaire, n'en est pas moins exemplaire : le premier ministre, John Major, a reçu le soutien inconditionnel de John Smith, le leader du Parti travailliste, et de Paddy Ashdown, le chef de file des libéraux-démocrates. L'heure, en effet, n'est pas au dialogue, mais à la répression, à l'escalade de la répression contre les meurtriers.

John Hume, le chef du Parti travailliste social-démocrate, (SDLP, catholique modéré), qui l'a bien compris, a annoncé une suspension de ses contacts avec Gerry Adams, le président du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA. Avant de redonner une chance aux initiatives de paix, il faut sans doute que la logique de la violence, momentanément au moins, s'épuise.

Derrière les volets clos de Falls et Shankill, catholiques et protestants savent bien que le compte n'y est pas. Dans la logique de cette « guerre des gangs » que se livrent, au nom de la religion, les groupes paramilitaires, il manque d'autres victimes. Il n'y a rien à faire pour empêcher un nouveau massacre. Policiers et soldats, armés jusqu'aux dents, montent la garde devant des barrages installés dans le centre-ville, que tout chauffeur de taxi un peu débrouillard sait éviter. A Belfast, ce soir, l'attente et la peur ont repris.

LAURENT ZECCHINI

Sans attendre le feu vert des parlementaires européens

Strasbourg lance la construction d'un nouvel hémicycle

STRASBOURG
(communautés européennes)

de notre correspondant

Catherine Trautmann (PS), maire de Strasbourg et député européen, a annoncé, mardi 26 octobre, le début des travaux pour la construction d'un nouvel hémicycle destiné à abriter les débats du Parlement européen. Cette décision intervient alors que l'Assemblée de la CEE n'a pas encore donné son accord pour louer les nouvelles installations prévues dans la cité alsacienne.

Aujourd'hui, les parlementaires, au nombre de 518, siègent dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Mais il sera difficile de les y faire tous tenir dans les prochaines années, compte tenu de l'adhésion prévisible de nouveaux pays à la Communauté. Le groupe Politique immobilière de l'Assemblée (PIM) a tenu compte de cet élargissement à Bruxelles : il a été signé un contrat de location-achat pour une période de vingt ans avec une société privée, qui a construit dans la capitale belge un hémicycle pouvant contenir de 750 à 900 élus (*le Monde* du 11 septembre).

Contrairement aux engagements pris en juillet 1991 par le bureau du Parlement, qui affirmait que la ville française devait bénéficier de *« conditions analogues à celles prévues pour Bruxelles »*, l'Assemblée traîne les pieds tant les partisans de la cité belge sont acharnés à éliminer Strasbourg de la vie parlementaire communautaire. John Tomlinson (travailliste britannique), un des chefs de file des pro-bruxellois et membre du PIM, va jusqu'à faire valoir le coût faramineux de Bruxelles – la location devrait coûter 700 millions de francs par an au budget européen – pour justifier l'abandon du projet strasbourgeois : *« Nous avons déjà fait une erreur avec Bruxelles, il n'est pas question d'en faire une deuxième avec Strasbourg. »*

Mme Trautmann ne l'entend pas ainsi. Forte de la décision du conseil européen d'Edimbourg, en décembre 1992, qui a fixé le siège définitif du Parlement à Strasbourg, elle tente de forcer le blocus. Pendant l'automne et l'hiver, il sera procédé à l'aménagement des terrains, la construction ne devant commencer qu'au printemps 1994. D'ici là, le maire de Strasbourg espère obtenir du Parlement un accord en bonne et due forme. Dans cette hypothèse, le nouvel hémicycle strasbourgeois pourrait voir le jour à la fin de 1996. Il nécessitera tout de même 2,5 milliards de francs d'investissement (7 milliards à Bruxelles) et une location annuelle de plus de 100 millions de francs.

MARCEL SCOTTO

La justice luxembourgeoise rejette le plan de liquidation de la BCCI

La Cour suprême de justice du Luxembourg a rejeté, mercredi 27 octobre, le plan d'indemnisation des 250 000 créanciers de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI), conclu entre les liquidateurs judiciaires et les autorités de l'émirat d'Abou Dhabi, principal actionnaire de la banque. La justice luxembourgeoise a bloqué les remboursements des créanciers jusqu'à ce qu'un nouveau plan soit mis sur pied. Cette décision suspend les versements aux créanciers et titulaires de dépôts dans quarante pays. La banque s'est effondrée en juillet 1991 à la suite notamment d'accusations de malversations. Le tribunal a estimé que le plan qui lui était soumis violait la législation luxembourgeoise garantissant une égalité de traitement des créanciers. Il a fait valoir que le plan avantageait Abou Dhabi, qui est non seulement actionnaire mais aussi créancier, au détriment des petits titulaires de comptes.

Une lettre de MM. Kohl et Mitterrand à la CEE

François Mitterrand et Helmuth Kohl s'apprêteraient à adresser une lettre commune à leurs partenaires de la Communauté pour marquer l'entrée en vigueur du traité de Maastricht. L'objet de cette initiative est d'indiquer à l'opinion, en termes simples, que la construction européenne va progresser de manière concrète dans les trois grands domaines retenus par le traité : la coopération économique et monétaire, la politique étrangère et de sécurité, la coopération judiciaire et policière.

Les deux dirigeants, qui sont pour une large part à l'origine du traité, devaient s'efforcer d'illustrer par des exemples pratiques les orientations qui vont ainsi être prises. Pour accompagner ce message, ils suggèreront qu'à l'avenir, afin de prendre en compte ces nouvelles missions de la construction européenne, les ministres des affaires européennes se réunissent très périodiquement ; une manière aussi d'assurer un contrôle plus étroit de l'action de la Commission.

La Moldavie s'est prononcée pour l'adhésion à la CEI

Le présidium du Parlement moldave s'est prononcé, mardi soir 26 octobre, en faveur de la ratification de l'entrée de la Moldavie dans la Communauté des États indépendants (CEI). Le Parlement moldave était le dernier des quinze Etats de l'ex-URSS – exception faite des trois Etats baltes – à ne pas avoir encore ratifié l'adhésion à la CEI que le président, Mircea Snegur, avait signée en décembre 1991. – *(AFP.)*

Au conseil des ministres

Retour au renouvellement par moitié des conseils généraux

Le conseil des ministres du mercredi 27 octobre a approuvé le projet de loi préparé par Charles Pasqua et rétablissant le renouvellement par moitié des conseils généraux. Une loi de 1990 avait mis fin à cette tradition en prévoyant que tous les cantons seraient pourvus en même temps que les conseils régionaux. La droite a préféré revenir à la règle ancestrale afin, a expliqué Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, de *« favoriser la continuité de la gestion de cette collectivité locale »*. Toutefois, pour ne pas multiplier les scrutins, ce projet prévoit que les élections dans la moitié des cantons auront lieu en même temps que les régionales, et celles de l'autre moitié en même temps que les municipales. Ce deuxième rapprochement n'entrera en vigueur qu'en 2001 : les conseillers généraux élus en mars prochain le seront donc pour sept ans. Le ministre de l'intérieur a annoncé d'autre part que les élections cantonales auraient lieu les 20 et 27 mars 1994.

Le conseil a aussi approuvé un projet de loi permettant la création d'un fonds européen d'investissement, afin de permettre la réalisation de l'emprunt décidé au sommet des chefs d'État et de gouvernement à Edimbourg en décembre 1992, dans le cadre de l'initiative européenne de croissance. A également été approuvé un projet de loi-programme sur le patrimoine monumental prenant la suite du texte voté en 1987.

André Rossinot, ministre de la fonction publique, a fait approuver un projet de loi mettant en œuvre l'engagement pris par Edouard Balladur, lors de sa déclaration de politique générale, d'assurer la *« neutralité »* et l'*« impartialité »* de la fonction publique. Le sens des avis rendus sur les nominations au tour extérieur sera rendu public, de même que sera rendue obligatoire la consultation d'une commission lorsqu'un fonctionnaire passera dans le secteur privé.

Enfin, le conseil des ministres a officialisé la nomination de Jean-Marie Descarpentries comme président directeur général de la compagnie des machines Bull et celle de Christian Blanc comme président du conseil d'administration de la compagnie nationale Air France.

LIBAN : trois soldats israéliens blessés dans le Sud. – Un porte-parole militaire a confirmé que trois soldats israéliens avaient été légèrement blessés, mardi 26 octobre, lors du bombardement de leur position au Liban sud. Il a tenu pour responsable de cet incident le mouvement fondamentaliste pro-iranien Hezbollah. – *(AFP.)*

Le Monde

ARTS • SPECTACLES

CinéMémoire

Troisième édition de CinéMémoire consacrée au cinéma européen. Dans la malle aux merveilles, qui s'ouvre à l'Odéon sur la projection du «Docteur Mabuse» de Fritz Lang, des surprises et des raretés, muettes ou parlantes. Les thèmes choisis sont troublants par les liens étranges qui les unissent à aujourd'hui. Les films sur la syphilis ne peuvent que renvoyer à une autre «maladie d'amour», ou la plongée dans le cinéma yiddish des années 20 que coïncider avec la naissance d'une nouvelle espérance en Israël... Vingt mille Parisiens ont été touchés par CinéMémoire l'année dernière, vingt villes de banlieue ou de province s'associent cette fois à cette grande fête du cinéma vivant du 28 octobre au 14 novembre.



COLL. DOMINIQUE LEBRUN

Le tournage des *Quatre Cavaliers de L'Apocalypse*, de Rex Ingram (assis au premier plan) avec Rudolf Valentino (deuxième à gauche, debout).

HOMMAGE AU RÉALISATEUR REX INGRAM

UN ESTHÈTE A HOLLYWOOD

Erich von Stroheim voyait en Rex Ingram «le plus grand réalisateur au monde», F. Scott Fitzgerald s'inspira de lui pour composer le personnage du metteur en scène de «Tendre est la nuit» et David Lean tenait «les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse» pour son film préféré. La redécouverte de cinq de ses films les plus importants éclaire la personnalité aujourd'hui oubliée de ce cinéaste atypique, que son ambition et son esprit d'indépendance finirent par éloigner d'une industrie hollywoodienne qui le considéra pourtant, dans les années 20, comme l'égal de Griffith ou de Cecil B. De Mille.

QUAND il réalise *les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse*, Rex Ingram a vingt-huit ans. De son vrai nom Reginald Ingram Montgomery Hitchcock, fils d'un pasteur de Dublin, il avait quitté l'Irlande pour les Etats-Unis dix ans auparavant, en 1911. Alors qu'il s'intéressait surtout à la sculpture, sa rencontre avec Charles Edison, le fils de l'inventeur du phonographe et du kinétoscope, lui donna l'envie de se mettre au service du cinéma naissant, comme acteur et scénariste. En 1915, il prit le nom de Rex Ingram et, l'année suivante, il réalisa son premier film, *The Cup of Bitterness*. Après la guerre, qui le vit s'engager dans la Canadian Air Force, il entre à la Metro.

C'est là qu'il réalise, en 1921, son premier grand succès, *les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse*. Bien qu'il ne soit pas à l'origine du projet, initié par la scénariste June Mathis, qui choisit également Rudolf Valentino pour le rôle principal, l'adaptation du roman de l'écrivain espagnol Vicente Blasco-Ibanez permet à Rex Ingram d'imposer ses conceptions. L'ambition du film, qui retrace la destinée d'une famille déchirée par la guerre, justifiait l'ampleur du budget (1 million de dollars) et la durée du tournage (six mois). Le perfectionnisme d'Ingram, son goût pour les innovations techniques et son souci du réalisme peuvent ainsi s'exprimer, avec la complicité du chef opérateur John Seitz : celui-ci utilise quatorze caméras pour filmer des scènes de bataille dans un petit village français, et fait procéder en laboratoire à des traitements spéciaux de la pellicule pour obtenir les différentes qualités d'image souhaitées par le metteur en scène.

L'inspiration antiallemande des *Quatre Cavaliers de l'Apocalypse* surprend aujourd'hui encore par sa violence. Le film fut d'ailleurs interdit en Allemagne et ne dut qu'à une intervention de Raymond Poincaré de sortir en France. L'évocation de la guerre des tranchées est d'un réalisme dont on trouvera peu d'équivalents par la suite, et l'ensemble témoigne d'une cohérence et d'une puissance visuelles très impressionnantes. Rex Ingram, qui travaillait toujours longuement avec ses interprètes, obtint de Rudolf Valentino une composition qui, du jour au lendemain, fit de l'acteur une star. La fameuse scène du tango, qui impressionna tant le public de l'époque, est, dans la copie présentée, la plus complète et la plus pure que l'on ait vue depuis les années 20.

Le triomphe remporté par le film, qui permit à la Metro d'encaisser 4 millions de dollars de bénéfices, conforta le metteur en scène dans ses choix. Pour lui, le cinéma cessait d'être uniquement une industrie et devenait *«le nouveau grand art, qui réunit ce qu'il y a de mieux dans la sculpture, la peinture et le théâtre»*.

L'adaptation d'*Eugénie Grandet*, à laquelle il se consacra ensuite, traduit cette volonté d'aborder le cinéma comme un art «noble». Qu'il ait demandé à ses acteurs de parler français, bien que le film fût muet, témoigne de son désir d'authenticité. Ingram met ensuite à profit la carte blanche accordée par la Metro en tournant notamment *le Prisonnier de Zenda* et *Scaramouche*, avec Alice Terry, son épouse depuis 1921, et qui révèlent une nouvelle vedette en la personne de Ramon Novarro. Bien que jouissant d'une liberté presque absolue, imposant des phases de préparation des films (à ses yeux aussi importantes que le tournage lui-même) qui pouvaient durer plus de six mois, il ne nourrit pourtant aucune illusion quant à la vraie nature des dirigeants du studio.

C'est ainsi qu'il met Erich von Stroheim en garde contre Louis B. Mayer et Irving Thalberg lorsque Stroheim se lance dans la réalisation des *Rapaces*. Plus tard, quand les producteurs exigent du metteur en scène une réduction draconienne de la durée de son film, celui-ci fait appel à Ingram, qui propose un montage jugé satisfaisant par le réalisateur, mais refusé par la Metro : elle mutile alors le film, sans l'accord de son auteur. Cette expérience accentue la méfiance d'Ingram, qui perçoit la création de la Metro-Goldwyn-Mayer, en 1924, comme une menace pour son indépendance. Il obtient toutefois de tourner *l'Arabe*, toujours avec Ramon Novarro, sur les lieux mêmes de l'action, en Afrique du Nord, et découvre ainsi une civilisation qui le fascine. Peu pressé de retrouver Hollywood, il décide de tourner en France *Mare Nostrum*, adaptation d'un autre roman de Blasco-Ibanez et nouvelle évocation des tragédies de la guerre, à travers les destins d'une espionne allemande et d'un capitaine français.

Son choix se porte sur la région de Nice : il prend donc le contrôle des studios de la Victorine, fondés en 1920..., et l'installation à Nice d'un des plus prestigieux metteurs en scène hollywoodiens passe d'autant moins inaperçue que Rex Ingram sait se faire remarquer par son élégance un peu voyante et ses extravagances. Les professionnels s'interrogent : l'industrie cinématographique française ne risque-t-elle pas d'être colonisée par l'Amérique ? On considéra finalement que le tournage de films aussi ambitieux ne pouvait que lui être bénéfique, d'autant qu'Ingram agrandit et modernise les studios.

Mais pareille munificence n'est pas du goût de ses commanditaires d'outre-Atlantique : lorsqu'ils s'aperçoivent que *Mare Nostrum* leur a coûté deux fois plus cher que s'il avait été tourné à Hollywood, les producteurs exigent que le cinéaste revienne en Amérique. Ingram refuse, et réalise à Nice *le Magicien* (1926), inspiré de la vie du mage Aleister Crowley, et *le Jardin d'Allah* (1927), dont les extérieurs sont tournés en Afrique du Nord. Son contrat n'ayant pas été reconduit par Louis B. Mayer, Ingram doit désormais se battre pour réaliser un nouveau film sans déroger à ses principes. Déjà perturbé par les multiples difficultés rencontrées dans la gestion de la Victorine, il est bientôt confronté à l'avènement du parlant. Comme beaucoup de grands réalisateurs du muet, Rex Ingram ne parvient pas à s'adapter à cette nouvelle technique, qui remet en cause toutes ses conceptions, notamment en rejetant au second plan les préoccupations purement visuelles.

Après *Baroud* (1932), dont il interprète également le rôle principal, il décide d'abandonner le cinéma et entreprend de voyager. Il n'a pas quarante ans. Converti à l'islam, il séjourne quelque temps en Egypte, avant de rentrer aux Etats-Unis, où il mourra en 1950. Le metteur en scène Robert Florey, qui fut un des rares à le rencontrer à cette époque, rapporte que Rex Ingram passa les dernières années de sa vie dans un bungalow dont un tapis et une selle marocaine constituaient tout le mobilier...

PASCAL MÉRIGEAU

ARGENTINE BAROQUE

PAGE 32

Au XVIe siècle, Ignace de Loyola incite la Compagnie de Jésus à parcourir le monde et diffuser la parole de Dieu. En Amérique latine, les jésuites ont préféré à l'endoctrinement le recours à l'art et à la musique. De nombreux instrumentistes ont donc quitté l'Europe, comme l'Autrichien Anton Sepp et le Toscan Domenico Zipoli, et ont rejoint les «réductions» jésuites. Là, ils ont composé des œuvres qu'un courageux éditeur messin, K617, a réuni dans une collection intitulée «Les chemins du baroque» *(lire le reportage à Cordoba de Véronique Mortaigne)*.

NOUGARO EN «CHANSONGS»

PAGE 37

Après *Nougayork* et *Pacifique*, Claude Nougaro boucle son périple loin de Toulouse avec *Chansongs*, un nouvel album qui allie sons des villes et poésie cosmopolite. L'Amérique, la Chine, l'Irlande et aussi les bords de la Garonne sont les lieux de son retour en chanson *(lire la critique de Véronique Mortaigne)*.

LA MODE EN PHOTO

PAGE 38

Sous le nom de «Vanités, la photographie de mode», le Centre national de la photographie présente à Paris une exposition importante dans ses murs neufs, en l'occurrence ceux de l'Hôtel Salomon de Rothschild, rue Berryer à Paris dans le 8e arrondissement. Considérée par beaucoup d'artistes comme un genre mineur, sinon peu fréquentable, elle a pourtant ses admirateurs et ses grandes signatures, de Nadar à Newton, de Steichen à Bourdin *(lire les articles de Michel Guerrin)*.

LE SPECTATEUR

La chronique de Michel Braudeau page 31.

CINÉMÉMOIRE

ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN BELAYGUE, DIRECTEUR ARTISTIQUE

LE PÊCHEUR DE MERVEILLES

Christian Belaygue, dès 1984, présentait des films muets restaurés avec accompagnement musical à Nanterre, puis au Musée du Louvre et au Festival d'Avignon. Il raconte comment se compose le programme de ce festival de la mémoire vivante du cinéma.





Joséphine Baker dans «la Sirène des tropiques», 1927.

« Comment décidez-vous des films qui composeront le programme de CinéMémoire ?

– Je ne pars jamais d'une idée abstraite, je pars toujours d'un film, repéré grâce aux contacts que j'ai avec les cinémathèques du monde entier. Un exemple : je suis aux Archives du film, à Bois-d'Arcy, je vois *Samba*, le premier film de fiction français réalisé et interprété, en 1929, par des Noirs. De là naît l'idée, l'envie d'une section thématique, qui s'intitulera «Cinéma nègre, conscience noire».

» Les pistes d'exploration sont tellement larges ! En tout cas, je n'ai pas une approche par auteur, ce combat-là a été mené dans l'après-guerre, dans les années 50, par *les Cahiers du cinéma* notamment. Ce qui m'intéresse, c'est le cinéma en tant que reflet de la société, témoin de l'histoire culturelle du siècle. Où commence le cinéma ? Où s'arrête-t-il ? Il y a beaucoup de films qui sont passionnants en dehors de leur valeur artistique propre. La recherche du chef-d'œuvre m'agace. On n'est pas toujours – en littérature, en peinture – sur des sommets. L'histoire du cinéma est trop récente pour qu'on se pose la quesion de la hiérarchie. Une histoire officielle s'est constituée avec des filiations, des maîtres ; cette histoire n'est plus valable et utilise une méthodologie qui n'est plus celle de l'histoire de l'art en général. C'est très important d'essayer de démontrer comment tous les autres arts, la littérature, la peinture, le théâtre sont présents dans le cinéma, que le cinéma a été un terrain privilégié, extraordinairement fécond.

– Certains films muets seront-ils accompagnés par des musiques originales ?

– Bien entendu ! Vous savez que c'est ma marotte, depuis longtemps ! La section «Musique d'écran» est particulièrement riche. Nous reprenons *la Nouvelle Babylone* avec la musique de Chostakovitch, qui avait été montée à Paris dans les années 70 et dirigée par Marius Constant, et que peu de gens avaient vue. On aime beaucoup Chostakovitch depuis un certain nombre d'années, après l'avoir traîné dans la boue pendant plus de vingt ans... Puis nous entendrons enfin les «deux propositions musicales» de Pierre Henry pour *l'Homme à la caméra*, de Dziga Vertov, un projet qui devait déjà se réaliser à Avignon il y a deux ans.

» L'ensemble InterContemporain, sous la direction de David Robertson, interprétera la partition de Michael Obst pour *le Docteur Mabuse*, de Lang, qui ouvre le Festival à l'Odéon... L'InterContemporain accompagnant un film muet ! Certains crieront au sacrilège, moi j'y vois plutôt un pont jeté entre les époques, une réconciliation. D'autre part, sur un plan plus intime, Jean-François Zygel, un garçon de grand talent, va accompagner tous les films muets de la section yiddish au piano, et a composé une musique sur *le Bonheur juif*, que nous avons voulu en clôture du festival, en pensant que ça nous portera chance...

» Dans «Musique d'écran» également, on pourra découvrir des petits films musicaux, qu'on appelait des Cinéphonies, qui étaient produits par le musicologue Emile Vuillermoz, grand amateur de cinéma. Dans les années 30, il a eu cette idée d'enregistrer les meilleurs musiciens du temps et d'en faire des films de cinq minutes. On en a retrouvé trois. L'un permet d'écouter Jacques Thibaud au violon, le deuxième d'entendre Ninon Vallin chantant *les Berceaux*, de Gabriel Fauré, le dernier de retrouver Magda Tagliafero.

– On verra les films de Louis Delluc ?

– Oui, l'art cinématographique est passé par lui, et on ne connaît pas ses films. J'ai appris que les Archives du film venaient de faire une découverte : *le Silence*, avec Eve Francis, un court film de Delluc, de dix minutes, absolument magnifique, personne ne l'avait vu depuis les années 20, il était considéré comme perdu. C'était un embryon de programmation. Ensuite, j'ai su que Renée Lichtig, à la Cinémathèque, restaurait dans sa forme initiale *le Chemin d'Ernoa*, le grand drame «basque» de Delluc. C'est ainsi que nous sommes arrivés à proposer, en fait, une «intégrale» de Delluc, soit six films.

» Ce qui est très étrange, c'est qu'un film comme *Fièvre* – la poésie des bouges et des ports – était déjà considéré comme un trésor national dans les années 20. Une souscription avait été organisée pour sauver le film lors du passage du muet au parlant, le négatif avait alors été préservé, mais le film n'avait jamais été restauré !

– Pourquoi cette section «prophylactique» : «Le cinéma contre la syphilis» ?

– Tout est parti de la Cinémathèque qui a retrouvé *le Baiser mortel*, avec Conrad Veidt. C'était intrigant : y avait-il eu d'autres films de cette nature ? J'ai donc écrit à toutes les cinémathèques européennes en leur demandant si elles possédaient des films d'avant 40 sur ce sujet, puisque une fois la pénicilline découverte, cette maladie a été jugulée. A ma grande surprise, j'ai eu énormément de réponses. Puis nous avons fouillé – avec succès – dans les archives du Cinéma aux armées, et, avec Thierry Lefèbvre, qui a composé ce programme avec moi, nous avons articulé deux groupes de films : les fictions, pour la plupart des mélodrames édifiants, et les documentaires médicaux, dont un dessin animé de prophylaxie antivénérienne datant de 1929, à l'usage des colonies d'Afrique du Nord et baptisé poétiquement *Conte de la mille et deuxième nuit*. Et un pionnier du cinéma scientifique, le «portrait» du tréponème pâle, tiré par le docteur Comandon, en 1909...

» Il n'est pas question de se projeter artificiellement vers aujourd'hui, mais tout de même, la syphilis était un fléau mondial, on en mourait par milliers. Et c'était une maladie transmise par l'amour... Ce programe est extraordinaire par tout ce qu'on peut y lire sur la sexualité, sur la société.

– Que contient la section «Cinéma nègre» ?

– C'est donc parti de *Samba*, et aussi de *la Sirène des tropiques*, le premier film – muet – de Joséphine Baker. C'est un long-métrage de 1927, scénario original de Maurice Dekobra, à qui nous n'avons pas encore rendu hommage, mais ça viendra. Joséphine est sidérante, d'une beauté extraordinaire, d'une vitalité enfantine. Mais ce n'est pas du tout le personnage Arts déco qu'on connaît, pas de grimaces, d'yeux qui roulent, etc. Il y a des séquences nues – on s'aperçoit d'ailleurs que les seules femmes qui avaient le droit de se montrer nues dans les années 20 étaient les Noires... Un autre film, franco-espagnol, est très curieux ; son titre, traduit de l'espagnol, serait *Le nègre qui avait l'âme blanche*. Bel effort, à l'époque, d'admettre que les Noirs avaient une âme, c'était déjà quelque chose ! Un Noir, donc, est amoureux d'une dame blanche ; elle, l'aime beaucoup. Seul problème, il veut l'épouser, mais chaque fois qu'il s'approche d'elle, elle s'évanouit ! Oui, c'est bien comme ça qu'on percevait les Noirs dans les années 20 et 30 au cinéma.

» Nous projetterons également un autre film de l'extrême fin du muet, que l'on connaît très peu en France, *Border Line* ; il sera accompagné par une musique de Bernard Yanotta. L'environnement de ce film est fascinant. Il a été écrit et réalisé par Kenneth Macpherson, fondateur de la revue *Close Up*, une des plus importantes revues de cinéma du monde. Il faisait partie de ce groupe très anglais des années 30, des gens très riches, marxistes, aux mœurs vagabondes, fixés au bord du lac Léman, et qui se faisaient construire des villas par Le Corbusier ou d'autres.

» *Border Line* est un film quasi expérimental, avec Paul Robeson en vedette, c'est un film progressiste sur la négritude là aussi. Il a la singularité de compter dans sa distribution l'écrivain Helga Doorn, réhabilitée dans les années 60 *via* les librairies féministes. Le film, qui analyse les réactions d'un village suisse à la présence d'un Noir, est traité à la Joyce, toutes les pensées des personnages sont visualisées.... *Border Line* est un film très peu repéré, du moins en France, alors qu'il fait partie des grandes œuvres de l'avant-garde cinématographique.

– Et le cinéma yiddish ?

– On sait bien qu'il y a eu un cinéma yiddish très important, mais j'ai fait tout de même certaines découvertes. Ainsi, nous ignorions qu'il y avait eu deux films tournés en yiddish en France après la guerre, produits en 1945-1946 par l'Union des juifs pour la Résistance... Nous allons les montrer. Tout comme *le Bonheur juif*, très beau film muet d'Alexei Granovski, avec le Théâtre juif de Moscou, qu'on connaît à peine. Ou deux films autrichiens, dont *la Ville sans juifs*, qui est incroyable. Tiré d'un roman publié dans les années 20, il se déroule dans un Etat imaginaire, Utopia (!), dont le gouvernement décide que les juifs sont la cause de tous les maux qui frappent le pays. On les déporte donc. Atrocement prémonitoire, ce film, bizarrement, se veut progressiste. Argument utilisé : les juifs une fois déportés, on s'aperçoit de l'utilité qu'ils avaient dans la cité... Et on les fait revenir.

– Vous présentez une fois encore des films du Parti communiste ?

– On ne reprend pas les programmes de l'année dernière. Mais là aussi, il y a une actualité : les accords Blum-Byrnes ! Nous avons trouvé un film de vingt minutes, les seuls documents existants, où l'on voit tout ce que le cinéma français comptait de célébrités dans les années 47-50 se mobiliser contre ces accords-là. Dans la même section, un hymne à Staline, *L'homme que nous aimons le plus*, commentaire d'Eluard, dit par Eluard, musique de Jean Wiener, orchestre dirigé par Roger Desormières. Ce film, tourné en 1947, prend aujourd'hui une résonance extraordinaire. Tout comme un autre, très violemment antiaméricain, *les Américains en Amérique*, avec l'image du beaujolais contre le Coca-Cola... »

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN

Et Billy Wilder rencontra Danielle Darrieux

COMME Fritz Lang qui y réalisa *Liliom*, Billy Wilder, exilé d'Allemagne, ne fit que passer en France avant de s'embarquer pour les Etats-Unis. Lui aussi tourna un film à Paris. Mais, si l'on peut revoir de temps à autre *Liliom* à la télévision, *Mauvaise graine*, qui date de 1934, est à quelques rétrospectives près pratiquement inconnu.

Le futur réalisateur de *Certains l'aiment chaud* et de *Sunset Boulevard* ne semble pas y attacher grande importance. Il a fait *Mauvaise graine*, dit-il, *«par pure nécessité et sans aucune expérience»*. C'est tout de même lui qui a apporté à Alexandre Esway (producteur et assistant à la réalisation) le scénario qui raconte comment un garçon pas très courageux, Jean Pasquier (Pierre Mingand), entré dans une bande de voleurs de voitures dirigée par Jean-la-Cravate (Raymond Galle), s'éprend de Jeannette, la sœur du chef.

Jeannette, c'est Danielle Darrieux. Elle a dix-sept ans et déjà six films à son actif. Elle n'a pas encore été dirigée par Henri Decoin, n'est pas encore vraiment une vedette mais elle est plus qu'un espoir. Historique, donc, cette rencontre avec Wilder, qui prend parti pour la jeunesse contre les conventions sociales. Et si parfois, le sujet, assez mince, piétine, les poursuites en voitures (filmées au milieu de la circulation !) emportent alors le film dans un rythme qu'on pourrait dire «américain».

Mauvaise graine a été remarqué. Ainsi, Paul Gilson écrit-il dans *Pour vous* (nº 295, du 12 juillet 1934) : *«Que se passe-t-il ? Voici un film fait en France, et qui comporte des «gags». Un film où l'on ne confond pas les personnages d'une scène à l'autre parce qu'ils ont changé de chapeau.»* Film français à la mode américaine, précise la photo illustrant son article. C'est effectivement déjà une comédie wildérienne, où se glisse, avant la fin heureuse (un départ ressemblant à celui du cinéaste pour les Etats-Unis), un soupçon de drame, ce qui convient très bien à Danielle Darrieux. Et, entre-temps, des gags tendus vers l'absurde : Wilder est en marche.

Sur la carrière de ce juif autrichien, scénariste à Berlin au début des années 30, émigré de l'Allemagne nazie en passant par Paris avant de devenir l'un des plus grands cinéastes hollywoodiens, un étrange ouvrage vient de paraître. Abusivement présenté comme les Mémoires de Wilder, il s'agit de la mise en forme d'une série d'entretiens réalisés par le journaliste allemand Helmut Karasek avec le réalisateur, à la fin des années 80. Si les éléments historiques et cinéphiliques qui en constituent l'arrière-plan sont très imparfaits, le livre recèle en revanche de nombreux éclairages inédits sur le destin du cinéaste, au cours d'un récit pimenté par son humour très caustique.

JACQUES SICLIER

★ *Et tout le reste est folie*, de Billy Wilder et Helmut Karasek. Editions Robert Laffont. 526 pages, ill., 149 F.



D.R.

LA PROPAGANDE ANTISYPHILITIQUE A L'ÉCRAN

AUX BONS SOINS DU DOCTEUR ROCARD

En parler, mais comment ? Quand le cinéma d'avant-guerre voulut faire œuvre prophylactique contre la syphilis, il se heurta sans cesse à cette question. Comment éveiller l'attention sur une maladie sexuellement transmissible sans jamais parler de sexe ? Jusqu'aux années 30, les films consacrés au fléau jouent, et trichent, avec ce dilemme.

LE cinéma, moyen de distraction qui allait conquérir peu à peu le statut d'art, fut longtemps considéré également comme un moyen d'éducation des foules. Nombre de documentaires didactiques ou de fictions « à message » se donnèrent notamment pour tâche d'enseigner l'hygiène aux populations et de les mettre en garde contre les maladies. En présentant une sélection de films consacrés à la syphilis, CinéMémoire ne rappelle pas seulement cette fonction aujourd'hui abandonnée par le grand écran, mais révèle les blocages de la société d'alors face au fléau.

« La syphilis n'est pas une maladie honteuse, mais il est honteux de la transmettre. » Cette mise en garde adressée dans un documentaire produit par la Gaumont vers 1925 *(Une maladie sociale : la syphilis. Comment elle peut disparaître)* concerne uniquement l'hérédo-syphilis, ou transmission materno-fœtale, désignée comme le seul mode de contamination auquel il soit possible de s'opposer.

Le film évoque aussi le chancre du sein (transmis à la nourrice par le nourrisson), le chancre du menton (causé par le rasoir) et le chancre de la lèvre, prétexte à une mise en garde contre le baiser, dont on savait pourtant déjà qu'il présentait un taux de risque pratiquement nul (il est vrai qu'un dessin animé de 1918, intitulé *On doit le dire*, ne retenait quant à lui que... le chancre des souffleurs de verre). Cette insistance sur les localisations secondaires de la maladie permet d'éviter la question de la sexualité. Elle traduit également une volonté d'attirer l'attention sur l'« innocence » des victimes et, donc, sur le caractère particulièrement odieux de la syphilis, dont les terrifiants effets ont été complaisamment détaillés au préalable.

A en croire le cinéma des années 20, il n'est guère de maladie, physique ou mentale, qui ne puisse être causée par la syphilis. Et le défilé devant la caméra de criminels désignés comme les cas les plus spectaculaires est censé achever de plonger le spectateur dans l'effroi. Les chiffres donnés ne contribuent pas à le rassurer. La syphilis concernerait 10 % de la population, causerait chaque année quarante mille avortements, et ses ravages seraient équivalents à ceux de la tuberculose.

La publication de ces données démontre que le bilan social importait plus que la prise en compte de la tragédie individuelle vécue par les malades, sur laquelle le film gardait le silence. Les problèmes de la dépopulation et de la désocialisation de citoyens actifs étaient clairement posés, de même qu'était souligné le coût de la syphilis pour la nation (*« des milliards »*...). Ce que le titre du documentaire indiquait déjà, le film l'affirmait : la syphilis était bien *« une maladie sociale »*.

La conclusion se voulait toutefois optimiste, et prenait la forme d'un conseil amical et simple : *« Mariez-vous jeune et ayez des enfants sains ! »* Métaphore de la relation sexuelle, au même titre que le baiser, le mariage et, par extension, les risques d'hérédo-syphilis, constituent également la base du scénario des films de fiction. Au-delà d'une similitude de titres, des films comme *Le baiser qui tue* ou *le Baiser mortel* reposent sur une intrigue presque identique, inspirée d'une pièce d'Eugène Brieux, *les Avariés*, interdite par la censure française en 1901 et finalement autorisée quatre ans plus tard.

Réalisé en Allemagne par Richard Oswald, *le Baiser mortel* (1926) présente Jean Veber, incarné par Conrad Veidt, comme un artiste libertin qui trahit son ami médecin, le docteur Rocard, en lui volant sa fiancée, Colette. Dans la salle d'attente du cabinet, Veber est reconnu par une « femme de mauvaise vie », qu'il avoue avoir rencontrée quelque temps auparavant. Un long plan de baiser, en flash-back, résume la scène fatale. L'analyse sanguine ayant confirmé que Jean Veber était syphilitique, le docteur lui conseille d'attendre deux ou trois ans avant d'épouser Colette.

Mais Veber, qui ne se sent pas malade, refuse d'entendre l'avertissement de Rocard (*« On ne ressent rien au début et quand on décide de se soigner, c'est déjà trop tard »*) et s'en va trouver un charlatan. Dans son officine éclairée dans la meilleure tradition expressionniste, et opportunément agrémentée d'un squelette (par contraste avec le décor moderne et « hygiénique » du cabinet médical), le guérisseur s'engage à guérir Veber en trois semaines et lui verse quelques gouttes d'un mystérieux élixir sur les lèvres (toujours le souvenir du baiser).

Cinq ans plus tard, le bon docteur est heureux en ménage et père d'un bel enfant, tandis que Veber, qui n'a pas renoncé à sa vie de libertin, voit Colette dépérir et sa petite fille tomber malade. Rocard sauvera l'enfant mais devra avouer son impuissance devant la maladie de la mère, qui mourra en pardonnant à son époux. Celui-ci ne réapparaîtra que quinze ans après, véritable épave dont la misérable existence prendra fin sur un lit d'hôpital, au plus profond de la déchéance physique et sociale.

L'action du *Baiser mortel* s'interrompt en une occasion, le temps de montrer à l'écran le tréponème pâle, le spirille agent de la syphilis. Mais la projection du film, qui connut un certain succès, était sans doute commentée et, éventuellement interrompue, pour faire bénéficier les spectateurs de précisions d'ordre médical. Mais le mode de transmission de la maladie demeurait une fois encore dans l'ombre.

Dessin animé destiné aux populations des colonies françaises, *le Conte de la mille et deuxième nuit* (1929) n'est pas plus explicite. On y apprend seulement que Mohamed, hier encore *« fort comme un lion »* et *« rapide comme une panthère »* (les images le prouvent) a tort de ne pas se préoccuper d'un petit bouton en apparence anodin, mais qui se révèle le premier signe de la maladie. Pourquoi et comment ce bouton apparut-il sur la lèvre de Mohamed ?, le film ne le dit pas.

Parce qu'il lui était interdit de préciser l'origine du mal, le cinéma contre la syphilis ne pouvait qu'affirmer l'ampleur du fléau et inciter les malades à se soigner, en leur promettant, un peu hâtivement, une guérison certaine. En aucune façon il n'était à même d'enseigner les moyens de se prémunir : sauf dans un film destiné aux militaires, il n'est jamais fait allusion aux préservatifs.

« Pudeur » ridicule, dangereuse ? Une soixantaine d'années ont passé. Pourtant, le temps de réponse qui succéda à l'apparition du sida, les informations approximatives ou erronées données çà et là sur la maladie, et les résistances, morales ou religieuses, que suscite encore la prévention, amènent à se demander si la société a tellement évolué entre-temps.

P. M.

★ CinéMémoire, du 28 octobre au 14 novembre, dans divers lieux à Paris, en région parisienne et en province. Renseignements, tél. : 43-63-07-83.



Affiche éditée en 1931 pour « l'Ennemi dans le sang », de Walter Ruttmann, Allemagne.

LE SPECTATEUR

MICHEL BRAUDEAU

Polonaise

POURQUOI, me demande Isabelle, ma bonne polonaise, votre chronique s'appelle *« Le spectateur »* alors que vous ne regardez rien de spécial ? Même pas la télévision. C'est vraiment pas gentil à elle de me poser ce genre de question à neuf heures et demie du matin. Isabelle est blonde, petite, vaillante. Elle écarquille ses yeux bleus quand elle est contente ou qu'elle me demande quelque chose. Elle est souvent gaie, enthousiaste, et d'une terrible brutalité polonaise dans le ménage, ce qui, pour un homme désordonné comme moi, est une source de catastrophes intarissables, j'y reviendrai forcément. Peut-être certains lecteurs trouveront-ils qu'il vaudrait mieux dire « employée de maison », que le mot « bonne » fait bourgeoisie éhontée. Pas moi. C'est le mot vrai à mon oreille, et il me fait toujours penser à un café de la rue de la Gaîté, *La Belle Polonaise*, que j'aimais et qui n'existe plus. Et puis, où serait la honte ? C'est comme les gens qui ne voulaient plus que l'on parle des « ouvriers », mais des « travailleurs » ou des « couches laborieuses ».

Je marmonne donc une généralité invérifiable : *« Le monde entier est un spectacle, Isabelle. Et le fer à repasser est dans le séchoir »*, me retourne et tente de retrouver le sommeil, un petit bout de rêve en train de s'évaporer. Rien à faire, évidemment. Spectateur du plafond, ce qui n'est pas inintéressant, une attitude que j'estime assez pascalienne dans l'instant. C'est vrai que la télévision, depuis que j'habite en plein ciel au-dessus de Paris, a beaucoup moins de chaînes que les nuages qui passent devant mes fenêtres. Et puis, après tout, regarder n'empêche pas d'écouter. Le dernier Souchon, par exemple, et notamment, pour la deux centième fois, *Foule sentimentale*, un chef-d'œuvre. Il a eu des titres molassons, le grand Souchon, des moments un peu bébé, mais là, c'est formidable : *« Oh la la la vie en rose/ le rose qu'on nous propose/d'avoir des quantités de choses/qui donnent envie d'autre chose... »*

Isabelle aussi a envie de quantité de choses, de magasins pleins. J'ai peur qu'elle ne partage pas vraiment ce rejet ironique de la société de consommation. *« Foule sentimentale/on a soif d'idéal/attirés par les étoiles, les voiles/que des choses pas commerciales... »* Oui, ça passe mieux, tout le monde aime les étoiles. Mais *« on nous claudia schieffer/on nous paul-loup sulitzer/oh le mal qu'on peut nous faire/et qui ravagea la moukère... »*, elle n'y comprend rien, et je renonce à l'explication de texte. Finalement, Souchon, c'est juste pour les quadras aisés, cools et déprimés. Heureusement pour lui qu'on est nombreux.

ISABELLE n'est sûrement pas trotskiste, ni ex-trotskiste non plus, peut-être n'a-t-elle même jamais approché un seul exemplaire de cette espèce quasiment éteinte. Alors comment lui faire entendre une chanson en hommage à Arlette Laguiller ? *« Quand Arlette chante c'est du bleu de l'azur/sur les usines et leurs grands murs/les paroles bien sûr ont beaucoup d'usure/ mais elle chante avec un air pur/et même si c'est des bêtises/que c'est gentil/que c'est beau/arlette it be/arlette's go. »* On n'y pensait plus trop à Arlette Laguiller, entre deux présidentielles, et c'est précisément cela le coup d'artiste de la Souche, d'avoir flairé qu'elle était pourtant en nous, l'image d'Arlette, enfouie, même si on n'en parlait pas. Elle représente toute une époque où les gens de gauche croyaient aux idées de gauche, même les politiques (décidément, après Saint-Germain-des-Prés, les trotskistes et la gauche, c'est l'année *Jurassic Park*), une maladresse oratoire si touchante et convaincue qu'on en oubliait les « travailleurs » et les « travailleuses » de la langue de bois. Et pas une tête à avoir une caisse noire, Arlette. Une femme souriante, pleine d'espoir. Une femme si tranquillement humaine, tellement comme nous, qu'on ne voit pas comment elle pourrait remettre les pieds dans le paysage électoral et télévisuel d'aujourd'hui. Vous imaginez un débat entre Arlette et Balladur ? Soixante-cinq millions d'années les séparent, et ça nous est arrivé, à nous, comme un gros accident, entre trente et quarante.

CES gens qui s'effacent, ces générations qui dansent au Tabou, et puis hop ! à la trappe, ces combats de classe qui se sont mis en veilleuse, en sourdine, complètement déboussolés par les nouveaux spécialistes de la nouvelle économie mondiale, c'est triste comme de repenser au merveilleux Barthes. Et ça rappelle une phrase d'un autre emporté par le vent, Michel Foucault, dans *les Mots et les Choses*, sur la possible disparition de l'homme, de l'idée d'homme, *« comme à la limite de la mer un visage de sable »*, si notre mémoire est bonne, parce que pour l'instant la Pologne fantasque s'est abattue sur le petit coin philosophique de ma bibliothèque, et le pauvre Foucault y est momentanément introuvable.

En revanche, sur la pile des lettres auxquelles je dois répondre, des listes de courses à faire et des cartes postales, toutes choses bien distribuées, il y a peu de temps, en petits tas dans la cuisine et désormais mélangées en une seule colonne militaire, je remarque un numéro du *Times*, magazine anglais où l'on interviewe un dessinateur du nom de Martin Handford. Il est riche et célèbre pour ses ouvrages illustrés, qui se vendent par dizaines de millions dans le monde. Les grandes pages sont grouillantes de figurants, des centaines de personnages dans des situations burlesques, qui ne divertiraient pas longtemps si le jeu ne consistait à trouver dans la foule de chaque planche un personnage en jeans, T-shirt rouge et blanc, toujours le même, un lycéen à lunettes prénommé Wally. En France, quatre albums de Martin Handford ont été publiés par Gründ, et Wally s'appelle Charlie. Wally m'angoisse. Je ne le vois pas. Je sais qu'il est là, mais où ? Il est si discret, si fuyant, obsédant, on dirait un petit frère de Souchon, un cousin de Zelig. Pas vu, pas pris. Des millions d'enfants adorent Wally.

Il paraît qu'une fois qu'on l'a repéré, on ne voit que lui. ■



MUSIQUE

« ZIPOLI L'AMÉRICAIN »

SUR LES CHEMINS DU BAROQUE

SUR LA TRACE DU JĒSUITE DE LA PAMPA

Quand les hommes de la Compagnie de Jésus rencontraient les Indiens Guaranis, ils voulaient leur apprendre la musique. Hier, une manière de civiliser les peuples « sauvages et innocents », aujourd'hui un biais commode pour fonder le métissage argentin. « Les chemins du baroque », une collection de disques initiée en 1992 par un courageux label messin, K 617, explorent les missions jésuites de l'empire colonial espagnol. Figure de proue : le compositeur Domenico Zipoli.


IN « MARTIN CHAMBI » 1920-1950/ED. LUNWERG

Les Indiens Chiquitanos construisent, aujourd'hui encore, des violons. A Santa-Ana, la dernière harpe date de 1940 : on n'en joue plus, mais on la sort en procession comme une statue. Les partitions copiées restent déchiffrables jusqu'en 1880. Puis, c'est le désordre. Jusqu'en 1970, les Chiquitanos ont continué à copier les manuscrits sans les comprendre et les ont laissés sur les pupitres... (Photographie d'un Indien, par Martin Chambi, en 1935).

CORDOBA (Argentine)

de notre envoyée spéciale

C'EST un samedi après-midi, une fin d'hiver délicate à Cordoba. L'air est frais, et les écoliers ont des regards insolents. *« Cordoba, capital »*, disent les publicités. Capitale de l'autre Argentine, celle qui tourne le dos à Buenos-Aires. Métropole économique, volontiers sécessionniste, la deuxième ville du pays est aujourd'hui privée, après la charte des privatisations décrétées par le gouvernement Menem l'an passé, du cordon ombilical qui la reliait aux rives du Rio de la Plata : la ligne de chemin de fer. Tant pis. Plantée à environ 1 500 kilomètres au nord-ouest de Buenos-Aires, Cordoba l'andalouse est une ville opposante et fière. N'est-ce pas ici qu'aux pires moments de l'hyperinflation des mains anonymes avaient placé d'ironiques panneaux à l'entrée des bidonvilles : *« Bienvenue aux classes moyennes »* ?

Au milieu du siècle, tandis que Buenos-Aires, la ville italienne et juive, se livrait à la mélancolie sociale du tango, Cordoba a inventé le *cuarteto*, une danse *« apparentée au paso doble »* qui a la vertu aux yeux des Cordobenses de n'être jamais passée par la capitale officielle de l'Argentine. En 1943, le Cuarteto Leo cultivait le piano, la basse, le violon et l'accordéon avec une bonne santé paysanne. Aujourd'hui, La Mona Jimenez, *gaucho* urbain et vedette absolue du genre, entretient, à coups de synthétiseurs et de boîtes à rythmes, la musique de la *« pampa gringa »*, ses histoires de baisers gourmands et de fêtes arrosées. Entre son université centenaire et ses ventes aux enchères de bétail, Cordoba est attachante.

Au cœur du Nouveau Monde, l'Argentine de la pampa vit son passé en ne songeant qu'au présent. Mêlés à des buildings sans âme, des bâtiments – l'Eglise de la Compania di Jesus et sa chapelle « domestique », la Capilla de los Indios, construite par des mains indigènes, – rappellent que nous sommes ici en terre jésuite, une terre grande comme le royaume du Pérou, dont les frontières commençaient à Lima pour s'enfoncer dans les eaux du Rio de la Plata. En 1540, Ignace de Loyola avait souhaité que sa compagnie se dispersât à travers le monde. En 1759, le Portugal, jaloux de son emprise, décrétait l'expulsion des jésuites, suivi par l'Espagne en 1767. Deux siècles de prosélytisme pacificateur, dont Cordoba voudrait à tout prix garder les traces.

A l'endoctrinement, les jésuites préféraient la culture. L'art et la musique, méprisés des colons espagnols, devinrent entre leurs mains un moyen de séduction efficace sur le chemin de Dieu. Plutôt que l'agression militaire, ils choisirent l'organisation utopique. *« Il faut rassembler les Indiens, les « réduire » en villages, dans des lieux commodes et convenables pour qu'ils ne soient pas privés de tout bénéfice spirituel et temporel »*, lit-on dans le compte rendu du synode de Mexico de 1555. En 1609, Marcel Lorenzana fonde la première réduction jésuite au Paraguay, sorte de phalanstère mêlant l'agriculture aux devoirs du culte. Pendant près de deux siècles, les hommes d'Ignace de Loyola vont veiller sur les réductions où plusieurs centaines d'Indiens sont en principe protégés (les raids esclavagistes portugais y furent sanglants) par une poignée de missionnaires.

Cordoba, ville de la plaine, est éloignée des territoires indigènes. Mais elle constitua un passage obligé entre le Rio de la Plata, où arrivaient les navires espagnols, et la zone des réductions guaranies (aux alentours de l'actuelle frontière entre l'Argentine, le Paraguay et le Brésil), chiquitanos (au sud de la Bolivie), moxos (plus au nord) et maynas (en Amazonie péruvienne). L'important collège jésuite de Cordoba possédait non loin quelques haciendas nourricières, telle celle de Santa Catalina – 2 000 vaches, 121 esclaves répertoriés lors de l'expulsion, – plantée de hêtres et de platanes européens.

Des eaux boueuses et inhospitalières de l'estuaire du Parana à la forêt amazonienne, les missionnaires de Dieu avaient le temps du commentaire. Les récits de voyages, truffés de références sentimentales au « bon sauvage », abondent ; ils retracent l'épopée des Pères, depuis la dure phase d'implantation, jusqu'à celle du rayonnement des missions indigènes. Autrichien, le père Anton Sepp, chanteur, joueur de viole, de flûte, d'orgue et de clavecin, devenu le principal organisateur de la vie musicale des réductions guaranies, arrive à Rio de la Plata en 1691 : *« Buenos-Aires est séparée de Cordoba par une plaine, aussi plate que le Lechfeld. »* Au terme d'un voyage de six mois, en canoë et char à bœufs, Anton Sepp s'installe à la mission de Yapeyu, sur les bords du Rio Uruguay. Il y crée un conservatoire de musique. Plus au nord (au sud de l'actuel Paraguay), Anton Sepp fonde dans la foulée la réduction de San-Juan-Batista, où il fait construire une immense église (*« cinq portes, des chapiteaux sculptés par les indigènes, des autels en cèdre doré à la feuille et incrustés de pierres, d'innombrables statues de saint Jean-Baptiste, de saint Michel et de Notre-Dame de Altoetting »*). Le père et ses *« chicos »* y cultivent le maté et plantent plus de 200 000 pieds de coton. Le potager prospère. *« Les Indiens ont d'incroyables capacités de travail*, écrit Anton Sepp. *Le travail s'effectue toujours au son du tambour, de fifres joyeux. »* En créant à San-Juan-Batista une école de sculpture, le Tyrolien missionnaire, mort de vieillesse en 1733, inaugure la lignée des jésuites musiciens et architectes, dont le Suisse Martin Schmid (1694-1772) sera le prototype le plus complet.

Reconstituer le puzzle brisé par l'expulsion de la Compagnie, puis les guerres d'indépendance sud-américaines, n'est pas une mince affaire. Alain Pacquier, directeur de K 617, un label de disques spécialisé dans la musique baroque et installé dans la Meuse, en sait quelque chose. Lorsqu'il lance, en 1992, la série « Les chemins du baroque » (du Mexique à l'Argentine) en collaboration avec l'Association française d'action artistique (AFAA) et la Fondation Paribas, Alain Pacquier s'engage dans une aventure quasi policière. Le cœur de l'énigme s'appelle Domenico Zipoli, compositeur italien qui passa les neuf dernières années de sa vie à Cordoba – qu'y faisait-il ? – avant de succomber de la phtisie en 1726. De Domenico Zipoli, on sait beaucoup et peu : il est né à Prato en Toscane en 1688 ; il fut l'élève de Pasquani et d'Alessandro Scarlatti ; il fut un compositeur réputé dans la Rome du début du dix-huitième siècle, sous la protection d'une femme lettrée et séduisante, Maria Teresa Renzi Strozzi ; enfin il intégra la Compagnie de Jésus vers 1715 mais ne fut jamais ordonné prêtre.

Des siècles durant, l'ombre incertaine de Zipoli a plané sur Cordoba. La ville possède sa rue et son pont Domenico-Zipoli, mais aussi une école de musique Zipoli, fondée il y a trente ans par un Allemand installé en Argentine, Erbert Diehl. Financée par la province de Cordoba, elle compte aujourd'hui environ sept cents élèves, parmi lesquels se recrutent les membres du Coro de los Ninos Cantores de Cordoba. Cette chorale tapageuse est composée essentiellement de jeunes filles qui s'applaudissent volontiers, bombardent leur chef de vivas, s'amusent à chanter faux, et chantent juste. Invité en 1992 à exécuter les *Vêpres de san Ignacio*, de Zipoli, au Festival de Sarrebourg, le Chœur y découvrit par la même occasion la musique de ce jésuite que nul, dans l'école qui porte son nom, ne connaissait. Zipoli ne serait-il qu'un fantôme ?

Ecrite pour trois voix sans basses (les Indiens affectionnant plutôt les tessitures aiguës), deux violons, et un continuo (orgue, harpe), cette musique très mélodique était censée coller à *« l'état musical »* des Indiens, à l'appétit d'innocence de ceux qui *« vivaient avec les bêtes sauvages, savaient seulement rugir avec les lions et les tigres »*, avant de connaître le solfège, comme l'écrit Martin Schmid dans sa correspondance publiée en 1992 à Lucerne. A peine achevée l'étude d'un important lot de partitions découvertes en Bolivie *(lire notre encadré)*, les spécialistes sud-américains ont immédiatement voulu y voir *« le premier répertoire que l'on peut qualifier de métis : un style baroque européen adapté à la réalité des missions jésuites, tant dans le style d'exécution que dans le répertoire »*, comme l'écrivait le musicien et musicologue cordobense Leonardo Waisman. Avec son ensemble Musica Segreta, il a été parmi les premiers à recréer cette musique attribuée à Zipoli. Pour Gabriel Garrido, flûtiste à bec originaire de Buenos-Aires et fixé en Suisse, ancien élève de Jordi Savall et fondateur de l'ensemble Elyma, retrouver Zipoli, c'est *« unir mon pays, l'Argentine, et la musique ancienne »*.

Pour qui s'inquiète de l'identité argentine – souvent fluctuante, c'est la loi du Nouveau Monde, – quelle aubaine ! Tout en délectations mélancoliques et en sourires, la musique de Zipoli serait ainsi fondatrice d'une authentique histoire nationale, et, qui plus est, le témoin du rayonnement intellectuel de Cordoba. Très vite, musicologues, interprètes, éditeurs et commentateurs (*le Monde* du 14 mai 1992) s'engouffrèrent dans cette brèche. Oui, mais. Zipoli n'avait jamais mis les pieds dans les réductions indigènes. Comment ses compositions avaient-elles pu arriver jusqu'en territoire chiquitos ?

Le maillon manquant s'appelait Martin Schmid. De ce jésuite, on ignorait tout ou presque avant l'édition, à Berne au début de cette année, d'une thèse comparée d'archéologie et de musique, publiée par l'architecte suisse Stefan Fellner. Dès lors, le scénario était (à peu près) clair. En 1729, le missionnaire arrive à Cordoba, où il prend connaissance des œuvres de Zipoli, mort trois ans avant. Martin Schmid construit des orgues à travers les territoires chiquitos et guaranis, copie les partitions de Zipoli qu'il diffuse à Potosi, Sucre et Santa-Cruz. Il devient le meilleur représentant du commerce musical jésuite à travers l'Amérique latine. Expulsé en 1767, il meurt au pays, à Lucerne. De Cordoba, il avait écrit ces mots cruels : *« Ce qui devrait être une ville est pire qu'un village d'Allemagne. »*

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Recherche en paternité

LA paternité de l'œuvre de Zipoli est difficile à établir : les jésuites ne signaient jamais leurs œuvres. En 1950, Guillermo Furlong, jésuite argentin, fonde l'idée que Zipoli est le dépositaire légitime et unique de la musique jésuite *sui generis*. Reste à établir la preuve par les manuscrits. Les premières copies attribués à Zipoli datent de 1740. En 1959, Robert Stevenson retrouve à Sucre, en Bolivie, une copie de sa *Messe pour trois voix et trois violons, « copiée à Potosi en l'an 1784 »*.

En 1972, l'architecte de Suisse alémanique Hans Roth travaille à la restauration des églises dans les réductions jésuites en pays chiquitos, en Bolivie. A Santa-Ana et San-Rafael, il trouve de très nombreux cahiers de musique, reliés en d'épais volumes, parfois démembrés et reconstitués dans le désordre. En 1983, le musicologue allemand Burkhard Jungcurt est chargé de l'inventaire.

Puis le travail de recherche retombe dans le giron sud-américain : les travaux du Paraguayen Luis Szaran en 1987, ceux de l'Argentin Bernardo Illari en 1988 et ceux de Leonardo Waisman passent au peigne fin 811 œuvres, dans le cadre d'un programme financé par le *Consejo nacional de investigaciones cientificas e tecnicas*, l'équivalent du CNRS en Argentine. Ils tentent d'établir de manière certaine la filiation de ces messes, oratorios ou pièces d'orgue avec Zipoli, en les comparant avec ses pièces pour clavier composées en Europe.

Ces manuscrits ont couru de grands périls. Ainsi, en 1968, un curé espagnol nommé à Santa-Ana veut combattre les tendances iconolâtres des Chiquitos : il vend les statues et brûle 37 caisses des précieuses partitions...

V. Mo.

Les petits pavés de K617

A la fin de l'été dernier, l'équipe de K617 s'était installée pour quelques jours à Cordoba afin d'y enregistrer, avec l'Ensemble Elyma et le Coro de los Ninos Cantores de Cordoba, placés sous la direction de Gabriel Garrido, les nouveaux volumes des « Chemins du baroque » (*Zipoli l'Américain*, 1 CD K617/Afaa-Sur Mesure K617036, distribué par Media 7 et *Musique à la cité des rois, œuvres de Torrejon y Velasco* (K617035). La collection en comptait déjà quatre, dont de jolies *Vêpres de San Ignacio* de Domenico Zipoli (K617027) qui ont permis au label messin de battre des records absolus : plus de 60 000 exemplaires vendus en un an. Le budget des « Chemins du baroque » est de 12 millions de francs. Défini en 1992, il comprend la publication de huit albums, la vente de concerts et même la restauration d'un orgue du dix-neuvième siècle appartenant au Musée provincial Marques de Sobremonte de Cordoba.

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINEMA



« La Grande Ville », de Satyajit Ray.

Tous les films nouveaux

Adieu ma concubine

de Chen Kaige,
avec Leslie Cheung, Zhang Fengyi, Gong Li, Lu Qi, Ying Da, Ge You.
Chinois (2 h 49).

Les rapports ambigus de deux interprètes de l'Opéra de Pékin pris dans les spectaculaires tourmentes de l'Histoire ont valu une Palme d'or à Chen Kaige.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, dolby, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55).
VF : Gaumont Opéra, dolby, 2e (36-68-75-55).

Le Nombril du monde

de Ariel Zeitoun,
avec Michel Boujenah, Delphine Forest, Thomas Langmann, Marie-José Nat, Roger Hanin.
Français (2 h 25).

A l'époque du protectorat français sur la Tunisie, un jeune juif essaie de se faire une place au soleil. Par tous les moyens.

Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, handicapés, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Ruptures

de Christine Citti,
avec Emmanuelle Béart, Michel Piccoli, Nada Strancar, Anouk Aimée, Laurent Grévill, Marc Citti.
Français (1 h 35).

Une pléiade de grands comédiens réunis par une jeune réalisatrice pour évoquer la vie de quelques amis quand l'un d'entre eux disparaît.

Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

The Snapper

de Stephen Frears,
avec Tina Kellegher, Colm Meaney, Ruth McCabe, Colm O'Byrne, Eanna Mac Liam, Ciara Duffy.
Britannique (1 h 30).

Lorsque le ventre de Sharon s'arondit, le cercle de la famille de prolos dublinois s'émeut, se harpigne, se déteste et s'enamoure, et cela fait la plus vacharde, la plus vivante des comédies.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Gaumont Gobelins, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

Reprises

La Femme au gardénia

de Fritz Lang,
avec Anne Baxter, Richard Conte, Ann Sothern, Raymond Burr, Jeff Donnell, Richard Erdman.
Américain, 1952, noir et blanc (1 h 30).

Lorsqu'un Fritz Lang concocte pareille machination criminelle, non seulement les rouages s'emboîtent à la perfection, mais de troubles zones d'ombre naissent dans les profondeurs de l'écran.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

La Grande Ville

de Satyajit Ray,
avec Anil Chatterjee, Madhabi Mukherjee, Jaya Badhuri, Prasenjit Sarkar, Haren Chatterjee.
Indien, 1963, noir et blanc (2 h 13).

Pour la première fois Ray quittait le monde rural : son portrait d'une jeune femme face à la ville tentaculaire et aux préjugés est d'une splendeur et d'une intelligence sidérantes.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Sélection

La Frontera

de Ricardo Larrain,
avec Patricio Contreras, Gloria Lasso, Alonso Venegas, Hector Noguera, Aldo Bernales, Sergio Schmied.
Chilien (2 h).

Une fable politique qui dérive peu à peu en parabole tendre et désenchantée, emportée par le flot du fantastique, et de l'océan.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

Les Fruits du Paradis

de Helma Sanders-Brahms,
avec Johanna Schall, Thomas Büchel, Udo Kroschwald, Anna Sanders, Steffi Spira.
Allemand (1 h 46).

Un film d'amour et d'histoire, la réunification vue dans le regard d'une femme qui aime et désire deux hommes. Un beau film lucide sur l'Allemagne d'aujourd'hui.

VO : Utopia, 5e (43-26-84-65).

Hélas pour moi

de Jean-Luc Godard,
avec Gérard Depardieu, Laurence Masliah, Bernard Verley, Jean-Louis Loca.
Helvético-français (1 h 24).

Sur le motif d'*Amphitryon*, Godard brode une méditation polyphonique et omnivoyante. L'évidence de la beauté et le trouble de l'intelligence passionnent et intriguent qui se laisse aller à ce film aux bras grands ouverts.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Meurtre mystérieux à Manhattan

de Woody Allen, avec Alan Alda, Woody Allen, Anjelica Huston, Diane Keaton, Jerry Adler, Joy Behar.
Américain (1 h 48).

Un polar burlesque et sentimental pour rire en automne, un antidote inespéré à l'insidieux poison des jours.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, handicapés, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; UGC Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

La Naissance de l'amour

de Philippe Garrel,
avec Lou Castel, Jean-Pierre Léaud, Johanna Tr Steege, Dominique Reymond, Marie-Paule Laval, Aurélia Alcaïs.
Français, noir et blanc (1 h 34).

Au-delà des rencontres et des coups de foudre, Garrel enregistre la douleur et la beauté du véritable amour, celui qui dure et qui s'use. C'est marrant, et bouleversant.

Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

Rabi

de Gaston Kabore,
avec Yacouba Kabore, Tinfissi Yerbanga, Joséphine Kabore, Joseph Nikiema, Colette Kabore, Chantal Nikiema.
Français (1 h 02).

Quand la simplicité d'un conte pour enfants devient le plus court chemin vers une beauté sereine et enchantée. Au même programme, le court-métrage *Denko* de Mohamed Camara est, d'une toute autre manière, une splendide légende mythologique.

Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

Raining Stones

de Ken Loach,
avec Bruce Jones, Julie Brown, Ricky Tomlinson, Tom Hickey, Mike Fallon, Christine Abbott.
Britannique (1 h 30).

Un film de colère et d'amour, pour dire la vie dans les villes d'Europe à la fin du XXe siècle, celle des femmes et des hommes qui se battent pour garder le droit d'être humains.

VO : Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

Si loin, si proche

de Wim Wenders,
avec Otto Sander, Peter Falk, Horst Buchholz, Nastassja Kinski, Bruno Ganz, Solveig Dommartin.
Allemand, noir et blanc et couleurs (2 h 15).

Après s'être envolé dans le ciel de Berlin sur *les Ailes du désir*, après avoir failli se perdre dans sa folle équipée *Jusqu'au bout du monde*, Wenders entouré de ses personnages-interprètes-amis revient chez lui, en une réjouissante glissade vers le plaisir de raconter des histoires avec une caméra.

VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), handicapés, 5e (43-54-42-34).

Une nouvelle vie

de Olivier Assayas,
avec Sophie Aubry, Judith Godrèche, Bernard Giraudeau, Christine Boisson, Philippe Torreton. Français (2 h 02).

Olivier Assayas décrit *Une nouvelle vie* comme son « *premier film* ». C'est en tout cas l'affirmation et la confirmation de son talent fiévreux, servi par des interprètes magnifiques.

Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38).

Festivals

L'Age d'or et ses environs

Le second brûlot cinématographique de Bunuel, après *Un chien andalou*, a été entièrement restauré par le Centre Pompidou devenu propriétaire du film. Outre la projection, enfin dans de bonnes conditions, de *l'Age d'or*, le Studio 5 de Beaubourg présente une programmation autour de Bunuel durant les années 20, de ses relations avec les surréalistes, et de la famille de Noailles, mécène du cinéma d'avant-garde de l'époque, qui a également permis la réalisation de films de Man Ray et de Cocteau. Simultanément, le Centre publie la correspondance entre Bunuel et Charles de Noailles.

Du 27 octobre au 7 novembre au Studio 5, Centre Georges-Pompidou. Tél. : 44-78-12-33.

Wiseman à la folie

« Documentaire sur grand écran » présente le premier film d'un des plus grands documentaristes du monde, l'Américain Fred Wiseman. Interdit durant vingt-quatre ans aux Etats-Unis, *Titicut Follies* (1967) porte un regard d'une extrême violence, d'une exemplaire lucidité et d'une bouleversante compassion sur le « monde à part » d'un pénitencier psychiatrique. En complément de programme, la monumentale *Histoire autour de la folie*, de Paule Muxel et Bertrand de Solliers (1993).

Les 27 et 28 octobre à l'Entrepôt (14e). Tél. : 42-78-14-57.

Ozu à la ferme

Reprise à la Ferme du buisson de la rétrospective de douze films de Yasujiro Ozu, présentée l'an dernier au Max Linder à Paris. Durant la semaine du 27 octobre au 2 novembre sont programmés le célèbre, mais indispensable, *Voyage à Tokyo*, et les tout aussi beaux *Printemps précoce*, *Printemps tardif* et *Récit d'un propriétaire*.

Du 27 octobre au 16 novembre à la Ferme du buisson, Centre d'art et de culture de Marne-la-Vallée, allée de la Ferme, 77437 Noisiel. Tél. : 64-62-77-00.

France-Italie, aller-retour.

Avant que ne débute à Florence, le 1er novembre, la huitième édition du Festival France-Cinéma (sélection de films de cette année, rétrospective Max Ophuls, hommage à la SEPT-ARTE), le seizième Festival du film italien de Villerupt programme, outre un choix d'inédits en compétition, un panorama de la ville de Naples au cinéma, et adresse un coup de chapeau de paille à Dino Risi.

Du 29 octobre au 14 novembre à Villerupt (Meurthe-et-Moselle). Tél. : 82-89-40-22.

Brest au plus court

Le Festival du film court de Brest propose une sélection de quarante courts-métrages européens en compétition, cligne de l'œil à Marguerite Duras, et fait un détour par le « long » avec *Remorques* de Grémillon et *Finis Terræ* de Jean Epstein.

Du 29 octobre au 7 novembre au Quartz de Brest. Tél. : 98-44-03-94.

Saône-et-Loire, c'est noir

Voilà vingt-trois ans qu'à l'écart des grands centres et des feux médiatiques, le Festival de Marcigny poursuit une programmation de qualité, suivie par un public fidèle. Le thème principal de cette année s'intitule « Flics et Hors-la-loi », Lang, Becker, Sturges, Rosi, Kurosawa et Dassin font partie d'un programme enrichi par la présentation de tous les courts et moyens métrages réalisés par Wim Wenders.

Du 27 au 31 octobre à Marcigny (71110). Tél. : 85-25-24-84.

La sélection « Cinéma » a été établie par Jean-Michel Frodon

Les entrées à Paris

Avec 485 000 entrées dans ses 69 salles de Paris et de banlieue, *Jurassic Park* a provoqué le séisme annoncé. Si le film de Spielberg ne se classe que cinquième parmi les « rois du premier jour », il se situe en deuxième position pour le record de la meilleure première semaine, en particulier devant son plus récent prédécesseur, *Terminator 2*, qui avait totalisé 402 000 spectateurs durant le semaine du 16 au 22 octobre 1991. Le champion du démarrage en force, reste *Rambo 2*, avait attiré 510 000 spectateurs durant la semaine du 16 au 22 octobre 1985 (mais ces deux films n'avaient pas, eux, profité des congés de Toussaint durant leur première semaine).

Jurassic Park domine également de haut celui qu'on avait présenté comme son rival de la rentrée 1993, *Germinal*, à 172 000 durant la semaine du 29 septembre au 5 octobre. La comparaison la plus intéressante se fera désormais avec *les Visiteurs* qui, sans matraquage publicitaire, s'est imposé sur la durée comme le plus gros succès des vingt-cinq dernières années, avec 2 450 000 entrées à Paris (et plus de 12 millions en France). En attendant, la proportion très importante de salles en banlieue (30 sur 69) a contribué au départ fulgurant des dinosaures en région parisienne (tandis que le score national tout aussi exceptionnel de 2 millions d'entrées est atteint).

Evidemment, les résultats globaux de la semaine connaissent une hausse massive, pour approcher les 1,2 million d'entrées à Paris (*Jurassic Park* s'adjugeant plus de 40 % du total) ; soit, et de loin, la meilleure semaine de l'année. Les quelques audacieux qui ont risqué leur museau dans l'ombre du monstre (*Au nord de l'hiver*, *la Musique du hasard*, *l'Ombre du doute*) sont proprement écrabouillés. Mais c'est loin d'être le sort des titres les plus vaillants des semaines précédentes : *Germinal* se maintient à plus de 100 000 (soit 540 000 en quatre semaines), *Cliffhanger* reste proche de ce score (420 000 en trois semaines), *Trois couleurs : Bleu* résiste en conservant 20 000 entrées en septième semaine, soit un total de 265 000, et *le Fugitif* maintient sa moyenne, à plus de 50 000, et dépasse les 850 000 en huit semaines.

Le phénomène le plus étonnant est certainement la hausse des entrées, en deuxième semaine, de *Meurtre mystérieux à Manhattan*, qui ajoute 115 000 entrées aux 110 000 de sa sortie. Visiblement, Woody Allen joue le rôle de refuge pour les spectateurs rétifs à la déferlante *Jurassic Park*. Pour les cinéphiles, c'est une bonne nouvelle; pour le calcul des parts de marché entre films français et américains, c'est une autre affaire...

J.- M. F.

★ Chiffres : *le Film français*.

MUSIQUE

Classique

Mercredi 27 octobre

Mahler

Symphonie n° 3
Jard Van Nes (mezzo-soprano),
Maîtrise des Hauts-de-Seine,
Chœur et Orchestre de Paris,
Semyon Bychkov (direction).

La relation triangulaire existant entre Mahler, Semyon Bychkov et l'Orchestre de Paris n'est pas sans nuages. La saison dernière l'exécution de la *Sixième Symphonie* avait même surpris par l'inertie des musiciens. Tragique, vraiment. Qu'en sera-t-il de la *Troisième* ?

Salle Pleyel, 20 h 30 (+ le 28). Tél. : 45-63-88-73. De 85 F à 280 F.

Mendelssohn

Symphonie n° 4 « Italienne »

Schubert

Symphonie n° 9 « la Grande »
Orchestre national de France,
Riccardo Muti (direction).

Riccardo Muti ose prendre le risque de travailler avec un orchestre parisien. Il est moins snob que son confrère Claudio Abbado qui prétend ne pas en avoir le temps. A vrai dire, le risque est mesuré. Et si le National joue avec autant de conviction qu'il l'a fait à Munich la semaine passée sous la direction de James Conlon, la victoire est assurée. Le programme choisi par Muti est d'une difficulté redoutable. N'avait-il pas déjà dirigé, la même symphonie de Mendelssohn lors de sa première visite, en 1981 ?

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 (+ le 28). Tél. : 49-52-50-50. De 50 F à 220 F.

Jeudi 28

Obst

Doktor Mabuse
Vincent Bauer,
Michel Cerutti,
Daniel Ciampolini (percussions),
Pierre-Laurent Aimard,
Florent Boffard (piano),
Ensemble InterContemporain,
David Robertson (direction).

C'est avec cette partition de Michael Obst que la troisième édition de Ciné-Mémoire ouvre ses portes. Le risque d'une pareille aventure est grand, et l'on se souvient peut-être du mariage raté entre la musique d'Arnaud Petit et *Jeanne d'Arc* de Dreyer.

Théâtre national de l'Odéon (les 28 et 29, 20 h 30 ; le 29, 17 heures). Tél. : 44-41-36-36. De 130 F à 200 F.

Beethoven, Brahms, Tchaïkovski

Igor Oïstrakh (violon),
Natalia Zersalova (piano).

Bien sûr, le génie n'est pas héréditaire et il est bien difficile lorsque l'on s'appelle Oïstrakh de se faire un prénom. Igor y est parvenu pourtant et son mérite est grand, car son père David domina son époque.

Salle Gaveau, 20 h 30. Tél. : 49-53-05-07. De 60 F à 200 F.

Vendredi 29

Haydn

Symphonie n° 60 « le Distrait »

Bartok

Le Mandarin merveilleux

Dvorak

Symphonie n° 9 « Nouveau Monde »
Orchestre philharmonique de Vienne,
Seiji Ozawa (direction).

La Philharmonie de Vienne est une institution dont l'arrogance est bien connue. Il y a les chefs que les musiciens cooptent et ceux qu'elle refuse de voir monter à son podium. Il y a aussi les musiques qu'elle considère tellement siennes que ses musiciens refusent de se plier aux désirs des chefs qui n'auraient pas les mêmes vues qu'eux. La Philharmonie de Vienne est un objet précieux qu'il faut considérer pour ce qu'il est, une relique vivante d'un style aujourd'hui perdu. Mais que ne donnerait-on pour que les cordes des orchestres français sonnent avec une telle plénitude, de telles couleurs délicates, pour qu'elles aient ce grain si particulier ?

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 750 F.

Verdi

Requiem
Paulette de Vaughn (soprano),
Anna Schiatti (contralto),
Roberto Alagna (ténor),
Valentin Pivovarov (basse),
Chœur et Orchestre philharmonique de Radio-France,
Nello Santi (direction).

Dirigé par un spécialiste incontesté, le *Requiem* de Verdi devrait attirer un public nombreux à Pleyel. Roberto Alagna y fera ses débuts parisiens. Avec lui, la France a enfin un jeune ténor « italien » apte à prendre la relève des trois plus célèbres ténors du moment : Pavarotti, Domingo et Carreras. Il est même possible qu'il mette les admirateurs des uns et des autres d'accord.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 80 F à 190 F.

Dimanche 31

Mozart

Duo pour violon et alto KV 423
Divertissement pour violon, alto et violoncelle KV 563 « Puchberg »
Augustin Dumay (violon),
Gérard Caussé (alto),
Gary Hoffman (violoncelle).

Deux Français et un Américain unis comme les doigts de la main se retrouvent pour un programme qui exige justement que les individualités se fondent en une entité insécable.

Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.

Mardi 2 novembre

Janacek

Katia Kabanova
Karan Armstrong (Katia),
Barry McCauley (Boris),
Yvonne Minton (Kabanicha),
Robert Wörle (Tikhon),
Dagmar Peckova (Varvara),
Dimiter Petkov (Dikoj),
Ian Caley (Kudrjas),
Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris,
Jiri Kout (direction),
Götz Friedrich (mise en scène).

Reprise de l'opéra le plus connu de Janacek dans la production de Götz Friedrich. Yvonne Minton est de la distribution. On avait perdu jusqu'à la trace de cette magnifique chanteuse à qui l'on doit des Mahler splendides avec Solti (Decca) et de nombreux concerts avec Boulez. La bonne nouvelle de la semaine.

Opéra-Bastille, 19 h 30. Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 570 F.



Ozawa au Théâtre des Champs-Elysées le 29 octobre.

ELLIOT ERWITT/MAGNUM

Bach, Mozart, Medtner, Casals, Beethoven

Eugene Istomin (piano).

Son dernier récital parisien avait montré Eugene Istomin sous un jour peu favorable : doigts hésitants, jeu d'une sécheresse rébarbative. Son passé de chambriste au sein du trio émérite formé par Isaac Stern, Leonard Rose et lui-même lui doit néanmoins le respect de tous les mélomanes.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 290 F.

Lyon

Offenbach

Les Contes d'Hoffmann
Daniel Galvez-Vallejo (Hoffmann),
Natalie Dessay (Olympia),
Isabelle Vernet (Giulietta),
Elzbieta Szmytka (Antonia),
José Van Dam (Lindorf, Coppelius, Dapertutto, docteur Miracle),
Chœur et orchestre de l'Opéra de Lyon,
Kent Nagano (direction),
Louis Erlo (mise en scène).

Spectacle particulièrement mal accueilli par les téléspectateurs, lors de sa captation sur FR 3, à l'occasion de la réouverture de l'Opéra de Lyon. Pour ne pas gêner les spectateurs présents dans la salle, Louis Erlo, metteur en scène et codirecteur du théâtre lyonnais, avait refusé que l'on adapte les éclairages aux exigences des caméras de télévision. Et ils n'avaient pas supporté que Louis Erlo et son dramaturge éliminent de la partition habituellement utilisée tout ce qui n'était pas de la main d'Offenbach. La distribution de cette reprise est identique à celle de la première, à l'exception de Barbara Hendricks qui a disparu. Une distribution parfaite dominée sur le plan expressif par Daniel Galvez-Vallejo et sur le plan vocal par l'étourdissante Natalie Dessay. Virgin enregistre.

Le 28, 19 h 30 ; le 31, 17 heures. Opéra Nouvel. Tél. : 78-28-09-60. De 100 F à 230 F.

Jazz

Left for Dead

Au programme, le générique du long métrage Dunois, comme ceux de Guitry, la même fidélité des postes : Tony Hymas (piano), Tony Coe (saxo, clarinette), Claude Barthélémy (guitare) sont les pivots de l'aventure. En magasin, la faveur va aux disques de plus en plus sophistiqués. Raison de plus pour retourner à ce jazz que l'on en vient à dire « acoustique », et sur scène ! Il correspond à un état de la vie très ancien et, simultanément, très nouveau, un des aspects de la musique à venir.

Du 27 au 30. Dunois, 20 h 30. Tél. : 45-84-72-00.

Barney Wilen

Carte blanche à la note bleue : le saxophoniste d'*Essential Ballads* (voir les disques) se retrouve en compagnie amicale. Le lieu lui est familier, exigu, exactement comme il convient à l'appréciation d'un art subtil et maîtrisé. Dans les meilleures ventes des grands disquaires, dominées par la machinerie électronique de « fusion » (Marcus Miller dont on a dit ici l'intérêt), Barney Wilen tient sa place : c'est justice. Preuve en club à l'appui.

Les 28, 29 et 30. Petit Opportun, 22 h 45. Tél. : 42-36-01-36.

Rock

Thugs

Les Thugs jouent du hardcore, ils chantent en anglais. Leur origine angevine n'est qu'anecdotique, à moins que ce soit là qu'il faille chercher l'origine de leur réel talent mélodique, de leur capacité à subvertir un peu les règles du genre.

Le 28. Arapaho, 20 h 30. Tél. : 43-48-24-84.

Poor Righteous Teachers

Représentants du rap le plus radical (et le plus dépaisant quant à son idéologie), les Poor Righteous Teachers sont une des voix qui s'élèvent des ghettos américains. Etant données les annulations à répétition des groupes de rap programmés à Paris ces derniers temps, il est recommandé de passer un ultime coup de téléphone avant de prendre le chemin du Passage du Nord-Ouest.

Le 29. Passage du Nord-Ouest, 19 h 30. Tél. : 47-70-81-47. 110 F.

The Gun Club

Gun Club apparut à une époque comme un éclaireur sur le chemin du rock déglingué, comme un groupe capable de mettre sa musique en danger. Aujourd'hui, le systématisme de la démarche apparaît plutôt comme l'exploitation d'un pauvre fond de commerce. Reste la part de l'imprévisible.

Le 1er novembre. Arapaho, 20 h 30. Tél. : 43-48-24-84.

Orchestral Manœuvre in the Dark

Il fut un temps où OMD inventait une belle musique d'ambiance (la BNP qui utilisa abondamment *Souvenirs* pour vendre des plans épargne logement s'en était d'ailleurs aperçue, c'est une référence). Aujourd'hui le groupe maintient à peine cette tradition.

Le 2 novembre. La Cigale-Kanterbrau, 20 heures. Tél. : 42-23-15-15.

Tournées

Treponem Pal

Treponem Pal ne fait aucune concession, refuse toute nuance. Son rock est d'une dureté qui ravira les plus expérimentés (le goût de cette musique relève définitivement de l'acquis) et effraiera les autres.

Le 28 octobre, Strasbourg, salle de la Bourse. Le 29, Calais, Maison pour tous. Le 30, Saint-Quentin (Aisne), Espace Pierre-de-Coubertin, dans le cadre du Festival du Devenir. Le 31, Fontenay-le-Comte, Rock festival.

Terence Trent d'Arby

Ex-futur du rock, idole déchue, Terence Trent d'Arby a du mal à se faire à son statut actuel d'habile faiseur de musique à danser. S'il peut le transcender, c'est sur scène plutôt que sur disque.

Le 1er novembre, Lyon, le Transbordeur. Le 2 novembre, à Paris, Zénith.

Yellowman

Pilier du reggae depuis des temps immémoriaux, il a accompagné toutes les mutations du genre.

Le 2 novembre. Rouen, l'Exo 7. Le 3, Tourcoing.

Festival Fnac Inrockuptibles

Lille, Rennes et Paris

Sur la route, deux soirées. La première réunit les Posies, Teenage Fanclub et Pulp, soit la fine fleur de l'école pop néoclassique. La seconde est plus hétérodoxe avec les fantaisies sonores des Boo Radleys, les ruminations mélodiques des Auteurs et le folk simpl (ist) e de Pooka, duo féminin venu de Grande-Bretagne. Enfin les Parisiens auront le privilège d'une troisième nuit avec des Français (Silvain Vanot et Dominique A) et un groupe (Tindersticks). Nous reviendrons sur cette programmation dans un prochain supplément.

Les 3 et 4 novembre, à Lille, l'Aéronef. Les 5 et 6, à Rennes, salle de la Cité. Les 4, 5 et 6, à Paris, la Cigale.

Festival Art Rock 93

Saint-Brieuc

L'autre festival breton a toujours tenu à mélanger rock et théâtre. Cette année on retrouvera dans les rues de Saint-Brieuc les embouteillages du Royal De Luxe avant d'entendre le soir une programmation européenne avec les Finlandais de 22 Pistepirkko, le Belge Arno, les Néerlandais Burma Shave. Le dimanche, on finira français avec Arthur H et Dominique A, deux amis qui vous veulent du bien.

Du 28 au 31 octobre, à Saint-Brieuc. Rens., tél. : 96-33-38-73 ou 96-33-77-50.

Chanson

Liane Foly

Avant sa rentrée parisienne, Liane Foly a rodé son récital aux alentours. La muse de la chansonnette cool et jazzy, la chérie des Top d'été intelligents et des intellos aimant la variété présente un spectacle sûrement aussi bien produit que son dernier album.

Jusqu'au 10 novembre, 20 h 30 ; dimanche, matinée à 16 heures. Casino de Paris. Tél. : 49-95-99-99. De 120 F à 210 F.

Charles Trenet

Pour ses quatre-vingts ans, à l'Opéra-Bastille, il avait poussé la chansonnette, juste pour dire comment la valeur ne diminue pas avec le nombre des années. Il crée donc un nouveau tour de chant au Palais des Congrès, après avoir fait dix fois ses adieux à la scène.

Jusqu'au 21 novembre, 20 h 30 ; dimanche, matinée à 16 heures. Palais des Congrès. Tél. : 40-68-00-06. De 190 F à 310 F.

Julien Clerc

Sur des paroles d'Etienne Roda-Gil et Bune musique de Julien Clerc, etc. Quelques mois après *Utile*, qui scellait la réconciliation de l'auteur et du compositeur, Julien Clerc se refait une santé en scène.

Jusqu'au 5 décembre. Olympia, 20 h 30. Tél. : 47-42-25-49. De 180 F à 250 F.

Festival de Troyes

Nuits de Champagne

Les Nuits de Champagne ont eu l'excellente idée de bâtir leur programmation autour d'un auteur, cheville ouvrière par trop oubliée depuis vingt ans dans la naissance d'une chanson. L'heureux élu s'appelle Etienne Roda-Gil. Ce qui aura pour avantage d'attirer dans la capitale champenoise les interprètes qui ont créé ses chansons cette année : Juliette Greco et Joao Bosco (le 27), et Julien Clerc, évidemment (le 29), avec intermèdes pour amoureux de la chanson (Nilda Fernandez, Princesse Erika, le 28).

Du 27 au 31 octobre, à Troyes. Renseignements et réservations à la Maison du Boulanger/Centre Culturel, 42, rue Paillot-de-Montabert. Tél. : 25-73-75-97.

Musiques du monde

Valeria Munarriz

Le tango est son royaume. Elle le parcourt avec une aisance parfois un peu grandiloquente, mais avec un talent et un jeu scénique où le pathos et la variété se rejoignent par miracle.

Le 29. *New Morning*, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41. 130 F.

Irakere

Le groupe-phare de la nouvelle musique cubaine, avec son héritage noir et ses harmonies empruntées au jazz, est aujourd'hui une machine bien rodée. La salsa est proche, et Irakere affine le son.

Les 30 et 31, *New Morning*, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Iqbal Bano

La plus grande chanteuse de *ghazal* pakistanais vient à Paris pour un concert unique. Longs poèmes chantés en persan ou en ourdou, voix ornementée, Iqbal Bano est largement au niveau des meilleures chanteuses de l'Inde du Nord, où elle vivait avant la création de l'Etat du Pakistan.

Le 30. Théâtre de la Ville, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Festival

Marseille

Fiesta des Suds

Non, Les Docks de Marseille n'ont pas été rayés du plan. La preuve, on y fait de la musique. Le vendredi 29, du zouk (Acoustik Zouk) et du romantisme à l'antillaise (Ralph Tamar), les Raoul Petite et l'orchestre Ballam de Gênes le lendemain, avant la Rave Party du dimanche. Le programme reprend plus sagement le 4 novembre, avec le chanteur francarabe Lili Boniche, suivi d'un panorama du yaraï et de Khaled le 5, puis l'Ensemble instrumental de Guinée le 6.

Jusqu'au 6 novembre, Les Docks, 10, quai du Lazaret (La Joliette), 13002 Marseille. Tél. : 91-91-58-47. Billetterie chez Virgin Megastore, tél. : 91-55-55-00.

La sélection « Classique » a été établie par Anne Rey. « Jazz » : Francis Marmande. « Rock » : Thomas Sotinel. « Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

OPÉRAS EN EUROPE

ROSSINI

Savary à Genève

Duo de tête, pour une nouvelle production de *la Cenerentola*, de Rossini, au Grand Théâtre de Genève : Rockwell Blake en Dom Ramiro ; Jennifer Larmore en Angelina. Jérôme Savary, sur lequel Hugues Gall, patron du théâtre lyrique genevois, a toujours misé pour ses spectacles ludiques, signe la mise en scène de cette nouvelle production de l'italienne *Cendrillon*. Jesus Lopez Cobos aiguillonne dans la fosse l'Orchestre de chambre de Lausanne. (Les 6, 9, 11, 14, 16, 19 et 21 novembre, 20 heures, Grand Théâtre de Genève, tél. : 19-41-22-311-22-18).

MONTEVERDI

Rousset à Amsterdam

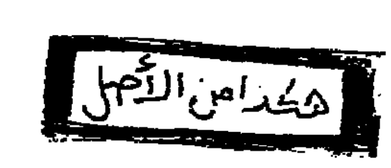
On ne compte plus les nouvelles réalisations de l'impossible *Poppée* : celle d'Harnoncourt à Salzbourg cet été, René Jacobs à Montpellier, et la radicale restauration de Philips Boesmans pour Bruxelles. L'état embryonnaire des manuscrits autorise toutes les hypothèses. Une nouvelle équipe s'aligne sous la direction scénique de Pierre Audi, directeur artistique du lieu, à l'Opéra d'Amsterdam. Il s'agit du jeune Français Christophe Rousset qui, à la tribune de son ensemble d'instruments anciens *les Talents lyriques*, et à la direction du *continuo* depuis son clavecin, dirige une troupe de chanteurs de toutes nationalités et pas vraiment peuplée de célébrités. (Les 7, 10, 16, 19, 22, 25 et 30 novembre, 19 h 30, les 14 et 28 à 13 h 30. Tél. : 19-31-20-551-89-22).

BRITTEN

Kokkos à Liège

De Benjamin Britten, et toujours dans la thématique de l'homosexualité culpabilisante, *Mort à Venise*, d'après la célébrissime nouvelle de Thomas Mann, compte parmi les œuvres essentielles. L'Opéra royal de Wallonie, dont le siège est à Liège, mais qui se transporte à Charleroi, en a confié une nouvelle production au décorateur et metteur en scène grec Yannis Kokkos, qui fut le scénographe de Vitez avant de signer à lui seul un *Boris*, une *Ariane à Naxos*, etc. L'Orchestre liégeois est placé sous la direction de Roger Rossel. Joseph Evans incarnera le très torturé Gustav von Aschenbach. Le rôle de Tadzio, jeune merveille, est confié à une femme. (Les 20 novembre, 2 et 4 décembre, 20 heures, le 28 novembre, 15 heures, à Liège. Le 9 décembre, 20 heures, à Charleroi. Tél. : 19-32-41-23-67-65 à Liège et 19-32-71-31-12-12 à Charleroi).

A. Ry.



LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

THEATRE



« La Remise », mise en scène d'Alain Françon, au Théâtre des Amandiers à Nanterre.

MICHEL SARTI/ENGUERAND

Spectacles nouveaux

Compartiment fumeuses

de Joëlle Fossier, mise en scène de l'auteur, avec Frédérique Lazarini, Marjorie Frantz et Monique Moriel.

Une histoire d'amour entre deux femmes.

Bateau-théâtre la Mare-au-diable-Rive gauche, face 3, quai Malaquais, 6e. A partir du 2 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 40-46-90-72. 70 F et 100 F.

La Conquête du pôle Sud

de Manfred Karge, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Gérard Bellard, Massimo Bellini, Marc Bodnar, Magali Fouchault, Pierre Marello, Laurent Sauvage, Jean-Jacques Simonian et Virginie Volmena.

Cinq intellectuels déboussolés, cinq chômeurs écœurés, cinq exclus partent pour le pôle.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. A partir du 2 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. 80 F et 100 F.

Les Disparus

de Bruno Meyssat, mise en scène de l'auteur, avec Marjorie Bertocchi, Lawrence Carey, Michel Cousin, Marie Moreau, Jacques Rivinoff et Paulette Serry.

Pour quelques représentations seulement, le nouveau spectacle de Bruno Meyssat, inspiré par le naufrage du *Titanic*. Théâtre d'envoûtement, d'enchantement, de somptueuses images.

Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 2e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 44-78-13-15. 95 F et 70 F.
Dernière représentation le 31 octobre.

Les Guerriers

de Philippe Minyana, mise en scène de Valérie Jallais, avec Dominique Chabt, Valérie Judde, Michel Cochet et Bernard Forier.

Enfoncés dans le sable, trois soldats évoquent la femme qu'ils ont aimée.

Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, 15e. A partir du 2 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 40-43-01-82. 60 F et 80 F.

Lazarillo de Tormes
(en espagnol)

mise en scène de Juan Viadas et Rafael Alvarez, avec Rafael Alvarez.

D'après un roman picaresque du XVIe siècle, les aventures d'un adolescent sur les routes espagnoles.

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11e. A partir du 2 novembre. Le mardi à 21 heures. Tél. : 48-05-65-23. 100 F et 70 F.



Woyzeck

de Georg Büchner, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Daniel Auteuil, Dominique Blanc, Franck Bonnet, Jean-Charles Borel, Claude Bouchery, Rémy Carpentier, Arnaud Chevrier, Geneviève de Kermabon, Jean-Paul Muel, Grégoire Sterman, Anouch Pare, Olivier Perrin, Luk Blondeel, Denis Braccini, Pauline Fameleart et Joachim Fosset.

L'indéchiffrable mystère du malheur et de la folie. L'un des meilleurs spectacles de Jean-Pierre Vincent et Jean Jourdheil il y a vingt ans. On attend avec impatience cette nouvelle mise en scène qui bénéficie d'une distribution hors pair.

Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault, av. Franklin-Roosevelt, 8e. A partir du 2 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 15 heures, dimanche à 17 heures. Tél. : 42-56-96-94. 120 F et 150 F.

Paris

Black-out

d'après Reginald Rose, mise en scène de Fadhel Jaïbi, avec Clarisse Buret, Samuel Carneiro, Olivier Costa, Flavia Costes, Nicolas Ferrier, Ariane Gardel, Stéphan Hillairet, Thierry Jozé, Sandra Moszer, Fabienne Retailleau, Philippe Ribeiro et Julie Watrin.

A la recherche de la justice et de la vérité.

Théâtre Jean-Vilar, 9, av. Iouri-Gagarine, 94000 Vitry-sur-Seine. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Tél. : 46-82-83-88. De 85 F à 38 F.
Dernière représentation le 30 octobre.

Désir sous les ormes

d'Eugene O'Neill, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Evelyne Didi, Clovis Cornillac, Jean-Marc Stehle, Gilles Privat en alternance, Emilien Tessier, Andrew More et la voix off d'Alain Cuny.

Drame biblique, tragédie paysanne sur les terres arides de la Nouvelle-Angleterre. Les déchirements de la passion dans une famille de la seconde génération d'immigrés. La force de l'ironie et du désespoir.

Théâtre des Amandiers, 7, av. Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. De 100 F à 130 F.

Dom Juan ou le Festin de pierre

de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle, avec François Chaumette, Gérard Giroudon, Roland Bertin, Catherine Sauval, Thierry Hancisse, Jean Dautremay, Isabelle Gardien, Olivier Dautrey, Andrzej Seweryn, Jeanne Balibar, Eric Théobald et Enrico Horn.

Quand la Comédie-Française donne le meilleur d'elle-même.

Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, 1er. Les 27 et 31 octobre, 14 heures ; le 28 octobre et le 1er novembre, 20 h 30 (et les 3, 7 et 13). Tél. : 40-15-00-15. De 60 F à 20 F.

La Fortune du pot

de Jean-François Josselin, mise en scène d'Etienne Bierry, avec Patrice Alexsandre, Raphaëline Goupilleau, Philippe Magnan, Julien Courbey et Marie-Charlotte Leclaire.

Un comédien de seconde zone, une mère de famille déprimée avec son mari et ses enfants, deux affreux jojos. La vie est belle.

Poche-Montparnasse, 75, bd du Montparnasse, 6e. Du mardi au samedi à 21 heures, le samedi à 18 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 45-48-92-97. De 160 F à 100 F.

Fous des folies

d'Alfredo Arias, mise en scène de l'auteur, avec Philippe Choquet, Nadir Elie, Marie-José Escobar, Jacques Haurogne, Christiane Maillard, Liza Michael et Mouron.

Retour aux « extravaganzias » du music-hall : des femmes, des paillettes et des plumes. Des corps, des voix et des rires. Des lumières, des couleurs et du strass. Avec en prime l'humour et le raffinement d'Arias.

Folies Bergère, 32, rue Richer, 9e. Du mardi au dimanche à 21 h 15. Tél. : 42-46-77-11. De 379 F à 98 F.

Homme pour homme ; l'Enfant d'éléphant

de Bertolt Brecht, mise en scène de Yann-Joël Collin, avec Cyril Bothorel, Nicolas Bouchaud, Lyece Boukhitine, Yann-Joël Collin, Christian Esnay, Norah Krief, Eric Louis, Gilbert Marcantognini, Alexandre Scicluna et Serge Tranvouez.

La fable du brave pêcheur, enrôlé malgré lui dans l'armée des Indes et qui devient un héros sanguinaire.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 h 30. Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 100 F.

L'Homme qui

de Peter Brook, d'après Oliver Sacks, avec Maurice Bénichou, David Bennent, Sotigui Kouyate, Yoshi Oida et Mahmoud Tabrizi-Zadeh.

Description de comportements aberrants par quatre comédiens exceptionnels. Plongée dans le monde de l'étrange.

Bouffes du Nord, 37 bis, bd de la Chapelle, 10e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 16 heures. Tél. : 46-07-34-50. De 80 F à 50 F.

L'Inquisitoire

de Robert Pinget, mise en scène de Joël Jouanneau, avec David Warrilow et Mickaël Kraft.

Il semble que David Warrilow soit né pour faite entendre les textes de ces auteurs énigmatiques qui n'emploient que le langage le plus simple et lui donnent des infinités de direction. Beckett ou Pinget, par exemple.

Montparnasse (Petit), 31, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-22-77-30. Durée : 1 heures. 60 F et 120 F.

L'Institut Benjamenta

de Robert Walser, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Marief Guittier, Gabriele Bazzichi, Basile Bernard, Michel Demierre, Fabrice Dierx-Bénard, Simon Duprez, Pascal Francfort, Gilles Friley, Samuel Grilli, Darius Kehtari, Fabrice Michel, David Morisseau, Yann Perrin, Bruno Ricci, Dominique Richard, Jean-Thibauld Saâdi et Stephen Tisch.

Après avoir adapté *les Enfants Tanner*, Joël Jouanneau retourne à Robert Walser. *L'Institut Benjamenta* est le nom d'une pension où l'on enseigne à n'être rien.

Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Du mardi au samedi à 19 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-57-42-14. De 55 F à 100 F.

Les Lunatiques

de Christian Giudicelli, mise en scène de Philippe Rondest, avec Philippe Bouclet, Bernard Jousset et Frédéric Rose.

Un voyage dans la Lune en compagnie de Jules Verne.

Mathurins (Petits), 36, rue des Mathurins, 8e. Du mardi au samedi à 18 h 30. Tél. : 42-65-90-00. 60 F.

Maison d'arrêt

d'Edward Bond, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Nathalie Boileau, Christiane Cohendy, Luc-Antoine Diquero, Christine Gagnieux, Xavier Percy, Dominique Pinon, Didier Sandre, Emiliano Suarez, Pierre Casadei, Max Delor, Carlos Kloster et Didier Roset.

Dans la cacophonie de la ville, des humains robotisés édifient leurs propres prisons. Violence et dérision.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée, samedi et dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. De 150 F à 60 F.

La Philosophie dans le boudoir

d'après Sade, mise en scène de Mihaï Constantin-Ranin, avec Iona Craciunescu, Sophie Riffont, Isabelle Malin, Christophe Sigognault, Jean-Camille Sormain, Stéphane Diallo et Sylvie Oussenko et Sophie Mas (chant).

Les équivoques du plaisir, dans une cave réaménagée en théâtre.

Espace Saint-Sabin, 50, rue Saint-Sabin, 11e. Du lundi au dimanche à 20 h 15. Tél. : 30-73-85-18. Durée : 1 h 45. De 100 F à 60 F.

La Remise

de Roger Planchon, mise en scène d'Alain Françon, avec Anne Benoît, Pierre Berriau, Hervé Briaux, Patrick Catalifo, Carlos Chahine, Jean-Yves Châtelais, Thierry Chiffe, Christine Chomicki, Gilles David, Millie Deniset, Jean-Claude Durand, Vincent Garanger, Dimitri Jourde, Barbara Jung, Guillaume Lévêque, Alain Libolt, Isabelle Mazin et Christine Murillo.

La saga picaresque d'une famille de l'Ardèche, amputée par deux guerres, par la misère. Une énigme : pourquoi l'oncle s'est-il suicidé ? Des personnages étonnants : résistants, miliciens, putes, curés... Des lampistes acharnés à vivre. Une pièce, des acteurs, un spectacle à ne pas manquer.

Théâtre des Amandiers, 7, av. Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 46-14-70-00. De 100 F à 130 F.

Vertiges

Le vertige des humains qui se veulent oiseaux.

Parc de La Villette, Espace chapiteau, 19e. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 140 F et 90 F.

Le Visiteur

d'Eric-Emmanuel Schmitt, mise en scène de Gérard Vergez, avec Maurice Garrel, Thierry Fortineau, Josiane Stoleru et Joël Barbouth.

Il était une fois Freud et sa fille. Arrive un visiteur. Ce ne pouvait être que Dieu.

Petit Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, 9e. Du mardi au vendredi à 21 heures, le samedi à 21 h 15. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-80-01-81. De 120 F à 180 F.

Régions

L'Adulateur

de Carlo Goldoni, mise en scène de Michel Proc et Josiane Fritz, avec Paul Allio, Laurent Barthel, Yves Bolot, Alexandre Cramoisy, Philippe Dorin, Serena Fiorio, Rafaël Goldwasser, Julien Lacroix, Jean-Claude Monteil, Guillaume Moog, Anne Truer, Denis Weiffel et Nadine Zadi.

Le regard amusé et impitoyable de Goldoni sur la société, les individus, leurs faiblesses, leur tendresse.

Le Maillon, 13, place André-Maurois, 67000 Strasbourg. Le 2 novembre, 20 h 30 (et les 3, 4, 5 et 6). Tél. : 88-27-61-81. 90 F et 110 F.

La sélection « Théâtre » a été établie par : Colette Godard.
« Danse » : Sylvie de Nussac.

DANSE

Ballet de Francfort/ William Forsythe

The Vile Parody of Address. Steptext, Quintett

Il ne reste que quatre soirs pour voir ces danseurs et ce chorégraphe sans pareils, qui reculent sans cesse les frontières de la danse, et font semblant de nous entraîner dans des planètes inconnues pour mieux nous parler de nous.

Théâtre du Châtelet, 27, 28, 29 et 30 octobre, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40. De 55 F à 190 F.

Ballet de l'Opéra de Paris/ Jerome Robbins

En sol, Dances at a Gathering, Glass Pieces

Jerome Robbins a créé tant de chefs-d'œuvre qu'on hésite à dire que ces trois ballets sont ses plus beaux, mais ils sont sûrement dans le dessus du panier. Excellente occasion de briller pour les nouvelles étoiles (Carole Arbo, Fanny Gaida, Nicolas Le Riche) et leurs challengers (Agnès Letestu, Delphine Moussin...).

Opéra de Paris-Garnier, 27, 28, 29, 30 octobre, 31 octobre à 14 h 30, 2 et 3 novembre à 19 h 30. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 370 F.

Urs Dietrich, Suzanne Linke

Onno, Sanguis (1)
Dialogue avec G. B. (2)

Avec les danseurs du Folkwang Tanzstudio d'Essen, temple de la tradition expressionniste allemande, deux créations d'Urs Dietrich, souvent danseur-invité chez Pina Bausch. Et partenaire de prédilection de Suzanne Linke, avec laquelle il signe et danse *Dialogue avec G. B.*, hommage au chorégraphe Gerhard Bonner, disparu l'an dernier.

Théâtre de la Ville, (1) les 2,5 et 6 novembre, (2) le 4 novembre, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 90F et 140F.

Macher, Pisani, Rigout, Seyfried

Chapitre Un

Quatre solos récemment créés à la Filature de Mulhouse. A voir surtout pour celui, inénarrable, d'Alain Rigout, d'après *l'Homme qui était mort* de D.H. Lawrence : le Christ, ressuscité, jure qu'on ne l'y reprendra plus...

Théâtre de la Bastille, du 2 au 6 novembre, 21 heures. Tél. : 43-57-42-14. 100 F.

Iles de danse

Dans quarante villes tournent soixante-trois spectacles (sans parler des stages, ateliers et répétitions publiques). En vedette, la Compagnie Alwin Nikolais.

Du 2 novembre au 5 décembre. Rens. : 42-68-07-29.

Vandœuvre

5es Rencontres chorégraphiques

Stéphanie Aubin avec *Orphée, mettez-y du vôtre*, Christine Bastin avec *Grâce*, Pierre Droulers avec son savoureux *Comme si on était leurs petits poucets*, une soirée « solos » dont une création de Marcelline Lartigue, Dominique Petit avec *Lieux d'orages*, et la Compagnie Neuer Tanz avec *Raïmen*.

Centre culturel André-Malraux, du 4 au 19 novembre, 20 h 30. Tél. : 83-56-15-00. 90 F.

ARTS

Nouvelles expositions

Alain Jacquet

Digne représentant de ce qui s'est appelé, dans les années 60, *le mec-art* (ou mecanical art), Alain Jacquet a entrepris, en 1972, de reporter sur toile une image de la terre prise par les astronautes d'Apollo. Depuis, la rondeur et les configurations de la planète n'ont cessé d'être pour l'artiste un pôle d'attraction, une source de phantasmes et d'allégories.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, le studio, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 21 novembre.

Quand la peinture était dans les livres

Si en France, comme en Italie, la peinture de chevalet fleurit à la fin du XVe siècle et début du XVIe siècle, il en subsiste peu d'objets. Restent heureusement un grand nombre de manuscrits peints, ceux d'un Fouquet par exemple. Pour connaître la peinture française de cette époque charnière, il faut donc avoir recours aux bibliothèques. L'exposition de la BN en témoigne, avec abondance de pièces rares.

Bibliothèque nationale, galeries Mansart et Mazarine, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Tél. : 47-03-81-10. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 16 janvier 1994. 30 F.

Paris

Georg Baselitz

En trente ans, Baselitz a réalisé plusieurs milliers de dessins, du noir à la couleur, du petit au grand format. En voici quarante-deux pour rendre compte de la place première qu'occupe cette technique dans le parcours de l'artiste allemand.

Centre Georges-Pompidou, salle d'art graphique, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 2 janvier 1994.

Günter Brus

De peintures gestuelles en photos et vidéos d'actions dramatiques et violentes, d'images en textes, de poèmes en grands dessins au crayon de couleur, l'Autrichien Günter Brus ne cesse de peaufiner une œuvre qui prend le corps à partie, par tous les bouts, tous les trous, se meut entre Eros et Thanatos, beauté et laideur. En héritier direct de la Vienne fin de siècle. Une révélation.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 2 janvier 1994.

Chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes

Aucune des quelque deux mille œuvres acquises par Albert C. Barnes pour sa fondation n'était, jusqu'au printemps dernier, sortie de Merion, près de Philadelphie. En voici soixante-douze (vingt Cézanne, seize Renoir, dix Matisse, sept Picasso, un Manet, deux Monet, Seurat...) qui, au Musée d'Orsay, sont présentées mêlées aux collections.

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-49-00. Tous les jours sauf lundi de 9 h 30 à 18 heures, jeudi de 9 h 30 à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Conférences les 6, 13, 20 et 27 novembre. Jusqu'au 2 janvier 1994. 50 F.

Otto Dix

De cette incontournable figure de l'art allemand, l'exposition propose une cinquantaine d'œuvres sur papier : portraits, scènes de la vie de bohème à Berlin, images de bas-fonds des années 1910-1930. Soit le temps de la jeunesse turbulente.

Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Tél. : 45-56-60-17. Tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 11 heures à 20 heures. Jusqu'au 4 décembre. 25 F.

Gharbaoui

Hommage à un artiste qui vécut entre le Maroc et Paris, et très profondément la difficulté d'être peintre et marocain. De son histoire (1930-1971), on ne connaît que des pans. Quant à sa peinture, elle évolue, gestuelle, tourmentée, entre violence et spiritualité.

Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Tél. : 40-51-38-38. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 14 novembre.

André Gill

Ses caricatures à la « une » de *la Lune*, puis de *l'Eclipse*, où il se payait la tête des célébrités du jour, à la fin du Second Empire, l'ont rendu célèbre. Pour une dizaine d'années. Après quoi, on l'oublia. Un essai de réhabilitation en deux cent cinquante numéros, documents, dessins et peintures.

Musée de Montmartre, 12, rue Cortot, Paris 18e. Tél. : 46-06-61-11. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 décembre. 25 F.

L'Ame au corps

Un scientifique, Jean-Pierre Changeux, et un historien d'art, Gérard Régnier, ont conduit le projet de cette exposition qui prend comme thème le corps et ses représentations, et tente de visualiser ce que serait un grand musée encyclopédique réunissant des œuvres issues des patrimoines aujourd'hui dissociés : art et science, métiers et techniques. Des écorchés de Houdon et des préparations anatomiques d'Honoré Fragonard aux photographies d'hystériques prises à la Salpêtrière, aux peintures de Klimt, Munch ou Dali, on ne pourra que constater les intérêts partagés par les savants et les artistes à toutes les étapes de l'exploration de la machine humaine.



« Quand la peinture était dans les livres » à la Bibliothèque nationale.

D.R.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-30. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures (entrée square Jean-Perrin). Jusqu'au 24 janvier 1994. 45 F.

Le Dessin à Vérone aux XVIe et XVIIe siècles

Vérone n'est pas loin de Venise, aussi a-t-on assimilé son école à celle de la Cité des doges. Quatre-vingts dessins du Musée du Louvre ont été sélectionnés pour mettre en évidence la réalité de ce centre artistique, dont le rayonnement, au seizième siècle, pouvait, selon Vasari, être comparé à celui de Florence.

Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard - côté jardin des Tuileries, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 9 heures à 17 h 15. Nocturne mercredi jusqu'à 21 h 15. Conférence le 4 novembre par Sergio Marinelli, directeur du Museo di Castelvecchio. Jusqu'au 13 décembre. 35 F. Gratuit pour les étud. tous les mer. d'octobre à partir de 18 h.

Picasso, illustrateur d'Aimé Césaire

A l'occasion des quatre-vingts ans d'Aimé Césaire, le musée de l'hôtel Salé présente *Corps perdu*, dix poèmes illustrés par Picasso. Autour, d'autres livres et des documents témoignent des liens privilégiés du poète avec le milieu surréaliste.

Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny, Paris 3e. Tél. : 42-71-25-21. Tous les jours sauf mardi de 9 h 30 à 17 h 30. Jusqu'au 6 décembre. 26 F, dim. : 17 F.

Gerhard Richter

« La peinture n'a jamais peint qu'elle-même. » C'est ainsi que l'artiste allemand Gerhard Richter justifie une vaste entreprise picturale dont la tournure polymorphe a souvent étonné : du photoréalisme à l'abstraction gestuelle, de la figuration au monochrome, du paysage au portrait... son itinéraire est retracé en une centaine de tableaux.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures. A partir du 2 novembre tlj sauf lundi et fêtes de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 21 novembre. 35 F.

Georges Rousse

Comment Georges Rousse « construit »-il ses photographies, dans des lieux désaffectés, qui se jouent de l'espace, des volumes, de la perspective? Au moyen de dessins, lavis, gouaches, aquarelles qu'il accumule minutieusement dans des petits carnets. De l'esquisse à l'œuvre, cette exposition suit la démarche de Rousse.

Centre Georges-Pompidou, galerie du forum, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 2 janvier 1994.

Vallées du Niger

Une exposition coproduite par la France et six pays africains. Elle permet d'admirer des objets peu ou pas connus, pour la plupart trouvés lors de fouilles archéologiques. Son but est également d'insister sur la sauvegarde d'un patrimoine trop souvent pillé, mais source essentielle de l'histoire des civilisations qui ont jalonné, au fil des temps, le fleuve Niger.

Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil, Paris 12e. Tél. : 44-74-84-80. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 17 h 30, samedi, dimanche de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 10 janvier 1994. 27 F.

Vanités

Lire nos articles page 38.

Fondation Salomon-de-Rothschild, centre national de la photographie, 11, rue Berryer, Paris 8e. Tél. : 53-76-12-31. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 19 heures. Projection en continu du film de Sarah Moon et de deux extraits du film de William Klein « In and Out of Fashion ». Jusqu'au 7 février 1994.

Régions

Albi

Egon Schiele

Si on a manqué l'exposition à Aix-en-Provence cet été, on peut la rattraper chez Toulouse-Lautrec. Elle en vaut la peine : 101 dessins et aquarelles de 1907 à 1918 sont présentés, autoportraits, portraits, nus... Autant de visages et de corps soumis au trait magnifiquement exacerbé de l'artiste viennois.

Musée Toulouse-Lautrec, palais de la Berbie, 81000. Tél. : 63-54-14-09. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 5 décembre. 20 F.

Annecy

Giuseppe Penone

En nourrissant son œuvre de choses de la nature – naturelle et cultivée –, *plutôt que* de culture et d'histoire, le Turinois Giuseppe Penone a pris du champ par rapport au mouvement Arte povera dont il est issu. *Arbres*, *Mues* et *Pommes de terres*, dessins, marbres, bronzes et terres cuites... Le Musée d'Annecy propose un panorama de son travail depuis trois ou quatre ans.

Musée-château, place du château, 74000. Tél. : 50-45-29-66. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 23 janvier 1994.

Grenoble

Susana Solano,

Solano, qui vit à Barcelone, a abandonné la peinture en 1979 pour se consacrer exclusivement à la sculpture. Bien lui en a pris : en moins de dix ans elle s'est imposée en ce domaine, avec force. Cette dame du fer expose à Grenoble dix-neuf œuvres réalisées depuis 1984, et cinq balançoires créées à cette occasion.

Centre national d'Art contemporain, 155, cours Berriat, 38000. Tél. : 76-21-95-84. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 7 novembre. 15 F.

Marseille

Henri Michaux

On a longtemps pris à la légère l'œuvre picturale du poète. Plus maintenant. Et voici à Marseille, our la première fois déployé, l'œuvre peint du grand homme de plume, qui troquait le stylo pour le pinceau, pour creuser dans les couches de son propre psychisme. Dans le blanc, dans le noir, fourmillant. Jusqu'au vertige. 196 œuvres : peintures, gouaches, aquarelles, pastels, encres, sont exposés.

Musée Cantini, 19, rue Grignan, 13006. Tél. : 91-54-77-75. Tous les jours de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 21 novembre. 15 F.

Nancy

Liebermann, Slevogt, Corinth

Liebermann l'« impressionniste » de la sécession berlinoise, Slevogt l'illustrateur prolixe, Corinth le presque expressionniste. Soit trois Allemands pour ouvrir, avec le siècle, un nouveau chapitre de l'art graphique allemand. En 114 estampes, gravures sur cuivre et lithographies.

Musée des beaux-arts, place Stanislas, 54000. Tél. : 83-85-30-72. Tous les jours sauf lundi matin, mardi de 10 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 28 novembre. 20 F.

Rochechouart

Jean-Marc Bustamante

En quoi la photographie est-elle de l'art? Peut-on faire des photographies qui aient valeur de tableaux? Partant de ces postulats, Jean-Marc Bustamante réalise, depuis 1978, des *« paysages photographiques » « sans qualité »*. Des scènes inexpressives au possible, impersonnelles, sans valeur documentaire, en grand format. Pour bien voir ce qui est donné à voir.

Musée départemental, château, 87600. Tél. : 55-03-77-77. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 24 décembre.

La sélection « Arts » a été établie par : Geneviève Breerette

« Photo » : Michel Guerrin.

GALERIES

ROBIN COLLYER

à la Galerie Peyroulet

Robin Collyer, un peu plus de quarante ans, d'origine américaine, échappe à la plupart des définitions artistiques. Il use de la photographie, sans se vouloir pour autant véritablement photographe. Il construit des volumes et des objets et ne peut passer pour autant pour sculpteur. Dans ses clichés – panoramas de rues, de centres commerciaux et de cités banlieusardes cadrés de façon extrêmement banale –, il introduit des rectangles de couleurs vives afin de masquer les publicités, les enseignes, les panneaux de circulation et les noms de rues. Il invente de la sorte des villes muettes et énigmatiques, dépeuplées et désœuvrées – quelque chose comme du De Chirico renouvelé par le Cibachrome. A proximité est installée la maquette démesurée d'une tour médiévale en plastique luisant. Pour suggérer quoi? Encore le souvenir de De Chirico, ou l'absurde, la vacuité, la fausseté? Tout cela ensemble sans doute. De la ville contemporaine, Collyer ne conserve que les fantômes, les formes mortes, les résidus autrement dit, mais ces vestiges sont spectaculaires – et quelquefois troublants.

Ph. D.

★ Galerie Gilles Peyroulet, 7, rue Debelleyme, Paris 3e. Tél. : 42-74-69-20. Jusqu'au 28 novembre.

FRANÇOIS MOULIGNAT

à la Galerie Claude Samuel

Moulignat travaille du châssis : la géométrie de ses tableaux – qu'il préfère baptiser « objets » – est déterminée par l'architecture dissymétrique des cadres de bois sur lesquels il tend sa toile. D'une rectitude absolue là où elle s'appuie sur un angle du bois, la tension lui fait prendre une courbure douce aux endroits où elle ne trouve aucun support. L'objet est ensuite apparemment peint en blanc. Apparemment, car le spectateur qui acceptera d'y consacrer un peu de son temps verra le blanc se teinter de nuances subtiles : les enduits sous-jacents, diversements colorés, font lentement leur œuvre et teintent de nacres un blanc de titane, couleur à l'huile passée uniformément en glacis. Logique en somme, Moulignat laisse aux dessous le soin de prendre le dessus. Dans ses derniers travaux, deux nouvelles tendances se dégagent : l'inscription de l'objet dans un cadre monumental, en plâtre lisse, mat et doux, blancheur ajoutée au blanc ; et, au contraire, l'apparition, dans des lignes de réserve, de la couleur souterraine.

H. B.

★ Galerie Claude Samuel, 18, place des Vosges, Paris 4e. Tél. : 42-77-16-77. Jusqu'au 20 novembre.

« RESTAURANT »

au restaurant la Bocca

Il ne reste plus que quelques jours pour se rendre au « Restaurant ». Marc Jancou et la revue *Bloc-notes* y ont organisé une des expositions les plus copieuses de ces dernières années, dont on ne parviendra pas à goûter chaque plat. Une vingtaine d'artistes figurent au menu. Au hasard de la carte, *le Baiser de la femme araignée*, de Cathy de Monchaux, les moues de Sam Samore, les affiches *Slim-Fast* de Sylvie Fleury ou les couvertures des menus de Seton Smith. La cave est remarquable : on en humera l'odeur à travers les tubes de Miroslaw Balka, avant de descendre au cabinet de paléontologie de Mark Dion. Au retour [illegible] un dîner aux chandelles animé par la voix [illegible] de Georgina Starr, et, sous les [illegible] de ce véritable labyrinthe, on retrouvera ses terreurs d'enfant : *Mange mon lapin*, avec sa longue table, sa lunette de visée remplie d'eau et la vidéo d'un lapin scannérisé à l'excès, rendrait anorexique n'importe quel bon vivant en lui rappelant l'heureux temps où il refusait la viande que lui proposait sa maman. Une des installations les plus réussies du couple « Art orienté objet ». On n'oubliera pas en sortant de glisser quelques sous dans le tronc laissé par un artiste nécessiteux, mais pas bête, Michael Landy.

H. B.

★ Restaurant La Bocca, 59, rue Montmartre, Paris 2e. Tél. : 42-36-71-88. Jusqu'au 31 octobre.

NATALIE RICH

à la galerie K'art

Le travail de Natalie Rich pourrait souffrir de son style italianisant et de sa volonté affichée d'intemporalité. Mais, passés les souvenirs de trans-avant-gardistes transalpins plus ou moins récents, oubliés les motifs pompéiens de vases, d'amphores et autres calices, on se laisse absorber par une peinture qui retrouve la transparence et la matité de la fresque. Le plâtre et la colle qui en sont la base lui permettent des couleurs drues, des effets étonnants, et jamais mièvres. Les objets représentés, s'ils affichent parfois des rondeurs de mauvais aloi, sont rejetés sur le plan du tableau par un réseau d'incisions rageuses qui couvre toute la surface, et font ressembler l'œuvre à un fragment de mur détaché d'un ensemble plus vaste par quelque archéologue peu scrupuleux. C'est le moment de descendre à la cave, où sont accrochées de curieuses icônes, peintes sur bois et enchâssées dans des cadres de béton : l'encadrement brutal tuerait toute peinture qui ne serait pas aussi dure, fouaillée et violente que lui. Celle-ci tient bon.

H. B.

★ Galerie K'art, 45, rue Amelot, Paris 11e. Tél. : 40-21-09-32. Jusqu'au 20 novembre.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 34852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE

Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

DE LA SEMAINE

DISQUES

Classique

Berlioz

Symphonie fantastique – Marche hongroise – Ouvertures du Corsaire et du Carnaval romain
Orchestre symphonique de Detroit, Paul Paray (direction)

Le 28 novembre 1959, l'équipe de Mercury mettait en boîte l'interprétation la plus tonique, la plus excitante connue de la *Fantastique* de Berlioz : rythmes tendus, plans sonores découpés au rasoir, couleurs orchestrales miroitantes, esprit sarcastique, voire grotesque, de la «Marche au supplice» et du «Songe d'une nuit de sabbat», couleurs agrestes de la «Scène aux champs», qui n'a jamais autant sonné comme une relecture de la *Pastorale* de Beethoven. Paradoxe des paradoxes, cette interprétation sur instruments modernes anticipait celles de Norrington (EMI) et de Gardiner (Philips), jouées sur instruments d'époque. C'est qu'au-delà de l'instrumentarium utilisé il y a un chef d'orchestre – et Paul Paray était l'un des plus habiles de son temps – qui peut produire l'effet voulu en agissant sur les rapports de forces qui s'établissent entre les différents pupitres. Et de ce point de vue, les deux Anglais sont encore des bébés. Trente-cinq ans plus tard, Paray et ses musiciens n'ont pas été détrônés, même par David Zinman (Telarc). Servis par une prise de son... fantastique qui n'attendait que le CD.

1 CD Philips «Mercury» 434 328-2.

Mahler

Symphonie n° 2 «Résurrection»

Schmidt

Symphonie n° 4
Christa Ludwig (mezzo-soprano), Ileana Cotrubas (soprano), Chœur de l'Opéra d'Etat de Vienne, Orchestre philharmonique de Vienne, Zubin Mehta (direction).

Vingt ans, il y a vingt ans que cette interprétation de la *Deuxième Symphonie* de Mahler a été enregistrée à Vienne par un jeune chef d'orchestre entré depuis peu dans la carrière. A l'âge de trente-six ans, Zubin Mehta prouvait déjà son aptitude à conduire à leur apogée les grandes «machines» symphoniques postromantiques. Cette interprétation ne peut, en effet, se comparer qu'aux réussites majeures de Bruno Walter (Sony), Leonard Bernstein (Sony) et Otto Klemperer (EMI). Par la suite, le chef indien s'est lancé dans des programmes qui lui ont valu quelques déboires avec les critiques et les maisons de disques. En complément, Decca a ajouté la *Quatrième Symphonie* de Franz Schmidt (1874-1939), un compositeur en équilibre instable entre deux siècles. Une musique dans laquelle les Viennois ont peu de rivaux.

2 CD Decca «Caractère» 433 413-2.

Schubert

Impromptus op. 142 – Sonate en si bémol majeur D. 960
Daniel Barenboïm (piano)

Barenboïm chef d'orchestre divise toujours autant musiciens, mélomanes et critiques partout où il se produit. Barenboïm pianiste fait, en revanche, presque l'unanimité. Non qu'il soit «classé» parmi les personnalités les plus marquantes de notre époque (Argerich, Richter, Brendel, Michelangeli, Lupu, Zimerman, Freire, Kocsis, Gulda...), mais son jeu suprêmement équilibré offre assez peu de prise à la critique. Mais avec ce récital Schubert, enregistré en public à Vienne les 21 et 22 décembre 1992, on déchante. La technique autrefois si souple du pianiste accuse aujourd'hui quelques duretés dans les fortissimos, ses phrasés si simples paraissent curieusement chantournés, comme si sa fréquentation assidue du répertoire symphonique et de l'opéra germanique avait assombri ses lectures et engourdi ses doigts. Sa sonorité autrefois si limpide, son *cantabile* si doux semblent un lointain souvenir. Restent toutefois des interprétations vivantes, contrastées de ces deux monuments schubertiens, qui ne sont sans doute pas des œuvres à enregistrer en public. La prise de son, détimbrée dans l'aigu, ne les flatte guère.

1 CD Erato 4509-91700-2.

Debussy

Ariettes oubliées – Cinq poèmes de Baudelaire – Fêtes galantes
Véronique Dietschy (soprano), Philippe Cassard (piano)

Voix claire, diction impeccable, chant raffiné sans l'once d'une préciosité, piano décidé, aux sonorités variées, passant du pianissimo éteint au cuivre trompettant, de l'apesanteur à la terre la plus grasse, ces interprétations de Véronique Dietschy et de Philippe Cassard sont une bénédiction. Et la preuve que l'on peut chanter la mélodie française sans provoquer le fou rire chez l'auditeur.

1 CD Adès-Accord 202682.

A. Lo.

Jazz

Aldo Romano

Non Dimenticar

Il est des musiciens que les fidèles aiment à l'envers. Pour peu qu'Aldo Romano sorte un disque et qu'il soit heureux, trop audible, on le trouve joli, mièvre, anecdotique. S'il ne publie pas, on le plaint. Il est toujours acrobatique de se tirer de ce type d'amour, l'étrange amour de regret. Portal en fait souvent les frais. Ornette Coleman y est chaque fois pris (on l'aime, mais sans son fils, Deonardo, ou sans le tout-électrique qui l'enchante, ou sans partitions, ou avec des morts). L'amour d'insatisfaction fut le lot de Miles Davis toute sa vie durant. On aime l'autre, on le voudrait autre qu'il n'est. En général, le public redresse la situation. C'est un signe qui ne trompe pas, au point que l'on pourrait se demander si ce n'est pas l'amour du public que n'aiment pas les fidèles. «*Après moi*, dit Kierkegaard, *on ne trouvera pas dans mes papiers (c'est ma consolation) un seul éclaircissement sur ce qui au fond a rempli ma vie ; on ne trouvera pas en mon tréfonds ce texte qui explique tout et qui, souvent, de ce que le monde traiterait de bagatelles, fait pour moi des événements d'une énorme importance, et qu'à mon tour je tiens pour une futilité, dès que j'enlève la note secrète qui en est la clef.*»



Aldo Romano.

Le dernier disque d'Aldo Romano, *Non Dimenticar*, est d'une grâce délibérée, d'un lyrisme choisi, d'un charme absolu. Voilà pour la joliesse, la mièvrerie et les chansonnettes. D'une certaine façon, c'est un disque très italien. Ce sont des bagatelles, des futilités, quelques anecdotes et des airs d'opéra. On peut l'écouter mille fois. Paolo Fresu est à la trompette ou au bugle, Furio Di Castri à la basse et Franco d'Andrea au piano. Pour le batteur, Aldo Romano, c'est un pas particulièrement heureux dans l'aventure romaine. Avec une note secrète qui en est la clef et qu'on ne sait pas. On plaint les fidèles. On partage le goût du public.

CD MLP 518 264-2. Distribué par Polygram.

Barney Wilen

Essential Ballads

Mêmes remarques d'ensemble (Kierkegaard) que sur le disque d'Aldo Romano, même démarche, biographie analogue. Le saxophoniste de la note bleue, archétype du genre, se livre à l'interprétation de l'art le plus volatil, celui de la ballade. Avec sa voix, sa juste voix, juste la voix. Intemporel, sans frontière, Barney Wilen conserve contre vents et marées la faveur du public. Comme à seize ans. Pur défi personnel au GATT et à l'exception culturelle, on le croit américain, comme son jeune compagnon d'adieu aux armes, Laurent De Wilde (piano). Choisissant des airs connus (air connu), des mélodies passées par tous les corps ; allé à la rencontre d'un thème avec autant d'exactitude et de rigueur qu'il est possible, sans ornements et sans recours, Barney Wilen touche à l'essentiel. Chez les fidèles, il suscite un vague amour de regret. Ce qui ne change rien au jugement du public qui ne se trompe pas toujours.

1 CD Afla Jazz ALCR 281. Distribué par OMD.

F. M.

Rock

Lloyd Cole

Bad Vibes

Les dix ans de carrière de Lloyd Cole évoquent cette image : un joli petit garçon fait l'admiration de la famille, un dimanche. Et puis, quand l'attention retombe, il sort de la pièce, revient vêtu des habits des invités, ressort, revient maquillé, à chaque fois l'émerveillement baisse un peu. Pourtant l'enfant est toujours mignon, mais ses efforts désespérés pour attirer les regards virent au tragique.

Bad Vibes, troisième album solo de Lloyd Cole depuis la dissolution des Commotions, arrive paré d'oripeaux pop. Violoncelles guillerets à la *I'm The Walrus*, boîte à rythmes de mauvais goût, guitares affolées. Mais dès que l'on écarte cet emballage (il ne s'agit pas ici d'arranger la musique, mais de la déguiser), on retrouve le même Lloyd Cole, sa sensibilité, son humour, son amertume (même si la proportion des deux derniers ingrédients va en s'inversant) et sa vanité. Lloyd Cole ne se remet toujours pas de n'être pas une star. A la lecture des hit-parades, il faut bien convenir qu'il y a là quelque injustice.

Phonogram 518 318 2.

T. S.

Rap

De La Soul

Bulhoone Mind State

Après avoir imposé une autre manière de faire du rap avec leur premier album, *Welcome To The Daisy Age*, De La Soul émerge enfin d'une longue crise. *Bulhoone Mind State* se rend aux arguments de l'époque et va chercher son inspiration dans le jazz, s'assurant au passage de la collaboration de Maceo Parker (saxophone) et Pee Wee Ellis (trompette), anciens musiciens de James Brown.

Le trio renonce par la même occasion à la tentative de chronique sociale que constituait *De La Soul is Dead*, leur second album, sans renouer avec l'inspiration pop de leurs débuts. Il faut rappeler que cette inspiration leur a été en grande partie refusée par les artistes et les éditeurs qui ont multiplié les procès contre les groupes de rap. De toute façon, le résultat est là : De La Soul – qui n'a jamais été porté par un message d'une extrême urgence – est obligé de faire de la musique. Avec des bonheurs divers : *Patty Dooke*, un long titre porté par un échantillon rythmique parfaitement de travers, une belle partie de saxophone, s'impose avec une telle évidence que le reste du disque en souffre souvent. Il arrive que De La Soul succombe à son amour du canular. Maintenant qu'il n'est plus possible de chiper chez les grands auteurs pour déguiser ces bonnes farces, l'exercice gagnerait à plus de brièveté. Et il arrive aussi que le groupe retrouve – c'est sans doute une coïncidence – les tics les plus agaçants de la musique d'ambiance. Il n'empêche qu'il reste assez de bonne musique sur *Bulhoone Mind State* pour en faire un disque recommandable.

Tommy Boy/Fnac Music 592247.

T. S.

Musiques du monde

Mônica Passos

Casamento

Mônica Passos est une chanteuse brésilienne qui a choisi de travailler en France pour des raisons économiques. Comme elle l'explique dans les scéances d'humour que sont ses concerts : «*On s'habitue vite à la Sécurité sociale, à la SACEM...*» Au-delà de ces déclarations de principes, Mônica Passos est surtout une artiste profondément cosmopolite, qui sait dompter la folie. Formidable en scène, elle ne disposait jusqu'à aujourd'hui que d'un album, assez peu représentatif de ses capacités vocales. L'erreur est réparée. *Casamento* mérite sans aucun doute de figurer au palmarès des disques de l'année.

Sous la patte veloutée, mais redoutable, de Mônica Passos, les quatorze chansons (de sa composition, ou de celles de «grands» de la musique brésilienne, Caetano Veloso, Milton Nascimento, Tom Jobim, Vinicius de Moraes) sont des créations à part entière. Quand elle ne parle pas avec la cruauté des enfants (*le Chef revient dans cinq minutes*), quand elle n'expédie pas des airs de cabaret comme des bouquets flambants (*Ça y est !*), Mônica Passos envoie l'ex-président corrompu du Brésil Collor de Melo dans les filets (*Fora !*). Puis se calme, le temps d'une valse composée avec Daniel Goyone (*Valsa de Natal*), ou sur une petite bossa (le classique *A Felicidade*).

1CD Azimuth Production EPC30 distribué par Harmonia Mundi.

Cheikha Rimitti

Les Racines du raï

Cheikha Rimitti est la grande dame du raï algérien. Hormis un disque paru chez Sonodisc (1 CD MLPCD306), où figure l'innénarrable *J'en ai marre, j'en ai marre*, les albums de la diva oranaise sont absents des rayons. Celui-ci est une compilation des meilleurs titres choisis dans les nombreuses cassettes qu'elle a enregistrées. Rimitti est une vieille dame qui plaît aux jeunes. Dans son art insolent, qui a fustigé les Français au temps de la colonisation, appelé les hommes au plaisir et les femmes au pastis, ils reconnaissent cette autre Algérie qui, d'un tambour, de deux flûtes et d'une voix rocailleuse, faisait un miracle. Rimitti a du rythme, des dents en or, des tatouages et des formes amples. Sur scène, elle s'est adjoint les services d'une danseuse du ventre. On se demande pourquoi. Avec ses trois musiciens, ses airs las et effrontés, elle manie son monde sans discontinuer. Ce *best of* est d'un naturel certain. Comme si on y était.

1 CD Buda Musique 82874, collection La Voix du Maghreb, distribué par Mélodie.

V. Mo.

Chanson

Jil Caplan

Avant qu'il ne soit trop tard

Saura-t-elle un jour être naturelle ? Certes, Jil Kaplan et son mentor Jay Alanski ont gommé les tics, pardonnables, parfois même charmants sur un premier, voire un deuxième album, insupportables par la suite. Ils ont poussé la voix de la «charmeuse de serpents» vers le haut (sur la gamme), le chant en devient plus physique, plus expressif. Mais, *un genre*, *Avant qu'il ne soit trop tard* est un album sans but précis. Jil Caplan s'y livre à quelques exercices de noirceur préméditée, sur fond de musique standard. Au milieu de ce stylisme (de mode), sous la froideur, Jil Caplan manifeste le désir de maîtriser un genre : la chanson. Elle y parviendrait peut-être si elle pariait sur son avenir, sans forfanterie. Exemple : *la Grande Malle (II)*, un peu manège, un peu bastringue, presque une chanson.

1 CD Epic 4745839.

V. Mo.





«Chansongs», le nouvel album de Claude Nougaro

L'accord perdure

NOUGARO n'a pas oublié la leçon américaine. Après *Nougayork* et *Pacifique*, *Chansongs* boucle une trilogie régénérante, entre dureté urbaine et poésie cosmopolite. Le climat, développé dans ses deux albums précédents, perdure. On y retrouve les références new-yorkaises – l'enregistrement et le mixage réalisés outre-Atlantique ; la pochette ; un *Rap idyllique*, rencontre enjouée sur fond d'avenue géante – les emprunts au nouveau jazz –, mélangé, métissé, soutenu à l'accordéon, aux guitares, etc.

Puis, Nougaro rentre au bercail, au bercail de la chanson : «*Je pratique l'art mineur, qu'a illustré le beau Serge... Un projecteur sur le front, comme au casque du mineur, artiste mineur de fond.*» Il dédie même un rock, un vrai, bien carré, à Renaud Séchan (*«Il est tatoué, vous savez, les yeux savamment délavés, le p'tit prince des gros pavés»*).

Nougaro connaît l'art du mariage et de la séduction sur le bout des doigts. En treize titres planétaires (l'Amérique, la Chine, l'Irlande, la Garonne), il tisse une toile d'images, comme au cinéma. Musique et arrangements sont d'une rare richesse. C'est normal, Nougaro s'est assuré les services de musiciens hors pair : Richard Galliano, Didier Lockwood, Ray Lema, Maurice Vander, Daniel Goyone, Mino Cinelu, Jim Beard... qui, pour certains, ont été les compositeurs élus, chargés de faire le fit des mots de Nougaro.

Mick Lanaro signe la production de ce disque à la musicalité exceptionnelle. Magicien parmi les magiciens, Jean-Claude Vannier, chanteur, compositeur, arrangeur, met la main à tout.

De sa voix d'homme, Claude Nougaro, comme à son habitude, décline la *Vie, Violence*, les *Points* et les poings, trinque à la Chine, *Tchin-Chine*. C'est parfois une recette, et on pressent qu'il le sait. Comme il sait qu'à ce point de sa carrière rien ne lui sied mieux que la mélancolie. Exemples : *Vie Violence*, un tango swingué, avec le bandonéon de Richard Galliano, totalement chaviré ; *C'est une Garonne*, dont la mélodie profonde a été composée par le Zaïrois Ray Lema ; *Façon Chaplin*, exécuté au piano à la manière d'une valse par Jean-Claude Vannier ; une *Irlandaise* ciselée au violon par Didier Lockwood.

Chamtée d'une voix émue, la chanson choisie par Nougaro pour clore le bal s'appelle *A cœur perdu*. Il l'a composée (avec Jean Mora), écrite, travaillée, vécue. Elle est superbe : «*Alors, mon cœur* [la voix se brise], *Tu m'dis plus bonjour ? ... Dis, à quoi tu sers dans cette cage ? Dis, sois fou d'amour, sois fou de rage. Mais parle-moi. Tout nu. A cœur perdu.*»

VÉRONIQUE MORTAIGNE

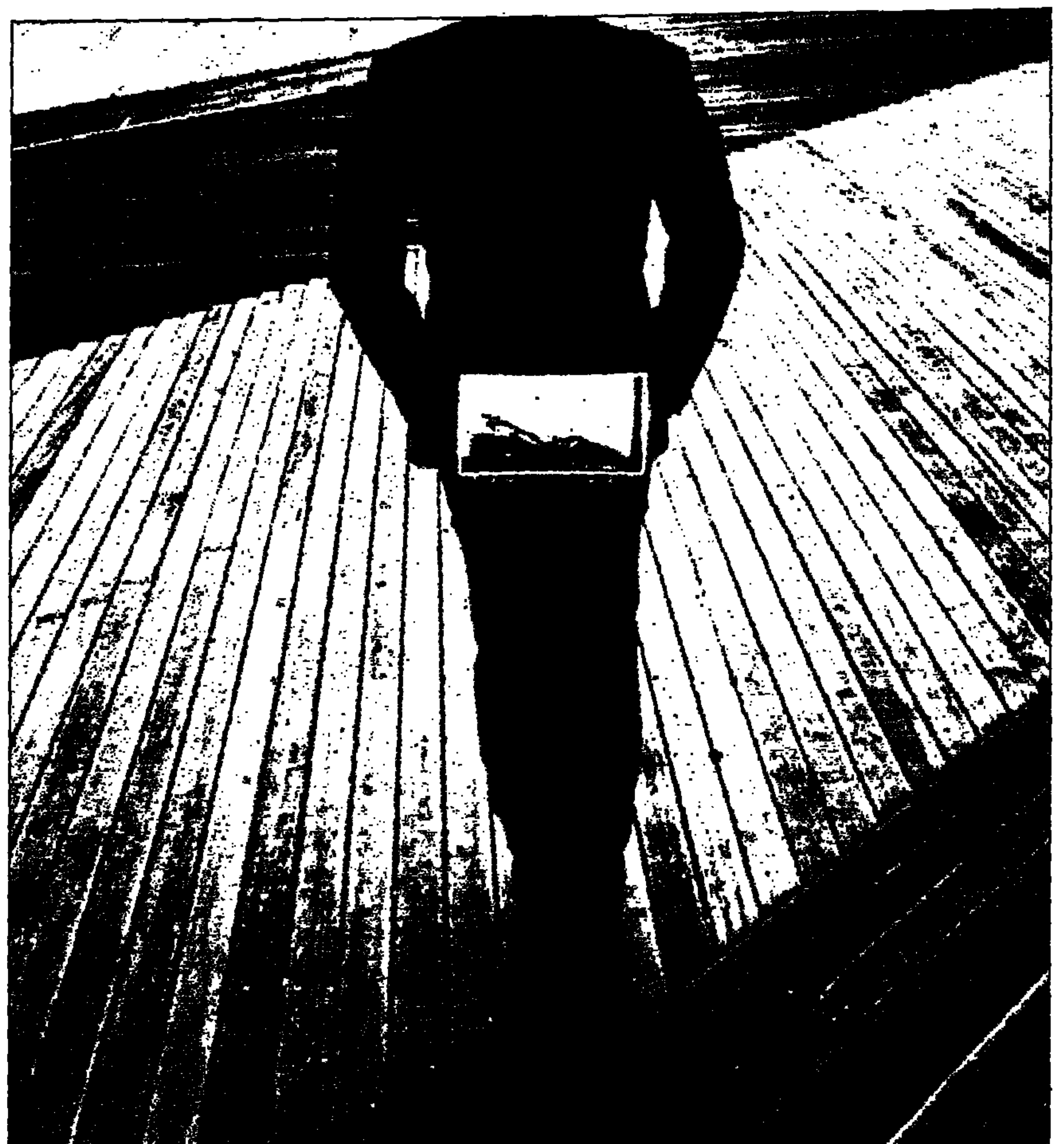
★ 1 CD Phonogram 5211172.

PHOTO

« VANITÉS, LA PHOTOGRAPHIE DE MODE » A L'HOTEL SALOMON DE ROTHSCHILD

FIXER LE BEL ÉPHÉMÈRE

Tenue pour superficielle et commerciale, la photo de mode a toujours été jugée comme mineure par le milieu de la photo d'art. Dans son nouvel espace de la rue Berryer à Paris, le Centre national de la photographie présente sur cimaises les rares photographes dont les images ont dépassé la publication dans les magazines spécialisés. De Nadar à Newton, de Steichen à Bourdin, près d'un siècle d'imagerie au service de la femme.



GUY BOURDIN/COURTESY SAMUEL BOURDIN

Guy Bourdin est un cas. Comment ce photographe, qui a relégué le vêtement au rang d'accessoire, a-t-il pu imposer ses folles – et coûteuses – mises en scène aux magazines et aux annonceurs pendant près de trente ans ? Né à Paris en 1928, vendeur d'objectifs à La Samaritaine, peintre marqué par Man Ray – qu'il a rencontré – et par le surréalisme, il livrera à « Vogue » des images complexes, énigmatiques ou narratives, souvent provocantes et insolentes sur la mode des années 60 à 80. Cet homme secret se jouait du luxe. « Qu'est-ce que Bourdin va oser nous sortir ? », se demandait, tous les mois, le lecteur averti de « Vogue ». Des petites filles couvertes de caviar ; quatre cents préservatifs usagés placés sous un lit ; des bijoux plongés dans des conserves de petits pois. L'exposition « Vanités » propose six extraits de la campagne pour les chaussures Jourdan, dans les années 60. Campagne révolutionnaire. La chaussure est bafouée, prétexte pour parler de la mort, du sexe, de la violence, du fait divers et de l'interdit. Chaque tache de couleur est une gifle dans cet univers, repris, bien des années plus tard, dans le cinéma de David Lynch. A la fin des années 80, les « folies » Bourdin ne cadrent plus avec l'époque. Il obtient – et refuse – le Grand Prix national de la photographie en 1985 et meurt d'un cancer en 1991. Reste une œuvre, qui n'a pas pris une ride et que nombre de photographes pillent aujourd'hui allègrement.

EN franchissant les portes du puissant groupe de presse Condé Nast, en 1923, Edward Steichen va susciter, au sein du monde de la photographie, un débat, des déchirements, dont on ressent, aujourd'hui encore, les effets. Ce photographe et peintre d'origine autrichienne, lié à Rodin, est une des deux ou trois plus importantes figures de la photographie d'art, un des maîtres du mouvement pictorialiste américain. Condé Nast n'est pas n'importe quelle entreprise. C'est l'éditeur de *Vogue* et de *Vanity Fair*, deux magazines qui allaient devenir les phares de la haute couture.

Deux mondes étrangers se font face. Celui des artistes puristes et celui de la photo «appliquée», au service du magazine et du vêtement. La réflexion d'un responsable de Condé Nast en dit long sur le gouffre qui les sépare : *«On pourrait éviter de publier votre signature sous vos photos de mode...»* Comme si le genre était indigne de son talent. Réponse de Steichen : *«Au contraire, je veux ma signature.»* Il l'aura, responsable de la photographie à *Vogue* et *Vanity Fair* pendant quinze ans. Les réactions du milieu artistique seront violentes, qualifiant sa «trahison» d'*«asservissement commercial»*. Steichen se brouille avec Alfred Stieglitz, le chef de file de la photo d'art. Et se justifie ainsi : *«Désormais, j'étais déterminé à toucher un vaste public, à la place des quelques personnes qui jusqu'ici s'étaient intéressées à ma peinture.»*

Steichen dépoussière une imagerie de mode, née à la fin du dix-neuvième siècle à Paris, dans des studios comme Reutlinger ou Zeeberger. Il balaie le style pictorialiste imposé par le Baron de Meyer à *Vogue* et impose une esthétique moderniste (compositions dépouillées, lignes, géométrie). Il est surtout persuadé que le photographe doit se rapprocher de la société. La guerre de 1914 est passée par là. Steichen est, à ce jour, le seul «photographe artiste» reconnu à avoir résolument établi des passerelles avec la mode et la publicité. Les deux mondes s'ignorent, se méprisent même. Les artistes considèrent la mode comme un voisin encombrant. On comprend pourquoi. La photo de mode met en scène le «beau». Elle est séduisante, elle plaît. Plus grave : omniprésente dans les magazines, catalogues, publicités, elle impose ses codes et sature l'univers visuel au point que le public a du mal à s'intéresser à toute autre forme d'images photographiques.

Les professionnels ont donc multiplié leurs attaques : la mode est éphémère; la photo de mode n'est qu'un art frivole de l'apparence; elle est vide de sens, poncifiante. *«Elle est de bon ton»*, écrira Roland Barthes. Elle a pour unique fonction de faire vendre des vêtements. Le photographe est bridé par des contingences commerciales, etc. *«Ce qui manque dans la plupart des photos de mode, c'est un sens du sacré»*, reconnaîtra Alexander Liberman, de *Vogue*. Dans son livre *Photographie américaine* (1984), Jonathan Green est le plus sévère : *«La photo de mode est une idolâtrie bon marché. Elle représente une morale collective, avec des images mercantiles sur de faux idéaux : la jeunesse, le glamour, le luxe, le narcissisme et le sexe.»*

La photo de mode a surtout un réel retard sur les courants esthétiques qu'elle croit initier : au moment du cubisme, Adolf de Meyer traite la mode de façon impressionniste. Quand l'art découvre l'expressionnisme abstrait, dans les annnées 40, Horst, Blumenfeld et Penn réalisent des images cubistes. Dans les années 50 et 60, Avedon s'intéresse au mouvement dans le corps, alors que Cartier-Bresson et Kertèsz l'avaient expérimenté trente ans auparavant. Aujourd'hui, nombre de photographes de mode plagient l'expressionnisme allemand ou la nouvelle école du reportage. Finalement, ne faut-il pas chercher l'éternel féminin du côté de photographes qui n'ont pas touché au genre : les prostituées d'Atget, les Allemands de Sander, les femmes de la nuit de Brassaï, celles de Lartigue, les stéréotypes féminins parodiés par Cindy Sherman?

Les photographes qui, dans la lignée de Steichen, se sont attelés à la mode, n'ont pas fait grand-chose pour tirer le genre de son ghetto. Les photos de mode de Man Ray ont été nombreuses mais plutôt quelconques – on les a vues au Musée des arts décoratifs de Paris, en 1992. «Maître à penser» du modernisme, il aurait pu imposer le genre. Réponse cinglante de l'intéressé : *«La mode était un travail moins régulier que les portraits mais mieux payé, qui me laissait plus de temps libre pour la peinture.»* La photo de mode a d'ailleurs été la grande exclue du modernisme qui, durant l'entre-deux guerres, a jeté des ponts avec la presse, la publicité, l'édition, l'affiche, l'architecture, le sport, l'industrie... La mode? Trop aristocrate.

Certains, parmi les meilleurs représentants du genre, ont eux-mêmes douté de l'intérêt de transposer leur production de mode sur cimaises. De son vivant, Guy Bourdin, un des plus fins observateurs des années 60-80, a toujours affirmé que ses photos n'avaient pas à sortir des magazines. Richard Avedon dit – à juste titre – qu'il n'est pas un photographe de mode, bien qu'il ait produit des images mythiques. L'Espagnol Javier Vallhonrat, l'Allemand Peter Lindbergh et l'Italien Paolo Roversi présentent en galerie des photos éloignées du genre qui les a rendus célèbres. Et quand Helmut Newton est consacré par le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, en 1984, que voit-on? Un portraitiste et des nus agrandis qui paraissent bien loin de *Vogue*.

Il y a pourtant, au milieu de l'avalanche d'images médiocres qui décrivent habilement le vêtement, des photos de mode qui transcendent le genre. Le vêtement passe, la photo dure et résiste à l'épreuve du temps. Certaines ont joué un rôle déterminant dans l'émancipation de la femme (Bourdin et Avedon ont ainsi imposé des manequins noirs). D'autres ont influencé l'art contemporain, comme le pop art. D'autres encore en disent long sur les incertitudes de la société, la solitude de la femme, la mort, le sexe, le voyeurisme, le désespoir : Martin Munkacsi ou Louise Dahl-Wolfe, quand ils font descendre le manequin dans la rue dans les années 30; Erwin Blumenfeld, dont les images pour *Harper's Bazaar*, de 1941 à 1945, font plus référence aux horreurs de la guerre qu'à l'élégance de tel vêtement; Guy Bourdin, quand il s'attaque, dans ses campagnes pour les chaussures Jourdan, à la violence du monde qui l'entoure; Helmut Newton, quand il crée un baise-main, laissant un espace de cinq centimètres entre la main et le corps d'un mannequin de cire... *«Le spectateur est pris de vertige*, explique Stéphane Wargnier, professeur à l'Institut français de la mode, *le vêtement est parfaitement visible, mais c'est plus qu'une photo de mode. On pourra la regarder dans deux cents ans.»*

Ces images «durables» ont souvent été produites quand le photographe était associé à un directeur artistique de talent, et quand il était libre par rapport à ses commanditaires. Beaucoup citent les tandems Brodovitch-*Harper's Bazaar*, Liberman-*Vogue* ou Moutin-*Jardin des modes* (années 40-60). Les grands se soucient peu du vêtement, parlent du couple, de la femme surtout, de la société, du corps et de la sexualité. *«J'ai toujours eu l'impression qu'on vendait du rêve et non des vêtements»*, dira Irving Penn. C'est l'époque où la barrière était nette entre pages rédactionnelles et pages publicitaires, même si l'historien Martin Harrison cite la réflexion cinglante de Carmel Snow, de *Harper's Bazaar*, à Lillian Bassman, en 1949 : *«Lillian, vous n'êtes pas ici pour faire de l'art, vous êtes ici pour montrer les boutons et les nœuds.»*

L'époque où le studio du photographe s'apparentait à un studio hollywoodien est révolue. *«Les pressions de l'argent et des annonceurs sont devenues telles qu'on demande au photographe de montrer le vêtement, un point c'est tout»*, affirme Stéphane Wargnier. Certains sont devenus des «stars» (Bruce Weber, Steven Meisel, Herb Ritts, Peter Lindbergh) dont chaque prise de vue est facturée plusieurs dizaines de millions de centimes. La photographie de mode s'exprime en plein brouillage, entre photographie et show-business. On vit encore plus dans l'ère de la citation (reportage, misérabilisme, vulgarité, expressionnisme) et de l'amnésie – c'est sensible au Festival de la photo de mode. On voit même des couturiers qui réalisent eux-mêmes leurs photos (Karl Lagerfeld, Thierry Mugler). Qui émerge? Ceux qui ont eu la chance de travailler en relation étroite avec des couturiers : Roversi avec Romeo Gigli, Vallhonrat avec Sybilla, Knight avec Yoji Yamamoto. Le tri est sévère. C'est tout le mérite de l'exposition *Vanités* réalisée par le Centre national de la photographie.

MICHEL GUERRIN

★ *Vanités*, Centre national de la photographie, Hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, 75008 Paris. Tél. : 53-76-12-31. Tous les jours sauf mardi, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 7 février. Catalogue, 150 pages, 320 francs.

★ Le livre le plus documenté et le mieux illustré sur l'Histoire de la photographie de mode est *Apparences*, de Martin Harrison, paru aux Editions du Chêne (1992). 314 pages, 450 francs.

Nouveau lieu, nouvelles images

L'EXPOSITION « Vanités, photographies de mode des XIXe et XXe siècles » inaugure le nouvel espace du Centre national de la photographie (CNP), à l'hôtel Salomon de Rothschild à Paris (8e). Le Palais de Tokyo, où le CNP a organisé des expositions pendant onze ans, est fermé pour deux ans et deviendra après travaux un Palais de l'image consacré au cinéma.

A priori, le CNP perd au change. L'hôtel de Rothschild offre seulement 600 mètres carrés de cimaises contre 1 800 au Palais de Tokyo. Cet hôtel bourgeois est par ailleurs situé dans un quartier peu attractif. Le Palais de Tokyo bénéficiait du public qui se rendait au Trocadéro, au Musée Guimet, à la Cinémathèque et surtout au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, situé juste en face. Rien de tout cela autour de la rue Berryer. L'enjeu est clair : les amoureux de l'image fixe viendront-ils en masse?

Le lieu le mérite car il est superbe et parfaitement adapté à la photographie. Il propose, au rez-de-chaussée, huit pièces au centre desquelles Robert Delpire, le directeur du CNP, a installé d'élégants pupitres-présentoirs dessinés par Jean-Michel Wilmotte. Les murs sont judicieusement peints en noir ou blanc pour rythmer les photographes sélectionnés. Il y a quelques absents de marque dans ce choix sévère. Citons : Munkacsi, Horst, Man Ray, Tabard, Beaton, Avedon, Sieff, Richardson, Feurer, Weber, Issermann... Certains, comme Avedon, ont décliné l'invitation ; d'autres ont proposé des images peu représentatives ou ont été exposés récemment à Paris.

On retrouvera avec plaisir Steichen, Hoyningen-Huene, Dahl-Wolfe, Penn, Klein, Newton, Horvat, Knight, Roversi. On découvrira le travail superbe de Lillien Bassman. L'autre bonne surprise est la présence de six photos de Guy Bourdin. Six seulement. C'est déjà pas mal, quand on sait que ce fonds fait l'objet de conflits entre héritiers et que nombre de musées souhaitent monter une rétrospective d'un des plus grands photographes du dernier demi-siècle.

M. G.

★ Paolo Roversi présente également une exposition à la galerie Camera Obscura, 12, rue Ernest-Cresson, Paris (14e). Tél. : 45-45-67-08. Jusqu'au 30 novembre.

★ Le CNP publie dans sa collection «Photo Poche» le nº 56 consacré à Edward Steichen. 61 photos, 58 francs.